

**U.S. Securities and Exchange Commission  
Washington, D.C. 20549**

**Formulaire 40-F**

Déclaration d'inscription conformément à l'article 12 de la loi intitulée  
*Securities Exchange Act of 1934*

ou

Rapport annuel conformément à l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée  
*Securities Exchange Act of 1934*

Pour l'exercice terminé le  
**31 octobre 2010**

Numéro de dossier de la Commission  
**1-14446**

**La Banque Toronto-Dominion**

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

**Canada**

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

**6029**

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

**13-5640479**

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

**a/s Bureau du chef du contentieux  
C.P. 1**

**Toronto Dominion Centre  
Toronto (Ontario) M5K 1A2  
416-308-6963**

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

**Brendan O'Halloran, The Toronto-Dominion Bank  
31 West 52<sup>nd</sup> Street  
New York, NY  
10019-6101  
212-827-7000**

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)  
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie  
**Actions ordinaires**

Dénomination de chaque Bourse  
où les titres sont inscrits  
**New York Stock Exchange**

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

**Sans objet**  
(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

**Sans objet**  
(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle  États financiers annuels vérifiés

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	879 695 232
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série M	14 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série N	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série O	17 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série P	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Q	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série R	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC	8 800 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE	12 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG	15 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI	11 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK	14 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si, en déposant l'information que contient le présent formulaire, l'inscrit se trouve ainsi à fournir également à la Commission l'information exigée en vertu de la Rule 12g3-2(b) en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* (la « loi de 1934 »). Si vous cochez la case « Oui », indiquez le numéro de dépôt attribué à l'inscrit dans le cadre de cette règle.

Oui  82- \_\_\_\_\_ Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui  Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui  Non

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures – Contrôles et procédures de communication de l'information* à la page 97 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* à la page 97 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés**

L'information fournie sous la rubrique *Rapports des vérificateurs indépendants aux actionnaires - Rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* à la page 3 de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2010 est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* à la page 97 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Expert financier du comité de vérification**

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité de vérification* aux pages 17 et 18 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1<sup>er</sup> décembre 2010 est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Code d'éthique**

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* comme son code d'éthique applicable au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit s'engage à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion  
Relations avec les actionnaires de TD  
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2  
Téléphone : 1-866-756-8936  
Télécopieur : 416-982-6166  
Courriel : [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com)

En janvier 2010, une version modifiée du *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* de l'inscrit, qui s'applique au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et rendue accessible sur le site Web de l'inscrit au [www.td.com](http://www.td.com).

Les principales modifications alors apportées au *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* de l'inscrit comportaient notamment : a) une nouvelle formulation de la rubrique 2-G – *Intégrité personnelle - Conduite professionnelle irrégulière* visant à clarifier le fait que toute falsification, non seulement des livres et registres, mais aussi des autres documents et dépôts qui sont divulgués publiquement ou directement à des tiers, notamment des organismes gouvernementaux et des autorités de réglementation, constitue une infraction au Code; b) une nouvelle formulation de la rubrique 3-E – *Conflits d'intérêts – Exécution d'opérations financières pour vous-même ou mettant en cause une personne avec laquelle vous avez des liens*

*étroits*, visant à donner des précisions sur ce qui constitue des opérations bancaires personnelles des directeurs de succursale en régions éloignées.

Aucune dispense des dispositions du *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* peut être consulté sur le site Web de la personne inscrite à l'adresse [www.td.com](http://www.td.com).

### **Principaux honoraires et services comptables**

L'information relative aux honoraires de vérification, aux honoraires pour services liés à la vérification, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires* aux pages 20 et 21 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1<sup>er</sup> décembre 2010 est intégrée par renvoi dans les présentes.

#### *Politiques d'approbation préalable des services de vérification et des services non liés à la vérification*

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires* aux pages 20 et 21 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1<sup>er</sup> décembre 2010 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à la vérification, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité de vérification n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

#### *Heures consacrées à la vérification attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal*

S.O.

### **Arrangements hors bilan**

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Arrangements hors bilan* aux pages 55 à 57 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles**

L'information présentée dans le tableau 45 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* à la page 78 de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Identification des membres du comité de vérification**

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité de vérification* aux pages 17 et 18 de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1<sup>er</sup> décembre 2010, identifiant les membres du comité de vérification de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Engagement**

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

**Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE**

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au [www.td.com/francais/gouvernance](http://www.td.com/francais/gouvernance).

**Signatures**

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : (signé) CHRISTOPHER A. MONTAGUE

Nom : Christopher A. Montague

Titre : Vice-président à la direction et chef du contentieux

Date : Le 2 décembre 2010

U.S. SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION  
Washington, D.C. 20549

---

**Formulaire 40-F**

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

---

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

---

**ANNEXES**

---

**LISTE DES ANNEXES**

<b>N°</b>	<b>Annexes</b>
99.1	Notice annuelle datée du 1 <sup>er</sup> décembre 2010
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2010
99.4	Rapprochement des principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis
99.5	Code d'éthique
99.6	Consentement des vérificateurs indépendants
99.7	Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
99.8	Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>

ANNEXE 99.1



# NOTICE ANNUELLE



## **La Banque Toronto-Dominion**

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) Canada

M5K 1A2

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010

## Documents intégrés par renvoi

Des parties de la notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (le « rapport de gestion 2010 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	États financiers annuels	Rapport de gestion 2010
<b>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b>			
Dénomination sociale, adresse et constitution .....	1		
Liens intersociétés .....	1		
<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>			
Historique des trois derniers exercices .....	1		2-32
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger .....		4-8	15-39
Investissement dans TD Ameritrade .....	2	24, 71	23, 58, 83
Concurrence .....			60
Actifs incorporels .....		34	
Nombre moyen d'employés .....	3		
Prêt .....			38-49, 65-79
Réorganisations .....	3		
Politiques sociale et environnementale .....			82-83
Facteurs de risque .....	3		60-83
<b>DIVIDENDES</b>			
Dividendes par action de la Banque .....	5		
Dividendes de TD Ameritrade .....	5		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion .....		38-43	52
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b>			
Actions ordinaires .....	6	40	
Actions privilégiées .....	6	38-43	
Restrictions .....	7		
Notations .....	7		
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE</b>			
Inscriptions sur les marchés .....	10		
Cours et volume des opérations .....	10		
Placements antérieurs .....	13		
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b>			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque .....	13		
Comité de vérification .....	17		
Membres de la haute direction de la Banque .....	18		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction .....	19		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction .....	19		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires .....	20		
<b>POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES</b>			
Poursuites .....	21		
Mesures réglementaires .....	21		
<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>			
	21		
<b>AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES</b>			
Agent des transferts .....	21		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres .....	22		
<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b>			
Noms des experts .....	22		
Intérêts des experts .....	22		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	23		

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2010.

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment des énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion 2010 de la Banque sous les rubriques « *Sommaire et perspectives économiques* » et, pour chacun des secteurs d'activité, à la rubrique « *Perspectives et orientation pour 2011* » et dans d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2011 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement financier, à la conjoncture économique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, des changes et des instruments à taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques et environnementaux et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion 2010. Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives américaines, comme il est mentionné à la rubrique « Événements importants en 2010 » de la section « Notre rendement » du rapport de gestion 2010; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement et le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information. Nous avisons que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2010, à partir de la page 60. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document figurent dans le rapport de gestion 2010 sous les rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'activité, « Perspectives et orientation pour 2011 », en leur version modifiée dans les rapports trimestriels aux actionnaires ultérieurement déposés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et les priorités et les résultats financiers prévus de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

## **STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **Dénomination sociale, adresse et constitution**

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD » (la « Banque » ou « TD »). La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1<sup>er</sup> février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

### **Liens intersociétés**

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

## **DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ**

### **Historique des trois derniers exercices**

Au 31 octobre 2010, la Banque était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert environ 19 millions de clients dans des centres financiers importants partout dans le monde dans quatre principaux secteurs d'exploitation : les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, incluant TD Canada Trust et TD Assurance; les services de gestion de patrimoine, incluant TD Waterhouse et un investissement dans TD Ameritrade; les services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank; et les services bancaires en gros, incluant Valeurs Mobilières TD. Groupe Banque TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte plus de 6 millions de clients en ligne. Le 31 octobre 2010, l'actif de Groupe Banque TD atteignait 620 milliards de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et à la cote de la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de la Banque, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 15 à 39 du rapport de gestion 2010.

### *Développement de TD Bank, America's Most Convenient Bank®*

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des 15 plus importantes banques commerciales aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau d'environ 1 300 succursales pratiques depuis le Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

En 2007, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Banknorth Group, Inc. (appelée « TD Banknorth »), une entreprise de services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises et de services bancaires commerciaux établie aux États-Unis, dont elle n'était pas déjà propriétaire; la Banque avait auparavant acquis une participation de 51 % dans Banknorth Group, Inc. en 2005. La contrepartie en espèces pour la privatisation a totalisé 3,7 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars US), soit 32,33 \$ US par action de Banknorth Group, Inc. À la clôture de la privatisation, TD Banknorth est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque et ses actions ont été radiées de la cote du *New York Stock Exchange*.

TD Banknorth avait auparavant mené à terme son acquisition d'Interchange Financial Services Corporation le 1<sup>er</sup> janvier 2007 moyennant une contrepartie en espèces totalisant 545 millions de dollars (468,1 millions de dollars US), TD Banknorth ayant financé cette contrepartie essentiellement par la vente de 13 millions de ses actions à la Banque au prix de 31,17 \$ US l'action totalisant 472 millions de dollars (405 millions de dollars US).

Le 31 mars 2008, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Commerce Bancorp, Inc. (« Commerce ») qui était alors une société ouverte détenant environ 50 milliards de dollars US d'actifs (au 30 septembre 2007). La contrepartie totale d'environ 8,5 milliards de dollars a pris la forme d'espèces et d'actions ordinaires de la Banque; chaque action de Commerce a été échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant.

Après l'acquisition de Commerce le 31 mars 2008, TD Banknorth, Commerce Bank N.A. et Commerce Bank/North ont fusionné le 31 mai 2008 pour former TD Bank, N.A. TD Banknorth et Commerce Bank sont désormais connues collectivement sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank® et, en septembre 2009, la totalité des succursales de la Banque aux États-Unis ont commencé à exercer leurs activités sous cette même dénomination de la Banque TD.

Le 16 avril 2010, TD Bank, America's Most Convenient Bank® a fait l'acquisition de certains éléments d'actif et pris en charge le passif de Riverside National Bank of Florida (« Riverside »), de First Federal Bank of North Florida (« First Federal ») et d'AmericanFirst Bank of Florida (« AmericanFirst ») auprès de la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC »). La convention d'achat d'actif et de prise en charge de passif conclue avec la FDIC visait 58 succursales de Riverside dans le centre de la Floride et des conventions distinctes visaient également huit succursales de First Federal et trois succursales d'AmericanFirst, et un total de 80 guichets automatiques bancaires.

Le 30 septembre 2010, la Banque a mené à terme l'acquisition de The South Financial Group, Inc. (« South Financial »), et la filiale de South Financial, Carolina First Bank, a fusionné avec TD Bank, America's Most Convenient Bank®. Carolina First Bank continuera d'exercer ses activités sous les dénominations commerciales « Carolina First Bank » en Caroline du Nord et du Sud et « Mercantile Bank » en Floride jusqu'à la fin du processus de conversion et de modification de l'image de marque en 2011.

#### *Investissement dans TD Ameritrade*

La Banque a investi dans TD AMERITRADE Holding Corporation (« TD Ameritrade »). TD Ameritrade est un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers par le truchement de la technologie à des petits investisseurs et à des partenaires commerciaux, notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec l'un des plus importants groupes de conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du NASDAQ. TD Ameritrade a fait l'acquisition de thinkorswim Group Inc. le 11 juin 2009. En date du 31 octobre 2010, la Banque était propriétaire d'environ 45,93 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet d'EDGAR au [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

Parallèlement à l'acquisition initiale de la Banque d'une participation dans TD Ameritrade en 2006, la Banque a conclu une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote. Aux termes de la convention d'actionnaires, la participation véritable de la Banque dans TD Ameritrade était initialement limitée à 39,9 %. C'est pourquoi, en 2007, la Banque a vendu trois millions d'actions de TD Ameritrade, portant sa participation véritable dans TD Ameritrade de 40,3 % en date du 30 avril 2007 à 39,9 % en date du 31 juillet 2007. La Banque a comptabilisé un gain de 6 millions de dollars dans le cadre de cette vente.

Le 24 janvier 2009, le plafond de la participation véritable de la Banque conformément à la convention d'actionnaires est passé de 39,9 % à 45 %. Aux termes de la convention d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote se rattachant aux actions qu'elle détient au-delà du plafond de 45 %.

Le 2 mars 2009, la Banque a pris livraison de 27 millions d'actions en règlement de son entente de couverture modifiée avec Lillooet Limited (« Lillooet ») au prix couvert pour la Banque de 515 millions de dollars de US, de sorte qu'en date du 30 avril 2009, la Banque était propriétaire d'environ 47,5 % des titres comportant droit de vote de TD Ameritrade. Lillooet, société parrainée par Banque Royale du Canada, et la Banque avaient préalablement conclu une entente aux termes de laquelle la Banque avait couvert le risque lié au cours de 27 millions d'actions ordinaires de TD Ameritrade. Étant donné que les résultats de Lillooet étaient inclus dans les résultats financiers consolidés de la Banque, le remplacement de l'entente de

couverture modifiée par la propriété directe des 27 millions d'actions n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

#### *Autres opérations et développements de l'activité*

La Banque a augmenté sa participation dans Internaxx Bank, courtier en ligne extraterritorial pour les investisseurs internationaux et expatriés établi au Luxembourg, le 17 février 2009, et le 22 mars 2010 pour en devenir le propriétaire exclusif. L'équipe de direction d'Internaxx relève de TD Waterhouse Investor Services (Europe) Limited qui est une filiale de la Banque au Royaume-Uni et qui offrait déjà des services de soutien, de négociation, de compensation et de règlement aux fins du service multilingue et multidevise d'Internaxx.

Le 11 juin 2009, TD Waterhouse Canada Inc., filiale de la Banque, a fait l'acquisition de thinkorswim Canada, Inc., entreprise de courtage d'opérations sur options en ligne, par suite de l'acquisition de thinkorswim Group, Inc. par TD Ameritrade aux États-Unis.

### **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

La description des principaux secteurs d'activité de la Banque et l'information s'y rapportant sont données aux pages 15 à 39 du rapport de gestion de 2010.

#### **Nombre moyen d'employés**

Au cours de l'exercice 2010, la Banque comptait en moyenne 68 725 employés équivalent plein temps.

#### **Réorganisations (au cours des trois derniers exercices)**

Après la privatisation de TD Banknorth en avril 2007, la Banque a effectué une réorganisation dans le cadre de laquelle elle a transféré sa participation dans TD Bank USA, N.A. (auparavant TD Waterhouse Bank, N.A.) à TD Banknorth. TD Bank USA fournit, entre autres choses, des services bancaires à TD Ameritrade. Par suite de la privatisation de TD Banknorth et des initiatives de restructuration connexes prises au sein de TD Banknorth et de TD Bank USA au cours de 2007, la Banque a contracté au total des frais de restructuration avant impôt de 67 millions de dollars, dont 59 millions de dollars se rattachaient à TD Banknorth et 8 millions de dollars se rattachaient à TD Bank USA. Les frais de restructuration se composaient principalement des coûts liés aux indemnités de départ d'employés, des coûts de modification de certains contrats de travail de dirigeants et contrats leur accordant des primes et de la réduction de valeur d'éléments d'actif à long terme en raison de dépréciation.

Après l'acquisition de Commerce en mars 2008, Commerce Bank, N.A. et Commerce Bank / North ont fusionné le 31 mai 2008 pour former TD Banknorth, N.A. À la même date, TD Banknorth, N.A. a changé sa dénomination sociale qui est devenue TD Bank, N.A. Commerce et TD Banknorth exercent maintenant leurs activités ensemble sous la dénomination de TD Bank, America's Most Convenient Bank.

#### **Facteurs de risque**

Dans le secteur des services financiers, une croissance rentable ne va pas sans la prise de certains risques et une bonne gestion de ceux-ci conformément au profil de risque de TD. Nous prenons les risques nécessaires pour la prospérité de l'entreprise de TD, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'entreprise de TD et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent pas TD à quelque cas de perte exceptionnelle important; et 3) ne sont pas susceptibles de nuire à l'image de marque de TD. TD dispose d'un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et d'une structure de gouvernance pour la gestion des risques en vue d'assurer une gestion efficace des risques dans le respect de la capacité de TD à supporter ces risques. Les ressources et procédés de gestion des risques sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et d'élaborer le cadre de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques dont elles ont besoin pour bien gérer ces risques. Ces ressources et procédés sont soutenus par notre culture de saine gestion des risques qui met l'accent sur la transparence et la responsabilité.

Nous avons créé un cadre de gestion des risques (qui est plus amplement décrit à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2010) qui établit les principales catégories de risque et recense et définit un grand nombre de risques auxquels nos entreprises et nos activités pourraient être exposées. Ces catégories de risque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque d'exploitation, le risque d'assurance, le risque de réglementation et risque juridique et le risque de réputation. Ce cadre nous donne un aperçu global de tous les risques éventuels auxquels la Banque et chacune de ses entreprises pourraient devoir faire face et il nous permet d'élaborer des stratégies de gestion pertinentes.

Les risques et incertitudes propres au secteur d'activité et à la Banque peuvent avoir une incidence importante sur les résultats futurs de la Banque. Les risques liés au secteur d'activité incluent la conjoncture économique et générale dans les régions dans lesquelles la Banque exerce des activités, les taux de change, les politiques monétaires et économiques de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor américain, de la Federal Deposit Insurance Corporation des États-Unis et les autres politiques qui sont adoptées par divers autres organismes de réglementation à l'échelle internationale, la concurrence, les modifications aux lois et aux règlements, les poursuites judiciaires, l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements concernant les clients et les cocontractants et les politiques et méthodes comptables qu'utilise la Banque. Les risques propres à la Banque comprennent l'adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque, la capacité de la Banque d'innover et d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur, sa capacité de mener à bien des acquisitions et de les intégrer et de mettre en œuvre des plans stratégiques, sa capacité de recruter, de former et de garder à son service des dirigeants clés, la perturbation d'éléments clés qui composent l'infrastructure commerciale de la Banque et les modifications des notes attribuées à la Banque.

De plus amples renseignements concernant les types de risques susmentionnés et les façons dont la Banque les gère figurent aux pages 60 à 83 du rapport de gestion 2010, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes. La Banque donne une mise en garde à l'effet que la discussion sur les risques qui précède n'est pas exhaustive. Au moment de décider s'il y a lieu de souscrire des titres de la Banque, les épargnants et autres intéressés devraient examiner attentivement ces facteurs ainsi que les autres incertitudes, événements potentiels et facteurs propres au secteur d'activité et à la Banque qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Banque.

## DIVIDENDES

### Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2010	2009	2008
<b>Actions ordinaires</b>	2,44 \$	2,44 \$	2,36 \$
<b>Actions privilégiées</b>			
Série M	1,18 \$	1,18 \$	1,18 \$
Série N	1,15 \$	1,15 \$	1,15 \$
Série O	1,21 \$	1,21 \$	1,21 \$
Série P	1,31 \$	1,31 \$	1,31 \$
Série Q	1,40 \$	1,40 \$	1,05 <sup>1</sup> \$
Série R	1,40 \$	1,40 \$	0,89 <sup>2</sup> \$
Série S	1,25 \$	1,25 \$	0,49 <sup>3</sup> \$
Série Y	1,28 \$	1,28 \$	0,37 <sup>4</sup> \$
Série AA	1,25 \$	1,42 <sup>5</sup> \$	-
Série AC	1,40 \$	1,38 <sup>6</sup> \$	-
Série AE	1,56 \$	1,24 <sup>7</sup> \$	-
Série AG	1,56 \$	1,17 <sup>8</sup> \$	-
Série AI	1,56 \$	1,02 <sup>9</sup> \$	-
Série AK	1,56 \$	0,90 <sup>10</sup> \$	-

<sup>1</sup> Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 31 janvier 2008 et le 31 octobre 2008.

<sup>2</sup> Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 12 mars 2008 et le 31 octobre 2008.

<sup>3</sup> Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 11 juin 2008 et le 31 octobre 2008.

<sup>4</sup> Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 16 juillet 2008 et le 31 octobre 2008.

<sup>5</sup> Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 12 septembre 2008 et le 31 octobre 2009.

<sup>6</sup> Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC. Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 5 novembre 2008 et le 31 octobre 2009.

<sup>7</sup> Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE. Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2009.

<sup>8</sup> Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG. Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 30 janvier 2009 et le 31 octobre 2009.

<sup>9</sup> Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI. Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 6 mars 2009 et le 31 octobre 2009.

<sup>10</sup> Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK. Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 3 avril 2009 et le 31 octobre 2009.

### Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)

Dans le cadre de son acquisition de TD Waterhouse en janvier 2006, TD Ameritrade a déclaré et versé un dividende en espèces spécial de 6,00 \$ US l'action. TD Ameritrade n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires pour ses exercices 2010 et 2009. Le 26 octobre 2010, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,05 \$ US par action payable le 15 décembre 2010 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 1<sup>er</sup> décembre 2010. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que le conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.



## **STRUCTURE DU CAPITAL**

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

### **Actions ordinaires**

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

### **Actions privilégiées**

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque. Chaque série d'actions privilégiées est de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées.

Aux termes de la Loi sur les banques, la Banque ne peut, sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées, créer de catégories d'actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques.

La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

## Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 8 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement.

## NOTATIONS

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une diminution des notes pourrait également nuire à la capacité de la Banque d'effectuer des opérations sur dérivés et des opérations de couverture dans le cours normal et avoir une incidence sur les frais associés à ces opérations. La Banque révisé régulièrement le niveau de sûreté accru dont ses contreparties auraient besoin dans le cas d'une dévaluation de la note de la Banque. La Banque estime qu'une dévaluation d'un point n'aurait qu'une incidence minimale et pourrait être facilement gérée dans le cours normal des affaires, mais que des dévaluations plus marquées pourraient avoir une incidence beaucoup plus considérable, notamment une augmentation des frais d'emprunt de la Banque et/ou une obligation pour la Banque de consentir d'autres sûretés à ses contreparties.

On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque d'illiquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 76 du rapport de gestion 2010 de la Banque.

### En date du 31 octobre 2010

	DBRS	Moody's Investors Service	Standard & Poor's	Fitch Ratings
Titres de créance à long terme (dépôts)	AA	Aaa	AA-	AA -
Titres de créance subordonnés de catégorie 2B	AA (bas)	Aa1	A+	A+
Titres de créance subordonnés de		A1	A	

	DBRS	Moody's Investors Service	Standard & Poor's	Fitch Ratings
<b>catégorie 2A</b>				
<b>Titres de créance à court terme (dépôts)</b>	R-1 (haut)	P-1	A-1+	F-1+
<b>Actions privilégiées</b>	Pfd-1 (bas)	A2	P-1 (bas)	A+

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de TD et en fonction de facteurs absolument indépendants de la volonté de TD, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. TD ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

#### Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-1 présentent une qualité de crédit supérieure et sont soutenues par des entités qui affichent de solides caractéristiques quant aux bénéfices et au bilan. Les titres notés Pfd-1 correspondent en général à des sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans les catégories AAA ou AA. Comme c'est le cas dans toutes les catégories de notation, le lien entre les notations attribuées à des titres d'emprunt de premier rang et les notations attribuées à des actions privilégiées doit être interprété comme un où la notation des titres d'emprunt de premier rang fixe effectivement un plafond pour les actions privilégiées émises par l'entité. Toutefois, il existe des cas où la notation attribuée aux actions privilégiées peut être inférieure à la notation normalement attribuée aux titres d'emprunt de premier rang de l'émetteur.

### Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont une indication du risque de crédit relatif des obligations financières d'une échéance initiale d'un an ou plus. Elles évaluent la possibilité qu'une obligation financière ne soit pas honorée comme promis. Ces notations utilisent le barème mondial de Moody's et donnent une indication de la possibilité de défaillance et de perte financière en cas de défaut. Les obligations notées Aaa sont jugées de la meilleure qualité, avec un risque de crédit minimal. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale.

Moody's attribue des notations aux programmes de billets à moyen terme et à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Ces notations peuvent être exprimées au moyen du barème de notations à long terme ou à court terme général de Moody's, selon la teneur voulue des billets qui seront émis dans le cadre du programme.

Les notations à court terme de Moody's sont une indication de la capacité des émetteurs d'honorer leurs obligations financières à court terme. Des notations peuvent être attribuées aux émetteurs, aux programmes à court terme et aux titres d'emprunt à court terme. Sauf indication expresse, ces obligations ont en général une échéance initiale d'au plus 13 mois. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

### Description des notations de Standard & Poor's sur site Web public

Une notation de crédit de Standard & Poor's à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale. Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de Standard & Poor's. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de Standard & Poor's s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que Standard & Poor's attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de Standard & Poor's. P-1(bas) correspond à A.

## Description des notations de Fitch Ratings sur son site Web public

Les notations de crédit de Fitch Ratings sont une opinion sur la capacité relative d'une entité de respecter ses engagements financiers, notamment le paiement de l'intérêt, le versement de dividendes privilégiées, le remboursement du capital, les réclamations d'assurance ou les obligations de cocontractants. Les modificateurs « + » ou « - » qui peuvent être rattachés à une notation indiquent la position relative dans les catégories de notation principales.

Notation à long terme AA : cote de solvabilité très élevée. Les notations « AA » indiquent un très faible risque de défaillance. Elles indiquent une capacité très élevée de paiement des engagements financiers. Cette capacité n'est pas susceptible d'être compromise outre mesure par des événements prévisibles.

Notation à long terme A : cote de solvabilité élevée. Les notations « A » indiquent un faible risque de défaillance. La capacité de paiement des engagements financiers est jugée élevée. Cette capacité peut néanmoins être davantage compromise par des conditions commerciales ou économiques défavorables que dans le cas de notations plus élevées.

Notation à court terme F1 : cote de solvabilité élevée. Cette notation indique la capacité intrinsèque la plus élevée de payer en temps opportun les engagements financiers; un signe « + » peut y être ajouté afin d'indiquer une cote de solvabilité exceptionnellement élevée.

## **MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE**

### **Inscriptions sur les marchés**

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des bourses suivantes :

1. la Bourse de Toronto; et
2. le New York Stock Exchange.

Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

### **Cours et volume des opérations**

Le cours et le volume des opérations sur les titres de la Banque au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

**BOURSE DE TORONTO**

	Actions ordinaires	Actions privilégiées (séries M à Y)							
		Série M	Série N	Série O	Série P	Série Q	Série R	Série S	Série Y
Novembre 2009									
Haut (\$)	68,40	26,40	26,60	21,99	23,28	24,80	24,71	26,46	26,50
Bas (\$)	61,65	26,01	26,15	21,06	22,65	24,06	24,11	25,65	25,90
Volume (000)	34 574	403	207	365	144	91	163	70	77
Décembre 2009									
Haut (\$)	68,44	26,80	26,64	23,40	24,40	25,96	25,45	26,46	26,66
Bas (\$)	63,50	26,30	26,25	21,81	23,34	24,80	24,74	26,03	26,20
Volume (000)	47 467	414	334	374	350	169	108	267	66
Janvier 2010									
Haut (\$)	65,83	26,80	26,50	23,57	24,32	25,38	25,39	26,42	26,82
Bas (\$)	61,25	25,81	26,05	22,15	23,61	24,80	24,69	25,81	25,89
Volume (000)	39 926	461	156	383	185	178	236	372	91
Février 2010									
Haut (\$)	67,47	26,37	26,25	22,37	23,93	24,92	25	26,45	26,70
Bas (\$)	62,25	26,16	25,96	21,50	23,50	24,60	24,49	25,91	26,13
Volume (000)	32 543	263	252	360	219	230	203	120	62
Mars 2010									
Haut (\$)	76,91	26,41	26,20	22,15	23,74	24,84	24,80	26,44	26,78
Bas (\$)	67,23	25,98	25,93	20,84	22,61	23,75	23,70	26,10	26,25
Volume (000)	62 368	1,022	1,032	302	214	379	151	446	209
Avril 2010									
Haut (\$)	77,37	27,25	26,07	20,93	22,88	23,78	23,96	26,32	26,30
Bas (\$)	72,57	25,53	25,60	19,75	21,20	22,66	22,68	25,45	25,40
Volume (000)	48 544	203	315	775	253	175	487	631	179
Mai 2010									
Haut (\$)	76,33	26,08	25,81	20,38	22,44	23,40	23,34	25,80	25,93
Bas (\$)	69,01	25,53	25,46	20,00	21,46	23,00	23,02	25,51	25,40
Volume (000)	49 625	131	54	580	248	105	228	171	89
Juin 2010									
Haut (\$)	74,26	26,40	26,25	21,38	23,16	24,63	24,50	26,10	26,32
Bas (\$)	68,17	25,74	25,70	20,22	21,90	23,21	23,22	25,66	25,77
Volume (000)	50 356	126	42	639	145	117	268	529	54
Juillet 2010									
Haut (\$)	74,95	26,35	26,10	21,87	23,50	24,94	24,96	26,29	26,29
Bas (\$)	67,63	25,67	25,85	20,94	22,75	24,23	24,19	25,75	25,75
Volume (000)	41 746	139	28	498	96	91	327	410	275
Août 2010									
Haut (\$)	74,49	26,45	26,20	22,70	24,38	25,25	25,25	27,00	26,70
Bas (\$)	68,25	26,05	25,98	21,68	23,25	24,65	24,55	26,07	26,17
Volume (000)	44 280	159	40	575	140	105	328	185	44
Septembre 2010									
Haut (\$)	76,50	26,85	26,60	23,91	24,90	25,84	25,84	27,40	27,35
Bas (\$)	71,95	25,91	25,80	22,52	24,15	25,24	25,02	26,49	26,53
Volume (000)	54 628	71	37	711	384	112	290	160	189
Octobre 2010									
Haut (\$)	76,14	26,19	26,20	23,96	25,19	25,99	25,87	26,95	26,86
Bas (\$)	72,41	25,80	25,67	23,26	24,46	25,32	25,13	26,16	26,26
Volume (000)	40 170	267	77	502	360	172	285	173	110

**BOURSE DE TORONTO**

**Actions privilégiées (séries AA à AK)**

	<u>Série AA</u>	<u>Série AC</u>	<u>Série AE</u>	<u>Série AG</u>	<u>Série AI</u>	<u>Série AK</u>
Novembre 2009						
Haut (\$)	26,68	26,93	27,83	27,98	27,90	27,98
Bas (\$)	25,42	26,30	27,14	27,13	27,01	27,11
Volume (000)	98	76	248	284	234	250
Décembre 2009						
Haut (\$)	26,88	27,56	28,42	28,24	28,33	28,23
Bas (\$)	26,10	26,80	27,60	27,60	27,65	27,80
Volume (000)	82	227	318	448	267	235
Janvier 2010						
Haut (\$)	26,73	27,40	28,16	28,30	28,19	28,30
Bas (\$)	25,95	26,75	27,60	27,59	27,50	27,72
Volume (000)	96	191	405	606	743	444
Février 2010						
Haut (\$)	26,99	27,15	28,25	28,09	28,00	28,03
Bas (\$)	26,06	26,80	27,78	27,80	27,80	27,80
Volume (000)	82	167	382	430	381	283
Mars 2010						
Haut (\$)	26,58	27,45	28,42	29,39	28,49	28,47
Bas (\$)	26,18	26,85	27,80	27,82	27,90	27,88
Volume (000)	349	267	1,020	737	567	990
Avril 2010						
Haut (\$)	26,25	27,15	28,15	28,22	28,25	28,25
Bas (\$)	25,26	25,69	26,57	26,55	26,56	26,55
Volume (000)	342	542	802	919	774	744
Mai 2010						
Haut (\$)	26,05	26,49	27,19	27,13	27,30	27,30
Bas (\$)	25,43	26,10	26,60	26,55	26,60	26,66
Volume (000)	114	154	454	458	367	498
Juin 2010						
Haut (\$)	26,28	26,90	27,75	27,96	27,90	27,88
Bas (\$)	25,82	26,23	26,92	26,94	27,00	26,98
Volume (000)	107	327	275	352	235	381
Juillet 2010						
Haut (\$)	26,42	27,05	27,75	27,90	27,90	27,90
Bas (\$)	25,80	26,50	27,20	27,25	27,42	27,20
Volume (000)	312	289	256	323	148	325
Août 2010						
Haut (\$)	26,84	27,05	28,20	28,05	28,10	28,27
Bas (\$)	26,15	26,88	27,35	27,38	27,54	27,60
Volume (000)	94	92	156	289	242	242
Septembre 2010						
Haut (\$)	27,17	27,73	28,38	28,49	28,48	28,49
Bas (\$)	26,63	27,15	27,96	27,87	27,94	27,99
Volume (000)	111	223	441	681	434	482
Octobre 2010						
Haut (\$)	26,85	27,37	28,02	28,10	28,29	28,19
Bas (\$)	26,25	26,70	27,47	27,48	27,61	27,60
Volume (000)	274	215	435	647	317	362

## Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, La Banque Toronto-Dominion n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les titres secondaires de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 14 afférente aux états financiers annuels.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
Hugh J. Bolton Président du conseil, EPCOR Utilities Inc. (société d'énergie intégrée) Edmonton (Alberta) Canada	Avril 2003
John L. Bragg Président du conseil, président et co-chef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (fabricant de produits alimentaires) Collingwood (Nouvelle-Écosse) Canada	Octobre 2004
Amy W. Brinkley Administratrice de sociétés Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
W. Edmund Clark Président du groupe et chef de la direction, La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada	Août 2000
Wendy K. Dobson Professeure et co-directrice, Institute for International Business, Joseph L. Rotman School of Management, Université de Toronto Uxbridge (Ontario) Canada	Octobre 1990
Henry H. Ketcham Président du conseil, président et chef de la direction, West Fraser Timber Co. Ltd. (société de produits forestiers intégrée) Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Janvier 1999
Pierre H. Lessard Président du conseil, METRO Inc. (détaillant en alimentation et distributeur de produits alimentaires) Westmount (Québec) Canada	Octobre 1997



Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Brian M. Levitt* Associé et coprésident du cabinet, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Westmount (Québec) Canada	Décembre 2008
Harold H. MacKay Avocat-conseil, MacPherson Leslie & Tyerman LLP (cabinet d'avocats) Regina (Saskatchewan) Canada	Novembre 2004
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Président et chef de la direction Rogers Communications Inc. (société canadienne diversifiée du secteur des communications et des médias) Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Wilbur J. Prezzano Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, Eastman Kodak Company Charleston, Caroline du Sud, É.-U.	Avril 2003
Helen K. Sinclair Chef de la direction, BankWorks Trading Inc. (entreprise de télécommunications par satellite) Toronto (Ontario) Canada	Juin 1996
Carole S. Taylor Administratrice de sociétés Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Août 2009
John M. Thompson* Président du conseil, La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada	Août 1988

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé leurs postes ou d'autres postes de direction auprès des mêmes sociétés ou organismes, de leurs devanciers ou de sociétés ou d'organismes associés au cours des cinq dernières années. Avant le 30 juin 2009, M<sup>me</sup> Brinkley était gestionnaire principale, Risques mondiaux, de Bank of America Corporation. Avant le 1<sup>er</sup> avril 2008, M. Lessard était président et chef de la direction de METRO Inc. Jusqu'en mars 2009, M. Mohamed était président et chef de l'exploitation du Groupe des communications, Rogers Communications Inc. M<sup>me</sup> Taylor a rempli la fonction de ministre des Finances de la Colombie-Britannique de juin 2005 à juin 2008. De décembre 2008 à janvier 2010, M<sup>me</sup> Taylor est présidente du Conseil consultatif sur l'économie du ministre fédéral des Finances. De septembre 2009 à septembre 2010, M<sup>me</sup> Taylor a été conseillère principale de Borden Ladner Gervais s.r.l. Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 31 mars 2011. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque se rapportant à l'assemblée.

\* Comme il a été annoncé le 28 septembre 2010, M. Levitt deviendra président du conseil d'administration le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il remplacera M. Thompson, qui a pris la décision personnelle, dans le cadre d'une planification ordonnée de la relève au sein du conseil, de démissionner de son poste. M. Levitt est un administrateur indépendant du conseil de la Banque depuis décembre 2008. M. Thompson, qui a été président du conseil non membre de la direction pendant sept ans, continuera de siéger au conseil de TD.

Le tableau suivant présente les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	John M. Thompson (président) Hugh J. Bolton Brian M. Levitt*	<p><b>Gouvernance de TD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs;</li> <li>• repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;</li> <li>• élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD;</li> <li>• examiner et recommander la rémunération des administrateurs de TD;</li> <li>• s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive;</li> <li>• superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités;</li> <li>• superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs.</li> </ul>
Comité des ressources humaines	Wilbur J. Prezzano (président) Henry H. Ketcham Pierre H. Lessard Brian M. Levitt Helen K. Sinclair John M. Thompson	<p><b>Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assumer et aider le conseil d'administration à assumer la responsabilité de la rémunération selon la charte du comité;</li> <li>• établir des objectifs de rendement du chef de la direction qui favorisent le succès financier à long terme de TD et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;</li> <li>• recommander la rémunération du chef de la direction et de certains cadres dirigeants en consultation avec des conseillers indépendants;</li> <li>• étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat dans le cadre du processus de planification de la relève pour ce poste;</li> <li>• superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération des autres membres de la haute direction;</li> <li>• produire un rapport sur la rémunération à</li> </ul>

Comité	Membres	Principales responsabilités
		<p>l'intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération.</p>
Comité du risque	<p>Harold H. MacKay (président)  William E. Bennett  Amy W. Brinkley  Wendy K. Dobson  Wilbur J. Prezzano  Helen K. Sinclair  Carole S. Taylor</p>	<p><b>Supervision de la gestion des risques de TD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier et surveiller les principaux risques de TD et évaluer leur gestion;</li> <li>• approuver les politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions ainsi que d'autres mesures de protection pour gérer les risques;</li> <li>• s'assurer de la mise en place de politiques pour gérer les risques auxquels TD est exposé, y compris les risques de marché, d'exploitation, d'illiquidité, de crédit, d'assurance, légaux et de réglementation et de réputation;</li> <li>• servir de forum pour une analyse «globale» des risques futurs, y compris l'évaluation des tendances;</li> </ul>
Comité de vérification	<p>William E. Bennett** (président)  John L. Bragg  Harold H. MacKay  Irene R. Miller**  Nadir H. Mohamed**</p>	<p><b>Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;</li> <li>• surveiller les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place;</li> <li>• assumer la responsabilité directe de la sélection des vérificateurs nommés par les actionnaires, qui rendent directement compte au comité de vérification, de leur rémunération, de leur maintien et de la surveillance de leur travail;</li> <li>• être à l'écoute des vérificateurs nommés par les actionnaires, du vérificateur interne et du chef de la conformité et évaluer leur efficacité et leur indépendance;</li> <li>• assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques;</li> <li>• agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des institutions financières et des compagnies d'assurance sous réglementation fédérale;</li> <li>• recevoir les rapports sur les opérations avec des parties apparentées et, le cas échéant, les approuver.</li> </ul>

\* Avec prise d'effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, M. Levitt sera président du comité de gouvernance.

\*\* Désigné comme expert financier du comité de vérification.

## Comité de vérification

Le comité de vérification du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités de vérification, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au [www.td.com](http://www.td.com)).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité de vérification sont : William E. Bennett (président), John L. Bragg, Harold H. MacKay, Irene R. Miller et Nadir H. Mohamed. Les membres du comité de vérification de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett et Mohamed ainsi que M<sup>me</sup> Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité de vérification au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

**William E. Bennett** est président du comité de vérification de la Banque. M. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett occupe actuellement la fonction de président du comité de vérification de TD Bank U.S. Holding Company et de Capital Power Corporation et a déjà été président du comité de vérification de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

**John L. Bragg** est président et fondateur d'Oxford Frozen Foods Limited et propriétaire fondateur de Bragg Communications Inc. M. Bragg est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison.

**Harold H. MacKay** est avocat conseil au sein du cabinet d'avocats MacPherson Leslie & Tyerman LLP. Auparavant, il a été l'un des associés du cabinet de 1969 jusqu'à sa retraite en 2004. M. MacKay a présidé le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien et a été économiste invité Clifford Clark du ministère des Finances du Canada. M. MacKay détient un diplôme de premier cycle en économie et en sciences politiques de l'Université de la Saskatchewan, un diplôme de droit de l'Université Dalhousie et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Régina.

**Irene R. Miller** est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M<sup>me</sup> Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Auparavant, elle a occupé des postes de cadre supérieur

relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. Auparavant, M<sup>me</sup> Miller a présidé le comité de vérification du conseil d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M<sup>me</sup> Miller préside actuellement le comité de vérification d'Inditex, S.A. M<sup>me</sup> Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M<sup>me</sup> Miller est un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

**Nadir H. Mohamed** est président, chef de la direction et administrateur de Rogers Communications Inc., société canadienne diversifiée du secteur des communications et des médias. Avant mars 2009, M. Mohamed était président et chef de l'exploitation, Groupe des communications de Rogers Communications Inc. Avant mai 2005, il était président et chef de la direction de Rogers Sans-fil Inc. M. Mohamed est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique. M. Mohamed est comptable agréé et Fellow de l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique. M. Mohamed est un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

### Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe, Développement interne, Stratégie d'entreprise et trésorerie, siège social, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Chef de groupe, et chef de la gestion des risques, Gestion du risque, siège social, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
W. Edmund Clark	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Marketing, stratégies d'entreprise et de gestion des personnes, siège social, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires en gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Timothy D. Hockey	Chef de groupe, Services bancaires canadiens et assurance, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust	Mississauga (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, N.A.	Portland, Maine, É.-U.
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Michael B. Pedersen	Chef de groupe, Gestion de patrimoine, canaux directs et services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé leurs postes ou d'autres postes de direction auprès des mêmes sociétés ou organismes, de leurs devanciers ou de sociétés ou d'organismes associés au cours des cinq dernières années. Avant d'entrer à la Banque en juillet 2007, M. Pedersen a travaillé à la Barclays Bank et y était responsable des activités bancaires privées mondiales et de deux autres entreprises internationales. Avant d'entrer à la Banque en mai 2006, M. McKenna était ambassadeur du Canada aux États-Unis; et de 1997 à 2005, il a occupé le poste de conseil chez McInnes Cooper.

## **Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction**

À la connaissance de la Banque, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 979 585 actions ordinaires de la Banque à cette date, soit environ 0,11 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

## **Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction**

À notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
  - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, sauf M. Lessard qui était administrateur de Corporation CINAR au moment où ses actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation à la Bourse de Toronto pendant plus de 30 jours consécutifs et ont été radiées de la cote de la Bourse de Toronto et du NASDAQ en raison de l'incapacité de Corporation CINAR de respecter les exigences d'inscription continue;
  - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
  - c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

## Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires

Le comité de vérification de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par le vérificateur nommé par les actionnaires et les honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires. Tout service que doit fournir le vérificateur nommé par les actionnaires doit être autorisé par la loi et par la politique, et doit être préautorisé par le comité de vérification conformément à la politique, tout comme les honoraires prévus pour ces services. La politique prévoit la préautorisation annuelle de certains types de services et établit le montant maximum des honoraires qui peuvent être payés pour de tels services en vertu des politiques et procédures adoptées par le comité de vérification, en plus de donner à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation annuelle. Tous les autres services et les honoraires qui s'y rattachent doivent aussi être préautorisés expressément par le comité de vérification au fur et à mesure qu'ils se présentent au cours de l'exercice. S'il s'agit de services que doit fournir le vérificateur nommé par les actionnaires, le comité de vérification s'assure que sa décision est conforme à sa politique et que la prestation des services n'a pas d'incidence sur l'indépendance du vérificateur. Cela consiste notamment à examiner les exigences et les lignes directrices réglementaires applicables et à déterminer si la prestation des services amènerait le vérificateur à vérifier son propre travail, à agir comme s'il était dirigeant de la Banque ou à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque. En vertu de la loi, le vérificateur nommé par les actionnaires ne peut fournir certains services à la Banque ou à ses filiales. Chaque trimestre, le chef des finances de la Banque fait au comité de vérification une présentation détaillant les services autres que de vérification rendus par le vérificateur de la Banque depuis le début de l'exercice, et lui soumet tous les mandats proposés pour fins d'examen et de préautorisation, le cas échéant.

Les honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l., au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

(en milliers de dollars CA)	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l.		
	2010	2009	2008
Honoraires de vérification	20 205 \$	23 123 \$	18 733 \$
Honoraires pour services liés à la vérification	3 229 \$	1 087 \$	3 192 \$
Honoraires pour services fiscaux	3 917 \$	2 563 \$	2 751 \$
Autres honoraires	726 \$	411 \$	598 \$
<b>Total</b>	<b>28 077 \$</b>	<b>27 184 \$</b>	<b>25 274 \$</b>

Les honoraires de vérification se rapportent aux services professionnels relatifs à la vérification des états financiers de la Banque et à la vérification de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par le vérificateur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

Les honoraires pour services liés à la vérification se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par le vérificateur de la Banque. Ces services comprennent les vérifications des régimes d'avantages sociaux, les consultations comptables et fiscales ayant trait aux acquisitions et désinvestissements, les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux, les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation, l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière et des services de conseils en technologie de l'information.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux services en matière d'observation fiscale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt indirect qui comprennent en général la préparation des déclarations de revenus initiales et modifiées de même que des demandes de remboursement; de conseils fiscaux, y compris l'assistance relative aux contrôles, aux appels et aux décisions en matière d'impôt, et les conseils fiscaux fournis dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; de publications fiscales sous forme électronique et sur papier; et de planification fiscale, y compris les services fiscaux aux résidents étrangers et canadiens, de même que les services se rapportant aux questions touchant les prix de transfert.

Tous les autres honoraires se rapportent essentiellement aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, qu'ils soient versés par la Banque ou par des tiers, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme de vérification externe à utiliser. Dans ces cas, les services du vérificateur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, d'une restructuration de la dette et d'un recouvrement des actifs. Le montant des honoraires liés à l'insolvabilité et à la viabilité versés par des tiers à Ernst & Young s.r.l. en 2010 est de 0,00 million de dollars (0,09 million de dollars en 2009; 0,28 million de dollars en 2008). Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux vérifications des organismes de bienfaisance, aux rapports portant sur le chapitre 5970 et la norme SAS 70 qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services de vérification de certaines structures d'accueil que la Banque administre, aux vérifications de fonds inscrits à la SEC, aux études de référence et aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

## **POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES**

### **Poursuites**

La Banque, ses filiales et TD Ameritrade sont parties à divers litiges dans le cours normal des affaires, dont plusieurs sont, dans le cas de la Banque et de ses filiales, liés à des prêts. De l'avis de la direction, le règlement final de ces litiges n'aura pas, individuellement ou collectivement, une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

### **Mesures réglementaires**

De temps à autre, certaines filiales de la Banque se voient imposer des droits ou des amendes par un organisme de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. Au cours du dernier exercice, les Services d'investissement TD Inc. ont versé des droits de dépôt administratifs totalisant 5 000 \$ à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

À notre connaissance, la Banque confirme que, au 1<sup>er</sup> décembre 2010, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

## **AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES**

### **Agent des transferts**

Compagnie Trust CIBC Mellon  
C.P. 7010  
Adelaide Street Postal Station  
Toronto (Ontario)  
M5C 2W9

416-643-5500  
ou (sans frais) 1-800-387-0825  
www.cibcmellon.com ou [inquiries@cibcmellon.com](mailto:inquiries@cibcmellon.com)



## **Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres**

BNY Mellon Shareholder Services  
P.O. Box 358015  
Pittsburgh, Pennsylvania  
15252-8015

ou

480 Washington Boulevard  
Jersey City, New Jersey  
07310

1-866-233-4836  
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469  
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578  
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610  
[www.bnymellon.com/shareowner/equityaccess](http://www.bnymellon.com/shareowner/equityaccess)

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

### **Noms des experts**

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 déposés en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l. Ernst & Young s.r.l., comptables agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario), sont les vérificateurs externes qui ont préparé les *Independent Auditors' Reports to Shareholders - Report on Financial Statements and Report on Internal Controls Under Standards of the Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ernst & Young s.r.l. est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la Rule 3520 du *Public Company Accounting Oversight Board*.

De plus, la circulaire de sollicitation de procurations/prospectus à l'égard de l'acquisition de The South Financial Group, Inc. par la Banque, déposée en vertu du Règlement 51-102, décrit ou inclut : le rapport de vérification d'Ernst & Young s.r.l. daté du 2 décembre 2009 figurant dans le rapport annuel 2009 de la Banque; et l'opinion juridique de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

### **Intérêts des experts**

À notre connaissance, à tout moment pertinent, les associés, avocats conseils et autres avocats de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. sont respectivement propriétaires, directement ou indirectement, de moins de 1 % de quelque catégorie de titres émis par la Banque ou des membres de son groupe.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, aucun membre de la haute direction ni administrateur de la Banque n'est un associé, avocat conseil ou autre avocat de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., ni, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, à notre connaissance, la Banque ne prévoit élire, nommer ou employer en tant qu'administrateur ou membre de la haute direction de la Banque un associé, un avocat conseil ou un autre avocat de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

De temps à autre, à la demande de la Banque, des cabinets d'avocats fournissent les services d'avocats et d'étudiants en droit affectés provisoirement à des groupes au siège social de la Banque et dans ses unités d'exploitation.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

## **Appendice A**

**Liens intersociétés – voir ci-joint**

**PRINCIPALES FILIALES**
**Canada**

(en millions of dollars)	Au 31 octobre 2010
<b>Canada</b>	Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Emplacement du siège social ou du bureau principal	
L'Assurance financière CT (99,9 %)	125 \$
Meloche Monnex Inc.	1 357
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)
Primum compagnie d'assurance	Montréal (Québec)
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)
Corp. de financement d'actifs TD	Toronto (Ontario) 140
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario) 591
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario) 3
Services de Financement TD Inc.	Toronto (Ontario) 521
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario) 29
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario) 44
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario) 10 008
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)
Corporation d'Investissement Hypothécaire TD	Calgary (Alberta) 533
TD Nordique Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique) 356
TD Parallel Private Equity Investors Ltd.	Toronto (Ontario) 117
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario) 3 470
TD Timberlane Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique) 5 537
TD McMurray Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)
TD Redpath Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)
TD Riverside Investments Limited	Vancouver (Colombie-Britannique)
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta) 25 128
TD Bank US Holding Company	Portland (Maine)
TD Bank USA, National Association	Portland (Maine)
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta) 14 337
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)
Canada Trustco International Limited	St. Michael (Barbade)
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. Michael (Barbade)
Toronto Dominion International Inc.	St. Michael (Barbade)
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario) 1 950
Truscan Property Corporation	Toronto (Ontario) 158

À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote des entités énumérées. Chaque filiale est constituée en société dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal.

**PRINCIPALES FILIALES**

**Filiales américaines et autres filiales étrangères**

(en millions de dollars)		Au 31 octobre 2010
	Emplacement du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la Banque
<b>États-Unis</b>		
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	2 \$
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	1 449
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
Toronto Dominion Investments, Inc.	Houston (Texas)	
<b>Autres pays</b>		
Internaxx Bank S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	46
NatWest Personal Financial Management Limited (50 %)	Londres (Angleterre)	59
NatWest Stockbrokers Limited	Londres (Angleterre)	
TD Ireland	Dublin (Irlande)	1 308
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	5 485
TD AMERITRADE Holding Corporation (45,93 %)	Omaha (Nebraska)	
TD Waterhouse Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	260
TD Waterhouse Investor Services (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	94
TD Waterhouse Investor Services (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	953
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	763

À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote des entités énumérées. Chaque filiale est constituée en société dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal. TD AMERITRADE Holding Corporation n'est pas une filiale de la Banque étant donné que la Banque ne la contrôle pas; TD Luxembourg International Holdings et sa participation dans TD AMERITRADE Holding Corporation sont incluses étant donné l'importance du placement de la Banque dans TD AMERITRADE Holding Corporation.

## Appendice B

### CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ *Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque* ~ ~

#### ***Principales responsabilités***

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable.
- Superviser les contrôles internes; les mesures de protection nécessaires doivent être en place.
- Être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste du vérificateur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité.
- Être à l'écoute du vérificateur nommé par les actionnaires, du vérificateur interne et du chef de la conformité et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun.
- Assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques.
- Agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale.
- Recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

#### ***L'indépendance est essentielle***

- Le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants.
- Le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction.
- Le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

## **Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs**

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité de vérification, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre de vérificateur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris le vérificateur nommé par les actionnaires. Le comité de vérification peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

## **Réunions**

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre le vérificateur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, le vérificateur en chef, le chef de la conformité et le vérificateur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et du vérificateur nommé par les actionnaires. Une fois par année, le comité se réunit conjointement avec le comité du risque et le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF et en discuter (à moins que le BSIF n'indique plutôt qu'il rencontrera le conseil plénier à cette fin).

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions.

Tous les administrateurs non membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction et de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

### ***Devoirs spécifiques***

#### *Présentation de l'information financière*

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et le vérificateur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

#### *Processus de présentation de l'information financière*

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et la Direction de la vérification interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et des estimations et opinions clés de la direction, et aborder ces sujets avec la direction et/ou le vérificateur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et la présentation d'information hors bilan, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, en collaboration avec le vérificateur nommé par les actionnaires et la direction, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après la vérification;
- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications importantes aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par le vérificateur nommé par les actionnaires, la direction ou la Direction de la vérification interne; et
- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et la Direction de la vérification interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de



toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou la vérification, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires.

#### *Rôle du comité de vérification dans le processus de présentation de l'information financière*

Le vérificateur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de la vérification des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Banque, et de la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité de vérification supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen du vérificateur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité de vérification de planifier ou d'effectuer les vérifications, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux PCGR.

#### *Contrôles internes*

Le comité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des contrôles internes de la Banque, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- exiger de la direction qu'elle mette en œuvre et maintienne des systèmes de contrôle interne appropriés (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) et qui sont conformes aux lois, aux règlements et aux consignes applicables, y compris l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act* et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, le vérificateur en chef et le vérificateur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;
- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

#### *Direction de la vérification interne*

Le comité supervise la Direction de la vérification interne de la Banque, notamment en examinant et en approuvant les mandats de la Direction de la vérification interne et du vérificateur en chef au moins une fois par année. Le comité doit s'assurer que la Direction de la vérification interne a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan de vérification annuel ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées;
- confirmer la nomination et la révocation du vérificateur en chef de la Banque;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité de la Direction de la vérification interne;

- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement du vérificateur en chef de la Banque au chef de la direction de la Banque à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner les rapports courants préparés par le vérificateur en chef ainsi que la réponse de la direction, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu; et
- fournir une tribune permettant au vérificateur en chef de soulever des questions liées à la vérification interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de la vérification interne, la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction.

#### *Supervision du vérificateur nommé par les actionnaires*

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer le rendement, les compétences et l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires, y compris les principaux associés, et, une fois par année, il doit recommander au conseil et aux actionnaires des candidats au poste de vérificateur nommé par les actionnaires, à élire par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération du vérificateur. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation du vérificateur nommé par les actionnaires. Le vérificateur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans de vérification annuels et les lettres de mission du vérificateur nommé par les actionnaires;
- passer en revue les procédés utilisés par le vérificateur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services de vérification, notamment toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet de vérification d'agir à titre de vérificateur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par le vérificateur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le Public Company Accounting Oversight Board, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec le vérificateur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté de vérification, comme des restrictions liées à ses activités de vérification ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- examiner avec le vérificateur nommé par les actionnaires les préoccupations exprimées par le vérificateur nommé par les actionnaires, le cas échéant, relativement à la qualité des normes comptables de la Banque, et non seulement à leur acceptabilité, telles qu'appliquées à sa présentation de l'information financière; et
- fournir une tribune permettant à la direction et au vérificateur interne et/ou au vérificateur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et le vérificateur interne et/ou le vérificateur nommé par les actionnaires.

#### *Indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires*

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) la durée des missions de vérification et les honoraires de vérification ainsi que les autres services pouvant

légalement être fournis par le vérificateur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;

- recevoir les rapports écrits officiels préparés régulièrement par le vérificateur nommé par les actionnaires, décrivant les relations qui existent entre le vérificateur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et le vérificateur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre le vérificateur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires;
- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens du vérificateur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des vérificateurs, comme la rotation des membres de l'équipe de mission de vérification, au besoin.

#### *Service des finances*

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;
- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances et du chef des finances;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et
- offrir au chef des finances une tribune permettant de soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

#### *Examen et opérations entre personnes apparentées*

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées (sauf l'approbation de facilités de crédit de personnes apparentées à un dirigeant de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité des ressources humaines, et de facilités de crédit de personnes apparentées à un administrateur de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité du risque, s'il y a lieu), y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

#### *Conduite des affaires et éthique*

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment les procédés de communication de l'information et de traitement des plaintes de la Banque et son code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts

énoncées dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

### *Observation des lois*

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires, et les procédés de gestion de la conformité réglementaire;
- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à la vérification, ainsi qu'à l'égard de l'information soumise de manière confidentielle et anonyme concernant des pratiques comptables ou de vérification douteuses, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;
- examiner un rapport annuel préparé par le chef de la gestion des risques concernant les examens de la Banque effectués par le BSIF, et assurer auprès de la direction le suivi de l'état des recommandations et des suggestions, le cas échéant;
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque; et
- examiner, de concert avec le directeur du Service juridique de la Banque, toute question juridique découlant d'un litige, d'une revendication ou de la non-observation de lois susceptible d'avoir une incidence importante sur la situation financière de la Banque.

### *Service de la conformité*

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, notamment en examinant et en approuvant son plan annuel ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie. Le comité s'assure que le service de la conformité a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité de la Banque;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité du service de la conformité;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité de vérification et assurer le suivi de toute question non résolue;
- fournir une tribune permettant au chef de la conformité de soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

## *Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*

Le comité effectue la surveillance et le suivi de l'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Cette supervision et ce suivi sont effectués de la manière suivante :

- le comité examine et approuve le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, sa conception et toutes les politiques importantes s'y rapportant.
- Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent participe régulièrement aux réunions du comité et présente un rapport, notamment, sur les points suivants :
  - le déroulement du programme, y compris les besoins en matière de ressources et de systèmes; ainsi que les résultats des vérifications de conformité;
  - la déclaration d'opérations suspectes;
  - les questions relatives à la réglementation, y compris les nouvelles initiatives en matière de réglementation;
  - les paramètres de la formation; et
  - les autres tendances ou faits d'importance qui ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ou le mandat de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale.
- Le comité recevra régulièrement des rapports du vérificateur en chef relativement à la vérification en matière d'efficacité.
- Le comité examine les résultats de l'évaluation des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de l'auto-évaluation des contrôles qui sont faites chaque année afin de s'assurer qu'il comprend bien le profil de risque inhérent du GFBTD et il doit, en consultation avec le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, évaluer la suffisance des contrôles existants. Le comité, s'il juge à propos de le faire, peut porter à l'attention du conseil les risques d'importance qui ne sont pas suffisamment atténués.

### *Généralités*

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année les actuaire en chef des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité de vérification et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;
- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l'an et soumettre la présente charte au comité de gouvernance et au conseil aux fins d'approbation;

- tenir des procès-verbaux ou d'autres rapports des réunions et des activités du comité; et
- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité de vérification après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

## ANNEXE 99.2

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la Banque) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec nos états financiers consolidés et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Le présent rapport de gestion est daté du 1<sup>er</sup> décembre 2010. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<b>APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS</b>		<b>SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE</b>	
6	Bénéfice net	38	Revue du bilan
7	Revenus	40	Qualité du portefeuille de crédit
10	Frais	50	Situation du capital
12	Impôts et taxes	55	Arrangements hors bilan
13	Information financière trimestrielle	58	Opérations entre apparentés
		59	Instruments financiers
<b>ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION</b>		<b>FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES</b>	
15	Description des activités	60	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
18	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	63	Gestion des risques
21	Gestion de patrimoine		
25	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis		
29	Services bancaires de gros		
32	Siège social		
<b>APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2009</b>		<b>NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES</b>	
33	Sommaire du rendement de 2009	84	Estimations comptables critiques
35	Rendement financier de 2009 par secteur d'exploitation	88	Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière
		97	Contrôles et procédures

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.td.com](http://www.td.com), sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

### Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux représentants des médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération, et constituent des énoncés prospectifs selon les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables, y compris la loi *U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, le rapport de gestion de 2010 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2011» ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2011 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir», et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude qui plane sur les environnements financier, économique et réglementaire, de tels risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, de change et de taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion de 2010. Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives aux États-Unis, comme il est mentionné à la rubrique «Événements importants en 2010» de la rubrique «Notre rendement» du rapport de gestion de 2010; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les liquidités, et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur nouvelle interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information. Cette énumération n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2010. Les lecteurs doivent tenir compte de ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2010 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» ainsi qu'aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2011» pour chacun des secteurs d'exploitation, telles qu'elles sont mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite. Tout énoncé prospectif figurant dans le présent document représente le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et les priorités et le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.



## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (TD ou la Banque). TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à environ 19 millions de clients regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et TD Assurance; Gestion de patrimoine, y compris TD Waterhouse et un placement dans TD Ameritrade; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Bank, la banque américaine la plus pratique; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, TD figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec plus de 6 millions de clients en ligne. Au 31 octobre 2010, les actifs de TD totalisaient 620 milliards de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

### Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les PCGR et désigne les résultats dressés selon les PCGR «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR pour obtenir les résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer son rendement global. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retire les «éléments à noter», déduction faite des impôts sur les bénéfices, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau de la page suivante. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les PCGR. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des PCGR et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

En date du 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui exerce ses activités sous l'appellation TD Bank, la banque américaine la plus pratique, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de convention comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis du deuxième trimestre de 2009 a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation – comme présentés de la Banque.

<b>TABLEAU 1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION – COMME PRÉSENTÉS</b>			
(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net	11 543 \$	11 326 \$	8 532 \$
Revenus autres que d'intérêts	8 022	6 534	6 137
Total des revenus	19 565	17 860	14 669
Provision pour pertes sur créances	1 625	2 480	1 063
Frais autres que d'intérêts	12 163	12 211	9 502
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée</b>	<b>5 777</b>	<b>3 169</b>	<b>4 104</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices	1 262	241	537
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	106	111	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	235	303	309
<b>Bénéfice net – comme présenté</b>	<b>4 644</b>	<b>3 120</b>	<b>3 833</b>
Dividendes sur actions privilégiées	194	167	59
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>4 450 \$</b>	<b>2 953 \$</b>	<b>3 774 \$</b>

**TABLEAU 2 RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR**
**Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté**
**Résultats d'exploitation – rajustés**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net	11 543 \$	11 326 \$	8 532 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>1</sup>	8 020	7 294	5 840
Total des revenus	19 563	18 620	14 372
Provision pour pertes sur créances <sup>2</sup>	1 685	2 225	1 046
Frais autres que d'intérêts <sup>3</sup>	11 464	11 016	9 291
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée	6 414	5 379	4 035
Charge d'impôts sur les bénéfices <sup>4</sup>	1 387	923	554
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	106	111	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices <sup>5</sup>	307	371	375
<b>Bénéfice net – rajusté</b>	<b>5 228</b>	<b>4 716</b>	<b>3 813</b>
Dividendes sur actions privilégiées	194	167	59
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>5 034</b>	<b>4 549</b>	<b>3 754</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices</b>			
Amortissement des actifs incorporels <sup>6</sup>	(467)	(492)	(404)
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron <sup>7</sup>	–	–	323
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente <sup>8</sup>	5	(450)	118
Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis <sup>9</sup>	(69)	(276)	(70)
Augmentation (diminution) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances <sup>10</sup>	(4)	(126)	107
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi <sup>11</sup>	11	–	(34)
Reprise (provision) pour réclamations d'assurance <sup>12</sup>	17	–	(20)
Reprise (augmentation) de la provision générale dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros <sup>13</sup>	44	(178)	–
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth <sup>14</sup>	–	(39)	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC <sup>15</sup>	–	(35)	–
Entente avec l'Agence du revenu du Canada <sup>16</sup>	(121)	–	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>(584)</b>	<b>(1 596)</b>	<b>20</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>4 450 \$</b>	<b>2 953 \$</b>	<b>3 774 \$</b>

<sup>1</sup> Les revenus autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : en 2010, perte avant impôts de 9 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; gain avant impôts de 14 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; recouvrement de 25 millions de dollars de réclamations d'assurance, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; en 2009, perte avant impôts de 196 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; perte avant impôts de 564 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente; en 2008, gain avant impôts de 186 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; gain avant impôts de 141 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente; perte avant impôts de 30 millions de dollars découlant de la provision pour réclamations d'assurance, comme expliqué à la note 15 ci-dessous.

<sup>2</sup> Les provisions rajustées pour pertes sur créances excluent les éléments à noter suivants : en 2010, reprise de 59 millions de dollars des provisions générales pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des Services bancaires de gros, comme expliqué à la note 13 ci-dessous; en 2009, augmentation de 255 millions de dollars des provisions générales pour pertes sur créances (au bilan consolidé) dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros; en 2008, 17 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 10 ci-dessous.

<sup>3</sup> Les frais autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : en 2010, amortissement d'actifs incorporels de 592 millions de dollars comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 108 millions de dollars de frais de restructuration et d'intégration liés aux acquisitions dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; en 2009, amortissement d'actifs incorporels de 653 millions de dollars; 429 millions de dollars de frais de restructuration et d'intégration liés à l'acquisition de Commerce; règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth au montant de 58 millions de dollars, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; cotisation spéciale imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) au montant de 55 millions de dollars, comme expliqué à la note 15 ci-dessous; en 2008, amortissement d'actifs incorporels de 577 millions de dollars; frais de restructuration et d'intégration liés à l'acquisition de Commerce de 111 millions de dollars; rajustement positif de 477 millions de dollars lié à la reprise de la provision pour litiges relative à Enron, comme expliqué à la note 7 ci-dessous.

<sup>4</sup> Pour un rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée et de la charge d'impôts sur les bénéfices rajustée, se reporter au tableau intitulé «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée et de la charge rajustée» à la rubrique «Impôts».

<sup>5</sup> La quote-part du bénéfice net d'une société liée exclut les éléments à noter suivants : en 2010, amortissement d'actifs incorporels de 72 millions de dollars, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; en 2009, amortissement d'actifs incorporels de 68 millions de dollars; en 2008, amortissement d'actifs incorporels de 66 millions de dollars.

<sup>6</sup> L'amortissement des actifs incorporels se rapporte principalement à l'acquisition de Canada Trust en 2000, à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008, aux acquisitions par TD Banknorth de Hudson United Bancorp (Hudson) en 2006 et d'Interchange Financial Services (Interchange) en 2007, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels compris dans la quote-part du bénéfice net de TD Ameritrade.

<sup>7</sup> Le passif éventuel relatif à Enron pour lequel la Banque a constitué une provision a été réévalué étant donné l'évolution favorable de la jurisprudence sur des recours collectifs similaires touchant des valeurs mobilières à la suite de la décision de la Cour suprême des États-Unis dans le cadre du litige opposant Stoneridge Partners, LLC et Scientific-Atlanta, Inc. Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Banque a comptabilisé un rajustement positif de 323 millions de dollars après impôts reflétant l'importante reprise de provision.

<sup>8</sup> En date du 1<sup>er</sup> août 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction en raison de la récente détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit survenus plus tôt. La Banque n'a plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance. Par conséquent, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Cela comprend le risque lié à la conversion des monnaies étrangères pour le portefeuille de titres de créance et les dérivés qui le couvrent. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les gains et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé.

<sup>9</sup> Par suite des acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et les initiatives d'intégration et de restructuration connexes entreprises, la Banque peut engager des frais d'intégration et de restructuration. Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, des frais liés à la résiliation de contrats et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes, des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. À partir du deuxième trimestre de 2010, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a choisi de ne plus inclure d'autres frais d'intégration et de restructuration liés à Commerce dans cet élément à noter étant donné que les efforts dans ces domaines tirent à leur fin et que la restructuration et l'intégration de Commerce sont pratiquement achevées. Pour les douze mois terminés le 31 octobre 2010, les frais d'intégration ont découlé des acquisitions facilitées par la FDIC et de l'acquisition de South Financial, et aucuns frais de restructuration n'ont été comptabilisés.

<sup>10</sup> La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont constatées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés excluent les gains et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés.

<sup>11</sup> Cet élément représente l'incidence des modifications prévues du taux d'impôt sur les bénéfices prévu par la loi sur les soldes d'impôts futurs nets.

<sup>12</sup> La Banque a inscrit dans les activités d'assurances de ses filiales un passif actuariel additionnel au titre des pertes éventuelles au premier trimestre de 2008 relativement à une décision d'un tribunal de l'Alberta. La législation du gouvernement de l'Alberta qui a pour effet de limiter les montants de réclamation pour les blessures mineures causées par des accidents de la route a été contestée et jugée inconstitutionnelle. En 2009, le gouvernement de l'Alberta a gagné son appel de la décision. Les requérants ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision devant la Cour suprême du Canada. En 2010, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande des requérants. Par suite de cette issue favorable, la Banque a repris sa provision pour litige relative à la limite des réclamations pour les blessures mineures en Alberta.

<sup>13</sup> À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, les Services de financement TD (anciennement VFC Inc.) ont aligné leur méthode de constitution de provisions pour pertes sur prêts sur la méthode de constitution de provisions pour l'ensemble des autres prêts de détail des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada; toute provision générale résultant de ce changement de méthode est incluse dans le poste «Augmentation des provisions générales pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros».

<sup>14</sup> Par suite de l'annonce de la privatisation de TD Banknorth en novembre 2006, certains actionnaires minoritaires de TD Banknorth ont initié un recours collectif alléguant diverses réclamations contre la Banque, TD Banknorth et les dirigeants et administrateurs de TD Banknorth (litige initié par des actionnaires de TD Banknorth). En février 2009, les parties ont convenu de régler le litige moyennant 61,3 millions de dollars (50 millions de dollars US), dont un montant de 3,7 millions de dollars (3 millions de dollars US) avait déjà été comptabilisé au moment de la privatisation. La cour de chancellerie du Delaware a approuvé le règlement du litige initié par des actionnaires de TD Banknorth le 24 juin 2009 et le règlement est maintenant définitif. L'incidence nette après impôts du règlement a été de 39 millions de dollars.

<sup>15</sup> Le 22 mai 2009, la FDIC, aux États-Unis, a approuvé l'imposition d'une cotisation spéciale donnant lieu à une charge de 55 millions de dollars avant impôts ou 49 millions de dollars US avant impôts.

<sup>16</sup> La Banque a réglé plusieurs questions fiscales en suspens liées aux stratégies des Services bancaires de gros qui avaient fait l'objet de nouvelles cotisations par l'Agence de revenu du Canada (ARC) et pour lesquelles une décision était attendue de la part de la division des appels de l'ARC ou des tribunaux. La Banque a cessé d'entreprendre ces types de stratégies.

## Rapprochement du bénéfice par action comme présenté et du bénéfice par action rajusté<sup>1</sup>

(en dollars canadiens)	2010	2009	2008
Dilué – comme présenté	5,10 \$	3,47 \$	4,87 \$
Éléments à noter ayant une incidence sur le bénéfice (voir ci-dessus)	0,67	1,88	(0,03)
Éléments à noter ayant une incidence sur le bénéfice par action seulement <sup>2</sup>	–	–	0,04
<b>Dilué – rajusté</b>	<b>5,77 \$</b>	<b>5,35 \$</b>	<b>4,88 \$</b>
<b>De base – comme présenté</b>	<b>5,13 \$</b>	<b>3,49 \$</b>	<b>4,90 \$</b>

<sup>1</sup> Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>2</sup> Les chiffres relatifs au bénéfice dilué par action ne comprennent pas le bénéfice de Commerce pour le mois d'avril 2008 en raison d'un décalage de un mois entre la fin des trimestres jusqu'au premier trimestre de 2009, tandis que l'émission d'actions à la clôture a entraîné une incidence négative non récurrente sur le bénéfice de 4 cents l'action.

## TABLEAU 3 AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Canada Trust	159 \$	159 \$	143 \$
TD Bank, N.A.	200	257	170
TD Ameritrade (compris dans la quote-part du bénéfice net d'une société liée)	72	68	66
Divers	36	8	25
<b>Total</b>	<b>467 \$</b>	<b>492 \$</b>	<b>404 \$</b>

<sup>1</sup> L'amortissement des actifs incorporels est inclus dans le secteur Siège social.

## PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI

La Banque utilise le profit économique comme outil de mesure de la création de valeur pour l'actionnaire. Le profit économique représente le bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires moins une imputation au titre du capital investi moyen. Le capital investi moyen est égal à l'avoir moyen en actions ordinaires pour la période plus le montant moyen cumulatif des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, déduction faite des impôts, amortis à la date du bilan. Le taux utilisé pour l'imputation au titre du capital investi correspond au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers. L'imputation représente un rendement minimum présumé exigé par les actionnaires ordinaires sur le capital investi de la Banque. Le but de la Banque est de générer un profit économique positif et croissant.

Le rendement du capital investi (RCI) est obtenu en divisant le bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par le capital investi moyen. Le RCI est une variante de la mesure du profit économique qui s'avère utile comparativement au coût du capital. Le RCI et le coût du capital sont des pourcentages, tandis que le profit économique est exprimé en dollars. Si le RCI excède le coût du capital, le profit économique est positif. Le but de la Banque est de maximiser le profit économique en générant un RCI supérieur au coût du capital.

Le profit économique et le RCI sont des mesures financières non conformes aux PCGR, puisque ce ne sont pas des termes définis par les PCGR. Les lecteurs doivent prendre note que les bénéfices et d'autres mesures rajustés par rapport à une base autre que les PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du profit économique, du RCI et du bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes connexes sont décrits à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque».

<b>TABLEAU 4 RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES – RAJUSTÉ, DU PROFIT ÉCONOMIQUE ET DU RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI</b>			
(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Avoir moyen des actionnaires ordinaires	36 639 \$	35 341 \$	26 213 \$
Montant cumulatif moyen de l'amortissement des écarts d'acquisition / actifs incorporels, déduction faite des impôts sur les bénéfices	4 943	4 541	4 136
Capital investi moyen	41 582 \$	39 882 \$	30 349 \$
Coût du capital investi	10,0 %	10,0 %	9,3 %
Imputation au titre du capital investi	4 158 \$	3 988 \$	2 822 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	4 450 \$	2 953 \$	3 774 \$
Éléments à noter ayant une incidence sur le bénéfice, déduction faite des impôts sur les bénéfices	584	1 596	(20)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	5 034 \$	4 549 \$	3 754 \$
Profit économique	876 \$	561 \$	932 \$
Rendement du capital investi	12,1 %	11,4 %	12,4 %

## Événements importants en 2010

### Acquisition de The South Financial Group, Inc.

Le 30 septembre 2010, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de The South Financial Group, Inc. (South Financial) pour une contrepartie totale d'environ 65 millions de dollars, payée au comptant et en actions ordinaires aux actionnaires ordinaires, soit respectivement 11 millions de dollars et 54 millions de dollars. Chaque action ordinaire de South Financial a été échangée contre 0,28 \$ US au comptant ou 0,004 action ordinaire de la Banque, ce qui a donné lieu à l'émission d'environ 720 mille actions ordinaires de la Banque. En outre, immédiatement avant la clôture de la transaction, le Département du Trésor des États-Unis a vendu à la Banque ses actions privilégiées de South Financial et les bons de souscription associés acquis dans le cadre du Capital Purchase Program du Département du Trésor, et a libéré tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions pour une contrepartie totale au comptant d'environ 134 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de South Financial à compter de la date d'acquisition jusqu'au 31 octobre 2010 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Les résultats sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Au 30 septembre 2010, l'acquisition a ajouté au bilan consolidé de la Banque 6,6 milliards de dollars de prêts et 9,0 milliards de dollars de dépôts. La répartition du prix d'acquisition est susceptible de faire l'objet de rajustements à mesure que la Banque termine l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

### Nouveautés législatives aux États-Unis

La conjoncture récente de l'économie et des marchés a donné lieu à de nouvelles lois et à de nombreuses propositions de changement de la réglementation du secteur des services financiers, notamment d'importantes mesures législatives et réglementaires additionnelles aux États-Unis. Le 21 juillet 2010, le président des États-Unis a ratifié la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi») qui déclenche une vaste réforme du secteur financier aux États-Unis. Couvrant plus de 2 300 pages, la loi aura une incidence sur toutes les institutions financières des États-Unis et sur de nombreux établissements financiers, y compris la Banque, qui mènent des activités en dehors des États-Unis. La loi entraîne d'importants changements, entre autres pour ce qui est de la supervision des services bancaires et des banques, d'un mécanisme de résolution visant les institutions financières d'importance systémique, de la protection des consommateurs, des valeurs mobilières, des dérivés et de la rémunération des cadres. La loi sera complétée par une foule de dispositions réglementaires, et un grand nombre d'études et de rapports continus dans la foulée de sa mise en œuvre. Par conséquent, même si la loi aura une incidence sur les affaires de la Banque, particulièrement sur ses activités aux États-Unis, les conséquences ultimes pour la Banque ne seront pas connues tant que les règlements de mise en œuvre n'auront pas été rendus publics.

Les autres changements réglementaires récents comprennent les modifications apportées à la loi intitulée *Electronic Funds Transfer Act* («*Regulation E*»), laquelle interdit aux institutions financières d'imposer des frais aux consommateurs sur les opérations de paiement effectuées à un guichet automatique bancaire ou à un point de vente qui donnent lieu à un découvert, et à la loi intitulée *Credit Card Act*, qui, entre autres, limitera considérablement la capacité de la Banque à appliquer des taux d'intérêt et à imposer des frais basés sur le risque propre à un client. Pour plus d'informations sur l'incidence de la *Regulation E*, se reporter à «Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis» sous la rubrique «Rapport de gestion des secteurs d'activité de TD» du présent rapport.

La Banque continue de surveiller de près l'évolution de ces questions et d'autres faits législatifs nouveaux et d'analyser l'incidence que pourraient avoir ces changements réglementaires et législatifs sur ses activités.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Bénéfice net

### APERÇU

- Le bénéfice net comme présenté a atteint 4 644 millions de dollars, soit une hausse de 1 524 millions de dollars, ou 49 %, en regard de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net rajusté a atteint 5 228 millions de dollars, soit une hausse de 512 millions de dollars, ou 11 %, en regard de l'exercice précédent.

Le bénéfice net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 4 644 millions de dollars, par rapport à 3 120 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice s'est établi à 5 228 millions de dollars, comparativement à 4 716 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des bénéfices dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Gestion de patrimoine, qui a été en partie annulée par la baisse des bénéfices dans le secteur Services bancaires de gros et une perte accrue dans le secteur Siège social. Dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les bénéfices se sont améliorés en raison d'une croissance générale des revenus et des volumes pour la plupart des produits bancaires et d'une baisse de la provision pour pertes sur créances. Les bénéfices du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis se sont accrus du fait de la hausse des revenus tirés des commissions, de la croissance des volumes et d'une baisse de la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance, annulées en partie par une augmentation des frais et l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les bénéfices dans le secteur Gestion de patrimoine ont augmenté par suite de la hausse des revenus tirés des commissions attribuable à la croissance des actifs des clients, et de l'amélioration de la marge d'intérêt nette, en partie contrebalancées par le recul des bénéfices de TD Ameritrade et l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les bénéfices dans le secteur Services bancaires de gros ont reculé en raison principalement de conditions de marché moins favorables. La perte dans le secteur Siège social a augmenté sous l'effet surtout d'une hausse des frais nets du Siège social, des pertes de titrisation nettes plus élevées et de l'incidence des éléments fiscaux favorables et d'autres éléments constatés à l'exercice précédent, en partie annulés par une baisse des pertes associées aux activités de couverture et de trésorerie.

Le bénéfice dilué par action comme présenté s'est établi à 5,10 \$ pour l'exercice, une hausse de 47 %, comparativement à 3,47 \$ pour l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action rajusté a été de 5,77 \$, une hausse de 8 %, par rapport à 5,35 \$ pour l'exercice précédent.

### ***Incidence du taux de change sur les bénéfices convertis des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et de TD Ameritrade***

Les bénéfices du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et la quote-part des bénéfices de TD Ameritrade revenant à la Banque sont touchés par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

L'appréciation du dollar canadien a eu un effet défavorable sur nos résultats consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

### ***Incidence du taux de change sur les bénéfices convertis des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et de TD Ameritrade***

(en millions de dollars canadiens)

**2010 par rapport à 2009**

#### **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis**

Diminution du total des revenus – rajusté	602 \$
Diminution des frais autres que d'intérêts – rajusté	352
Diminution du bénéfice net rajusté, après impôts	129
Diminution du bénéfice net comme présenté, après impôts	120

#### **TD Ameritrade**

Diminution de la quote-part des bénéfices, après impôts	42 \$
<b>Diminution du bénéfice par action – rajusté</b>	<b>0,20 \$</b>
<b>Diminution du bénéfice par action – comme présenté</b>	<b>0,19 \$</b>

### **PCGR des États-Unis**

Se reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis», qui figure dans le rapport annuel sur formulaire 40-F de la Banque pour l'exercice 2010 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/investor/index.jsp>, et sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov>.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis s'est établi à 4 931 millions de dollars, par rapport à 4 450 millions de dollars selon les PCGR du Canada. Le fait que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires soit plus élevé selon les PCGR des États-Unis tient principalement à une hausse du bénéfice du fait qu'il a été mis fin à la dé-désignation de certaines relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie qui avaient été désignées selon les PCGR du Canada et à la reprise de la provision d'assurance liée à la provision pour écarts défavorables relative aux contrats d'assurance selon les PCGR du Canada.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Revenus

### APERÇU

- Les revenus comme présentés se sont établis à 19 565 millions de dollars, une progression de 1 705 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les revenus rajustés se sont établis à 19 563 millions de dollars, une augmentation de 943 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le revenu d'intérêts net a marqué une hausse de 217 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les revenus autres que d'intérêts comme présentés ont monté de 1 488 millions de dollars, ou 23 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les revenus autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 726 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.

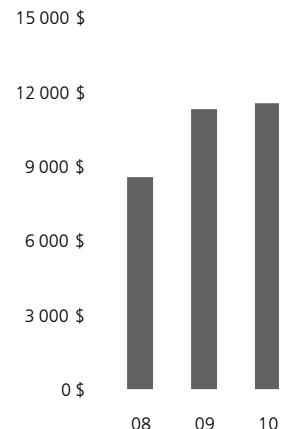
### REVENU D'INTÉRÊTS NET

Le revenu d'intérêts net pour l'exercice a été de 11 543 millions de dollars, une hausse de 217 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable surtout aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine, en partie neutralisées par les baisses dans les secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. L'augmentation du revenu d'intérêts net dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'explique surtout par la croissance des volumes, notamment en ce qui concerne les dépôts de particuliers et d'entreprises et les prêts immobiliers garantis. Le revenu d'intérêts net du secteur Gestion de patrimoine a été entraîné à la hausse par l'amélioration des marges et des volumes. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros a diminué essentiellement en raison de la baisse du revenu d'intérêts net lié aux activités de négociation. Le revenu d'intérêts net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a baissé en raison de l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. En dollars américains, le revenu d'intérêts net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a augmenté de 358 millions de dollars, ou 12 %.

### MARGE D'INTÉRÊT NETTE

La marge d'intérêt nette a diminué de 19 points de base (pdb) au cours de l'exercice pour s'établir à 2,35 % en regard de 2,54 % à l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse du revenu d'intérêts net lié aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros.

REVENU D'INTÉRÊTS NET  
(en millions de dollars canadiens)



**TABLEAU 5 REVENU D'INTÉRÊTS NET SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010			2009			2008		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
<b>Actifs productifs</b>									
Dépôts auprès de banques	21 880 \$	668 \$	3,05 %	16 775 \$	442 \$	2,63 %	14 264 \$	629 \$	4,41 %
<b>Valeurs mobilières</b>									
Détenues à des fins de transaction	55 438	1 387	2,50	51 020	2 137	4,19	73 138	3 123	4,27
Détenues à des fins autres que de transaction	108 299	2 393	2,21	97 390	2 617	2,69	60 726	2 331	3,84
Total des valeurs mobilières	163 737	3 780	2,31	148 410	4 754	3,20	133 864	5 454	4,07
Valeurs mobilières prises en pension	50 611	334	0,66	39 288	917	2,33	38 393	1 705	4,44
<b>Prêts</b>									
Prêts hypothécaires <sup>2</sup>	92 104	3 260	3,54	82 447	3 392	4,11	79 000	4 057	5,14
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	96 930	6 142	6,34	86 567	5 508	6,36	72 630	4 634	6,38
Cartes de crédit	8 559	1 008	11,78	7 784	994	12,77	6 392	870	13,61
Dépôts d'entreprises et de gouvernements <sup>2,3</sup>	56 426	2 195	3,89	64 985	2 880	4,43	40 485	2 235	5,52
Total des prêts	254 019	12 605	4,96	241 783	12 774	5,28	198 507	11 796	5,94
<b>Total des actifs productifs</b>	<b>490 247 \$</b>	<b>17 387 \$</b>	<b>3,55 %</b>	<b>446 256 \$</b>	<b>18 887 \$</b>	<b>4,23 %</b>	<b>385 028 \$</b>	<b>19 584 \$</b>	<b>5,09 %</b>
<b>Passifs portant intérêt</b>									
<b>Dépôts</b>									
Particuliers	234 053 \$	2 600 \$	1,11 %	209 292 \$	3 289 \$	1,57 %	165 020 \$	3 679 \$	2,23 %
Banques	13 704	42	0,31	15 720	130	0,83	17 008	532	3,13
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	159 380	1 936	1,21	171 826	2 399	1,40	138 728	4 270	3,08
Total des dépôts	407 137	4 578	1,12	396 838	5 818	1,47	320 756	8 481	2,64
Billets et débiteurs subordonnés	12 420	667	5,37	12 475	671	5,38	12 439	654	5,26
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension	52 437	562	1,07	29 286	978	3,34	44 006	1 823	4,14
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital	698	37	5,30	1 450	94	6,48	1 449	94	6,49
<b>Total des passifs portant intérêt</b>	<b>472 692 \$</b>	<b>5 844 \$</b>	<b>1,24 %</b>	<b>440 049 \$</b>	<b>7 561 \$</b>	<b>1,72 %</b>	<b>378 650 \$</b>	<b>11 052 \$</b>	<b>2,92 %</b>
<b>Total du revenu d'intérêts net sur les actifs productifs moyens</b>	<b>490 247 \$</b>	<b>11 543 \$</b>	<b>2,35 %</b>	<b>446 256 \$</b>	<b>11 326 \$</b>	<b>2,54 %</b>	<b>385 028 \$</b>	<b>8 532 \$</b>	<b>2,22 %</b>

<sup>1</sup> Le revenu d'intérêts net comprend les dividendes sur les valeurs mobilières.<sup>2</sup> Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009) et d'un coût après amortissement de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009) et d'un coût après amortissement de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.<sup>3</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du Manuel de l'ICCA, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.**TABLEAU 6 ANALYSE DE LA VARIATION DU REVENU D'INTÉRÊTS NET**

(en millions de dollars canadiens)

	2010 par rapport à 2009			2009 par rapport à 2008		
	Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du			Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Total des actifs productifs	1 663 \$	(3 163) \$	(1 500) \$	3 211 \$	(3 908) \$	(697) \$
Total des passifs portant intérêt	(921)	2 638	1 717	(1 357)	4 848	3 491
<b>Revenu d'intérêts net</b>	<b>742 \$</b>	<b>(525) \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>1 854 \$</b>	<b>940 \$</b>	<b>2 794 \$</b>

**REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

Les revenus autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établis à 8 022 millions de dollars, en hausse de 1 488 millions de dollars, ou 23 %, comme présentés, et à 8 020 millions de dollars, en hausse de 726 millions de dollars, ou 10 %, sur une base rajustée, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des revenus autres que d'intérêts rajustés s'explique par les hausses dans tous les secteurs. Les revenus autres que d'intérêts dans le secteur Services bancaires de gros ont monté en raison surtout des pertes importantes sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placements à l'exercice précédent. Les revenus autres que d'intérêts du secteur Gestion de patrimoine ont augmenté du fait surtout de l'accroissement des actifs gérés moyens et de la hausse des commissions moyennes qui a été entraînée par le changement dans la composition de l'offre pour répondre aux préférences des clients. Pour le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse des revenus autres que d'intérêts tient à la forte croissance des volumes dans les activités rémunérées à la commission. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté compte tenu de la hausse des revenus tirés des commissions et de l'incidence des récentes acquisitions, en partie annulées par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien.

**TABLEAU 7 REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

(en millions de dollars canadiens)

	2010 par rapport à 2009			
	2010	2009	2008	Variation en %
<b>Services de placement et de valeurs mobilières</b>				
Honoraires et commissions de TD Waterhouse	421 \$	465 \$	405 \$	(9,5)
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	590	451	565	30,8
Honoraires de prise ferme et de consultation	368	387	214	(4,9)
Frais de gestion de placements	189	191	198	(1,0)
Gestion des fonds communs	856	718	863	19,2
Total des services de placement et de valeurs mobilières	2 424	2 212	2 245	9,6
Commissions sur crédit	634	622	459	1,9
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières	75	(437)	331	117,2
Revenu (perte) de négociation	484	685	(794)	(29,3)
Frais de service	1 651	1 507	1 237	9,6
Titrisations de prêts	489	468	231	4,5
Services de cartes	820	733	589	11,9
Assurances, déduction faite des règlements	1 028	913	927	12,6
Honoraires de fiducie	153	141	140	8,5
Autres revenus (pertes)	264	(310)	772	185,2
<b>Total</b>	<b>8 022 \$</b>	<b>6 534 \$</b>	<b>6 137 \$</b>	<b>22,8</b>

**REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

Le revenu lié aux activités de négociation est le total du revenu d'intérêts net sur les positions de négociation, du revenu de négociation, qui comprend le revenu provenant des prêts de négociation, et du revenu provenant des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu lié aux activités de négociation a diminué de 610 millions de dollars, ou 31 %, par rapport à 2009. La diminution est principalement attribuable aux portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt, de crédit et de monnaies étrangères en raison de conditions de marché moins favorables. En 2010, les marchés se sont normalisés, ce qui a donné lieu à un resserrement de l'écart acheteur-vendeur, à une baisse du mouvement des clients et à une diminution des possibilités de transactions. De plus, un recouvrement relatif à un engagement de prêt avait eu lieu à l'exercice précédent. Le revenu lié aux activités de négociation dans les portefeuilles d'actions et autres a également reculé, principalement en raison du portefeuille de titres énergétiques, résultat d'une augmentation des activités clients et des possibilités de transactions à l'exercice précédent. L'apport des actions a également diminué par rapport à l'exercice précédent alors que les portefeuilles avaient bénéficié de la remontée des cours boursiers à l'échelle mondiale.

La proportion du revenu lié aux activités de négociation qui est attribuable au revenu d'intérêts net et celle qui est attribuable au revenu de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt montent, le revenu d'intérêts net diminue et le revenu de négociation présenté dans les revenus autres que d'intérêts augmente. La direction estime que le total du revenu lié aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

**TABLEAU 8 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net	827 \$	1 210 \$	379 \$
Revenu (perte) de négociation	484	685	(794)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur <sup>1</sup>	21	47	(165)
<b>Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>	<b>(580) \$</b>
<b>Par produit</b>			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	896 \$	1 292 \$	(663) \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	418	573	481
Portefeuilles d'actions et autres	(3)	30	(233)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	21	47	(165)
<b>Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>	<b>(580) \$</b>

<sup>1</sup> Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.



## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

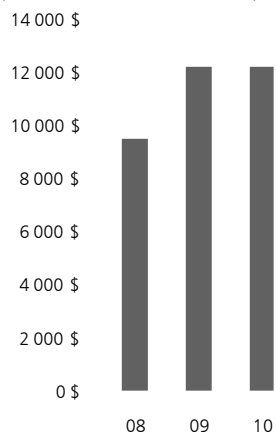
### Frais

#### APERÇU

- Les frais autres que d'intérêts comme présentés se sont élevés à 12 163 millions de dollars, en baisse de 48 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les frais autres que d'intérêts rajustés ont été de 11 464 millions de dollars, en hausse de 448 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité comme présenté s'est amélioré pour s'établir à 62,2 % comparativement à 68,4 % à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité rajusté s'est amélioré pour s'établir à 58,6 % comparativement à 59,2 % à l'exercice précédent.

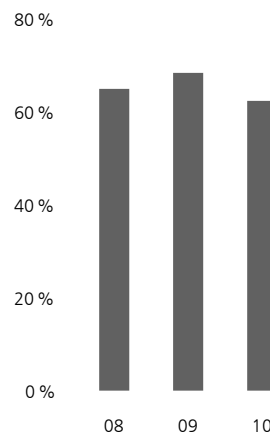
#### FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens)



#### RATIO D'EFFICIENCE

(en pourcentage)



#### FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 12 163 millions de dollars, comparativement à 12 211 millions de dollars à l'exercice précédent, une baisse de 48 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les frais autres que d'intérêts rajustés ont été de 11 464 millions de dollars, en hausse de 448 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des frais autres que d'intérêts rajustés a été causée par l'augmentation des frais dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada se sont accrues du fait surtout de la hausse de la rémunération de l'effectif, des coûts liés aux projets, des pertes autres que sur créances et de l'investissement dans de nouvelles succursales, contrebalancée en partie par une baisse des frais de litige et de la taxe sur le capital. Dans le secteur Gestion de patrimoine, la montée des frais autres que d'intérêts s'explique par la hausse de la rémunération variable et des commissions de suivi, l'inclusion des acquisitions au Royaume-Uni et les investissements soutenus dans l'accroissement de l'effectif de vente de nos activités de conseil. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait des investissements dans de nouvelles succursales et l'infrastructure, compensés en partie par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien.

#### RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité de l'exploitation et est calculé d'après les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du total des revenus. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté de la Banque s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une meilleure efficacité dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et la division mondiale de gestion de patrimoine.

**TABLEAU 9 FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2010 par rapport à 2009

	2010	2009	2008	Variation en %
<b>Salaires et avantages sociaux</b>				
Salaires	3 747 \$	3 671 \$	3 089 \$	2,1
Rémunération au rendement	1 337	1 342	1 235	(0,4)
Prestations de retraite et autres avantages sociaux	876	826	660	6,1
Total des salaires et des avantages sociaux	5 960	5 839	4 984	2,1
<b>Frais d'occupation des locaux</b>				
Loyers	577	559	463	3,2
Amortissement	335	323	225	3,7
Impôt foncier	49	50	33	(2,0)
Divers	275	281	214	(2,1)
Total des frais d'occupation des locaux	1 236	1 213	935	1,9
<b>Frais de matériel et de mobilier</b>				
Loyers	209	285	216	(26,7)
Amortissement	266	277	213	(4,0)
Divers	405	335	254	20,9
Total des frais de matériel et de mobilier	880	897	683	(1,9)
<b>Amortissement des autres actifs incorporels</b>	592	653	577	(9,3)
<b>Frais de restructuration</b>	17	36	48	(52,8)
<b>Marketing et développement des affaires</b>	595	566	491	5,1
<b>Frais liés aux activités de courtage</b>	297	274	252	8,4
<b>Services professionnels et de conseil</b>	804	740	569	8,6
<b>Communications</b>	251	239	210	5,0
<b>Frais divers</b>				
Impôts et taxe sur le capital et taxe d'affaires	213	274	234	(22,3)
Affranchissement	166	156	138	6,4
Déplacements et déménagements	134	138	106	(2,9)
Autres	1 018	1 186	275	(14,2)
Total des frais divers	1 531	1 754	753	(12,7)
<b>Total des frais</b>	<b>12 163 \$</b>	<b>12 211 \$</b>	<b>9 502 \$</b>	<b>(0,4)</b>
Ratio d'efficacité – comme présenté	62,2 %	68,4 %	64,8 %	(620) pdb
Ratio d'efficacité – rajusté	58,6	59,2	64,6	(60)

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 050 millions de dollars, ou 96 %, par rapport à 2009. La charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée a augmenté de 1 021 millions de dollars, ou 424 %, par rapport à 2009. Les autres impôts et taxes ont monté de 29 millions de dollars, ou 3 %, en regard de 2009. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 493 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à 2009. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices a grimpé de 464 millions de dollars, ou 50 %, par rapport à 2009.

Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif de la Banque comme présenté a été de 21,8 % pour 2010 par rapport à 7,6 % pour 2009. La hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par une augmentation du bénéfice net avant impôts, une baisse proportionnelle des bénéfices exonérés d'impôt, une augmentation du taux d'impôt sur les activités internationales et une charge de 121 millions de dollars liée à une entente avec l'Agence du revenu du Canada.

La Banque présente son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. La charge d'impôts de TD Ameritrade, de 132 millions de dollars pour l'exercice comparativement à 196 millions de dollars pour 2009, ne fait pas partie du rapprochement des taux d'impôt de la Banque.

**TABLEAU 10 IMPÔTS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010		2009		2008	
<b>Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi</b>	<b>1 761 \$</b>	<b>30,5 %</b>	1 006 \$	31,8 %	1 342 \$	32,7 %
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :</b>						
Dividendes reçus	(283)	(4,9)	(333)	(10,5)	(345)	(8,4)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(359)	(6,2)	(448)	(14,1)	(457)	(11,1)
Entente avec l'Agence du revenu du Canada	121	2,1	–	–	–	–
Divers – montant net	22	0,3	16	0,4	(3)	(0,1)
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices effectif – comme présenté</b>	<b>1 262 \$</b>	<b>21,8 %</b>	241 \$	7,6 %	537 \$	13,1 %

Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 21,6 % pour 2010, comparativement à 17,2 % en 2009. Cette hausse s'explique surtout par une augmentation du bénéfice net avant impôts rajusté, une baisse proportionnelle des bénéfices exonérés d'impôt et une augmentation du taux d'impôt effectif sur les activités internationales.

**TABLEAU 11 RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE (DE L'ÉCONOMIE) D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES NON CONFORME AUX PCGR<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008
Charge d'impôts sur les bénéfices – comme présentée	1 262 \$	241 \$	537 \$
<b>Rajustements pour les éléments à noter : Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices<sup>2</sup></b>			
Amortissement des actifs incorporels	197	229	239
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron	–	–	(154)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	19	114	(23)
Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	38	153	41
Juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	5	70	(62)
Impôts sur les bénéfices liés à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi	11	–	(34)
Réclamations d'assurance	(8)	–	10
Augmentation (reprise) de la provision générale dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros	(16)	77	–
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	–	19	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	20	–
Entente avec l'Agence du revenu du Canada	(121)	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	125	682	17
Charge d'impôts sur les bénéfices – rajustée	1 387	923	554
<b>Autres impôts et taxes</b>			
Charges sociales	316	283	242
Impôts et taxes sur le capital et sur les primes	207	268	228
TPS, TVH et taxes de vente provinciales	222	172	172
Taxes municipales et taxes d'affaires	133	126	106
Total des autres impôts et taxes	878	849	748
<b>Total des impôts et taxes – rajusté</b>	<b>2 265 \$</b>	<b>1 772 \$</b>	<b>1 302 \$</b>
Taux d'impôt sur les bénéfices effectif – rajusté <sup>3</sup>	21,6 %	17,2 %	13,7 %

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du présent rapport de gestion.

<sup>2</sup> L'effet fiscal pour chaque élément à noter est calculé au moyen du taux d'impôt effectif prévu par la loi de la personne morale en question.

<sup>3</sup> Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif rajusté correspond à la charge d'impôts sur les bénéfices rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du bénéfice net rajusté avant impôts.

# Information financière trimestrielle

**SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2010**

Le bénéfice net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 994 millions de dollars, soit une baisse de 16 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action comme présenté s'est établi à 1,07 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,12 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour le trimestre s'est établi à 1 260 millions de dollars, soit une baisse de 47 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action rajusté s'est établi à 1,38 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,46 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les revenus ont été de 5 017 millions de dollars pour le trimestre considéré, en hausse de 299 millions de dollars, ou 6 %, comme présentés, et de 5 032 millions de dollars, en hausse de 223 millions de dollars, ou 5 %, sur une base rajustée, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse des revenus rajustés est principalement attribuable aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Gestion de patrimoine, et elle a été en partie annulée par un recul dans le secteur Services bancaires de gros. L'augmentation des revenus dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'explique par la croissance des volumes des prêts immobiliers garantis, des services de financement, des dépôts de particuliers et d'entreprises et de l'assurance. La croissance des revenus des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'explique par une hausse des volumes de prêts et de dépôts, l'élargissement des écarts de taux sur les produits et les acquisitions récentes, le tout en partie neutralisé par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les revenus du secteur Gestion de patrimoine se sont accrus en raison des solides revenus tirés des commissions attribuables à l'accroissement des actifs des clients, de l'inclusion des acquisitions au Royaume-Uni et de la hausse de la marge d'intérêt nette. Les revenus des Services bancaires de gros ont diminué en raison de la baisse des revenus des activités relatives aux marchés financiers et aux prêts aux grandes entreprises par rapport au solide rendement de l'exercice précédent, en partie compensées par l'amélioration des opérations sur monnaies étrangères, la hausse des honoraires tirés des opérations de fusions et acquisitions et des services conseils, et les gains sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placements.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 404 millions de dollars, soit 117 millions de dollars, ou 22 %, de moins qu'au quatrième trimestre de l'exercice précédent, étant donné surtout la diminution des provisions relatives aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, qui s'explique principalement par des conditions de crédit plus favorables résultant de l'amélioration du contexte économique.

Les frais autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établis à 3 263 millions de dollars, en hausse de 168 millions de dollars, ou 5 %, comme présentés, et à 3 088 millions de dollars, en hausse de 281 millions de dollars, ou 10 %, sur une base rajustée, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse a surtout été causée par les frais des secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Gestion de patrimoine. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont monté en raison des coûts liés aux projets, qui comprenaient des coûts liés à l'annulation d'un projet, du calendrier des investissements des entreprises et de l'augmentation de la rémunération de l'effectif. Dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, la hausse des frais autres que d'intérêts a été induite surtout par les charges d'exploitation associées aux récentes acquisitions, aux frais relatifs aux nouvelles succursales et aux investissements effectués dans les infrastructures. Dans le secteur Gestion de patrimoine, la montée des frais autres que d'intérêts s'explique par l'augmentation de la rémunération variable et des commissions de suivi entraînée par la croissance des revenus attribuable à l'augmentation des niveaux d'actifs dans les activités de conseil et les activités de gestion d'actifs, par l'augmentation des investissements afin de soutenir la croissance de l'entreprise et par l'inclusion des acquisitions au Royaume-Uni.

Le taux d'impôt effectif comme présenté de la Banque a été de 27,7 % pour le trimestre, contre 12 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse enregistrée par rapport au quatrième trimestre de 2009 découle surtout de l'augmentation du bénéfice net avant impôts comme présenté et d'une charge de 121 millions de dollars liée à une entente conclue avec l'Agence du revenu du Canada au cours de l'exercice considéré, par rapport à des économies d'impôts ponctuelles comprenant l'incidence des taux d'impôt futurs attribuable à la baisse des taux d'impôt et le règlement des contrôles fiscaux au cours de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif rajusté de la Banque a été de 20,5 % pour le trimestre, contre 15,6 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse enregistrée par rapport au quatrième trimestre de 2009 découle surtout de l'augmentation du bénéfice net avant impôts comme présenté pour le trimestre de l'exercice considéré, par rapport à des économies d'impôts ponctuelles comprenant l'incidence des taux d'impôt futurs attribuable à la baisse des taux d'impôt et le règlement des contrôles fiscaux au cours de l'exercice précédent.

**ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES**

Au cours des huit trimestres précédents, les bénéfices rajustés sous-jacents de la Banque ont connu une solide croissance dans les secteurs de détail. Du côté des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les bénéfices ont marqué une croissance robuste tout au long des huit trimestres précédents grâce à la croissance marquée des volumes, aux marges régulières et à la baisse de la provision pour créances douteuses. Malgré les environnements d'exploitation et de réglementation difficiles, les bénéfices des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté au cours des huit derniers trimestres grâce à la croissance des volumes des prêts et des dépôts et à la baisse de la provision pour pertes sur créances après le sommet atteint au deuxième trimestre de 2009.

Les revenus de Gestion de patrimoine ont affiché une croissance stable tout au long des huit trimestres précédents grâce à la reprise des marchés boursiers et à l'amélioration des marges en 2010. Les revenus de Gestion de patrimoine comprennent l'apport du placement de la Banque dans TD Ameritrade, qui a généré des bénéfices moins élevés cette année, surtout au quatrième trimestre de 2010, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien et des bénéfices moins élevés de TD Ameritrade.

L'apport des Services bancaires de gros aux bénéfices a commencé à se normaliser après le premier trimestre de 2010 par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, quand les marchés des capitaux se sont rapidement remis de la crise du crédit, ce qui a entraîné un regain d'activité de la clientèle, un rétrécissement des écarts de taux et une hausse des liquidités sur les marchés financiers.

Les bénéfices de la Banque dépendent de certains facteurs saisonniers, surtout le fait que les résultats du deuxième trimestre sont désavantagés par le nombre moins élevé de jours ouvrables.

Les bénéfices de la Banque sont également touchés par des événements de marché et des variations des taux de change.

Pour consulter l'analyse des résultats du quatrième trimestre de l'exercice considéré, se reporter à la rubrique intitulée «Sommaire du rendement du quatrième trimestre de 2010».

## TABLEAU 12 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010				Trois mois terminés les			
	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avril	2009 31 janv.
Revenu d'intérêts net	2 983 \$	2 921 \$	2 790 \$	2 849 \$	2 825 \$	2 833 \$	2 940 \$	2 728 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 034	1 823	1 977	2 188	1 893	1 834	1 385	1 422
Total des revenus	5 017	4 744	4 767	5 037	4 718	4 667	4 325	4 150
Provision pour pertes sur créances	404	339	365	517	521	557	772	630
Frais autres que d'intérêts	3 263	2 966	2 953	2 981	3 095	3 045	3 051	3 020
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	374	310	308	270	132	209	(8)	(92)
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	27	26	26	27	27	28	28	28
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	45	74	61	55	67	84	63	89
<b>Bénéfice net – comme présenté</b>	<b>994</b>	<b>1 177</b>	<b>1 176</b>	<b>1 297</b>	<b>1 010</b>	<b>912</b>	<b>545</b>	<b>653</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices</b>								
Amortissement des actifs incorporels	115	117	123	112	116	122	127	127
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	8	14	(23)	(4)	73	43	134	200
Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	18	5	–	46	89	70	50	67
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	4	(9)	2	7	19	75	44	(12)
Économie d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi	–	–	–	(11)	–	–	–	–
Provision (reprise de provision) pour réclamations d'assurance	–	–	–	(17)	–	–	–	–
Augmentation (reprise) de la provision générale dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros	–	–	(44)	–	–	46	77	55
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	–	–	–	–	–	–	39	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	–	–	–	–	35	–	–
Entente avec l'Agence du revenu du Canada	121	–	–	–	–	–	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	266	127	58	133	297	391	471	437
<b>Bénéfice net – rajusté</b>	<b>1 260</b>	<b>1 304</b>	<b>1 234</b>	<b>1 430</b>	<b>1 307</b>	<b>1 303</b>	<b>1 016</b>	<b>1 090</b>
Dividendes sur actions privilégiées	48	49	48	49	48	49	41	29
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>1 212 \$</b>	<b>1 255 \$</b>	<b>1 186 \$</b>	<b>1 381 \$</b>	<b>1 259 \$</b>	<b>1 254 \$</b>	<b>975 \$</b>	<b>1 061 \$</b>

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Bénéfice de base par action</b>								
Comme présenté	1,08 \$	1,30 \$	1,31 \$	1,45 \$	1,12 \$	1,01 \$	0,59 \$	0,75 \$
Rajusté	1,39	1,44	1,37	1,61	1,47	1,47	1,15	1,28
<b>Bénéfice dilué par action</b>								
Comme présenté	1,07	1,29	1,30	1,44	1,12	1,01	0,59	0,75
Rajusté	1,38	1,43	1,36	1,60	1,46	1,47	1,14	1,27
<b>Rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires</b>	<b>9,7 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>13,0 %</b>	<b>14,0 %</b>	<b>11,0 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>7,2 %</b>
(en milliards de dollars canadiens)								
Actifs productifs moyens	512 \$	502 \$	478 \$	470 \$	451 \$	438 \$	447 \$	449 \$
Marge d'intérêt nette en pourcentage des actifs productifs moyens	2,31 %	2,31 %	2,39 %	2,41 %	2,48 %	2,57 %	2,70 %	2,41 %

## ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

# Description des activités

**Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros.**

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** comprennent les services bancaires que la Banque offre au Canada, ainsi que les activités mondiales d'assurances de la Banque. Sous la marque TD Canada Trust, les activités de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 11,5 millions de particuliers et de petites entreprises. En tant que fournisseur de services clients de premier plan, TD Canada Trust offre partout, en tout temps, des solutions bancaires par téléphone, par Internet, par plus de 2 733 guichets bancaires automatiques et par un réseau de 1 127 succursales réparties dans tout le pays. Les Services bancaires commerciaux TD répondent aux besoins des moyennes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants. Sous la marque TD Assurance, la Banque offre un large éventail de produits d'assurances, notamment l'assurance habitation, auto, vie et soins de santé au Canada et aux États-Unis, l'assurance de dommages aux entreprises aux États-Unis, ainsi que la protection de crédit sur les produits de prêts de TD Canada Trust.

**Gestion de patrimoine** est un chef de file grâce à son offre intégrée de services de placement en ligne, de conseils, de services aux clients privés et de gestion d'actifs à l'échelle mondiale à une clientèle vaste et diversifiée de particuliers et d'institutions, et est l'un des plus importants gestionnaires d'actifs du Canada, selon la part de marché des actifs. Arrimée étroitement aux Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD vise à proposer une expérience client exceptionnelle.

Au sein de ses réseaux de placement en ligne à l'échelle mondiale, Gestion de patrimoine est un leader du marché au Canada et au Royaume-Uni grâce à Courtage à escompte TD Waterhouse et à TD Waterhouse International. Aux États-Unis, TD Ameritrade est le leader du secteur au chapitre des opérations. Au Canada, les branches de conseil de TD Waterhouse offrent individuellement une proposition de valeur unique, et collectivement elles proposent, en mode intégré, une continuité de services conseils tenant compte de la complexité des besoins des clients. Le Groupe Clientèle Privée TD d'Amérique du Nord offre une vaste gamme de services bancaires, de services fiduciaires et de services de gestion de placement discrétionnaire à des clients fortunés. Gestion de Placements TD, un des principaux gestionnaires de placement d'Amérique du Nord, offre des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque aux États-Unis. Sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, les activités de détail offrent un large éventail de produits et services financiers par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 273 succursales situées tout le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires par téléphone, par mobile et par Internet et des guichets bancaires automatiques, qui permettent aux clients d'avoir accès de presque partout, en tout temps, à des services bancaires. Les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis répondent également aux besoins des entreprises, en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants. TD a développé son réseau aux États-Unis en 2010 en acquérant The South Financial Group, Inc. et les activités de trois banques de Floride auprès de la FDIC.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de produits et services pour les marchés financiers et les placements, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, fourniture de conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, satisfaction des besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés, des gouvernements et des institutions de première qualité sur les principaux marchés des capitaux du monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de TD, permettant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de TD et offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, les activités de couverture et de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'incidence des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

En date du troisième trimestre de 2008, les activités liées aux assurances et aux cartes de crédit aux États-Unis ont été transférées aux Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine, à Gestion de patrimoine aux fins de la présentation de l'information de gestion, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités puisque l'incidence n'était pas importante.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, elle indique que la mesure est rajustée. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels, ainsi que tout autre élément à noter non attribué aux secteurs d'exploitation, y compris les éléments que la direction ne considère pas comme étant sous le contrôle des secteurs d'exploitation. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque». Pour de l'information sur les mesures du profit économique et du rendement du capital investi de la Banque, lesquelles sont des mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Profit économique et rendement du capital investi». De l'information sectorielle est également présentée à la note 33 afférente aux états financiers consolidés de 2010.

Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, dont les revenus de dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement en équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est éliminé dans le secteur Siège social. Le rajustement en équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 415 millions de dollars, comparativement à 470 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Comme il est indiqué à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de 2010, la Banque titrise des prêts de détail et des débiteurs détenus par les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre de transactions qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les transactions comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la provision pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2011» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, voir la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et la rubrique «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

### TABLEAU 13 RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		Gestion de patrimoine		Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis <sup>1</sup>		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2009	
Revenu d'intérêts net	7 134 \$	6 348 \$	336 \$	270 \$	3 579 \$	3 607 \$	1 815 \$	2 488 \$	(1 321) \$	(1 387) \$	11 543 \$	11 326 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 237	3 101	2 121	1 935	1 180	1 117	1 059	733	425	(352)	8 022	6 534
Total des revenus	10 371	9 449	2 457	2 205	4 759	4 724	2 874	3 221	(896)	(1 739)	19 565	17 860
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 046	1 155	–	–	646	948	25	164	(92)	213	1 625	2 480
Frais autres que d'intérêts	4 934	4 725	1 813	1 701	2 910	3 213	1 395	1 417	1 111	1 155	12 163	12 211
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts sur les bénéfices	4 391	3 569	644	504	1 203	563	1 454	1 640	(1 915)	(3 107)	5 777	3 169
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 296	1 097	197	159	230	(70)	588	503	(1 049)	(1 448)	1 262	241
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	–	–	–	–	106	111	106	111
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	194	252	–	–	–	–	41	51	235	303
<b>Bénéfice net (perte nette) – comme présenté</b>	<b>3 095</b>	<b>2 472</b>	<b>641</b>	<b>597</b>	<b>973</b>	<b>633</b>	<b>866</b>	<b>1 137</b>	<b>(931)</b>	<b>(1 719)</b>	<b>4 644</b>	<b>3 120</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices<sup>2</sup></b>												
Amortissement des actifs incorporels	–	–	–	–	–	–	–	–	467	492	467	492
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	450	(5)	450
Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	–	–	–	69	276	–	–	–	–	69	276
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	4	126	4	126
Économie d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi	–	–	–	–	–	–	–	–	(11)	–	(11)	–
Provision (reprise de provision) pour réclamations d'assurance	–	–	–	–	–	–	–	–	(17)	–	(17)	–
Augmentation (reprise) de la provision générale dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	(44)	178	(44)	178
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	–	–	–	–	–	–	–	–	–	39	–	39
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	–	–	–	–	–	–	–	–	35	–	35
Entente avec l'Agence du revenu du Canada	–	–	–	–	–	–	121	–	–	–	121	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	–	–	–	–	69	276	121	–	394	1 320	584	1 596
<b>Bénéfice net (perte nette) – rajusté</b>	<b>3 095 \$</b>	<b>2 472 \$</b>	<b>641 \$</b>	<b>597 \$</b>	<b>1 042 \$</b>	<b>909 \$</b>	<b>987 \$</b>	<b>1 137 \$</b>	<b>(537) \$</b>	<b>(399) \$</b>	<b>5 228 \$</b>	<b>4 716 \$</b>
(en milliards de dollars canadiens)												
Capital investi moyen	9,3 \$	8,8 \$	4,4 \$	4,7 \$	17,9 \$	20,0 \$	3,2 \$	3,8 \$	6,8 \$	2,6 \$	41,6 \$	39,9 \$
Actifs pondérés en fonction des risques	68	64	8	8	88	80	32	34	3	4	200	190

<sup>1</sup> Comme expliqué à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et à la note 1 afférente aux états financiers consolidés de 2010, depuis le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2009, par suite de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, les résultats de TD Banknorth et de Commerce sont consolidés suivant la période de présentation de la Banque.

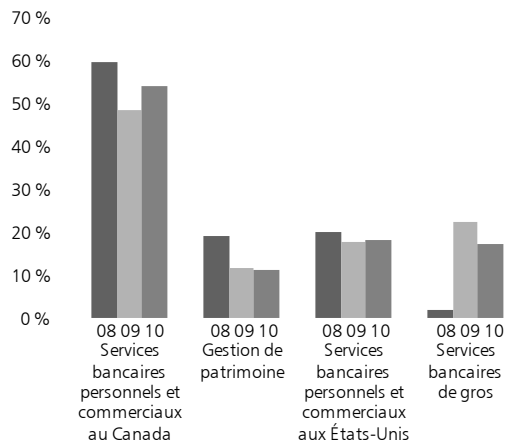
<sup>2</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la section «Résultats financiers» du présent rapport de gestion.

## SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie canadienne continue de ralentir, après un premier rebond du taux de croissance réel du PIB qui a caractérisé le deuxième semestre de 2009 et le premier trimestre de 2010. Les ménages canadiens, dont les dépenses ont attisé ce rebond, se font plus prudents dans leurs dépenses maintenant que les niveaux d'endettement ont atteint des sommets inégalés. Cette prudence explique en bonne partie le ralentissement général, et bon nombre de secteurs reculent en tandem. Sur le marché du travail, le nombre net moyen d'emplois créés variait entre 30 000 et 40 000 par mois il y a moins d'un an, mais il a été d'à peine 5 000 à 6 000 au cours des derniers mois. Les ventes de maisons accusent encore un retard de 25 % par rapport au sommet atteint en décembre 2009, même compte tenu des gains du second semestre de l'exercice 2010. Et, bien que les prix ne baissent plus autant, le marché de l'habitation ne sera pas, au cours des prochains trimestres, le moteur économique qu'il a déjà été. Somme toute, une certaine tension a commencé à s'installer, que les exportations n'aideront pas à dissiper. La demande américaine stagne toujours, alors que la Réserve fédérale met en œuvre une deuxième série de mesures d'assouplissement quantitatif – efficace jusqu'ici – pour déjouer les prévisions de baisse de l'inflation et relancer l'anémique marché du travail. Entre-temps, les problèmes de dette souveraine en Europe ont entraîné l'adoption de politiques d'austérité à l'échelle du continent, de l'Irlande à la France et jusqu'en Grèce, réduisant la croissance économique de la région à une allure très modérée. Au Canada, les investissements des sociétés continuent d'être l'élément fort des prévisions. Puisque les taux d'intérêt restent bas, que les conditions de crédit sont favorables et que leurs bénéfices sont en croissance, les entreprises canadiennes ont bien des incitatifs pour augmenter leur capacité de production, et ainsi soutenir la croissance à court terme. De façon générale, les Services économiques TD prévoient que le taux de croissance réel trimestriel du PIB sera de 1,5 % à 2,5 % selon une base annualisée moyenne avant la fin de 2011. Pour ce qui est des principaux taux d'intérêt, il est peu probable que la Banque du Canada modifie sa cible de taux de financement à un jour avant le second semestre de 2011. La banque centrale s'affaire en ce moment à équilibrer la pression ascendante exercée sur le dollar canadien par l'écart entre les taux d'intérêt en vigueur au Canada et ceux en vigueur aux États-Unis, en tâchant toutefois de ne pas inciter les ménages à s'endetter davantage par le maintien du niveau peu élevé des taux actuels.

## BÉNÉFICE NET PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du bénéfice net total)

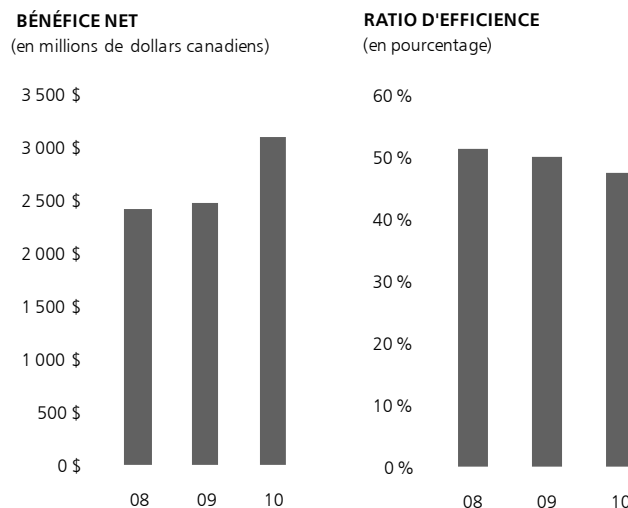




## ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

# Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprennent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque au Canada, ainsi que les activités d'assurances de la Banque. Sous la marque TD Canada Trust, les activités de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 11,5 millions de particuliers et de petites entreprises.



### Revenus

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Dépôts des particuliers	2 534 \$	2 508 \$	2 463 \$
Crédit à la consommation	2 435	2 175	1 922
Services bancaires aux entreprises	2 028	1 912	1 798
Prêts immobiliers garantis	2 017	1 515	1 314
Assurances, déduction faite des règlements	1 107	1 075	1 080
Autres <sup>1</sup>	250	264	249
<b>Total</b>	<b>10 371 \$</b>	<b>9 449 \$</b>	<b>8 826 \$</b>

<sup>1</sup> Les autres revenus comprennent les commissions internes sur les ventes de fonds communs de placement et d'autres produits de gestion de patrimoine, les frais de change, les locations de coffres de sûreté et les revenus tirés des autres services en succursale.

### POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un bénéfice record de 3 095 millions de dollars, en hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent, et revenus et efficacité records.
- Croissance des revenus de 10 %, grâce à la hausse générale des volumes et à la progression des revenus tirés des frais.
- Investissement continu dans des secteurs de contact direct avec la clientèle dans le but d'améliorer davantage le service à la clientèle. Amélioration de notre position de leader du marché sur le plan des heures d'ouverture des succursales, qui dépassent de 54 % la moyenne de nos concurrents, et maintien du leadership du secteur pour le nombre d'ouvertures de nouvelles succursales, soit 166 depuis 2005, dont 21 nouvelles succursales en 2010.
- Annonce de l'ouverture sept jours sur sept de plus de 300 succursales dans 90 collectivités partout au Canada, qui offriront des services bancaires le dimanche.
- Meilleurs gains de part du marché des services de crédit bancaires aux entreprises parmi les cinq grandes banques canadiennes sur douze mois et pour la période cumulative de trois ans.
- Reconnus comme un leader du secteur en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :
  - premier rang pour l'excellence du service à la clientèle parmi les cinq grandes banques au pays, selon Synovate, spécialistes en études de marché, pour la sixième année de suite. Le classement de Synovate pour les prix récompensant les meilleurs services bancaires en 2010 se fonde sur un sondage réalisé au cours de l'année terminée en août 2010 auprès d'un échantillon représentatif au niveau régional et démographique de 39 000 clients de services bancaires partout au Canada. Appelé «indice de service à la clientèle», ce sondage est réalisé depuis 1987.
  - premier rang du classement J.D. Power and Associates pour la satisfaction globale de la clientèle parmi les cinq grandes banques canadiennes, pour la cinquième année d'affilée. Les résultats de 2010 sont le reflet des réponses de 14 583 clients des services bancaires de détail au Canada à un sondage mené en mars et en juin 2009 par J.D. Power and Associates, entreprise de services de renseignements à caractère commercial. TD Canada Trust a obtenu la note la plus élevée pour les six principaux critères de satisfaction de la clientèle, soit l'activité des comptes, les renseignements sur les comptes, l'offre de produits, la facilité, les frais, et la résolution de problèmes.
- Croissance de 11 % des primes brutes souscrites par TD Assurance, ce qui a permis de conserver le premier rang du marché de l'assurance directe et d'augmenter la part globale du marché au Canada.

### ENJEUX DE 2010

- L'environnement persistant de bas taux d'intérêt a nuí aux marges sur les produits liés au taux préférentiel.
- Concurrence accrue entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents sur le marché des prêts hypothécaires résidentiels garantis et des dépôts à terme.
- Hausse marquée des coûts de réclamation liés aux indemnités d'accident en Ontario.

## PROFIL DU SECTEUR

Les grandes banques du pays et quelques solides joueurs régionaux se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La concurrence fait en sorte qu'il est devenu difficile de soutenir la croissance de la part de marché et de maintenir des avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Les clients s'attendent à des solutions bancaires plus pratiques et économiques. Pour continuer de réussir, il nous faut un service à la clientèle et une facilité d'accès exceptionnels et des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques et de gestion des frais. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages aux particuliers compte un nombre relativement important de joueurs, chacun ayant une part de marché limitée. Le secteur de l'assurance de personnes au Canada et le marché de la réassurance à l'échelle internationale ont fait l'objet de nouveaux regroupements et ne comptent plus que quelques grandes entreprises.

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est la suivante :

- Intégrer les éléments de l'expérience client confortable dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnus comme un employeur de choix.
- Utiliser nos forces pour consolider les secteurs sous-représentés.
- Simplifier les activités afin d'être un moteur efficace de croissance des revenus.
- Investir dans l'avenir pour dégager un rendement supérieur des bénéfices de façon constante.

**TABLEAU 14 SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net	7 134 \$	6 348 \$	5 790 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 237	3 101	3 036
Total des revenus	10 371	9 449	8 826
Provision pour pertes sur créances	1 046	1 155	766
Frais autres que d'intérêts	4 934	4 725	4 522
<b>Bénéfice net – comme présenté</b>	<b>3 095 \$</b>	<b>2 472 \$</b>	<b>2 424 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratios</b>			
Rendement du capital investi	33,4 %	28,1 %	29,3 %
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés)	2,92	2,90	2,95
Ratio d'efficacité	47,6	50,0	51,2
Nombre de succursales de détail au Canada	1 127	1 116	1 098
Nombre moyen d'équivalents temps plein	34 108	32 725	32 167

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont eu un bénéfice net record de 3 095 millions de dollars, en hausse de 623 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi pour l'exercice s'est établi à 33,4 %, contre 28,1 % pour l'exercice précédent.

Les revenus de l'exercice ont atteint 10 371 millions de dollars, une hausse de 922 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une forte hausse des volumes pour la plupart des produits bancaires. La marge sur les actifs productifs moyens a gagné 2 pdb pour s'établir à 2,92 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des marges sur les prêts immobiliers garantis, annulée en partie par une compression des marges sur les dépôts résultant de l'environnement persistant de bas taux d'intérêt et de la baisse des revenus tirés des frais de résiliation d'hypothèques. Une croissance des volumes a été enregistrée surtout dans les prêts immobiliers garantis et les dépôts de particuliers et d'entreprises. Le volume de prêts immobiliers garantis, y compris les actifs titrisés, s'est accru de 19,8 milliards de dollars, ou 12 %, et celui des prêts à la consommation, de 3,8 milliards de dollars, ou 13 %. Le volume des prêts aux entreprises et des acceptations a été de 1,4 milliard de dollars, ou 5 %, plus élevé. Le volume des dépôts de particuliers a monté de 5,4 milliards de dollars, ou 4 %, et celui des dépôts d'entreprises, de 6,6 milliards de dollars, ou 14 %. Les primes brutes d'assurance souscrites ont grimpé de 313 millions de dollars, ou 11 %.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 1 046 millions de dollars, soit une baisse de 109 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 950 millions de dollars, soit une diminution de 101 millions de dollars, ou 10 %, et la provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a été de 96 millions de dollars, soit un recul de 7 millions de dollars, ou 7 %. La provision pour pertes sur créances en pourcentage des actifs moyens s'est établie à 0,4 %, soit 10 pdb de moins que pour l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 553 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets des services bancaires commerciaux ont atteint 62 millions de dollars, en baisse de 51 millions de dollars, ou 45 %, en regard de l'exercice précédent en raison d'une gestion active des dossiers. Les prêts douteux nets exprimés en pourcentage ont représenté 0,85 % du total des prêts comparativement à 0,93 % au 31 octobre 2009.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 4 934 millions de dollars pour l'exercice, soit une hausse de 209 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation de la rémunération de l'effectif, des dépenses liées aux projets, des pertes autres que sur créances et de l'investissement dans les nouvelles succursales, le tout partiellement contrebalancé par une baisse des frais de litige et de la taxe sur le capital.

L'effectif moyen a été augmenté de 1 383 postes ETP, ou 4 %, en regard de l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité s'est amélioré, atteignant 47,6 %, par rapport à 50,0 % à l'exercice précédent.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### *Services bancaires aux particuliers*

- Dépôts des particuliers – En 2010, la Banque a continué de profiter de sa position sur le marché pour dégager une forte croissance des volumes dans les gammes de services liées aux dépôts. Bien que la concurrence à l'égard des comptes ait été en croissance, la Banque a maintenu la plus grande part de marché et a continué à accroître le nombre net de comptes actifs.
- Prêts à la consommation – Forte croissance des prêts à la consommation et des soldes de cartes de crédit du fait de l'accroissement des dépenses des consommateurs et de l'augmentation de la part de marché en 2010.
- Crédit immobilier garanti – Bien que le premier semestre ait connu une forte croissance des volumes avant l'instauration de la taxe de vente harmonisée (TVH) en Ontario et en Colombie-Britannique et du fait des taux d'intérêt attractifs, le marché a ralenti au cours du second semestre de l'exercice.

### *Services bancaires aux entreprises*

- Services bancaires commerciaux – L'investissement continu dans les nouvelles succursales, les ressources en contact direct avec les clients et les outils s'est traduit par un accroissement important des volumes et des gains de part de marché pour tous les produits, particulièrement les dépôts, qui ont enregistré une croissance à deux chiffres. La conjoncture économique s'étant stabilisée, les pertes sur créances ont baissé par rapport à l'exercice précédent.
- Services bancaires aux petites entreprises – La clientèle a continué de croître au cours de l'exercice, ce qui a donné lieu à une forte augmentation du volume des dépôts. L'investissement stratégique s'est poursuivi dans l'ajout de conseillers auprès des petites entreprises en succursale, de même que dans les outils de vente afin de mieux pourvoir l'effectif de vente.
- Services aux commerçants – Nous offrons des solutions aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 100 000 établissements de commerce partout au pays. Les volumes d'affaires et les revenus ont continué d'augmenter en 2010 par suite de l'accroissement des dépenses, de l'intégration du portefeuille de clients MasterCard acquis auprès de First Data et de la constitution d'un effectif de vente directe spécialisé pour ces services.

### *Assurance*

- Compagnie d'assurances générales TD – La solide croissance de l'unité dans notre secteur de l'assurance destinée aux groupes d'affinités et une importante révision de la tarification de nos activités d'assurance en directe ont donné lieu à une forte croissance des primes, ce qui a renforcé la position de TD Assurance à titre de chef de file de l'assurance automobile et habitation pour les particuliers et de l'assurance directe destinée aux groupes d'affinités au Canada.
- TD Vie et Santé – La croissance du volume a été solide pour toutes les gammes de produits du fait notamment de taux de ventes plus élevés, d'une progression continue à deux chiffres des souscriptions Maladie grave et d'un meilleur maintien de la clientèle qui atteint plus de 3 millions de Canadiens.
- TD Assurance, entreprise de services de courtage traditionnels, est, en importance, le dixième courtier en assurance appartenant à une banque aux États-Unis.

## PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2011

**Nous prévoyons continuer de profiter de notre position de chef de file pour les heures d'ouverture des succursales et les investissements soutenus dans notre réseau, mais la croissance des bénéfices devrait ralentir étant donné que la hausse des volumes devrait s'estomper pour la plupart des produits et que la période prolongée de faibles taux d'intérêt et la concurrence sur le plan des prix continueront de faire pression sur les marges. La forte croissance des affaires sous-jacentes combinée à des marges en progression grâce à la Réforme de l'assurance en Ontario qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010 devrait stimuler le secteur de l'assurance. Nous prévoyons que les pertes sur créances resteront stables en 2011. Alors que nous continuerons de mettre l'accent sur les investissements soutenus appropriés dans nos activités, nous prévoyons que la hausse des frais sera modérée au cours du prochain exercice et que le levier d'exploitation positif sera maintenu.**

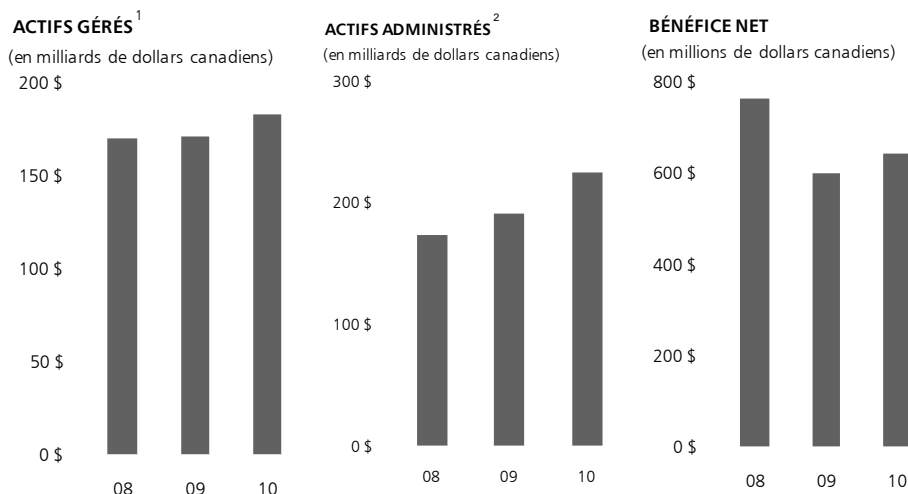
**Nos principales priorités pour 2011 sont les suivantes :**

- Améliorer notre position de leader pour le service à la clientèle et la facilité d'accès.
- Créer une expérience de service à la clientèle intégrée dans tous les canaux.
- Préparer TDCT en vue d'un ralentissement de la croissance, en gérant les frais d'une manière rigoureuse, tout en éliminant le gaspillage et en simplifiant les technologies, les processus et les contrôles.
- Continuer de soutenir les activités sous-représentées, tout en recensant de nouvelles sources de revenus.

## ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

### Gestion de patrimoine

En offrant des services de courtage en ligne, de conseil et de gestion d'actifs, Gestion de patrimoine TD aide notre clientèle de particuliers et d'institutions à bâtir et préserver leur patrimoine et à planifier la transition.



#### Division mondiale de gestion de patrimoine<sup>3</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
<b>Revenus<sup>4</sup></b>			
Courtage à escompte	778 \$	742 \$	743 \$
Gestion d'actifs	756	643	777
Activités de conseil	923	820	808
<b>Total – Division mondiale de gestion de patrimoine<sup>5</sup></b>	<b>2 457 \$</b>	<b>2 205 \$</b>	<b>2 328 \$</b>

<sup>1</sup> Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations.

<sup>2</sup> Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients).

<sup>3</sup> Exclut le placement de la Banque dans TD Ameritrade.

<sup>4</sup> Certains revenus sont présentés déduction faite des cessions internes.

<sup>5</sup> En date du troisième trimestre de 2008, la Banque a transféré les activités américaines de gestion de patrimoine au secteur Gestion de patrimoine aux fins de présentation de l'information de gestion. Les données des périodes antérieures n'ont pas été reclassées puisque l'incidence sur les résultats du secteur n'a pas été importante.

#### POINTS SAILLANTS

- Le bénéfice net de Gestion de patrimoine de 641 millions de dollars a augmenté de 7 % par rapport à 2009, alors que celui de la division mondiale de gestion de patrimoine, qui exclut TD Ameritrade, a gagné 30 %, principalement sous l'effet de l'amélioration de la marge d'intérêt nette, de l'augmentation des actifs gérés et des actifs administrés du fait de la croissance de la clientèle et de la reprise sur les marchés boursiers. L'apport aux bénéfices de la participation de la Banque dans TD Ameritrade a été de 194 millions de dollars pour l'exercice, soit 23 % de moins que pour l'exercice précédent.
- Les revenus ont progressé de 11 % par rapport à l'exercice précédent, surtout du fait de l'augmentation des revenus tirés des commissions découlant de l'accroissement des actifs moyens de clients liés aux activités de conseil et de gestion d'actifs et à l'amélioration de la marge d'intérêt nette. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la baisse des volumes de négociation dans nos activités de courtage en ligne au Canada.
- Les actifs administrés de la division mondiale de gestion de patrimoine, qui s'établissaient à 224 milliards de dollars au 31 octobre 2010, ont progressé de 33 milliards de dollars, ou 17 %, par rapport au 31 octobre 2009, principalement du fait de l'ajout de nouveaux actifs de clients et de la reprise des marchés. Les actifs gérés s'établissaient à 183 milliards de dollars au 31 octobre 2010, marquant une hausse de 12 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2009, grâce à l'ajout net de nouveaux actifs de clients et à la récente reprise des marchés.
- Les activités de courtage en ligne ont enregistré des volumes d'opérations plus élevés, en hausse de 12 % par rapport aux volumes records de 2009. Au quatrième trimestre de 2010, nous avons lancé une plateforme de négociation mondiale innovatrice afin de procurer aux clients canadiens un accès direct en ligne aux principaux marchés européens et d'Asie-Pacifique. Au Royaume-Uni, nos services de courtage en ligne ont conservé le premier rang du marché, en nombre d'opérations par jour.
- Les activités de conseil ont ajouté à leur effectif un nombre net de 43 nouveaux conseillers en contact direct avec la clientèle au Canada.
- Fonds Mutuels TD a lancé avec succès la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, une nouvelle Série Plus pour les fonds à revenus fixes, et le Fonds d'obligations ultra court terme TD au cours du quatrième trimestre de 2010, générant près de 570 millions de dollars de ventes nettes en deux mois.
- TD Investment Management a été nommé par Benefits Canada le gestionnaire de caisses de retraite dont la croissance a été la plus rapide pour 2010 dans la catégorie gestion d'actifs de plus de 10 milliards de dollars<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le prix est attribué d'après le sondage Benefits Canada / CIIN Money Managers Survey portant sur l'année terminée en juin 2010.

## ENJEUX DE 2010

- Les revenus de négociation dans les activités de courtage en ligne au Canada ont nettement subi l'incidence de l'accroissement du volume de transactions qui ont été générées par un secteur du courtage actif.
- L'environnement soutenu de faibles taux d'intérêt a eu des répercussions sur les marges.

## PROFIL DU SECTEUR

Gestion de patrimoine TD exerce ses activités dans trois pays : le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. Au Canada, la concurrence est extrêmement vive et comprend les grandes banques, les grandes compagnies d'assurance et les compagnies monogammes de gestion de patrimoine. TD est un leader du marché du courtage en ligne et de la gestion d'actifs, et sa part de marché des activités de conseil est en croissance. Compte tenu du niveau de concurrence au Canada, notre réussite est fonction de notre capacité à livrer une plus grande fonctionnalité dans nos activités de courtage en ligne et à fournir des solutions de placement et des conseils visant à gérer l'accumulation et la préservation du patrimoine de même que la transition de façon à répondre aux besoins des clients tant à la pré-retraite que pendant la retraite.

Aux États-Unis, le secteur de la gestion de patrimoine est vaste mais fragmenté, et englobe les banques, les banques privées, les sociétés de fonds commun de placement et les courtiers à escompte. Du Maine jusqu'à la Floride, la Banque rivalise avec des banques nationales et régionales, ainsi qu'avec des maisons de courtage.

Au Royaume-Uni et en Europe, le secteur est dominé par de solides joueurs régionaux ayant une faible présence ou notoriété paneuropéenne. TD soutient la concurrence en offrant des services de courtage en ligne en multiples monnaies et devises à l'intention des investisseurs de détail et des services de garde et de compensation à des sociétés clientes.

## STRATÉGIE GLOBALE

### Placement en ligne à l'échelle mondiale

- Devenir chef de file au moyen de la tarification, d'un service insurpassable et d'une fonctionnalité intuitive tout en continuant à étendre notre présence à l'échelle mondiale.

### Activités de conseils au Canada

- Offrir des services complets de planification des placements et du patrimoine de façon à répondre aux besoins des clients pré-retraités et retraités quant à la préservation et à la transition de leur patrimoine.
- Continuer à consolider les relations de recommandation d'affaires avec les partenaires des services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

### Groupe Clientèle Privée d'Amérique du Nord

- Pourvoir aux besoins des clients fortunés en matière de placements et de conseils.
- Les priorités actuelles consistent à poursuivre l'harmonisation de cette relation de consultation afin d'améliorer les recommandations tout en s'ouvrant à des marchés offrant de grandes possibilités.

### Gestion de Placements en Amérique du Nord

- Pousser la pénétration des canaux, amplifier les relations institutionnelles et étendre l'accès aux actions internationales

## TABLEAU 15 GESTION DE PATRIMOINE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net	336 \$	270 \$	347 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 121	1 935	1 981
Total des revenus	2 457	2 205	2 328
Frais autres que d'intérêts	1 813	1 701	1 615
<b>Bénéfice net</b>			
Division mondiale de gestion de patrimoine	447	345	480
TD Ameritrade	194	252	289
<b>Total</b>	<b>641 \$</b>	<b>597 \$</b>	<b>769 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratio – Division mondiale de gestion de patrimoine</b>			
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	224 \$	191 \$	173 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	183	171	170
Rendement du capital investi	14,5 %	12,8 %	19,4 %
Ratio d'efficience	73,8	77,1	69,4
Nombre moyen d'équivalents temps plein	7 043	6 864	6 419

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le bénéfice net de Gestion de patrimoine pour l'exercice s'est établi à 641 millions de dollars, soit une hausse de 44 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net de la division mondiale de gestion de patrimoine, qui exclut TD Ameritrade, a atteint 447 millions de dollars, en hausse de 102 millions de dollars, ou 30 %, surtout en raison de l'augmentation des revenus tirés des commissions attribuable à l'augmentation des actifs moyens des clients dans les activités de conseil et les activités de gestion de placement et à l'amélioration de la marge d'intérêt nette découlant des stratégies de gestion de la trésorerie. Le placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade a généré un bénéfice net de 194 millions de dollars, en baisse de 58 millions de dollars, ou 23 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse découle de l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien et du recul des bénéfices de TD Ameritrade. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, TD Ameritrade a affiché un bénéfice net de 592 millions de dollars canadiens, soit une baisse de 52 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi de Gestion de patrimoine a été de 14,5 %, contre 12,8 % pour l'exercice précédent.

Les revenus pour l'exercice ont atteint 2 457 millions de dollars, soit une augmentation de 252 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique surtout par l'accroissement des actifs gérés moyens et la hausse des commissions moyennes attribuables au changement apporté dans la composition de l'offre pour répondre aux préférences des clients. Les revenus de courtage en ligne ont légèrement progressé en raison de la hausse du revenu d'intérêts net, en partie contrebalancée par la baisse des revenus de négociation. Les revenus tirés des activités de conseil ont augmenté principalement du fait de l'accroissement des actifs moyens de clients.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 813 millions de dollars, une hausse de 112 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des frais s'explique surtout par la hausse de la rémunération variable associée à l'augmentation des revenus tirés des commissions, par l'accroissement des commissions de suivi induite par la croissance des revenus découlant de l'augmentation des actifs administrés, par l'inclusion des acquisitions au Royaume-Uni, par la hausse des frais liés aux volumes et par notre investissement continu dans la croissance de l'effectif de vente des activités de conseil. Ces frais ont été en partie neutralisés par une réduction des frais dans les activités américaines de gestion de patrimoine.

Le nombre moyen d'ETP pour l'exercice s'est accru de 179, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent. Cet accroissement s'explique surtout par les acquisitions au Royaume-Uni, l'ajout de nouveaux conseillers en contact direct avec la clientèle et de personnel de soutien, et l'affectation de personnel additionnel au traitement des volumes d'affaires accrus. Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est amélioré, atteignant 73,8 %, comparativement à 77,1 % pour l'exercice précédent.

Les actifs administrés s'établissaient à 224 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit une progression de 33 milliards de dollars, ou 17 %, par rapport au 31 octobre 2009, qui a été essentiellement amenée par l'ajout net de nouveaux actifs de clients et une reprise des marchés au cours du second semestre de l'exercice. Les actifs gérés atteignaient 183 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit une hausse de 12 milliards de dollars, comparativement au 31 octobre 2009.

## TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Au 31 octobre 2010, le placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 45,93 % (45,95 % au 31 juillet 2010; 45,06 % au 31 octobre 2009) des actions émises et en circulation de TD Ameritrade.

Le 6 août 2010, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant que la Banque pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

Les états financiers condensés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés déposés auprès de la SEC, sont présentés comme suit :

### TABLEAU 16 BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ

(en millions de dollars américains)

	Aux 30 septembre	
	2010	2009
<b>Actif</b>		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 208 \$	1 778 \$
Montants à recevoir des clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	7 391	5 712
Autres actifs	6 128	10 882
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 727 \$</b>	<b>18 372 \$</b>
<b>Passif</b>		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	1 934 \$	2 492 \$
Montants à payer aux clients	6 810	9 915
Autres passifs	2 211	2 414
<b>Total du passif</b>	<b>10 955</b>	<b>14 821</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>	<b>3 772</b>	<b>3 551</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>14 727 \$</b>	<b>18 372 \$</b>

### TABLEAU 17 ÉTATS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

(en millions de dollars américains)

	Pour les exercices terminés les	
	30 septembre 2010	30 septembre 2009
<b>Revenus</b>		
Revenu d'intérêts net	422 \$	347 \$
Revenus tirés des commissions et autres revenus	2 139	2 061
Total des revenus	2 561	2 408
<b>Frais d'exploitation</b>		
Salaires et avantages sociaux	622	511
Divers	974	795
Total des frais d'exploitation	1 596	1 306
<b>Autres frais</b>	<b>53</b>	<b>42</b>
<b>Bénéfices avant impôts</b>	<b>912</b>	<b>1 060</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices	320	416
<b>Bénéfice net<sup>1</sup></b>	<b>592 \$</b>	<b>644 \$</b>
Bénéfice par action – de base	1,01 \$	1,11 \$
Bénéfice par action – dilué	1,00 \$	1,10 \$

<sup>1</sup> La quote-part de la Banque du bénéfice net de TD Ameritrade est assujettie à des rajustements liés à l'amortissement des actifs incorporels.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### *Placement en ligne à l'échelle mondiale*

- Courtage à escompte TD Waterhouse offre une gamme complète de produits et de services aux investisseurs de détail autonomes et aux conseillers en placement de même qu'aux sociétés clientes par l'intermédiaire du secteur Services institutionnels. TD Waterhouse est le plus grand courtier à escompte du Canada sur le plan des actifs administrés et du volume d'opérations et domine le secteur au chapitre de la rentabilité, des prix et du service. TD Waterhouse International offre des services de courtage en ligne en multiples monnaies et devises à l'intention des investisseurs de détail et des services de garde et de compensation à des sociétés clientes au Royaume-Uni et en Europe. Cette entreprise de services de courtage en ligne domine le marché et se classe au premier rang en nombre d'opérations par jour au Royaume-Uni et, récemment, elle s'est implantée en Irlande et en Europe.

### *Activités de conseil au Canada*

- Intégrés et étroitement alignés sur les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les activités de conseil de TD au Canada, soit Planification financière TD Waterhouse, Conseils de placements privés TD Waterhouse et Gestion privée TD Waterhouse, forment une organisation jouissant d'une masse critique pouvant répondre aux besoins des clients en matière de pré-retraite et de retraite. Chacune des entreprises de conseil s'adresse à un secteur distinct et offre une proposition de valeur précise qui correspond aux niveaux d'actifs des clients et à la complexité de leurs besoins. Ensemble, elles fournissent des solutions de placement et des conseils visant à gérer l'accumulation des actifs des clients et la préservation de leur patrimoine de même que la transition.

### *Groupe Clientèle Privée d'Amérique du Nord*

- Le Groupe Clientèle Privée offre des solutions complètes répondant aux besoins complexes d'une clientèle fortunée. En arriant étroitement son offre de services spécialisés sur l'offre des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, le Groupe Clientèle Privée offre des services bancaires, des services fiduciaires et des services de gestion de placement discrétionnaire à des clients fortunés. Afin de répondre aux besoins des clients bien nantis aux États-Unis, une relation stratégique, axée principalement sur les recommandations, a été instaurée entre le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et TD Ameritrade.

### *Gestion de Placements en Amérique du Nord*

- Gestion de Placements TD (GPTD) est l'un des principaux gestionnaires de placements en Amérique du Nord qui offre des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail. Au Canada, Fonds Mutuels TD offre l'une des gammes les plus diversifiées de fonds mutuels et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Les activités de placements institutionnels de GPTD dominent le marché au Canada et prennent régulièrement de l'expansion aux États-Unis. Les deux unités travaillent en étroite collaboration avec les activités de Gestion de patrimoine pour aligner le montage et la création des produits, les ventes de gros et la distribution.

## PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2011

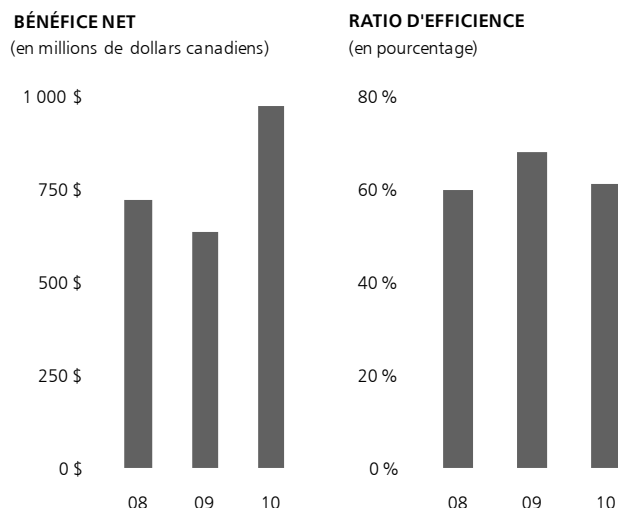
**Nous gardons un optimisme prudent à l'approche de 2011. Le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis peut continuer à avoir une incidence défavorable sur les marchés boursiers, et la faiblesse des taux d'intérêt continue de faire pression sur les marges. À plus long terme, nos prévisions de croissance demeurent positives. Nos principales priorités pour 2011 sont les suivantes :**

- Continuer à améliorer la fonctionnalité du canal en ligne en lançant, pour les clients, de nouvelles solutions qui tirent parti des capacités héritées de nos récentes acquisitions à l'échelle internationale.
- Continuer de créer des solutions complètes pour nos activités de conseil au moyen des outils de planification et d'accroître notre part de marché en misant sur les possibilités du secteur de la retraite.
- Continuer de renforcer l'accent mis sur la croissance de nos activités en accroissant notre gamme de produits et en collaborant de près avec nos partenaires des services de détail dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis.
- Mettre à profit l'excellence de nos capacités de gestion de placements institutionnels pour décrocher de nouveaux mandats face à nos concurrents.
- Continuer d'améliorer nos capacités matérielles et notre technologie pour accroître davantage l'efficacité de la plateforme de Gestion de patrimoine et procurer un service à la clientèle insurpassable.

## ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

# Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre, sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, une gamme complète de services bancaires à plus de 6,5 millions de clients, dont des particuliers, des entreprises et des gouvernements.



### Actifs<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Dollars canadiens			Dollars américains	
	2010	2009	2008	2010	2009
Prêts à la consommation	24 026 \$	20 371 \$	16 861 \$	23 550 \$	18 900 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	41 545	36 108	35 154	40 722	33 500
Titres de créance classés comme prêts <sup>2</sup>	5 054	7 900	–	4 954	7 302
Titres de placement <sup>3</sup>	36 590	27 998	28 366	35 866	25 879
Autres actifs	11 164	12 261	8 231	10 943	11 333
<b>Total</b>	<b>118 379 \$</b>	<b>104 638 \$</b>	<b>88 612 \$</b>	<b>116 035 \$</b>	<b>96 914 \$</b>

<sup>1</sup> Exclusion faite de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels.

<sup>2</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

<sup>3</sup> Les titres de placement au 31 octobre 2008 comprennent 9 690 millions de dollars (8 354 millions de dollars US) de titres de créance reclassés dans les prêts en 2009.

### POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un bénéfice comme présenté de 941 millions de dollars US et d'un bénéfice rajusté de 1 milliard de dollars US dans un contexte d'exploitation difficile.
- Bénéfice rajusté le plus élevé depuis l'entrée de TD sur le marché américain en 2005.
- Gain de part de marché rentable tant pour les prêts que pour les dépôts, tout en maintenant une excellente qualité du crédit.
- Croissance interne des prêts d'environ 3 milliards de dollars US et des dépôts de 5 milliards de dollars US depuis l'exercice précédent (7 milliards de dollars US et 24 milliards de dollars US, y compris les acquisitions réalisées en 2010 et les comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade), pendant un important ralentissement économique.
- Affermissement de notre présence sur la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, par la conclusion de l'acquisition de South Financial et par l'acquisition des activités de trois banques floridiennes auprès de la FDIC («opérations facilitées par la FDIC»).
- Intégration réussie des acquisitions en Floride facilitées par la FDIC au cours du second semestre de 2010. L'intégration de The South Financial Group, Inc. devrait se réaliser en 2011.
- Maintien du leadership pour le service à la clientèle et la facilité d'accès grâce à nos heures d'ouverture qui sont 44 % plus étendues que celles de nos concurrents dans les régions du centre du littoral de l'Atlantique et de la Nouvelle-Angleterre.
- Investissement soutenu dans la croissance de la franchise qui s'est traduit par l'ouverture de 32 nouvelles succursales au cours de l'exercice 2010.

### ENJEUX DE 2010

- Modifications de lois et de règlements ayant une incidence sur le contexte d'exploitation, les produits et les caractéristiques économiques de TD Bank.
- Maintien de bas taux d'intérêt, qui limite le potentiel de croissance des bénéfices.
- Demande de prêts affaiblie par la lenteur de la reprise économique et la stagnation prolongée du marché de l'emploi.
- Concurrence accrue exerçant une pression sur les marges.
- Stabilisation de la qualité des actifs, mais maintien d'une provision pour pertes sur créances élevée en raison du fort niveau de radiations.



## PROFIL DU SECTEUR

Le secteur bancaire américain a été marqué par un nombre important de regroupements au cours des 18 derniers mois qui sont le fait surtout d'opérations facilitées par la FDIC. Le marché des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel dans tous les secteurs d'activité. TD Bank subit une concurrence féroce de la part d'autres banques et d'institutions financières, comme les caisses d'épargne, les sociétés de crédit, les coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients en se positionnant comme chef de file pour la facilité d'accès et le service à la clientèle dans les régions où nous menons nos activités, une gestion des risques efficace, des prix raisonnables, l'emploi de technologies pour fournir aux clients des produits et des services partout et en tout temps, l'expansion des activités rémunérées à la commission et le contrôle efficace des frais d'exploitation.

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis se présente comme suit :

- Fournir des services de qualité supérieure aux clients par l'intermédiaire de tous les canaux.
- Se concentrer sur la croissance interne (y compris l'ouverture de nouvelles succursales), sur l'amélioration de la productivité et sur les initiatives de ventes croisées.
- Continuer à être reconnu comme le leader des services bancaires pratiques.
- Maintenir la grande qualité des actifs par rapport à nos concurrents.
- Réaliser des acquisitions et les intégrations connexes et saisir les synergies.

### TABLEAU 18 SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2010	2009	2008 <sup>1</sup>	2010	2009	2008 <sup>1</sup>
Revenu d'intérêts net	<b>3 579 \$</b>	3 607 \$	2 144 \$	<b>3 451 \$</b>	3 093 \$	2 110 \$
Revenus autres que d'intérêts	<b>1 180</b>	1 117	853	<b>1 140</b>	960	842
Total des revenus	<b>4 759</b>	4 724	2 997	<b>4 591</b>	4 053	2 952
Provision pour pertes sur créances – prêts	<b>616</b>	698	226	<b>592</b>	601	222
Provision pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	<b>30</b>	250	–	<b>29</b>	209	–
Provision pour pertes sur créances – total	<b>646</b>	948	226	<b>621</b>	810	222
Frais autres que d'intérêts – comme présentés	<b>2 910</b>	3 213	1 791	<b>2 805</b>	2 391	1 655
Frais autres que d'intérêts – rajustés	<b>2 803</b>	2 785	1 679	<b>2 702</b>	2 390	1 335
Bénéfice net – comme présenté	<b>973</b>	633	722	<b>941</b>	541	712
<b>Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices<sup>2</sup></b>						
<b>Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis</b>	<b>69</b>	276	84	<b>67</b>	240	82
Bénéfice net – rajusté	<b>1 042</b>	909	806	<b>1 008</b>	781	794
<b>Principaux volumes et ratios</b>						
Rendement du capital investi	<b>5,8 %</b>	4,5 %	6,1 %	<b>5,8 %</b>	4,5 %	6,1 %
Ratio d'efficacité – comme présenté	<b>61,1</b>	68,0	59,8	<b>61,1</b>	68,0	59,8
Ratio d'efficacité – rajusté	<b>58,9</b>	59,0	56,0	<b>58,9</b>	59,0	56,0
Marge sur actifs productifs moyens (équivalence fiscale) <sup>3</sup>	<b>3,49</b>	3,52	3,84	<b>3,49</b>	3,52	3,84
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	<b>1 269</b>	1 028	1 062	<b>1 269</b>	1 028	1 062
Nombre moyen d'équivalents temps plein	<b>19 952</b>	19 594	13 935	<b>19 952</b>	19 594	13 935

<sup>1</sup> Les activités de gestion de patrimoine et des services d'organisme assureur aux États-Unis ont été transférées à d'autres secteurs en date du 1<sup>er</sup> avril 2008. Les résultats des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la rubrique «Notre rendement» du présent rapport de gestion.

<sup>3</sup> Les dépôts moyens et la marge sur les actifs productifs moyens excluent l'incidence liée aux comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade. Les comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade sont décrits à la note 34 afférente aux états financiers consolidés de 2010.

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le bénéfice net comme présenté des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, en dollars canadiens, pour l'exercice s'est établi à 973 millions de dollars, soit un bond de 340 millions de dollars, ou 54 %, et le bénéfice net rajusté a été de 1 042 millions de dollars, soit une progression de 133 millions de dollars, ou 15 %, comparativement à l'exercice précédent. Bien que le bénéfice net comme présenté et rajusté ait augmenté comparativement à l'exercice précédent, l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a entraîné, pour l'exercice considéré, une diminution du bénéfice net comme présenté et rajusté de respectivement 120 millions de dollars et 129 millions de dollars. En dollars américains, le bénéfice net comme présenté s'est fixé à 941 millions de dollars, en hausse de 400 millions de dollars, ou 74 %, et le bénéfice net rajusté s'est élevé à 1 008 millions de dollars US, en hausse de 227 millions de dollars US, ou 29 %. La hausse du bénéfice net rajusté est attribuable à l'augmentation des revenus tirés des commissions, à l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts et à la baisse de la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance, en partie annulés par l'incidence de la *Regulation E* sur les revenus tirés des découverts et par la montée des frais. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice considéré et l'exercice précédent ne tient pas compte des frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions. Le rendement du capital investi a atteint 5,8 % pour l'exercice, contre 4,5 % en 2009. Le 16 avril 2010, TD Bank a acquis certains éléments d'actif et a pris en charge certains éléments de passif de trois banques floridiennes dans le cadre d'opérations facilitées par la FDIC. Le 31 octobre 2010, la Banque a conclu l'acquisition de South Financial. Au 30 septembre 2010, South Financial avait des actifs totalisant 9,7 milliards de dollars US et comptait 8,6 milliards de dollars US en dépôts.

En dollars américains, les revenus de l'exercice se sont élevés à 4 591 millions de dollars US, soit 538 millions de dollars US, ou 13 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des revenus tirés des commissions, l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts et par l'incidence des acquisitions. L'augmentation des honoraires résultant de l'intégration de Commerce a été en partie annulée par des réductions survenues plus tard au cours de l'exercice attribuables à la *Regulation E*. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice a diminué de 3 pnb pour s'établir à 3,49 % comparativement à l'exercice précédent en raison de l'environnement de bas taux d'intérêt.

Le total de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 621 millions de dollars US, soit une baisse de 189 millions de dollars US, ou 23 %, par rapport à l'exercice précédent. S'établissant à 592 millions de dollars US, la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts est demeurée essentiellement comparable à celle de l'exercice précédent, puisque les radiations ont été contrebalancées par des besoins moindres en matière de provisions. La provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts, exprimée en pourcentage du volume de prêts, s'est établie à 1,06 %, en baisse de 11 pnb en regard de 2009. Les prêts douteux nets comprennent des actifs des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ainsi que des actifs acquis aux termes d'un accord de partage des pertes conclu avec la FDIC («actifs sécurisés»), lesquels réduisent sensiblement le risque de pertes sur créances de la Banque. Les prêts douteux nets, compte non tenu des titres de créance douteux classés comme prêts et des actifs sécurisés, ont totalisé 1 097 millions de dollars US, soit une augmentation de 284 millions de dollars US, ou 35 %, en regard du 31 octobre 2009. L'augmentation est en grande partie attribuable aux nouveaux prêts douteux découlant de la faiblesse du marché immobilier commercial aux États-Unis. Les prêts douteux nets, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts et des actifs sécurisés, exprimés en pourcentage du total des prêts, ont représenté 1,7 %, contre 1,5 % au 31 octobre 2009. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts atteignaient 1 009 millions de dollars US au 31 octobre 2010, et les prêts douteux couverts atteignaient 32 millions de dollars US à la même date.

Les frais autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 2 805 millions de dollars US, une hausse de 42 millions de dollars US, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, compte non tenu des éléments à noter au titre des frais d'intégration et de restructuration, les frais autres que d'intérêts se sont établis à 2 702 millions de dollars US, soit une augmentation de 312 millions de dollars US, ou 13 %, induite par les investissements dans les nouvelles succursales, les investissements dans l'infrastructure et par certains facteurs économiques et réglementaires.

Le nombre moyen de postes ETP pour l'exercice a monté de 358, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'ouverture de nouvelles succursales et par les acquisitions, en partie neutralisées par les synergies et le regroupement de succursales. Le ratio d'efficacité comme présenté pour l'exercice s'est amélioré pour s'établir à 61,1 %, contre 68,0 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice s'est amélioré de 10 pnb pour s'établir à 58,9 %, en regard de à l'exercice précédent.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### *Services bancaires aux particuliers*

- Dépôts des particuliers – Promotion soutenue reposant sur la réputation de «Banque américaine la plus pratique» en ouvrant 32 nouvelles succursales à l'exercice 2010. Forte croissance sur douze mois induite par les succursales existantes et une offre de produits concurrentiels.
- Prêts à la consommation – Les principaux produits offerts, qui sont les prêts sur valeur domiciliaire, les lignes de crédit et les prêts automobiles disponibles dans un réseau de concessionnaires automobiles, ont poursuivi leur croissance interne. Bien que les taux de pertes sur prêts aient grimpé en regard de l'exercice précédent, ils sont restés inférieurs aux taux de pertes de l'industrie.
- Crédit immobilier garanti – Gain de part de marché rentable et accroissement de la clientèle de l'entreprise ayant une excellente qualité du crédit pendant une période économique difficile. Les volumes de prêts se sont accrus d'environ 2 milliards de dollars US en regard de l'exercice précédent sous l'effet de l'augmentation des montages. Les montages hypothécaires sur place représentent un élément central clé de la promotion des ventes croisées.
- Services bancaires aux petites entreprises et services aux commerçants – Le groupe des services bancaires aux petites entreprises, qui compte 2,2 milliards de dollars US de prêts et 9,0 milliards de dollars US de dépôts, demeure aux premiers rangs des prêteurs aux petites entreprises sur la plupart de nos marchés. Les services aux commerçants offrent des solutions de règlement aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 15 000 établissements commerciaux situés dans nos marchés.

### *Services bancaires commerciaux*

- Services bancaires commerciaux – Si la demande globale de prêts commerciaux est demeurée tiède dans le contexte d'exploitation actuel, la croissance interne du volume de prêts a atteint 2 %, soit une hausse nettement supérieure à celle atteinte par nos concurrents. Bien que les pertes sur prêts aient augmenté, surtout dans le portefeuille de biens immobiliers résidentiels à vendre, la qualité de notre actif global demeure meilleure que celle de l'industrie.

## PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2011

**Nous continuerons de nous appuyer sur le leadership de nos services bancaires pratiques pour offrir à nos clients un service de qualité supérieure et prendre des décisions judicieuses à l'échelle locale. Au cours de l'exercice 2011, nous prévoyons ouvrir plus de 30 nouvelles succursales. Rajustée pour tenir compte des acquisitions, la montée des frais devrait ralentir et dépendra des investissements dans la croissance future, y compris les nouvelles succursales et l'infrastructure technologique. La provision pour pertes sur créances continuera de se normaliser en 2011, mais la croissance des revenus sera tempérée par l'incidence de la *Regulation E* pour un exercice complet ainsi que par le maintien des bas taux d'intérêt. Le contexte d'exploitation et les caractéristiques économiques de TD Bank seront touchés par les mesures réglementaires et législatives, ce qui rendra encore plus nécessaire d'améliorer les produits offerts aux clients de TD Bank, tout en conservant une position solide sur le marché. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis vise une croissance durable de ses bénéfices à long terme. Nos principales priorités pour 2011 sont les suivantes :**

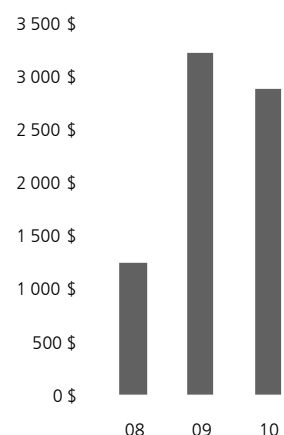
- **Maintenir la croissance interne des dépôts de base et des prêts, tout en conservant une grande qualité de crédit.**
- **Continuer d'offrir des solutions et des services bancaires pratiques qui dépassent les attentes des clients.**
- **Poursuivre l'expansion de nos affaires en ouvrant de nouvelles succursales dans des marchés plus importants, comme à New York, en Floride, à Boston et à Washington D.C.**
- **Gérer de près les frais contrôlables étant donné les pressions accrues sur les revenus.**
- **Créer une institution mondiale de services financiers en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients par des initiatives de ventes croisées.**

## ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

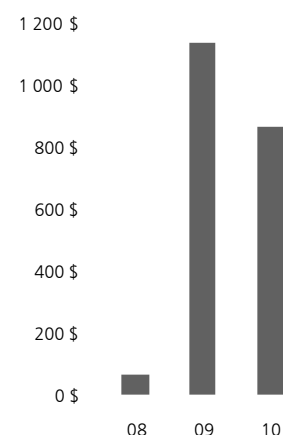
### Services bancaires de gros

Grâce à notre stratégie de franchise, nous avons dégagé des revenus et un bénéfice net solides tout en diminuant notre profil global de risque.

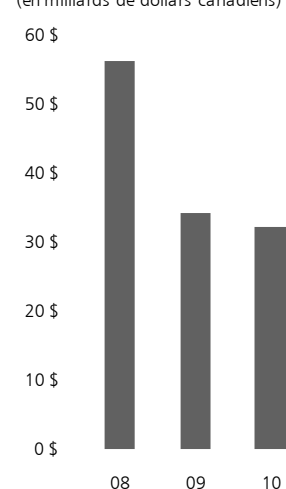
**TOTAL DES REVENUS**  
(en millions de dollars canadiens)



**BÉNÉFICE NET**  
(en millions de dollars canadiens)



**ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES**  
(en milliards de dollars canadiens)



#### Revenus

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Services bancaires de placement et marchés financiers	2 351 \$	3 154 \$	553 \$
Services bancaires aux grandes entreprises	454	397	370
Placements en actions	69	(330)	327
<b>Total</b>	<b>2 874 \$</b>	<b>3 221 \$</b>	<b>1 250 \$</b>

#### POINTS SAILLANTS

- Bénéfice net comme présenté pour l'exercice de 866 millions de dollars, soit un recul de 271 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à l'exercice précédent. Bénéfice net rajusté pour l'exercice de 987 millions de dollars, soit une baisse de 150 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à 2009.
- Rendement du capital investi de 31 %, contre 30 % pour l'exercice précédent.
- Solide rendement pour l'ensemble des gammes de services.
- Accroissement des activités de transaction d'instruments à taux fixe, de monnaies étrangères et d'instruments sur marchandises de l'entreprise et augmentation des capacités des services bancaires de placement.
- Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010) :
  - n° 1 pour les opérations de fusions et d'acquisitions achevées (période mobile de 12 mois)
  - n° 1 pour la négociation de blocs d'actions
  - n° 2 pour la négociation d'instruments à taux fixe
  - n° 2 pour la prise ferme d'instruments à taux fixe

#### ENJEUX DE 2010

- Incidence négative sur les marchés du crédit de la crise de la dette souveraine en Europe.
- Environnement de bas taux d'intérêt et peu volatil limitant les possibilités de transactions.
- Baisse des nouvelles émissions parmi nos principales sociétés clientes.

#### PROFIL DU SECTEUR

Le secteur canadien des services bancaires de gros est un marché mature où rivalisent surtout les banques canadiennes, les grandes sociétés de placements mondiales et les maisons de courtage indépendantes œuvrant dans le secteur des ressources. Tout au long de 2010, la modération des marchés des capitaux, des conditions de transactions normalisées et une concurrence accrue ont exercé des pressions sur les volumes et les rendements du secteur par rapport aux niveaux enregistrés en 2009 et au début de 2010. Cherchant à alléger leur profil de risque et à préserver leur capital, les joueurs clés du secteur se sont tournés vers les revenus de montage de placement pour le compte de clients. Pour soutenir la concurrence, les sociétés offrent à leurs clients un éventail complet de produits et de solutions. La concurrence est particulièrement intense pour les transactions avec des contreparties de grande qualité, les maisons de courtage en valeurs mobilières mettant l'accent sur une gestion prudente des risques. Les banques de gros de première qualité qui offrent une gamme complète de solutions et de services novateurs peuvent encore tirer parti de possibilités de croissance, qui continueront de voir le jour à mesure que les gouvernements répondront aux besoins de financement grandissants et que les sociétés affermiront leur bilan dans l'environnement de taux actuel.

## STRATÉGIE GLOBALE

Bâtir l'entreprise et améliorer notre position de leader en misant sur la réputation de TD à titre de contrepartie de grande qualité et en offrant à des grandes entreprises, à des gouvernements et à des clients institutionnels de première qualité des solutions de services bancaires de gros supérieures dans des marchés des capitaux liquides et transparents :

- Nous avons pour mission de répondre aux besoins de nos clients et mettons l'accent sur l'exécution supérieure des transactions montées pour les clients.
- Au Canada, l'objectif stratégique est de continuer à renforcer notre position parmi les plus grands courtiers.
- Aux États-Unis, nous visons à étendre les objectifs de l'entreprise canadienne et tirer parti des réseaux de nos activités aux États-Unis. L'accent est mis sur la croissance des activités de négociation d'instruments gouvernementaux à taux fixe et de monnaies étrangères.
- À l'échelle mondiale, nous entendons étendre les objectifs de notre entreprise nord-américaine, notamment les activités de négociation de monnaies étrangères avec des gouvernements, des clients institutionnels et des grandes entreprises de première qualité ainsi que les activités de prise ferme, de distribution et de négociation de produits à taux fixe de haute qualité.
- Promouvoir et améliorer la marque TD auprès de notre clientèle composée de grandes entreprises, de gouvernements et de clients institutionnels.

**TABLEAU 19 SERVICES BANCAIRES DE GROS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts net (équivalence fiscale)	1 815 \$	2 488 \$	1 318 \$
Revenus (pertes) autres que d'intérêts	1 059	733	(68)
Total des revenus	2 874	3 221	1 250
Provision pour pertes sur créances	25	164	106
Frais autres que d'intérêts	1 395	1 417	1 199
Bénéfice net – comme présenté	866	1 137	65
<b>Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices<sup>1</sup></b>			
<b>Entente avec l'Agence du revenu du Canada</b>	121	–	–
<b>Bénéfice net – rajusté</b>	<b>987</b>	1 137	65
<b>Principaux volumes et ratios</b>			
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars canadiens)	32	34	56
Rendement du capital investi	30,7 %	30,0 %	1,8 %
Ratio d'efficacité – comme présenté	48,5	44,0	95,9
Nombre moyen d'équivalents temps plein	3 217	3 036	2 961

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non-conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la rubrique «Notre rendement» du présent rapport de gestion.

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le bénéfice net comme présenté des Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 866 millions de dollars, en baisse de 271 millions de dollars, ou 24 %, et le bénéfice net rajusté a atteint 987 millions de dollars, en baisse de 150 millions de dollars, ou 13 %, comparativement à l'exercice précédent. Le bénéfice net a souffert des conditions de marché moins favorables. Les marchés se sont normalisés, et les préoccupations suscitées par la crise de la dette souveraine en Europe ont donné lieu à une baisse des volumes de transactions des clients, à un resserrement de l'écart acheteur-vendeur et à la diminution des possibilités de transactions. Le rendement du capital investi pour l'exercice s'est établi à 30,7 %, contre 30,0 % pour l'exercice précédent. Cette amélioration vient du fait que les capitaux ont diminué en raison de la diminution des expositions au risque de crédit, et de l'atténuation du risque de marché étant donné la baisse de la valeur à risque.

Les revenus des Services bancaires de gros sont principalement tirés des activités sur les marchés financiers et des prêts aux grandes entreprises. Les revenus de l'exercice ont atteint 2 874 millions de dollars, soit une baisse de 347 millions de dollars, ou 11 %, par rapport aux revenus records dégagés à l'exercice précédent. Le recul des revenus tirés des marchés financiers s'explique surtout par la diminution des revenus sur les transactions d'instruments à taux fixe et de monnaies étrangères, ainsi que par un recouvrement en 2009 découlant de l'annulation d'un engagement de prêt. Le revenu de transactions a baissé en regard du niveau record atteint à l'exercice précédent, alors que l'affaiblissement des conditions de marché et l'accroissement de la concurrence avaient occasionné une baisse des volumes de transactions des clients et un resserrement des écarts acheteur-vendeur. Le secteur avait affiché des résultats exceptionnellement solides en 2009, sous l'effet de la reprise remarquable des marchés des capitaux mondiaux qui était marquée par le rétrécissement des écarts de taux, l'augmentation des valeurs d'actifs, la liquidité des marchés et une situation concurrentielle améliorée, résultant en un excellent rendement général et des résultats particulièrement robustes pour les activités de transactions d'instruments à taux fixe, de monnaies étrangères et d'instruments de crédit. Les revenus tirés des services conseils ont progressé au cours de l'exercice considéré, attisés par l'augmentation de la part de marché, tandis que les commissions de prise ferme ont reculé surtout par suite du repli des activités d'émission d'actions par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de prêts aux grandes entreprises ont augmenté en raison de la hausse des honoraires et de l'amélioration des marges à mesure que le portefeuille est renouvelé. Les progrès réalisés dans l'abandon du portefeuille de placements ont donné lieu à certains gains à l'exercice considéré, ce qui contraste avec les pertes importantes enregistrées à l'exercice précédent.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions spécifiques pour prêts douteux et les coûts engagés de la protection de crédit. La variation de la valeur marchande de la protection du crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 25 millions de dollars, soit une baisse de 139 millions de dollars, ou 85 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable au bas niveau de nouveaux prêts douteux pour l'exercice, ainsi qu'aux recouvrements dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. Les coûts engagés pour protéger le crédit se sont établis à 33 millions de dollars, une diminution de 8 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 395 millions de dollars, un recul de 22 millions de dollars, ou 2 %, comparativement à l'exercice précédent. Ce recul est dû à la baisse de la rémunération variable attribuable à la diminution des revenus, en partie contrebalancée par les investissements soutenus dans l'infrastructure de gestion des risques et de contrôle.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### ***Services bancaires de placement et marchés financiers***

- Les revenus tirés des services bancaires de placement et des marchés financiers, qui comprennent les services conseils, de prise ferme, de négociation, de facilitation et d'exécution, se sont établis à 2 351 millions de dollars, un recul de 803 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent. Le recul s'explique principalement par la normalisation des marchés financiers, ce qui contraste avec l'excellent niveau des revenus de transactions d'instruments à taux fixe, de monnaies étrangères et d'instruments de crédit qui avaient été dégagés à l'exercice précédent. De plus, il y avait eu en 2009 un recouvrement découlant de l'annulation d'un engagement de prêt. Ces éléments ont été en partie compensés par l'augmentation du revenu de transactions de dérivés d'actions de même que par les honoraires tirés des opérations de fusions et d'acquisitions et les honoraires des services conseil.

### ***Services bancaires aux grandes entreprises***

- Les revenus tirés des services bancaires aux grandes entreprises, qui comprennent les prêts aux entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités, ont atteint 454 millions de dollars, une hausse de 57 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des marges et des commissions de montage de prêts, en partie contrebalancée par une baisse des volumes moyens de prêts.

### ***Placements en actions***

- Le portefeuille de placements en actions, actuellement formé de placements dans des actions de sociétés fermées, a affiché un gain de 69 millions de dollars, comparativement à une perte de 330 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation fait suite à l'abandon du portefeuille de placements en actions de sociétés ouvertes à l'exercice précédent, ce qui avait donné lieu à la réalisation de pertes à la vente de ces placements.

## PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2011

**Nous prévoyons que les marchés resteront modérés, la volatilité, faible et les taux d'intérêt, bas. Ce contexte, jumelé à une concurrence accrue, offrira moins de possibilités de transactions; cependant, une conjoncture économique stable devrait ramener de l'activité sur les marchés financiers, ce qui entraînera une hausse des commissions de montage de titres de créance et de titres de participation ainsi qu'une augmentation des honoraires tirés des opérations de fusions et d'acquisitions et des honoraires des services conseils. Les volumes de prêts devraient demeurer contenus, et les écarts de taux rétrécis auront une incidence sur les prix, en plus de nuire aux revenus. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter en regard des bas niveaux de 2010 qui tiennent compte de plusieurs recouvrements. Nos principales priorités pour 2011 sont les suivantes :**

- Continuer de bâtir l'entreprise en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients ainsi qu'en investissant dans nos activités axées sur les transactions des clients, notamment nos activités américaines de transaction d'instruments de taux d'intérêt et de monnaies étrangères.
- Tirer parti de nos principales capacités à l'échelle internationale, nous concentrant sur des régions géographiques de choix, surtout les États-Unis.
- Maintenir une culture de gestion du risque et de contrôle efficace, tout en améliorant notre efficacité opérationnelle par la gestion rigoureuse des frais.

## ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

### Siège social

Le secteur Siège social fournit des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation et comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

**TABLEAU 20 SIÈGE SOCIAL**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
<b>Perte nette du secteur Siège social – comme présentée</b>	<b>(931) \$</b>	<b>(1 719) \$</b>	<b>(147) \$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices<sup>1</sup></b>			
Amortissement des actifs incorporels	467	492	404
Reprise de la provision pour litiges relative à Enron	–	–	(323)
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées disponibles à la vente	(5)	450	(118)
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	4	126	(107)
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi	(11)	–	20
Provision (reprise de provision) pour réclamations d'assurance	(17)	–	20
Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros	(44)	178	–
Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth	–	39	–
Cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	35	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>394</b>	<b>1 320</b>	<b>(104)</b>
<b>Perte nette attribuable au secteur Siège social – rajustée</b>	<b>(537) \$</b>	<b>(399) \$</b>	<b>(251) \$</b>
<b>Ventilation des éléments inclus dans la perte nette – rajustée</b>			
Titrisation nette	(22) \$	(10) \$	(69) \$
Frais nets du Siège social	(401)	(315)	(268)
Divers	(114)	(74)	86
<b>Perte nette attribuable au secteur Siège social – rajustée</b>	<b>(537) \$</b>	<b>(399) \$</b>	<b>(251) \$</b>

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du présent rapport de gestion.

Le secteur Siège social a comptabilisé une perte nette comme présentée de 931 millions de dollars pour l'exercice, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 719 millions de dollars en 2009. La perte nette rajustée pour l'exercice est de 537 millions de dollars, par rapport à 399 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte rajustée découle surtout d'une hausse des frais nets du Siège social, de pertes de titrisation nettes accrues et de l'incidence des éléments fiscaux favorables et d'autres éléments constatés à l'exercice précédent, en partie annulés par une baisse des pertes associées aux activités de couverture et de trésorerie.

#### DIRECTION DU SIÈGE SOCIAL

Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

La fonction Direction du siège social de la Banque comprend la Vérification, les Services juridiques, le Service de la Conformité, les Affaires internes et publiques, le Service des affaires gouvernementales et réglementaires, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, les Activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les Stratégies de gestion des ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion des risques, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les initiatives liées à l'environnement d'affaires et la planification stratégique.

Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution a été mis sur pied au sein d'Activités de la Société. Le groupe est responsable des canaux de services par Internet et par téléphone et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, facile d'accès et légendaire pour les clients de TD Bank, la banque américaine la plus pratique, TD Canada Trust et Gestion de patrimoine TD.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et attentes changeantes de ses clients, de ses parties intéressées et employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2009

# Sommaire du rendement de 2009

**TABLEAU 21 REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2009**

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Revenu d'intérêts net	6 348 \$	270 \$	3 607 \$	2 488 \$	(1 387) \$	11 326 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 101	1 935	1 117	733	(352)	6 534
<b>Total des revenus</b>	<b>9 449</b>	<b>2 205</b>	<b>4 724</b>	<b>3 221</b>	<b>(1 739)</b>	<b>17 860</b>
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 155	–	948	164	213	2 480
Frais autres que d'intérêts	4 725	1 701	3 213	1 417	1 155	12 211
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts sur les bénéfices	3 569	504	563	1 640	(3 107)	3 169
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 097	159	(70)	503	(1 448)	241
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	111	111
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	252	–	–	51	303
<b>Bénéfice net (perte nette) – comme présenté(e)</b>	<b>2 472</b>	<b>597</b>	<b>633</b>	<b>1 137</b>	<b>(1 719)</b>	<b>3 120</b>
Éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	276	–	1 320	–
<b>Bénéfice net (perte nette) – rajusté(e)</b>	<b>2 472 \$</b>	<b>597 \$</b>	<b>909 \$</b>	<b>1 137 \$</b>	<b>(399) \$</b>	<b>3 120 \$</b>

### REVENU D'INTÉRÊTS NET

Le revenu d'intérêts net comme présenté s'est établi à 11 326 millions de dollars en 2009, en hausse de 2 794 millions de dollars, ou 33 %. Cette hausse s'explique par la progression dans la plupart des secteurs. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada a augmenté de 558 millions de dollars, ce qui s'explique dans une large mesure par la croissance des volumes de prêts aux particuliers, de prêts immobiliers garantis et des dépôts. Le revenu d'intérêts net comme présenté des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'est accru de 1 463 millions de dollars, sous l'effet surtout de l'acquisition de Commerce. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros a monté de 1 170 millions de dollars, entraîné par la hausse du revenu d'intérêts net lié aux activités de négociation.

### REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les revenus autres que d'intérêts comme présentés se sont élevés à 6 534 millions de dollars en 2009, en hausse de 397 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à 2008. Les revenus autres que d'intérêts rajustés ont été de 7 294 millions de dollars, soit une augmentation de 1 454 millions de dollars, ou 25 %, comparativement à 2008. Cette augmentation s'explique surtout par une hausse dans les secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont monté du fait surtout de l'augmentation des revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation, qui a été absorbée en partie par une hausse des pertes nettes sur valeurs mobilières relatives à la sortie du portefeuille d'actions. Les revenus autres que d'intérêts comme présentés des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté, surtout par suite de l'inclusion de Commerce pour un exercice complet.

### FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts pour 2009 se sont établis à 12 211 millions de dollars, comparativement à 9 502 millions de dollars en 2008, soit une hausse de 2 709 millions de dollars, ou 29 %. Cette hausse des frais s'explique par la progression dans tous les secteurs. Les frais autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté de 780 millions de dollars, surtout en raison de l'incidence d'un rajustement positif découlant de la reprise sur la provision pour litiges relative à Enron en 2008 de 477 millions de dollars, d'une majoration de 76 millions de dollars de l'amortissement des actifs incorporels et de 61 millions de dollars des frais nets du Siège social, du règlement d'un litige initié par les actionnaires de TD Banknorth de 58 millions de dollars et d'une cotisation spéciale imposée par la FDIC de 55 millions de dollars. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont grimpé de 1 001 millions de dollars US, ou 57 %, du fait surtout de l'inclusion de Commerce pour un exercice complet, de la hausse des primes de la FDIC et des frais d'intégration, et de l'incidence des nouvelles succursales, facteurs contrebalancés en partie par les synergies au niveau des frais liés à l'acquisition de Commerce. L'augmentation de 218 millions de dollars des frais autres que d'intérêts des Services bancaires de gros est principalement attribuable à la hausse de la rémunération variable liée à l'amélioration des résultats, à l'augmentation du coût des indemnités de départ et aux investissements courants dans les processus de contrôle. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont progressé de 203 millions de dollars par suite de la hausse de la rémunération, de l'inclusion pour un exercice complet des activités américaines d'assurance et de cartes de crédit et de l'investissement dans les nouvelles succursales. La hausse de 86 millions de dollars des frais autres que d'intérêts de Gestion de patrimoine s'explique principalement par l'inclusion pour un exercice entier des activités américaines de gestion de patrimoine, une hausse de la participation dans Internaxx, U.K., une hausse des frais liés aux volumes et notre investissement continu dans la croissance de l'effectif de vente des activités de conseil, en partie compensés par la baisse de la rémunération variable entraînée par les résultats de ces activités et une gestion prudente des dépenses.



## CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le total comme présenté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a baissé de 195 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à 2008. La charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée a reculé de 296 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à 2008. Les autres impôts et taxes ont monté de 101 millions de dollars, ou 14 %, en regard de 2008. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 470 millions de dollars, ou 36 %, par rapport à 2008. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices a grimpé de 369 millions de dollars, ou 67 %, par rapport à 2008.

Le taux d'impôt sur les bénéfices réel de la Banque comme présenté a été de 7,6 % pour 2009 par rapport à 13,1 % pour 2008. Cette baisse par rapport à l'exercice précédent découle surtout d'un recul du bénéfice net avant impôts comme présenté, d'une hausse proportionnelle des bénéfices exonérés d'impôt et d'une baisse du taux d'impôt effectif des activités internationales.

## BILAN

### FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

#### *Comparaison par rapport à l'exercice précédent – 31 octobre 2009 par rapport au 31 octobre 2008*

Le **total des actifs** de la Banque s'élevait à 557 milliards de dollars au 31 octobre 2009, en baisse de 6 milliards de dollars, ou 1 %, comparativement au 31 octobre 2008. La baisse reflète une diminution de la valeur marchande des dérivés et une diminution des valeurs mobilières prises en pension, qui ont été en partie annulées par une hausse des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts).

Les **valeurs mobilières** ont augmenté de 5 milliards de dollars en raison principalement de la croissance des valeurs mobilières disponibles à la vente dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, attribuable surtout au réinvestissement de certains soldes auparavant investis dans des valeurs mobilières prises en pension et au réinvestissement des dépôts de TD Bank USA, annulée en partie par le reclassement de certains titres de créance dans les prêts. L'effet de change du dollar canadien affaibli a fait augmenter de 1 milliard de dollars la valeur des valeurs mobilières dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont reculé de 9 milliards de dollars du fait surtout du réinvestissement de certains soldes dans des valeurs mobilières disponibles à la vente dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** totalisaient 253 milliards de dollars, en hausse de 34 milliards de dollars, ou 15 %, en raison essentiellement de la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les hausses des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, des prêts aux entreprises et aux gouvernements dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des prêts hypothécaires résidentiels dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont fait grimper les volumes de prêts en 2009. De plus, une autre augmentation de 11 milliards de dollars est liée au reclassement de certains titres de créance dans les prêts. L'effet de change du dollar canadien affaibli a fait augmenter de 1 milliard de dollars la valeur des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

La rubrique **Divers** affiche un recul de 38 milliards de dollars en raison surtout d'une baisse de la valeur marchande des dérivés dans les Services bancaires de gros, découlant de variations des taux d'intérêt et des swaps de devises, et de la volatilité des marchés monétaires et de taux d'intérêt.

Le **total des passifs** de la Banque s'établissait à 518 milliards de dollars au 31 octobre 2009, en baisse de 13 milliards de dollars, ou 2 %, comparativement au 31 octobre 2008. La diminution nette est en grande partie attribuable à une baisse de 26 milliards de dollars de la valeur marchande des dérivés dans les Services bancaires de gros, compensée en partie par une hausse des dépôts. L'effet de change du dollar canadien affaibli a entraîné la hausse de la valeur des passifs de 2 milliards de dollars dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **dépôts** s'établissaient à 391 milliards de dollars, en hausse de 15 milliards de dollars, ou 4 %, surtout du fait d'une hausse de 31 milliards de dollars des dépôts des particuliers, attribuable principalement à la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, qui a été annulée par une baisse des dépôts des entreprises et des gouvernements ainsi que des dépôts détenus à des fins de transaction dans les Services bancaires de gros. L'effet de change du dollar canadien affaibli a entraîné une hausse de 2 milliards de dollars de la valeur des dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **autres passifs** ont diminué de 28 milliards de dollars, ou 18 %, en raison surtout d'une baisse de la valeur marchande des dérivés dans le secteur Services bancaires de gros découlant de variations des taux d'intérêt et des swaps de devises, et de la volatilité des marchés monétaires et de taux d'intérêt.

Les **actions ordinaires** et les **actions privilégiées** ont, au total, augmenté de 3,6 milliards de dollars, en raison des nouvelles émissions d'actions de respectivement 2,1 milliards de dollars et 1,5 milliard de dollars.

## Rendement financier de 2009 par secteur d'exploitation

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** ont déclaré un bénéfice net record de 2 472 millions de dollars pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 48 millions de dollars, ou 2 %, comparativement à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi a diminué, passant de 29 % en 2008 à 28 % en 2009.

Les revenus ont atteint 9 449 millions de dollars pour 2009, une augmentation de 623 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une croissance solide du revenu d'intérêts net. Le principal facteur de hausse des revenus a été la forte croissance générale des volumes, notamment dans les secteurs des dépôts de particuliers et d'entreprises et des prêts immobiliers garantis, qui a été en partie annulée par la compression des marges, surtout sur les dépôts.

Par rapport à l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis (y compris les titrisations) s'est accru de 18 milliards de dollars, ou 12 %, le volume des prêts liés aux cartes de crédit, de 1 milliard de dollars, ou 15 %, et le volume des dépôts de particuliers, de 15 milliards de dollars, ou 14 %. Les dépôts d'entreprises ont monté de 7 milliards de dollars, ou 16 %, et les primes brutes d'assurance souscrites, de 247 millions de dollars, ou 10 %. Les prêts personnels ont augmenté de 12 milliards de dollars, ou 9 %, et les prêts commerciaux et les acceptations, de 2 milliards de dollars, ou 7 %.

La marge sur les actifs productifs moyens de 2,90 % a baissé de 5 pdb par rapport à l'exercice précédent du fait de la compression des marges attribuable au faible niveau global des taux d'intérêt.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2009 a atteint 1 155 millions de dollars, soit une progression de 389 millions de dollars, ou 51 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances au titre des services bancaires aux particuliers a été de 1 065 millions de dollars, une hausse de 347 millions de dollars, ou 48 %, par rapport à l'exercice précédent, qui tient essentiellement à l'augmentation des taux de perte sur les cartes de crédit et sur les lignes de crédit non garanties. La provision pour pertes sur créances au titre des services bancaires aux entreprises a atteint 90 millions de dollars, une hausse de 42 millions de dollars, ou 88 %, par rapport à l'exercice précédent qui reflète la piètre conjoncture économique. La provision pour pertes sur créances en pourcentage du volume de crédit s'est établie à 0,52 %, soit 14 pdb de plus que pour l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 4 725 millions de dollars, une hausse de 203 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la rémunération, l'inclusion pour un exercice complet des activités américaines d'assurance et de cartes de crédit qui ont été transférées au secteur au cours du troisième trimestre de 2008, et l'investissement dans les nouvelles succursales ont contribué à la hausse des frais. Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) s'est accru de 558, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance découle de l'inclusion pour un exercice complet des activités américaines d'assurance et de cartes de crédit et de la poussée des activités liées aux assurances, aux services bancaires aux entreprises et aux prêts immobiliers garantis. Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est amélioré, atteignant 50,0 %, comparativement à 51,2 % pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net de **Gestion de patrimoine** pour l'exercice 2009 s'est établi à 597 millions de dollars, soit une baisse de 172 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse tient surtout à la diminution des revenus tirés des fonds communs de placement qui est attribuable à la réduction des actifs gérés moyens et au fléchissement des commissions moyennes, à la compression de la marge d'intérêt nette et à la baisse des revenus tirés du placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade. Ces diminutions ont été en partie compensées par la hausse des volumes de transaction dans le secteur des activités de courtage en ligne, la croissance des ventes de fonds communs de placement à long terme et une augmentation des revenus tirés des nouvelles émissions. Le placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade a rapporté un bénéfice net de 252 millions de dollars pour l'exercice 2009, soit 37 millions de dollars, ou 13 %, de moins que pour l'exercice précédent. Le rendement du capital investi pour l'exercice 2009 s'est établi à 13 %, contre 19 % pour l'exercice précédent.

Les revenus de Gestion de patrimoine pour l'exercice 2009 ont atteint 2 205 millions de dollars, soit une baisse de 123 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de gestion d'actifs ont diminué étant donné la réduction des actifs gérés moyens et la baisse des commissions moyennes. Les revenus de courtage en ligne ont baissé légèrement du fait de la diminution des revenus tirés des écarts de taux, qui a été neutralisée en partie par les volumes de transactions record et une hausse de la participation dans Internaxx, U.K. Les revenus tirés des activités de conseil ont augmenté en raison surtout de l'inclusion pour un exercice entier des activités américaines de gestion de patrimoine.

Les frais autres que d'intérêts ont été de 1 701 millions de dollars en 2009, soit une hausse de 86 millions de dollars, ou 5 %, en regard de l'exercice précédent. La hausse des frais s'explique principalement par l'inclusion pour un exercice entier des activités américaines de gestion de patrimoine, une hausse de la participation dans Internaxx, U.K., une hausse des frais liés aux volumes et notre investissement continu dans la croissance de l'effectif de vente des activités de conseil. Ces frais ont été contrebalancés en partie par la diminution de la rémunération variable, entraînée par les résultats de ces activités et une gestion prudente des dépenses.

L'effectif moyen a été augmenté de 445 postes ETP, ou 7 %, en regard de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique surtout par l'inclusion des activités américaines de gestion de patrimoine, par l'ajout de nouveaux conseillers en contact direct avec la clientèle et de personnel de soutien, et par l'affectation de personnel additionnel au traitement des nombreux nouveaux Comptes d'épargne libre d'impôt et des volumes accrus de transactions. Le ratio d'efficacité s'est détérioré, passant à 77,1 % pour l'exercice 2009, contre 69,4 % pour l'exercice précédent. Cette détérioration s'explique surtout par la diminution des revenus et par l'inclusion des activités américaines de gestion de patrimoine.

L'apport de TD Ameritrade au bénéfice net de Gestion de patrimoine a été de 252 millions de dollars, en baisse de 37 millions de dollars, ou 13 %, en regard de l'exercice précédent. Le bénéfice net sous-jacent de TD Ameritrade a reculé de 160 millions de dollars US, ou 20 %, comparativement à l'exercice précédent, sous l'effet surtout d'une diminution de 33 % des revenus fondés sur les actifs et d'une augmentation de 6 % des frais autres que d'intérêts pour l'exercice. Toutefois, la quote-part du bénéfice de TD Ameritrade revenant à Gestion de patrimoine a diminué de 13 % sur douze mois, par suite d'une baisse des bénéfices de base et d'une hausse des répartitions au secteur. Cette diminution a été neutralisée partiellement par l'effet positif de la baisse du taux de change du dollar canadien et l'augmentation de la participation réelle de la Banque dans le capital-actions de TD Ameritrade.

Les actifs administrés s'établissaient à 191 milliards de dollars au 31 octobre 2009, soit une progression de 18 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport au 31 octobre 2008 qui a été essentiellement amenée par l'ajout net de nouveaux actifs de clients et une reprise des marchés au cours du second semestre de l'exercice. Les actifs gérés atteignaient 171 milliards de dollars au 31 octobre 2009, soit une hausse de 1 milliard de dollars, comparativement au 31 octobre 2008.

Depuis le trimestre terminé le 30 avril 2009, les périodes de présentation de toutes les entités des **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** sont maintenant alignées sur celle de la Banque. Auparavant, les résultats de TD Banknorth et de Commerce étaient présentés avec un décalage de un mois. Les résultats pour l'exercice 2009 comprennent leur bénéfice net pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 octobre 2009, alors que leurs résultats de janvier 2009 ont été exclus des résultats des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis pour l'exercice 2009.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a constaté un bénéfice net comme présenté et un bénéfice net rajusté respectivement de 633 millions de dollars et 909 millions de dollars pour l'exercice 2009, par rapport respectivement à 722 millions de dollars et 806 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice 2009 ne tient pas compte de charges après impôts de 276 millions de dollars (240 millions de dollars US) liées aux frais de restructuration et d'intégration, tandis que pour l'exercice précédent, il excluait des charges après impôts de 70 millions de dollars (68 millions de dollars US). L'augmentation de 103 millions de dollars, ou 13 %, du bénéfice net rajusté est principalement attribuable à l'inclusion des résultats de Commerce pour un exercice complet et à l'effet de change d'un dollar canadien affaibli, contrebalancés en partie par une provision pour pertes sur créances plus élevée. Le bénéfice net rajusté réel pour l'exercice 2009 a été moins élevé que l'estimation qui avait été annoncée plus tôt par la direction, les répercussions du ralentissement économique, la faiblesse des taux d'intérêt et l'augmentation des provisions pour pertes sur créances ayant nui aux taux de croissance dans le secteur. Le rendement du capital investi a diminué, passant de 6,1 % à l'exercice 2008 à 4,5 % en 2009.

Les revenus pour l'exercice 2009 se sont établis à 4 053 millions de dollars US, un bond de 1 101 millions de dollars US, ou 37 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'inclusion des résultats de Commerce pour un exercice complet. Compte non tenu de l'incidence de Commerce, les revenus ont glissé légèrement, dans une large mesure sous l'effet de la compression des marges (y compris les effets de l'accroissement des actifs improductifs), en partie annulée par une forte croissance des prêts et des dépôts. La marge sur les actifs productifs moyens a diminué de 32 pdb, pour s'établir à 3,52 % comparativement à l'exercice précédent, en raison du contexte de faibles taux et des niveaux accrus de prêts improductifs.

Certains titres de créance, y compris toutes les obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, qui étaient auparavant comptabilisées comme des titres disponibles à la vente, ont été reclassés dans les prêts en 2009 par suite des modifications apportées aux PCGR du Canada, qui prévoient que les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts. Ces titres de créance ont été reclassés à leur coût après amortissement rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2008. Au 31 octobre 2009, des titres de créance affichant un coût après amortissement de 7,3 milliards de dollars US (7,9 milliards de dollars) ont été reclassés dans les prêts. L'incidence du reclassement a été la reprise de la perte latente constatée dans les autres éléments du résultat étendu, compensée par une augmentation de la valeur comptable des actifs. Selon un cadre de comptabilisation des prêts, une provision générale était également nécessaire à l'égard de certains titres de créance reclassés. La provision générale a été établie rétroactivement pour certains titres de créance et totalisait 256 millions de dollars US au 31 octobre 2009. La provision générale comprenait une provision de 89 millions de dollars US constatée comme un rajustement aux bénéfices non répartis d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2008, une provision de 75 millions de dollars US au premier trimestre de 2009, une provision de 95 millions de dollars US au deuxième trimestre de 2009 et une reprise de provision de 3 millions de dollars US au quatrième trimestre de 2009. Au quatrième trimestre de 2009, une provision spécifique de 42 millions de dollars US a également été comptabilisée en diminution de certains de ces titres de créance. La juste valeur de ce portefeuille au 31 octobre 2009 était d'environ 7,0 milliards de dollars US, soit 321 millions de dollars US sous leur valeur comptable, déduction faite des provisions spécifiques pour pertes sur créances.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 810 millions de dollars US, en hausse de 588 millions de dollars US, ou 265 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des provisions tient en grande partie au volume accru de radiations, aux exigences relatives à l'augmentation des provisions résultant de la récession aux États-Unis et aux provisions de 209 millions de dollars sur les titres de créance classés comme prêts. Les prêts douteux nets se sont établis à 993 millions de dollars US, en hausse de 680 millions de dollars US, ou 217 %, comparativement au 31 octobre 2008, sous l'effet des nouveaux prêts douteux résultant de l'affaiblissement continu du marché immobilier, de la récession aux États-Unis et d'une perte de valeur de 181 millions de dollars US se rapportant à des titres de créance classés comme prêts.

Les frais autres que d'intérêts comme présentés ont été de 2 763 millions de dollars US, en hausse de 1 001 millions de dollars US, ou 57 %, par rapport à l'exercice précédent, essentiellement par suite de l'inclusion des résultats de Commerce pour un exercice complet, de l'augmentation des frais d'intégration, de l'accroissement des primes de la FDIC et de l'incidence des nouvelles succursales, compensés en partie par les synergies au niveau des frais liés à l'acquisition de Commerce. À l'exclusion des frais de restructuration et d'intégration, les charges rajustées ont augmenté de 736 millions de dollars US, ou 44 %. Le ratio d'efficacité comme présenté pour l'exercice 2009 s'est détérioré, pour s'établir à 68,0 %, comparativement à 59,8 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice 2009 s'est aussi détérioré, pour s'établir à 59,0 %, en regard de 56,1 % en 2008. La détérioration des ratios d'efficacité tient surtout à la compression des marges, à l'accroissement des primes de la FDIC et à l'ouverture de nouvelles succursales. Le nombre total de postes ETP à la fin de l'exercice 2009 a augmenté de 5 659, ou 41 %, par rapport à la fin de l'exercice précédent, du fait de la réalisation de synergies, partiellement annulée par l'incidence de l'ouverture de 33 nouvelles succursales en 2009. Le nombre de postes ETP devrait reculer davantage au premier trimestre de 2010 étant donné la réalisation progressive des efforts d'intégration.

Le bénéfice net des **Services bancaires de gros** pour l'exercice 2009 a atteint un sommet de 1 137 millions de dollars, en hausse de 1 072 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net a profité de la forte amélioration des niveaux de transactions, marquée par un retour de la liquidité, une reprise des valeurs d'actifs et des périodes de forte volatilité qui ont amené des volumes élevés de transactions de clients et ouvert des possibilités de transactions. Le rendement du capital investi pour l'exercice 2009 s'est établi à 30 %, contre 2 % pour l'exercice précédent.

Les revenus des Services bancaires de gros sont principalement tirés des activités sur les marchés financiers, des prêts aux grandes entreprises et des placements. Les revenus pour l'exercice 2009 ont atteint un montant record de 3 221 millions de dollars, une augmentation de 1 971 millions de dollars, ou 158 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus tirés des marchés financiers ont bondi par rapport à l'exercice précédent sous l'effet d'excellents revenus de transactions d'instruments de crédit, de taux d'intérêt et de monnaies étrangères, d'un recouvrement découlant de l'annulation d'un engagement de prêt, de la hausse des revenus de transactions de titres énergétiques et d'actions, et des commissions de prises fermes. Les solides résultats dans les activités de transactions d'instruments de taux d'intérêt et de monnaies étrangères tiennent à l'élargissement des marges, à un rebond des transactions de clients et à la reprise des valeurs d'actifs liée au resserrement des écarts de taux de crédit. Les transactions de crédit ont aussi dégagé de solides résultats, qui contrastent avec les pertes subies en 2008 dans la foulée de la spectaculaire crise mondiale des liquidités. Le rétrécissement des écarts de taux et la sous-performance des produits en espèces liés aux dérivés ont donné lieu à une forte hausse des revenus tirés des activités de transactions de crédit. En outre, le rétrécissement des écarts de taux a entraîné une augmentation notable des autres éléments du résultat étendu, compte tenu des gains de réévaluation à la valeur du marché de certains titres de créance détenus à des fins de transaction qui avaient été reclassés comme disponibles à la vente à l'exercice précédent. Les revenus de transactions de titres énergétiques ont augmenté sous l'effet surtout des volumes élevés de transactions de clients et des gains de transaction liés au repli des prix du gaz naturel. Les revenus de transactions d'actions ont grimpé du fait principalement de la remontée des marchés boursiers mondiaux par rapport à leur débâcle de l'année précédente. Les revenus tirés des services conseils et les commissions de prises fermes ont augmenté, en suivant le mouvement à la hausse de l'activité boursière entraîné par la restructuration par les clients de leur situation de capital pour profiter du niveau bas des coûts de financement par emprunt, et par la demande accrue de la part des investisseurs de nouvelles émissions d'actions. Les revenus de prêts aux grandes entreprises ont progressé surtout du fait de la hausse des volumes moyens de prêts et des marges. Le portefeuille de placements en actions a subi de lourdes pertes au cours de l'exercice, causées par la réalisation de pertes nettes sur actions après la décision stratégique de la Banque de se départir du portefeuille de placements en actions émises dans le public.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions spécifiques pour prêts douteux et les coûts engagés de la protection de crédit. La variation de la valeur marchande de la protection du crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. Les provisions pour pertes sur créances ont atteint 164 millions de dollars en 2009, une augmentation de 58 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à l'exercice précédent. En 2009, l'augmentation des provisions pour pertes sur créances est attribuable surtout à deux expositions au risque dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises et à une exposition au risque dans le portefeuille d'actions de sociétés fermées. Les coûts engagés pour protéger le crédit se sont établis à 41 millions de dollars, une baisse de 6 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Les Services bancaires de gros continuent de gérer activement le risque de crédit et ont maintenu une protection du crédit à l'égard du portefeuille de prêts de 1,4 milliard de dollars, en baisse de 900 millions de dollars, ou 39 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice 2009 ont été de 1 417 millions de dollars, une hausse de 218 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice 2008. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la rémunération variable liée à l'amélioration des résultats, à l'augmentation du coût des indemnités de départ et aux investissements courants dans les processus de contrôle.

Les actifs pondérés en fonction des risques ont baissé de 22 milliards de dollars, ou 39 %, pour atteindre 34 milliards de dollars pour l'exercice 2009. La baisse est le fait surtout de l'atténuation du risque de marché mesurée par la valeur à risque, de l'abandon du portefeuille de placements en actions émises dans le public et des réductions continues des positions de transactions de crédit hors de l'Amérique du Nord.

Le secteur **Siège social** a comptabilisé une perte nette comme présentée de 1 719 millions de dollars pour l'exercice 2009, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 147 millions de dollars en 2008. La perte nette rajustée pour l'exercice 2009 est de 399 millions de dollars, par rapport à 251 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée tient surtout aux avantages fiscaux moins élevés pour l'exercice 2009, aux pertes associées aux activités de couverture de détail et de financement du Siège social, et à la hausse des frais non répartis du Siège social, en partie annulée par une baisse des pertes de titrisation nettes.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Revue du bilan

### APERÇU

- Le total des actifs s'établissait à 620 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit 62 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2009.

### TABLEAU 22 PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Valeurs mobilières	171 612 \$	148 823 \$
Valeurs mobilières prises en pension	50 658	32 948
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	270 020	253 128
Dépôts	429 971 \$	391 034 \$

### FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total des actifs** s'établissait à 620 milliards de dollars au 31 octobre 2010, ce qui représente une augmentation de 62 milliards de dollars, ou 11 %, en regard du 31 octobre 2009. Cette augmentation s'explique par une hausse de 23 milliards de dollars des valeurs mobilières, de 18 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 17 milliards des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) et de 5 milliards des autres actifs.

Les **valeurs mobilières** ont progressé de 23 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance des titres disponibles à la vente des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis résultant surtout de l'investissement des dépôts du côté de TD Ameritrade. L'effet de change du dollar canadien plus vigoureux a fait diminuer de 4 milliards de dollars la valeur des valeurs mobilières dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 18 milliards de dollars, dans une large mesure du fait d'une hausse dans les Services bancaires de gros.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont monté de 17 milliards de dollars, ou 7 %, surtout grâce à la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La croissance des prêts dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est attribuable à l'augmentation des prêts à la consommation et des autres prêts aux particuliers, des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Les prêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont connu une amélioration principalement redevable aux prêts aux entreprises et aux gouvernements et aux prêts hypothécaires résidentiels. Les opérations facilitées par la FDIC et l'acquisition de The South Financial Group, Inc. ont ajouté 8 milliards de dollars au total des prêts. L'effet de change du dollar canadien plus vigoureux a fait reculer de 4 milliards de dollars la valeur des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **autres actifs** ont connu une augmentation de 5 milliards de dollars par suite d'une hausse de la valeur marchande des dérivés et des autres actifs des Services bancaires de gros.

Le **total des passifs** s'établissait à 577 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit 59 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2009. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une croissance des dépôts de 39 milliards de dollars et par la montée de 21 milliards de dollars des autres passifs. L'effet de change du dollar canadien plus vigoureux a entraîné la baisse de la valeur des passifs de 11 milliards de dollars dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **dépôts** ont progressé de 39 milliards de dollars, ou 10 %, surtout du fait d'une hausse de 26 milliards de dollars des dépôts des particuliers, attribuable principalement à la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et à l'augmentation de 18 milliards de dollars des dépôts des entreprises et des gouvernements, et à la hausse des comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade, annulées partiellement par une baisse de 12 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction dans les Services bancaires de gros. Les opérations facilitées par la FDIC et l'acquisition de The South Financial Group ont ajouté 11 milliards de dollars au total des dépôts. L'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien a entraîné un recul de 9 milliards de dollars de la valeur des dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **autres passifs** se sont accrus de 21 milliards de dollars, ou 18 %, en grande partie sous l'effet d'une augmentation de 15 milliards de dollars des obligations relatives aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension et d'une hausse de 6 milliards de dollars de la valeur marchande des dérivés, induite par le secteur Services bancaires de gros.

L'**avoir des actionnaires** a marqué une hausse de 4 milliards de dollars qui tient surtout à la croissance des bénéfices non répartis et du capital social ordinaire, en raison des nouvelles émissions d'actions.

## PCGR des États-Unis

Se reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis» qui figure dans le rapport annuel sur formulaire 40-F de la Banque pour l'exercice 2010 déposé auprès de la SEC et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/investor/index.jsp>, et sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov>.

Le total des actifs selon les PCGR des États-Unis s'établissait à 577 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit 43 milliards de dollars de moins que selon les PCGR du Canada. L'écart est principalement attribuable à la présentation des soldes de dérivés au montant net, ce qui est permis selon les PCGR des États-Unis lorsqu'une entité dispose d'un droit de compensation juridiquement exécutoire. Selon les PCGR du Canada, la présentation des soldes de dérivés au montant net est seulement permise lorsqu'une entité dispose d'un droit de compensation juridiquement exécutoire et qu'elle a l'intention de régler les contrats simultanément. Les autres écarts comprennent la comptabilisation des sûretés autres qu'en espèces, ces PCGR exigeant que certaines sûretés autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de valeurs mobilières soient comptabilisées comme un actif et qu'un passif correspondant soit inscrit relativement à l'obligation de remettre la sûreté. Selon les PCGR du Canada, une sûreté autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée au bilan consolidé. Le total des passifs selon les PCGR des États-Unis a été de 533 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit 43 milliards de dollars de moins que selon les PCGR du Canada. L'écart est surtout attribuable à la présentation des soldes des dérivés au montant net selon les PCGR des États-Unis, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les autres écarts comprennent la comptabilisation des sûretés autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de valeurs mobilières, tel qu'il est aussi décrit ci-dessus, et certaines actions privilégiées constatés comme passifs selon les PCGR du Canada ont été reclassés dans l'avoir des actionnaires selon les PCGR des États-Unis.

# Qualité du portefeuille de crédit

### APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 278 milliards de dollars, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts, soit une progression de 15 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, ont atteint 1 716 millions de dollars, soit une hausse de 159 millions de dollars.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 625 millions de dollars, comparativement à 2 480 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total des provisions pour pertes sur créances a diminué de 52 millions de dollars, pour s'établir à 2 587 millions de dollars en 2010.

### PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, en 2010, la qualité du crédit de la Banque est demeurée stable, malgré une économie incertaine, grâce aux stratégies d'affaires et de gestion des risques bien ancrées et du fait que les taux d'intérêt sont restés faibles. Au cours de 2010, la diversification du portefeuille de prêts et d'acceptations a été maintenue entre les prêts à la consommation et les prêts aux entreprises et aux gouvernements. Le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 15 milliards de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, et des acquisitions aux États-Unis.

La Banque a enregistré au cours de l'exercice une hausse des nouveaux prêts douteux qui résulte surtout des augmentations dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis. Du côté des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse des prêts douteux est principalement attribuable à une croissance des volumes et à l'incidence sur le portefeuille des services bancaires personnels de la hausse du taux de chômage et des faillites de particuliers. Dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, la hausse des prêts tient en grande partie à la faiblesse continue du secteur de l'immobilier et à l'augmentation des défauts dans la plupart des portefeuilles.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée au portefeuille de prêts et d'acceptations. Cependant, la Banque a aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 32 afférente aux états financiers consolidés de 2010.

### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice de 2010, le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 18 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, et des acquisitions aux États-Unis.

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les portefeuilles de prêts résidentiels et aux particuliers des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, qui ont représenté 64 % des prêts nets, y compris les acceptations, comparativement à 63 % en 2009 et à 62 % en 2008. Au cours de l'exercice, le portefeuille, composé principalement de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation et d'autres prêts aux particuliers, a augmenté de 12 milliards de dollars, ou 7 %, et totalisait 180 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont compté pour 25 % du portefeuille en 2010, pour 25 % en 2009 et pour 25 % en 2008. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ont compté pour 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques en 2010, contre 39 % en 2009 et 37 % en 2008.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux grandes entreprises et aux gouvernements ont représenté 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques, comme en 2009. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 2 % du total des prêts et des acceptations, déduction faite des provisions spécifiques. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 5 % des prêts nets, comme en 2009.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2010, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 72 %, en légère hausse par rapport à 71 % en 2009. Le principal risque au Canada est en Ontario, soit 55 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques pour 2010, en légère hausse par rapport à 54 % en 2009.

Le reste du portefeuille de crédit était essentiellement concentré aux États-Unis, soit 24 % du portefeuille, en légère hausse par rapport à 23 % en 2009, du fait surtout des récentes acquisitions aux États-Unis. Dans les autres régions géographiques, l'exposition au risque de crédit a été faible. Le risque par État aux États-Unis a principalement été concentré dans les États de New York et du New Jersey, chacun représentant 4 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques, comparativement à 5 % en 2009.

**TABEAU 23 PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010			2009	2008 <sup>3</sup>	Pourcentage du total		
	Prêts bruts	Provisions spécifiques	Prêts nets	Prêts net	Prêts nets	2010	2009	2008
<b>Canada</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1,2</sup>	61 516 \$	11 \$	61 505 \$	58 239 \$	52 799 \$	22,0 %	22,0 %	22,8 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 783	127	94 656	88 478	74 089	33,9	33,4	32,0
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>156 299</b>	<b>138</b>	<b>156 161</b>	<b>146 717</b>	<b>126 888</b>	<b>55,9</b>	<b>55,4</b>	<b>54,8</b>
Immobilier								
Résidentiel	9 545	14	9 531	9 069	8 516	3,4	3,4	3,6
Non résidentiel	4 466	1	4 465	3 788	2 907	1,6	1,4	1,3
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>14 011</b>	<b>15</b>	<b>13 996</b>	<b>12 857</b>	<b>11 423</b>	<b>5,0</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>
Agriculture	2 601	3	2 598	2 383	2 351	0,9	0,9	1,0
Automobile	1 108	3	1 105	992	1 167	0,4	0,4	0,5
Produits chimiques	565	–	565	341	613	0,2	–	0,3
Services financiers <sup>4</sup>	5 360	4	5 356	6 295	6 758	1,9	2,4	2,8
Alimentation, boissons et tabac	1 048	3	1 045	1 230	1 429	0,4	0,5	0,6
Foresterie	377	1	376	445	438	0,1	0,2	0,2
Entités gouvernementales et du secteur public	2 900	1	2 899	1 395	1 315	1,0	0,5	0,6
Services de santé et services sociaux	2 934	6	2 928	2 552	2 244	1,1	1,0	1,0
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 160	5	1 155	1 019	952	0,4	0,4	0,4
Médias et divertissements	605	5	600	767	1 023	0,2	0,3	0,4
Métaux et mines	566	3	563	788	1 210	0,2	0,3	0,5
Pipelines, pétrole et gaz	1 899	11	1 888	2 465	3 311	0,7	0,9	1,4
Énergie et services publics	951	–	951	960	1 203	0,3	0,4	0,5
Commerce de détail	2 036	8	2 028	1 996	1 929	0,7	0,8	0,9
Fabrication – divers et vente de gros	905	28	877	825	952	0,3	0,3	0,4
Télécommunications et câblodistribution	418	–	418	434	692	0,2	0,2	0,3
Transports	487	–	487	516	580	0,2	0,2	0,3
Divers	4 079	13	4 066	3 754	2 852	1,5	1,4	1,2
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>5</sup></b>	<b>44 010</b>	<b>109</b>	<b>43 901</b>	<b>42 014</b>	<b>42 442</b>	<b>15,7</b>	<b>15,9</b>	<b>18,2</b>
<b>Total – Canada</b>	<b>200 309</b>	<b>247</b>	<b>200 062</b>	<b>188 731</b>	<b>169 330</b>	<b>71,6</b>	<b>71,3</b>	<b>73,0</b>
<b>États-Unis</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	9 398	20	9 378	7 390	4 773	3,3	2,8	2,1
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	14 513	56	14 457	13 796	12 778	5,2	5,2	5,5
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>23 911</b>	<b>76</b>	<b>23 835</b>	<b>21 186</b>	<b>17 551</b>	<b>8,5</b>	<b>8,0</b>	<b>7,6</b>
Immobilier								
Résidentiel	4 001	74	3 927	4 253	4 019	1,4	1,6	1,7
Non résidentiel	9 853	36	9 817	9 359	9 349	3,5	3,5	4,0
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>13 854</b>	<b>110</b>	<b>13 744</b>	<b>13 612</b>	<b>13 368</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>5,7</b>
Agriculture	260	1	259	391	505	0,1	0,1	0,2
Automobile	1 288	4	1 284	1 178	1 419	0,5	0,4	0,6
Produits chimiques	1 102	5	1 097	883	584	0,4	0,3	0,3
Services financiers <sup>4</sup>	2 564	5	2 559	2 522	2 595	0,9	1,0	1,1
Alimentation, boissons et tabac	1 256	3	1 253	1 211	1 212	0,5	0,8	0,9
Foresterie	405	1	404	453	664	0,2	0,2	0,3
Entités gouvernementales et du secteur public	2 048	1	2 047	1 855	1 436	0,7	0,7	0,6
Services de santé et services sociaux	4 881	7	4 874	3 978	3 137	1,7	1,5	1,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 260	10	1 250	1 178	1 252	0,5	0,4	0,5
Médias et divertissements	687	14	673	731	831	0,2	0,3	0,4
Métaux et mines	758	4	754	648	729	0,3	0,2	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	692	–	692	775	1 088	0,3	0,3	0,5
Énergie et services publics	915	–	915	774	534	0,3	0,3	0,2
Commerce de détail	2 840	24	2 816	2 631	3 101	1,0	0,7	1,0
Fabrication – divers et vente de gros	1 158	10	1 148	1 227	1 021	0,4	0,5	0,4
Télécommunications et câblodistribution	525	–	525	633	1 079	0,2	0,2	0,5
Transports	2 049	6	2 043	1 261	1 251	0,7	0,5	0,5
Divers	4 590	9	4 581	3 248	3 608	1,6	1,2	1,6
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>5</sup></b>	<b>43 132</b>	<b>214</b>	<b>42 918</b>	<b>39 189</b>	<b>39 414</b>	<b>15,4</b>	<b>14,7</b>	<b>17,0</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>67 043</b>	<b>290</b>	<b>66 753</b>	<b>60 375</b>	<b>56 965</b>	<b>23,9</b>	<b>22,7</b>	<b>24,6</b>
<b>Autres pays</b>								
Particuliers	11	–	11	8	9	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	3 262	–	3 262	4 669	5 544	1,2	1,8	2,4
<b>Total – autres pays</b>	<b>3 273</b>	<b>–</b>	<b>3 273</b>	<b>4 677</b>	<b>5 553</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>
<b>Total – compte non tenu des autres prêts</b>	<b>270 625</b>	<b>537</b>	<b>270 088</b>	<b>253 783</b>	<b>231 848</b>	<b>96,7</b>	<b>95,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Autres prêts</b>								
Titres de créance classés comme prêts <sup>5</sup>	7 591	140	7 451	11 101	–	2,7	4,2	–
Prêts assurés par la FDIC <sup>6</sup>	1 870	–	1 870	–	–	0,6	–	–
<b>Total – autres prêts</b>	<b>9 461</b>	<b>140</b>	<b>9 321</b>	<b>11 101</b>	<b>–</b>	<b>3,3</b>	<b>4,2</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>280 086</b>	<b>677</b>	<b>279 409</b>	<b>264 884</b>	<b>231 848</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Provision générale</b>								
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			1 469	1 533	1 184			
Titres de créance classés comme prêts <sup>5</sup>			163	277	–			
Prêts assurés par la FDIC <sup>6</sup>			–	–	–			
<b>Total des provisions générales</b>			<b>1 632</b>	<b>1 810</b>	<b>1 184</b>			
<b>Total, déduction faite des provisions</b>			<b>277 777 \$</b>	<b>263 074 \$</b>	<b>230 664 \$</b>			
Variation en pourcentage par rapport aux exercices précédents – prêts et acceptations, déduction faite des provisions spécifiques			5,5 %	14,3 %	24,5 %			
Variation en pourcentage par rapport aux exercices précédents – prêts et acceptations, déduction faite des provisions			5,6 %	14,1 %	24,6 %			

<sup>1</sup> Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes, auparavant classés comme des prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels, ont été reclassés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

<sup>3</sup> La présentation de 2008 a été retraitée afin de la rendre conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré en ce qui a trait à la présentation des prêts immobiliers garantis dans le secteur d'activité de l'emprunteur plutôt que dans les prêts immobiliers. En outre, en 2009, certains prêts dans les secteurs de l'automobile et de la construction industrielle et entrepreneurs spécialisés ont été reclassés dans le secteur des services financiers.

<sup>4</sup> La Banque n'a pas d'exposition directe ou par des dérivés à l'égard d'assureurs monogammes.

<sup>5</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

<sup>6</sup> Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les pertes sur créances liées aux prêts assurés par la FDIC sont déterminées déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC.



**TABLEAU 24 PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts bruts	Provisions spécifiques	2010 Prêts nets	2009 Prêts nets	2008 <sup>5</sup> Prêts nets	Pourcentage du total		
						2010	2009	2008
<b>Canada</b>								
Provinces de l'Atlantique	2 825 \$	5 \$	2 820 \$	2 719 \$	2 592 \$	1,0 %	1,0 %	1,1 %
Colombie-Britannique et territoires <sup>1</sup>	16 314	24	16 290	15 973	13 785	5,8	6,0	5,9
Ontario <sup>1</sup>	153 018	169	152 849	142 521	128 563	55,0	53,9	55,5
Prairies <sup>1</sup>	21 005	32	20 973	20 729	18 135	7,5	7,9	7,8
Québec	7 147	17	7 130	6 789	6 255	2,5	2,6	2,7
<b>Total – Canada</b>	<b>200 309</b>	<b>247</b>	<b>200 062</b>	<b>188 731</b>	<b>169 330</b>	<b>71,8</b>	<b>71,4</b>	<b>73,0</b>
<b>États-Unis</b>								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	4 373	–	4 373	–	–	1,5	–	–
Floride	3 223	10	3 213	1 315	1 425	1,1	0,5	0,6
Nouvelle-Angleterre <sup>2</sup>	24 441	113	24 328	23 115	21 874	8,7	8,7	9,5
New Jersey	12 440	53	12 387	13 104	9 162	4,4	4,9	4,0
New York	11 204	49	11 155	13 140	13 756	4,0	4,9	5,9
Pennsylvanie	5 617	37	5 580	5 350	6 945	2,0	2,0	3,0
Divers	5 745	28	5 717	4 351	3 803	2,0	1,6	1,6
<b>Total – États-Unis<sup>3</sup></b>	<b>67 043</b>	<b>290</b>	<b>66 753</b>	<b>60 375</b>	<b>56 965</b>	<b>23,7</b>	<b>22,6</b>	<b>24,6</b>
<b>Autres pays</b>								
Europe	2 382	–	2 382	1 598	2 618	0,9	0,6	1,1
Divers	891	–	891	3 079	2 935	0,3	1,2	1,3
<b>Total – autres pays</b>	<b>3 273</b>	<b>–</b>	<b>3 273</b>	<b>4 677</b>	<b>5 553</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>270 625</b>	<b>537</b>	<b>270 088</b>	<b>253 783</b>	<b>231 848</b>	<b>96,7</b>	<b>95,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Autres prêts</b>	<b>9 461</b>	<b>140</b>	<b>9 321</b>	<b>11 101</b>	<b>–</b>	<b>3,3</b>	<b>4,2</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>280 086</b>	<b>677</b>	<b>279 409</b>	<b>264 884</b>	<b>231 848</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
Provision générale			1 632	1 810	1 184			
<b>Total, déduction faite des provisions</b>			<b>277 777 \$</b>	<b>263 074 \$</b>	<b>230 664 \$</b>			

**Variation en pourcentage par rapport aux exercices**
**précédents – prêts et acceptations, déduction faite des provisions spécifiques**

	2010	2009
Canada	6,0 %	11,5 %
États-Unis	10,6	6,0
Autres pays	(30,0)	(15,8)
Autres prêts	(0,2) %	0,0 %

<sup>1</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>2</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

<sup>3</sup> Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Les prêts autorisés et l'encours des prêts aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 25 PRÊTS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

(en millions de dollars canadiens)

Montant des prêts	Prêts autorisés			Encours		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
0 \$ – 24 999 \$	3 456 \$	1 246 \$	1 191 \$	516 \$	568 \$	549 \$
25 000 \$ – 49 999 \$	1 264	1 239	1 097	723	734	639
50 000 \$ – 99 999 \$	2 260	2 072	1 973	1 382	1 170	1 098
100 000 \$ – 249 999 \$	5 776	4 493	4 623	4 090	2 737	2 870
250 000 \$ – 499 999 \$	6 698	4 672	4 760	5 042	2 853	3 034
500 000 \$ – 999 999 \$	7 848	5 161	5 614	5 785	2 757	3 284
1 000 000 \$ – 4 999 999 \$	20 557	15 309	18 203	14 404	7 306	9 987
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>47 859 \$</b>	<b>34 192 \$</b>	<b>37 461 \$</b>	<b>31 942 \$</b>	<b>18 125 \$</b>	<b>21 461 \$</b>

<sup>1</sup> Les prêts aux particuliers utilisés à des fins commerciales ne sont pas inclus dans ces totaux.

## PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la constatation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. Les prêts douteux acquis ne sont pas présentés comme des prêts douteux tant que les flux de trésorerie prévus continuent d'équivaloir aux montants prévus au moment de l'acquisition ou d'excéder ces montants. Les prêts douteux bruts ont totalisé 3 456 millions de dollars en 2010, en hausse de 1 145 millions de dollars, ou 50 %, par rapport à 2009, surtout en raison d'une perte de valeur accrue des titres de créance classés comme prêts, qui ont contribué à cette hausse pour 929 millions de dollars, ou 27 % du total des prêts douteux bruts pour 2010. Compte non tenu des titres de créance, les prêts douteux bruts ont monté de 216 millions de dollars, ou 10 %, en regard de 2009. Les prêts douteux bruts ont diminué d'un exercice à l'autre.

Au Canada, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont généré des prêts douteux nets de 465 millions de dollars répartis de façon égale, soit une hausse de 83 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à 2009. La plus grande partie de cette hausse est attribuable aux prêts hypothécaires résidentiels. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 115 millions de dollars, une baisse de 138 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à 2009. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont touché tous les secteurs industriels. L'augmentation des prêts douteux en 2010 est attribuable à l'accroissement des volumes de prêts résidentiels et aux particuliers ainsi qu'à l'incertitude économique continue, qui a entraîné des taux de défaut élevés dans la plupart des portefeuilles.

Aux États-Unis, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont généré des prêts douteux nets de 192 millions de dollars, soit une hausse de 21 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à 2009, dont la plus grande partie est attribuable aux prêts hypothécaires résidentiels. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 943 millions de dollars, une hausse de 192 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à 2009. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont été surtout concentrés dans le secteur immobilier. Les augmentations des prêts douteux en 2010 sont attribuables à la faiblesse continue du secteur immobilier aux États-Unis.

Sur le plan géographique, 21 % du total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, ont été générés au Canada et 41 %, aux États-Unis. Les 37 % restants sont surtout attribuables aux titres de créance classés comme prêts. Les prêts douteux au Canada étaient concentrés en Ontario, avec 12 % du total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, en baisse par rapport à 25 % en 2009. Les prêts douteux aux États-Unis étaient concentrés dans les États de New York et du New Jersey, avec, dans l'ordre, 6 % et 8 % des prêts douteux, en baisse par rapport à respectivement 13 % et 11 % en 2009.

**TABLEAU 26 VARIATION DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Solde au début de la période – prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	2 070 \$	1 157 \$
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines	–	57
Ajouts	3 667	3 860
Prêts redevenus productifs, remboursés ou vendus	(1 635)	(1 370)
Radiations	(1 766)	(1 547)
Écart de conversion et autres rajustements	(83)	(87)
<b>Solde à la fin de la période – prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>2 253</b>	<b>2 070</b>
Autres prêts		
Titres de créance classés comme prêts <sup>1</sup>	1 170	241
Prêts assurés par la FDIC <sup>2</sup>	33	–
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>3 456 \$</b>	<b>2 311 \$</b>

<sup>1</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

<sup>2</sup> Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les pertes sur créances liées aux prêts assurés par la FDIC sont déterminées déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC.

**TABLEAU 27 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010			2009	2008 <sup>3</sup>	Pourcentage du total		
	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	2010	2009	2008 <sup>3</sup>
<b>Canada</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1,2</sup>	301 \$	11 \$	290 \$	239 \$	185 \$	10,4 %	13,6 %	23,0 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	302	127	175	143	130	6,3	8,2	16,1
Total des prêts aux particuliers	603	138	465	382	315	16,7	21,8	39,1
Immobilier								
Résidentiel	35	14	21	31	5	0,8	1,8	0,6
Non résidentiel	2	1	1	2	2	–	0,1	0,3
Total des prêts immobiliers	37	15	22	33	7	0,8	1,9	0,9
Agriculture	7	3	4	7	8	0,1	0,4	1,0
Automobile	7	3	4	9	6	0,1	0,5	0,8
Produits chimiques	–	–	–	1	–	–	0,1	–
Services financiers	6	4	2	3	2	0,1	0,2	0,3
Alimentation, boissons et tabac	5	3	2	1	4	0,1	0,1	0,5
Foresterie	1	1	–	18	14	–	1,0	1,7
Entités gouvernementales et du secteur public	1	1	–	4	1	–	0,2	0,1
Services de santé et services sociaux	9	6	3	4	2	0,1	0,2	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	11	5	6	8	5	0,2	0,4	0,6
Médias et divertissements	14	5	9	33	9	0,3	1,9	1,1
Métaux et mines	13	3	10	18	13	0,4	1,0	1,6
Pipelines, pétrole et gaz	22	11	11	24	7	0,4	1,4	0,9
Commerce de détail	21	8	13	20	8	0,5	1,1	1,0
Fabrication – divers et vente de gros	45	28	17	35	20	0,6	2,0	2,5
Transports	2	–	2	1	1	0,1	0,1	0,1
Divers	23	13	10	34	20	0,4	1,9	2,5
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2</sup>	224	109	115	253	127	4,2	14,4	15,9
Total – Canada	827	247	580	635	442	20,9	36,2	55,0
<b>États-Unis</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	158	20	138	121	57	5,0	6,9	7,1
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	110	56	54	50	41	1,9	2,9	5,1
Total des prêts aux particuliers	268	76	192	171	98	6,9	9,8	12,2
Immobilier								
Résidentiel	371	74	297	312	100	10,7	17,8	12,4
Non résidentiel	273	36	237	98	43	8,5	5,6	5,3
Total des prêts immobiliers	644	110	534	410	143	19,2	23,4	17,7
Agriculture	4	1	3	2	2	0,1	0,1	0,3
Automobile	36	4	32	33	25	1,2	1,9	3,1
Produits chimiques	16	5	11	3	1	0,4	0,2	0,1
Services financiers	34	5	29	18	4	1,0	1,0	0,5
Alimentation, boissons et tabac	9	3	6	2	2	0,2	0,1	0,3
Foresterie	3	1	2	21	1	0,1	1,2	0,1
Entités gouvernementales et du secteur public	7	1	6	9	3	0,2	0,5	0,3
Services de santé et services sociaux	41	7	34	17	7	1,2	0,9	0,9
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	47	10	37	21	9	1,3	1,2	1,1
Médias et divertissements	37	14	23	14	16	0,8	0,8	2,0
Métaux et mines	23	4	19	20	5	0,7	1,1	0,6
Pipelines, pétrole et gaz	2	–	2	35	–	0,1	2,0	–
Énergie et services publics	6	–	6	7	–	0,2	0,4	–
Commerce de détail	124	24	100	66	27	3,6	3,8	3,3
Fabrication – divers et vente de gros	37	10	27	6	5	1,0	0,3	0,6
Télécommunications et câblodistribution	1	–	1	1	–	–	0,1	–
Transports	41	6	35	16	2	1,3	0,9	0,3
Divers	45	9	36	50	13	1,3	2,9	1,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1</sup>	1 157	214	943	751	265	33,9	42,8	32,8
Total – États-Unis	1 425	290	1 135	922	363	40,8	52,6	45,0
<b>Autres pays</b>								
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1	–	1	–	–	–	–	–
Total – autres pays	1	–	1	–	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	2 253	537	1 716	1 557	805	61,7	88,8	100,0
<b>Autres prêts</b>								
Titres de créance classés comme prêts <sup>4</sup>	1 170	140	1 030	196	–	37,1	11,2	–
Prêts assurés par la FDIC <sup>5</sup>	33	–	33	–	–	1,2	–	–
Total – autres prêts	1 203	140	1 063	196	–	38,3	11,2	–
<b>Total</b>	<b>3 456 \$</b>	<b>677 \$</b>	<b>2 779 \$</b>	<b>1 753 \$</b>	<b>805 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Prêts douteux nets en % de l'avoir en actions ordinaires</b>			<b>7,14 %</b>	<b>4,96 %</b>	<b>2,70 %</b>			

<sup>1</sup> Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes, auparavant classés comme prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels, ont été reclassés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

<sup>3</sup> La présentation de 2008 a été retraitée afin de la rendre conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré en ce qui a trait à la présentation des prêts immobiliers garantis dans le secteur d'activité de l'emprunteur plutôt que dans les prêts immobiliers.

<sup>4</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 de *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

<sup>5</sup> Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les pertes sur créances liées aux prêts assurés par la FDIC sont déterminées déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC.

**TABLEAU 28 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2010	2009	2008	Pourcentage du total		
	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	2010	2009	2008
<b>Canada</b>								
Provinces de l'Atlantique	20 \$	5 \$	15 \$	11 \$	11 \$	0,5 %	0,6 %	1,3 %
Colombie-Britannique <sup>1</sup>	98	24	74	50	37	2,7	2,8	4,6
Ontario <sup>1</sup>	509	169	340	429	308	12,2	24,5	38,3
Prairies <sup>1</sup>	132	32	100	98	50	3,6	5,6	6,2
Québec	68	17	51	47	36	1,9	2,7	4,5
Total – Canada <sup>2</sup>	827	247	580	635	442	20,9	36,2	54,9
<b>États-Unis</b>								
Floride	57	10	47	78	13	1,7	4,4	1,6
Nouvelle-Angleterre <sup>3</sup>	570	113	457	255	109	16,4	14,5	13,5
New Jersey	268	53	215	192	66	7,7	11,0	8,2
New York	210	49	161	240	81	5,8	13,7	10,1
Pennsylvanie	151	37	114	84	40	4,1	4,8	5,0
Autres	169	28	141	73	54	5,1	4,2	6,7
Total – États-Unis <sup>2</sup>	1 425	290	1 135	922	363	40,8	52,6	45,1
<b>Autres pays</b>								
Divers	1	–	1	–	–	–	–	–
Total – autres pays	1	–	1	–	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	2 253	537	1 716	1 557	805	61,7	88,8	100,0
Autres prêts	1 203	140	1 063	196	–	38,3 %	11,2 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>3 456 \$</b>	<b>677 \$</b>	<b>2 779 \$</b>	<b>1 753 \$</b>	<b>805 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Prêts douteux nets en % des prêts nets<sup>4</sup></b>			<b>1,00 %</b>	<b>0,67 %</b>	<b>0,35 %</b>			

<sup>1</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.<sup>2</sup> Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.<sup>3</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.<sup>4</sup> Comprendent les engagements de clients au titre d'acceptations.**PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS**

Le total de la provision pour pertes sur prêts consiste en des provisions générales et spécifiques inscrites au bilan consolidé. Cette provision est augmentée par la provision pour pertes sur créances et diminuée par les radiations, déduction faite des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

**Provisions spécifiques**

La Banque constitue des provisions spécifiques pour pertes sur prêts douteux lorsque la valeur de réalisation estimative du prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable. Les provisions spécifiques pour pertes sur prêts sont constituées afin de ramener la valeur comptable des prêts à la valeur de réalisation estimative.

Des provisions spécifiques pour le portefeuille de titres autres que de détail et pour les titres de créance classés comme prêts sont établies par emprunteur et sont revues chaque trimestre. Les provisions spécifiques pour le portefeuille de prêts de détail sont calculées d'une manière globale à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type de sûreté donnée en garantie.

Au cours de 2010, les provisions spécifiques ont monté de 119 millions de dollars, ou 21 %, portant ainsi le total des provisions spécifiques à 677 millions de dollars. Les titres de créance classés comme prêts ont représenté 140 millions de dollars, ou 21 %, du total des provisions spécifiques en 2010. Les provisions pour pertes sur créances sont décrites plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2010.

**Provisions générales**

Une provision générale est constituée pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. Le niveau d'une provision générale correspond aux risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. Les provisions générales sont révisées chaque trimestre au moyen de modèles d'évaluation des risques de crédit. Le niveau de la provision est calculé au moyen d'une probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas du portefeuille autre que de détail et pour les titres de créance classés comme prêts, les provisions sont estimées par l'emprunteur selon des renseignements précis. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. En ce qui a trait au portefeuille de prêts de détail, la provision générale est calculée pour l'ensemble du portefeuille à partir d'estimations statistiques de la perte produites par des modèles fondés sur les pertes passées et les recouvrements ainsi qu'à l'aide des prévisions des soldes. Les modèles sont validés par rapport aux résultats passés et mis à jour au moins chaque année. La méthode de constitution de la provision générale est approuvée chaque année par le comité du risque du conseil d'administration.

Au 31 octobre 2010, la provision générale pour pertes sur prêts s'élevait à 1 632 millions de dollars, ce qui représente une baisse par rapport à la provision de 1 810 millions de dollars au 31 octobre 2009. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision générale pour pertes sur prêts s'élevait à 1 469 millions de dollars.

### PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances est le montant imputé aux provisions générales et spécifiques pour pertes sur créances au cours de l'exercice, afin de porter la provision totale à un niveau que la direction considère comme adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des nouvelles provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé des provisions pour pertes sur créances totales de 1 625 millions de dollars en 2010, contre des provisions totales de 2 480 millions de dollars en 2009. Ce montant comprend des provisions spécifiques de 1 726 millions de dollars et une reprise de 101 millions de dollars des provisions générales. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a baissé de 0,97 % en 2009 à 0,60 % en 2010, incluant les provisions liées aux titres de créance classés comme prêts. Au Canada, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont nécessité des provisions spécifiques de 861 millions de dollars, soit une baisse de 26 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à 2009. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité des provisions spécifiques de 117 millions de dollars, soit une baisse de 60 millions de dollars, ou 34 %, par rapport à 2009. Les provisions spécifiques pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont touché tous les secteurs d'activité. Aux États-Unis, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont nécessité des provisions spécifiques de 243 millions de dollars, soit une hausse de 28 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à 2009, dont la plus grande partie est attribuable aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité des provisions spécifiques de 379 millions de dollars, soit une augmentation de 91 millions de dollars, ou 32 %, par rapport à 2009. Tout comme pour les prêts douteux, les provisions spécifiques pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont été surtout concentrées dans le secteur immobilier. L'augmentation des provisions pour pertes sur créances en 2010 tient à la faiblesse persistante du secteur immobilier et aux effets plus généralisés de l'affaiblissement continu de l'économie américaine. Sur le plan géographique, 57 % des provisions spécifiques se rapportent au Canada et 36 % aux États-Unis. Sur les provisions restantes, 7 % sont attribuables aux titres de créance classés comme prêts. Les provisions spécifiques se rapportant au Canada étaient concentrées en Ontario, soit 41 % du total des provisions spécifiques, contre 51 % en 2009. Les provisions spécifiques se rapportant aux États-Unis étaient concentrées dans les États du New Jersey et de New York, soit respectivement 7,2 % et 4,4 % du total des provisions spécifiques, contre respectivement 6,8 % et 8,7 % en 2009.

Le tableau 29 est un sommaire des provisions présentées à l'état des résultats consolidé.

#### TABLEAU 29 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Nouvelles provisions spécifiques nettes (déduction faite des reprises de provisions) <sup>1</sup>	1 866 \$	1 723 \$	1 058 \$
Recouvrements	(140)	(109)	(124)
Total des provisions spécifiques	1 726	1 614	934
<b>Variation des provisions générales</b>			
Services de Financement TD Inc. (anciennement VFC Inc.)	–	90	65
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	(48)	521	63
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros	(60)	255	–
Divers	7	–	1
Total des provisions générales	(101)	866	129
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 625 \$</b>	<b>2 480 \$</b>	<b>1 063 \$</b>

<sup>1</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2009, les Services de financement TD (anciennement VFC Inc.) ont aligné leur méthode de constitution de provisions pour pertes sur prêts sur la méthode de constitution de provisions pour l'ensemble des autres prêts de détail du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada; toute provision générale résultant du changement de méthode est incluse dans les Services bancaires personnels et commerciaux et les Services bancaires de gros au Canada. Les provisions générales comptabilisées avant le 31 janvier 2010 sont propres à l'entité juridique anciennement connue sous le nom VFC Inc.

**TABLEAU 30 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008 <sup>3</sup>	Pourcentage du total		
				2010	2009	2008 <sup>4</sup>
<b>Canada</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1,2</sup>	5 \$	5 \$	11 \$	0,3 %	0,3 %	1,2 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	856	882	608	49,6	54,7	65,1
Total des prêts aux particuliers	861	887	619	49,9	55,0	66,3
Immobilier						
Résidentiel	5	11	–	0,3	0,6	–
Non résidentiel	2	1	–	0,1	0,1	–
Total des prêts immobiliers	7	12	–	0,4	0,7	–
Agriculture	2	(1)	–	0,1	(0,1)	–
Automobile	5	10	(3)	0,3	0,6	(0,3)
Produits chimiques	–	1	–	–	0,1	–
Services financiers	2	16	3	0,1	1,0	0,3
Alimentation, boissons et tabac	7	5	2	0,4	0,3	0,2
Foresterie	(12)	18	(2)	(0,7)	1,1	(0,2)
Entités gouvernementales et du secteur public	2	–	–	0,1	–	–
Services de santé et services sociaux	9	2	4	0,6	0,1	0,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	12	9	5	0,7	0,6	0,5
Médias et divertissements	(5)	19	5	(0,3)	1,2	0,5
Métaux et mines	2	4	1	0,1	0,2	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	2	8	10	0,1	0,5	1,1
Commerce de détail	43	31	19	2,5	1,9	2,1
Fabrication – divers et vente de gros	24	12	4	1,4	0,7	0,4
Transports	4	9	4	0,2	0,6	0,4
Divers	13	22	15	0,8	1,4	1,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	117	177	67	6,8	10,9	7,1
Total – Canada	978	1 064	686	56,7	65,9	73,4
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	20	17	11	1,2	1,1	1,2
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	223	198	72	12,9	12,3	7,7
Total des prêts aux particuliers	243	215	83	14,1	13,4	8,9
Immobilier						
Résidentiel	103	73	36	6,0	4,5	3,9
Non résidentiel	57	51	4	3,3	3,1	0,4
Total des prêts immobiliers	160	124	40	9,3	7,6	4,3
Agriculture	3	1	–	0,1	0,1	–
Automobile	6	6	28	0,3	0,4	3,0
Produits chimiques	34	4	–	2,0	0,2	–
Services financiers	16	28	38	0,9	1,7	4,1
Alimentation, boissons et tabac	6	–	–	0,3	–	–
Foresterie	(16)	19	1	(0,9)	1,2	0,1
Entités gouvernementales et du secteur public	–	–	1	–	–	0,1
Services de santé et services sociaux	17	13	2	1,0	0,8	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	17	12	11	1,0	0,7	1,2
Médias et divertissements	24	14	3	1,4	0,9	0,3
Métaux et mines	2	5	14	0,1	0,3	1,5
Pipelines, pétrole et gaz	2	5	–	0,1	0,3	–
Énergie et services publics	(1)	(2)	–	–	(0,1)	–
Commerce de détail	50	20	16	2,9	1,2	1,7
Fabrication – divers et vente de gros	14	22	2	0,8	1,4	0,2
Télécommunications et câblodistribution	4	(5)	(1)	0,2	(0,3)	(0,1)
Transports	7	–	1	0,4	–	0,1
Divers	34	22	9	2,0	1,4	1,0
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1</sup>	379	288	165	21,9	17,8	17,7
Total – États-Unis	622	503	248	36,0	31,2	26,6
<b>Autres pays</b>						
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	(2)	3	–	(0,1)	0,2	–
Total – autres pays	(2)	3	–	(0,1)	0,2	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 598	1 570	934	92,6	97,3	100,0
<b>Autres prêts</b>						
Titres de créance classés comme prêts <sup>4</sup>	128	44	–	7,4	2,7	–
Total – autres prêts	128	44	–	7,4	2,7	–
Total des provisions spécifiques	1 726	1 614	934	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<b>Provision générale</b>						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	(4)	660	129			
Titres de créance classés comme prêts <sup>4</sup>	(97)	206	–			
Total des provisions générales	(101)	866	129			
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 625 \$</b>	<b>2 480 \$</b>	<b>1 063 \$</b>			

<sup>1</sup> Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes, auparavant classés dans les prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels, ont été reclassés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

<sup>3</sup> La présentation de 2008 a été retraitée afin de la rendre conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré en ce qui a trait à la présentation des prêts immobiliers garantis dans le secteur d'activité de l'emprunteur plutôt que dans les prêts immobiliers.

<sup>4</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

**TABLEAU 31 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008	Pourcentage du total		
				2010	2009	2008
<b>Canada</b>						
Provinces de l'Atlantique	29 \$	25 \$	21 \$	1,8 %	1,0 %	2,0 %
Colombie-Britannique <sup>1</sup>	71	68	44	4,4	2,7	4,1
Ontario <sup>1</sup>	716	824	526	44,0	33,2	49,5
Prairies <sup>1</sup>	81	78	43	5,0	3,2	4,0
Québec	81	69	52	5,0	2,8	4,9
<b>Total – Canada<sup>2</sup></b>	<b>978</b>	<b>1 064</b>	<b>686</b>	<b>60,2</b>	<b>42,9</b>	<b>64,5</b>
<b>États-Unis</b>						
Floride	13	41	4	0,8	1,7	0,4
Nouvelle-Angleterre <sup>3</sup>	251	141	42	15,4	5,7	4,0
New Jersey	124	110	64	7,6	4,4	6,0
New York	76	142	57	4,7	5,7	5,4
Pennsylvanie	65	44	16	4,0	1,8	1,5
Divers	93	25	65	5,7	1,0	6,1
<b>Total – États-Unis<sup>2</sup></b>	<b>622</b>	<b>503</b>	<b>248</b>	<b>38,2</b>	<b>20,3</b>	<b>23,4</b>
<b>Autres pays</b>						
Divers	(2)	3	–	(0,1)	0,1	–
<b>Total – autres pays</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,1</b>	<b>–</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>1 598</b>	<b>1 570</b>	<b>934</b>	<b>98,3</b>	<b>63,3</b>	<b>87,9</b>
<b>Autres prêts</b>	<b>128</b>	<b>44</b>	<b>–</b>	<b>7,9</b>	<b>1,8</b>	<b>–</b>
<b>Total des provisions spécifiques</b>	<b>1 726</b>	<b>1 614</b>	<b>934</b>	<b>106,2</b>	<b>65,1</b>	<b>87,9</b>
Provision générale	(101)	866	129	(6,2)	34,9	12,1
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 625 \$</b>	<b>2 480 \$</b>	<b>1 063 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations<sup>4</sup>**

<b>Canada</b>			
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %	0,02 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,94	1,11	0,88
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,28	0,40	0,17
<b>Total – Canada</b>	<b>0,51</b>	<b>0,61</b>	<b>0,41</b>
<b>États-Unis</b>			
Prêts hypothécaires résidentiels	0,24	0,27	0,32
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,65	1,37	0,76
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1,01	0,68	0,59
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1,05</b>	<b>0,79</b>	<b>0,61</b>
<b>Autres pays</b>	<b>(0,05)</b>	<b>0,05</b>	<b>–</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>0,63</b>	<b>0,65</b>	<b>0,44</b>
<b>Autres prêts</b>	<b>1,31</b>	<b>0,35</b>	<b>–</b>
<b>Total des provisions spécifiques</b>	<b>0,66</b>	<b>0,63</b>	<b>0,44</b>
<b>Provision générale</b>			
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	–	0,27	0,06
Titres de créance classés comme prêts <sup>5</sup>	(1,08)	1,63	–
Prêts assurés par la FDIC <sup>6</sup>	–	–	–
<b>Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations</b>	<b>0,62 %</b>	<b>0,97 %</b>	<b>0,50 %</b>

<sup>1</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>2</sup> Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009), dont le coût après amortissement est de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>3</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

<sup>4</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>5</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

<sup>6</sup> Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les pertes sur créances liées aux prêts assurés par la FDIC sont déterminées déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC.

**Prêts à risque**

Au 31 octobre 2010, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 1,8 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2009) principalement composés de prêts automobiles canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision moyenne pour pertes sur créances divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, se rapprochait de 5 % sur une année (environ 6,0 % en 2009). Le portefeuille continue de dégager le rendement prévu. Ces prêts sont comptabilisés au coût après amortissement. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des prêts et des pertes sur créances connexes, voir la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

**EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES**

En raison de l'acquisition de Commerce, la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille. Pour plus de renseignements, voir la note 7 afférente aux états financiers consolidés de 2010. Le portefeuille a été classé comme disponible à la vente et, par la suite, comptabilisé à la juste valeur, et les variations de la juste valeur ont été constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Si une baisse de valeur durable survenait, la valeur comptable de la valeur mobilière serait ramenée à la juste valeur dans l'état des résultats consolidé.

Au quatrième trimestre de 2009, la Banque a adopté les modifications au chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA*, qui font en sorte que les titres de créance qui n'étaient pas cotés sur un marché actif le 1<sup>er</sup> novembre 2008 peuvent être reclassés dans les prêts. Les titres de créance qui sont des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes sont admissibles au reclassement, puisque le marché pour ce portefeuille était considéré comme inactif au quatrième trimestre de 2008. Par conséquent, ces titres de créance, qui étaient classés comme disponibles à la vente, ont été reclassés dans les prêts en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008 à leur coût après amortissement à cette date pour que la comptabilisation du portefeuille soit conforme à son mode de gestion par la Banque. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués selon le modèle de la perte sur prêt subie.

La Banque évalue chaque trimestre la perte de valeur des titres de créance reclassés. Puisque ces titres de créance sont classés comme prêts, le test pour dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, selon lequel la Banque établit deux types de provisions : des provisions spécifiques et une provision générale. Une provision spécifique est constituée à l'égard des pertes qui sont identifiables au niveau des titres de créance pris individuellement lorsqu'il y a une indication objective de détérioration de la qualité du crédit, auquel moment la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Une provision générale est constituée pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. Par suite du reclassement des titres de créance dans les prêts en 2009, une provision pour pertes sur créances de 59 millions de dollars après impôts a été comptabilisée à titre de rajustement des bénéfices non répartis d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2008 et de 147 millions de dollars après impôts pour 2009 dans l'état des résultats consolidé.

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque a retiré une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retirisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit ont été obtenues pour les valeurs mobilières retirées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques inhérents à la totalité du portefeuille de la Banque. Par conséquent, 64 % du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes est maintenant noté AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net sur le capital de l'opération de retirisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques et dans les déductions des titrisations sur les fonds propres de première et de deuxième catégories. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retirées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. L'évaluation par la Banque de la baisse de valeur de ces valeurs mobilières reclassées n'a pas été touchée par la modification des notes de crédit.

En 2010, le marché pour ces valeurs mobilières a été plus actif qu'aux exercices précédents, ce qui a donné lieu à un gain latent de 443 millions de dollars US pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, contre une perte latente de 36 millions de dollars US pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Le tableau ci-dessous donne la juste valeur des titres par année de génération.

<b>TABLEAU 32 OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION</b>						
(en millions de dollars américains)						
	Alt-A		Prime jumbo		Total	
	Coût après amortissement	Juste valeur	Coût après amortissement	Juste valeur	Coût après amortissement	Juste valeur
<b>2010</b>						
2003	275 \$	309 \$	393 \$	424 \$	668 \$	733 \$
2004	454	502	383	415	837	917
2005	697	769	484	509	1 181	1 278
2006	406	394	380	391	786	785
2007	616	635	375	398	991	1 033
<b>Total du portefeuille, déduction faite des provisions spécifiques</b>	<b>2 448 \$</b>	<b>2 609 \$</b>	<b>2 015 \$</b>	<b>2 137 \$</b>	<b>4 463 \$</b>	<b>4 746 \$</b>
Moins : provision générale					160	
<b>Total</b>					<b>4 303 \$</b>	
<b>2009</b>						
2003	359 \$	365 \$	598 \$	597 \$	957 \$	962 \$
2004	624	621	636	645	1 260	1 266
2005	873	817	1 602	1 513	2 475	2 330
2006	492	438	584	543	1 076	981
2007	739	703	471	444	1 210	1 147
<b>Total du portefeuille, déduction faite des provisions spécifiques</b>	<b>3 087 \$</b>	<b>2 944 \$</b>	<b>3 891 \$</b>	<b>3 742 \$</b>	<b>6 978 \$</b>	<b>6 686 \$</b>
Moins : provision générale					256	
<b>Total</b>					<b>6 722 \$</b>	



## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Situation du capital

**TABLEAU 33 STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008
	Bâle II	Bâle II	Bâle II
<b>Fonds propres de première catégorie</b>			
Actions ordinaires	16 639 \$	15 342 \$	13 199 \$
Surplus d'apport	305	336	392
Bénéfices non répartis	20 959	18 632	17 857
Gains nets (pertes nettes) de change latent(els) sur les placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture	(2 901)	(1 539)	(1 633)
Actions privilégiées <sup>2</sup>	3 944	3 945	2 425
Instruments innovateurs <sup>2,3</sup>	3 844	4 588	2 765
Instruments innovateurs (éléments non admissibles comme fonds propres de première catégorie)	–	(743)	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	31	20
<b>Fonds propres de première catégorie bruts</b>	<b>42 790</b>	<b>40 592</b>	<b>35 025</b>
Écart d'acquisition et actifs incorporels excédant la limite de 5 %	(14 460)	(15 015)	(15 123)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines <sup>4</sup>	(47)	57	1 642
<b>Fonds propres de première catégorie nets</b>	<b>28 283</b>	<b>25 634</b>	<b>21 544</b>
Titrisation – gain sur les ventes de prêts hypothécaires	(84)	(84)	(57)
– divers	(772)	(1 128)	–
50 % du déficit de provisionnement <sup>5</sup>	(205)	(110)	(309)
50 % des participations importantes	(2 855)	(2 872)	(71)
Autres déductions	(4)	(4)	(4)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines <sup>4</sup>	23	(29)	(424)
<b>Fonds propres de première catégorie nets rajustés</b>	<b>24 386</b>	<b>21 407</b>	<b>20 679</b>
<b>Fonds propres de deuxième catégorie</b>			
Instruments innovateurs excédant la limite des fonds propres de première catégorie	–	743	–
Instruments innovateurs	27	–	–
Billets et débiteures subordonnés (déduction faite de l'amortissement et des éléments non admissibles)	11 812	11 948	12 186
Provision générale – portefeuilles standard	915	877	490
Gain net latent cumulé après impôts sur des valeurs mobilières disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat étendu	66	42	53
Titrisation – divers	(1 762)	(2 421)	–
50 % du déficit de provisionnement <sup>5</sup>	(205)	(110)	(309)
50 % des participations importantes <sup>6</sup>	(2 855)	(2 872)	(5 547)
Placement dans les filiales d'assurances <sup>6</sup>	(1 333)	(1 243)	(1 198)
Autres déductions	(4)	(4)	(4)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines <sup>4</sup>	23	(29)	(1 002)
<b>Total des fonds propres de deuxième catégorie</b>	<b>6 684</b>	<b>6 931</b>	<b>4 669</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>31 070 \$</b>	<b>28 338 \$</b>	<b>25 348 \$</b>
<b>Ratios des fonds propres réglementaires</b>			
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,2 %	11,3 %	9,8 %
Ratio du total des fonds propres	15,5	14,9	12,0
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres	17,5	17,1	19,3

<sup>1</sup> Les montants correspondent aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) fondées sur Bâle II.

<sup>2</sup> Conformément au chapitre 3863, «Instruments financiers – présentation», du *Manuel de l'ICCA*, la Banque doit classer dans le bilan certaines catégories d'actions privilégiées et certains placements innovateurs de fonds propres de première catégorie à titre de passifs. Aux fins réglementaires, ces instruments de fonds propres continuent d'être admissibles comme fonds propres de première catégorie.

<sup>3</sup> Étant donné que la Banque n'est pas le principal bénéficiaire des Fiducie de capital TD II et Fiducie de capital TD IV, celles-ci ne sont pas consolidées par la Banque. Toutefois, elles sont admissibles comme fonds propres réglementaires de première catégorie.

<sup>4</sup> Avec prise d'effet le 30 avril 2009 aux fins comptables et le 31 octobre 2008 aux fins de l'information réglementaire, le décalage de un mois dans la présentation de la situation financière et des résultats de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été éliminé du fait que la période de présentation de TD Bank, N.A. est alignée sur celles du reste des entités de la Banque. Avant le 31 octobre 2008, les fonds propres réglementaires étaient calculés en intégrant les actifs de TD Bank, N.A. avec un décalage de un mois. En outre, depuis le 31 octobre 2008, aux fins réglementaires seulement, le placement de la Banque dans TD Ameritrade est converti à l'aide du taux de change de fin de période de la Banque. Par conséquent, en raison de l'alignement des périodes de présentation de TD Bank, N.A., depuis le 30 avril 2009, l'incidence nette touche seulement TD Ameritrade.

<sup>5</sup> Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI excèdent le total des provisions, la différence est déduite de la façon suivante : à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI sont inférieures au total des provisions, la différence est ajoutée aux fonds propres de deuxième catégorie.

<sup>6</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2008, les participations importantes détenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, qui étaient déduites des fonds propres de deuxième catégorie antérieurement, sont déduites à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurances continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. L'augmentation de la valeur du placement dans les filiales d'assurances ou des participations importantes, ou les deux, le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après, est assujettie à la déduction à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie.

## OBJECTIFS DE LA BANQUE :

- Avoir des fonds propres suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en dégagant un rendement satisfaisant pour les actionnaires ordinaires.
- Posséder une structure de fonds propres appropriée, selon l'évaluation interne de la Banque, comme définie par les organismes de réglementation, et par rapport aux autres institutions financières.
- Obtenir le coût global le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- Maintenir des notations élevées auprès des agences de notation.

## SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des bénéficiaires non répartis. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs d'instruments innovateurs de fonds propres et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

## GESTION DES FONDS PROPRES

Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de l'obtention, du maintien et du remboursement des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la politique sur les fonds propres et la gestion des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants, qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios des fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

## CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique, ou capital investi, est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crises économiques ou opérationnelles et du capital de placement qui a été utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements dans des immobilisations pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital à risque requis pour couvrir les risques d'exploitation et d'affaires. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la rubrique «Gestion des risques». À l'intérieur du cadre de mesure de la Banque, notre objectif est de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues à un niveau élevé pour préserver la confiance et les notations. Le choix des cibles de capitaux internes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec notre profil global de risque et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle II. Par conséquent, en plus de couvrir les risques pilier 1 relatifs au risque de crédit (y compris le risque de contrepartie sur dérivés actuellement déterminé au moyen de l'évaluation du risque courant), au risque de marché et au risque d'exploitation, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques importants pilier 2, notamment le risque commercial, le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et le risque de concentration.

La Banque fonde ses décisions d'affaires sur le rendement du capital économique et du profit économique, tout en s'assurant que, dans l'ensemble, elle atteint un équilibre entre le respect des exigences des organismes de réglementation et des agences de notation et les fonds disponibles.

## FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

### *Dispositif de l'Accord de Bâle II*

La Banque se conforme à la ligne directrice du BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et les fonds propres réglementaires. Cette ligne directrice repose sur le nouveau «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ce dispositif remplace l'Accord de Bâle I (Bâle I) mis en œuvre en 1988 et révisé en 1996. Le cadre permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il offre en outre un éventail de méthodes, allant des plus simples aux plus évoluées, pour évaluer le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses actifs, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec plus de précision encore que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, N.A., y compris South Financial) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les PCGR pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction du capital. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et selon le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation soit du BSIF ou d'autres organismes de réglementation. Un grand nombre d'entre elles ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter les capacités de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres usages.

### *Fonds propres de première catégorie*

Les fonds propres de première catégorie s'élevaient à 24,4 milliards de dollars au 31 octobre 2010, en hausse comparativement à 21,4 milliards de dollars l'an dernier. L'augmentation des fonds propres de première catégorie résulte principalement des solides bénéficiaires et de l'émission d'actions ordinaires. Les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice ont consisté en ce qui suit : la Banque a émis 1,4 milliard de dollars d'actions ordinaires au cours de l'exercice, soit une émission dans le public de 0,25 milliard de dollars et 1,1 milliard de dollars

aux fins d'émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et pour l'exercice d'options sur actions. Le 31 décembre 2009, TD Capital Trust, filiale de la Banque, a racheté la totalité de ses titres de fiducie de capital, série 2009 en circulation totalisant 900 millions de dollars.

#### **Émission d'actions ordinaires**

Le 15 juin 2010, la Banque a émis 3,5 millions d'actions ordinaires au Canada à un prix de 71,00 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars.

#### **Fonds propres de deuxième catégorie**

Après la fin de l'exercice, le 2 novembre 2010, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme (débitures subordonnées) venant à échéance le 2 novembre 2020. En outre, le 29 novembre 2010, la Banque a annoncé son intention de racheter, le 18 janvier 2011, 1 milliard de dollars de billets à moyen terme (débitures subordonnées) venant à échéance le 18 janvier 2016. Voir la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

#### **PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES**

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital économique et l'évaluation des facteurs de stress de la Banque, et aide à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes est piloté par le service Gestion des risques avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque qui, en fin de compte, représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la capacité de risque établie pour la Banque. Le service Gestion des risques dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et évalue si la vision interne des fonds propres requis de la Banque est appropriée pour les risques auxquels elle est exposée. Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan établit l'adéquation entre les fonds propres disponibles de la Banque par rapport aux fonds propres requis.

#### **DIVIDENDES**

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel s'établissait à 0,61 \$ l'action au 31 octobre 2010, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 35 % à 45 % du bénéfice rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés en 2010 ont totalisé 2,44 \$ l'action (2,44 \$ en 2009; 2,36 \$ en 2008). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter aux notes 15 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de la Banque. Au 31 octobre 2010, il y avait 878,5 millions d'actions ordinaires en circulation (858,8 millions en 2009; 810,1 millions en 2008). La capacité de la Banque de verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

#### **RATIOS DE FONDS PROPRES**

Les ratios de fonds propres permettent de mesurer la santé et la souplesse financières. Les ratios de fonds propres de la Banque sont calculés à l'aide des lignes directrices du BSIF, qui reposent sur les règles en matière d'adéquation des fonds propres comprises dans Bâle II. Au niveau consolidé, la personne morale à laquelle Bâle II s'applique est La Banque Toronto-Dominion.

Le BSIF mesure l'adéquation des fonds propres des banques canadiennes d'après ses instructions pour déterminer le capital rajusté en fonction des risques, les actifs pondérés en fonction des risques et les risques hors bilan. Le BSIF définit deux principaux ratios d'adéquation des fonds propres : le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres. Le BSIF établit des niveaux cibles pour les banques canadiennes comme suit :

- Le ratio des fonds propres de première catégorie est défini comme les fonds propres de première catégorie réglementaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de première catégorie.
- Le ratio du total des fonds propres est défini comme le total des fonds propres réglementaires divisé par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 10 % pour le total de leurs fonds propres.

Le 31 octobre 2010, le ratio des fonds propres de première catégorie de la Banque et son ratio du total des fonds propres s'établissaient respectivement à 12,2 % et 15,5 %, contre 11,3 % et 14,9 % le 31 octobre 2009. Les variations sur douze mois ont été induites par plusieurs facteurs, dont l'augmentation des fonds propres décrite plus haut dans le paragraphe «Fonds propres de première catégorie» en partie contrebalancée par une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques, en grande partie dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Au 31 octobre 2010, la Banque surpassait sa cible à moyen terme interne pour les fonds propres de première catégorie.

## ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle II, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation. Le risque d'exploitation représente le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que d'événements externes. Les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont comme suit :

**TABLEAU 34 ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – BÂLE II**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
<b>Risque de crédit</b>		
<b>Risque de crédit de détail</b>		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	16 141 \$	13 210 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	14 852	15 053
Autres expositions aux produits de détail	28 291	25 527
<b>Risque de crédit autre que de détail</b>		
Siège social	73 996	72 876
Emprunteurs souverains	909	474
Banques	9 426	10 259
<b>Expositions de titrisation</b>	5 205	5 069
<b>Expositions sur actions<sup>1</sup></b>		
Divers	1 162	1 296
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche NI	149 982	143 764
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	4 559	4 730
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	12 756	11 971
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la période de présentation d'entités américaines	–	–
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>167 297</b>	<b>160 465</b>
<b>Risque de marché</b>		
Approche des modèles internes – portefeuille d'opérations	4 474	3 735
<b>Risque d'exploitation</b>		
Approche indicateur de base	8 799	7 882
Approche standard	19 340	17 503
<b>Total</b>	<b>199 910 \$</b>	<b>189 585 \$</b>

<sup>1</sup> Avec prise d'effet le 30 avril 2009, le portefeuille d'actions de la Banque a été admissible à l'exemption selon l'importance relative des placements en actions conformément à Bâle II.

<sup>2</sup> Pour connaître la définition de PC et de PCD, se reporter à la rubrique «Risque de crédit».

Au cours de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté de 10,3 milliards de dollars, principalement dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étant donné l'acquisition de The South Financial Group, Inc., la croissance interne dans les activités de détail tant au Canada qu'aux États-Unis et la hausse des fonds propres exposés au risque opérationnel, en partie compensées par l'incidence de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

**TABLEAU 35 ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS<sup>1</sup>**

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<b>31 oct. 2010</b>	31 oct. 2009
	<b>Nombre d'actions / de parts</b>	Nombre d'actions / de parts
<b>Actions ordinaires en circulation<sup>2</sup></b>	<b>878,5</b>	858,8
<b>Options sur actions</b>		
Droits acquis	<b>13,4</b>	19,6
Droits non acquis	<b>5,8</b>	6,3
<b>Actions privilégiées – catégorie A :</b>		
Série M	<b>14,0</b>	14,0
Série N	<b>8,0</b>	8,0
Total des actions privilégiées – passifs	<b>22,0</b>	22,0
Série O	<b>17,0</b>	17,0
Série P	<b>10,0</b>	10,0
Série Q	<b>8,0</b>	8,0
Série R	<b>10,0</b>	10,0
Série S	<b>10,0</b>	10,0
Série Y	<b>10,0</b>	10,0
Série AA	<b>10,0</b>	10,0
Série AC	<b>8,8</b>	8,8
Série AE	<b>12,0</b>	12,0
Série AG	<b>15,0</b>	15,0
Série AI	<b>11,0</b>	11,0
Série AK	<b>14,0</b>	14,0
Total des actions privilégiées – capitaux propres	<b>135,8</b>	135,8
<b>Total des actions privilégiées</b>	<b>157,8</b>	157,8
<b>Titres de fiducie de capital (en milliers de parts)</b>		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD :		
Titres de Fiducie de capital TD – Série 2009	–	900,0
Parts de fiducie émises par Fiducie de Capital TD II :		
Titres de Fiducie de capital TD II – Série 2012-1	<b>350,0</b>	350,0
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – Série 2008	<b>1 000,0</b>	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV série 1	<b>550,0</b>	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV série 2	<b>450,0</b>	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV série 3	<b>750,0</b>	750,0

<sup>1</sup> Pour plus de détails, y compris le montant du capital, les caractéristiques de conversion et d'échange et les distributions, se reporter aux notes 15, 16 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de la Banque.

<sup>2</sup> Les actions ordinaires en circulation sont présentées déduction faite des actions ordinaires autodétenues.

## MODIFICATIONS FUTURES DE L'ACCORD DE BÂLE

En décembre 2009, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié une série de propositions consultatives visant à rendre le secteur bancaire plus résistant en cas de crise. Couramment appelées «Bâle III», ces propositions de portée mondiale visent à relever la qualité, la quantité, la transparence et l'uniformité de fonds propres bancaires, de même qu'à rehausser les normes en matière de liquidité, à décourager l'endettement et la prise de risques excessifs, ainsi qu'à réduire la procyclicalité. Les propositions comprennent notamment des ratios réglementaires minimums précis, des changements aux calculs des actifs pondérés en fonction des risques et de nouvelles déductions des fonds propres réglementaires.

Le document final de l'accord sur Bâle III devrait paraître au premier trimestre de 2011 et l'accord, dont la mise en œuvre commencerait le 1<sup>er</sup> janvier 2013, serait entièrement mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous avons passé en revue les propositions de Bâle III sur les capitaux propres et analysé leur incidence possible sur la Banque. Selon les propositions, les actifs pondérés en fonction des risques augmenteront et de nouveaux éléments devront être déduits de l'avoir des actionnaires ordinaires réglementaire. L'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques découle essentiellement d'ajustements de valeur du crédit dans le portefeuille de négociation et d'autres rajustements actuellement déduits des fonds propres mais qui seront inclus dans la définition des actifs pondérés en fonction des risques selon les propositions de Bâle III. Les actifs pondérés en fonction des risques de marché augmenteront aussi considérablement avec la mise en œuvre au premier trimestre de 2012 de l'Amendement relatif aux risques de marché. L'augmentation nette des déductions de l'avoir des actionnaires ordinaires réglementaire se rattachent surtout au placement dans TD Ameritrade et au placement dans notre filiale d'assurances. Nous remarquons que l'incidence des propositions de Bâle III reste imprécise en attendant que les lignes directrices pour la mise en œuvre et certains aspects des propositions soient finalisés. Cependant, d'après notre compréhension actuelle des règles, notre solide situation de capital et la capacité de nos secteurs d'activité de générer du capital, nous croyons pouvoir respecter entièrement les normes d'adéquation des fonds propres de Bâle III. Par conséquent, nous ne prévoyons pas devoir apporter des changements importants aux activités ni mobiliser de nouveaux capitaux propres ordinaires pour arriver à respecter les exigences de Bâle III.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Arrangements hors bilan

Dans le cours normal des affaires, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les PCGR, ne sont pas constatées au bilan consolidé ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et d'illiquidité qui sont traités à la rubrique «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

### STRUCTURES D'ACCUEIL

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des structures d'accueil (SA). Nous utilisons des SA pour obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, afin d'aider nos clients à titriser leurs actifs financiers et de créer pour eux des produits de placement. Les SA peuvent être structurées en fiducies, en sociétés de personnes ou en sociétés commerciales, et elles peuvent être établies comme des structures d'accueil admissibles (SAA) ou comme des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Lorsqu'une entité est considérée comme une EDDV, elle doit être consolidée par le principal bénéficiaire. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des EDDV, voir la note 6 afférente aux états financiers consolidés.

Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Une structure de titrisation type consiste pour la Banque à vendre des actifs à une SA qui, à son tour, finance l'achat de ces actifs par une émission de titres à des investisseurs. Habituellement créées pour répondre à un objectif unique et distinct, les SA ne sont pas des unités d'exploitation et n'ont habituellement pas d'employés. Les documents constitutifs de la SA décrivent le mode de distribution des flux de trésorerie provenant des actifs détenus par la SA entre les investisseurs et les autres détenteurs ayant droit à ces flux de trésorerie. La Banque est partie à des SA par voie de titrisations de ses actifs, de titrisations d'actifs initiés par des tiers et d'autres produits de placement et de financement.

La Banque réalise certaines titrisations de ses actifs et d'actifs initiés par des tiers par l'entremise de SAA. Une SAA est une fiducie ou une autre entité juridique manifestement distincte de la Banque, qui exerce des activités permises précises, qui détient des actifs précis et qui ne peut vendre ou céder des actifs particuliers qu'en réponse automatique à des situations réunissant des conditions particulières. Aucune partie, y compris la Banque, ne consolide de SAA.

Le comité du risque de réputation de la Banque a pour mandat de revoir les opérations structurées et les arrangements de crédit complexes susceptibles de présenter d'importants risques de réputation, juridiques, de réglementation, comptables ou fiscaux, y compris les opérations faisant appel à des SA. La Banque surveille sa participation dans des SA sur une base continue.

### Titrisation d'actifs de la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires commerciaux pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière. Tous les produits titrisés par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes ou des tiers canadiens autres que des SA. Les expositions issues de titrisations par l'intermédiaire d'importantes SA non consolidées, d'importantes SAA non consolidées et de tiers canadiens autres que des SA sont décrites ci-après :

**TABLEAU 36 CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2010						2009					
	SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées		Tiers canadiens autres que des SA		SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées		Tiers canadiens autres que des SA	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	– \$	– \$	21 721 \$	602 \$	21 722 \$	711 \$	– \$	– \$	21 939 \$	558 \$	18 449 \$	658 \$
Prêts aux particuliers	6 555	121	–	–	–	–	6 962	121	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	–	–	49	–	564	3	62	2	51	–	513	–
<b>Total des créances<sup>2</sup></b>	<b>6 555 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>21 770 \$</b>	<b>602 \$</b>	<b>22 286 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>7 024 \$</b>	<b>123 \$</b>	<b>21 990 \$</b>	<b>558 \$</b>	<b>18 962 \$</b>	<b>658 \$</b>

<sup>1</sup> La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation.

<sup>2</sup> Les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitation comptant cinq logements ou plus ont été déqualifiés des prêts hypothécaires résidentiels et reclassés dans les prêts hypothécaires commerciaux.

### Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts cédés à des structures de titrisation en raison de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires résidentiels titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

### Prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts aux particuliers au moyen de SAA, ainsi qu'au moyen de conduits monocédants par l'entremise de SAA. Au 31 octobre 2010, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009), alors que l'encours des billets à terme émis par une autre SAA soutenue par la Banque s'élevait à 1,5 milliard de dollars (2,9 milliards de dollars en 2009). Bien que la probabilité de perte ait été négligeable, au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte lié à ces conduits auquel la Banque était exposée, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2009) se rapportait à des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (121 millions de dollars en 2009) liés à la marge excédentaire.

### Prêts hypothécaires commerciaux

Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte de la Banque était de néant (2 millions de dollars en 2009) en raison des droits conservés dans la marge excédentaire et le compte de sûreté en numéraire de la SAA.

### Titrisation d'actifs initiés par des tiers

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise de SA soutenues par la Banque, mais qui ne sont pas consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,3 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars en 2009). En outre, au 31 octobre 2010, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,8 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2009) à l'égard de PCAA qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2010, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 73 millions de dollars (134 millions de dollars en 2009) pour des transactions.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures d'accueil canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

**TABLEAU 37 EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS SOUTENUS PAR LA BANQUE**

(en millions de dollars canadiens)

	2010			2009	
	SA importantes non consolidées	Notation des actifs des SA	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>1</sup>	SA importantes non consolidées	Notation des actifs des SA
		AAA			AAA
Prêts hypothécaires résidentiels	1 637 \$	1 637 \$	3,0	2 311 \$	2 311 \$
Prêts sur cartes de crédit	500	500	1,7	500	500
Prêts et crédit-bail – automobiles	1 561	1 561	1,7	2 487	2 487
Prêts et crédit-bail – matériel	306	306	1,1	428	428
Comptes clients	1 287	1 287	2,2	1 753	1 753
<b>Total des expositions</b>	<b>5 291 \$</b>	<b>5 291 \$</b>	<b>2,2</b>	<b>7 479 \$</b>	<b>7 479 \$</b>

<sup>1</sup> La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actif est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles décroissants.

Au 31 octobre 2010, la Banque détenait 354 millions de dollars (848 millions de dollars au 31 octobre 2009) de PCAA émis par des conduits multicédants et des conduits monocédants soutenus par la Banque, dans la catégorie des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

### EXPOSITION À DES CONDUITS DE TIERS

La Banque n'était pas exposée à des conduits de tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties, celles-ci étant toutes arrivées à échéance au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2010 (160 millions de dollars au 31 octobre 2009).

L'exposition de la Banque à des conduits de tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 octobre 2010 était négligeable.

### AUTRES PRODUITS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT

#### Autres opérations de financement

En avril 2010, la Banque a abandonné des opérations qui offraient, par l'entremise de structures de partenariats Canada-États-Unis-Unis, un financement à coût économique à des sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV. La Banque n'offre plus de financement à ces sociétés clientes en vertu de ces arrangements et, au 31 octobre 2010, elle n'était plus exposée à ces EDDV (2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2009).

#### Exposition aux titres adossés à des créances

Depuis la décision prise en 2005 de mettre fin à ses activités de produits structurés, la Banque ne crée plus de structures de titres adossés à des créances. Le total des titres adossés à des créances achetés et vendus dans le portefeuille de négociation au 31 octobre 2010 était comme suit :

**TABLEAU 38 EXPOSITION AUX TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
	Notionnel	Juste valeur positive (négative)	Notionnel	Juste valeur positive (négative)
<b>Financé</b>				
Protection achetée au moyen des billets liés à des effets de crédit émis par la Banque	– \$	– \$	213 \$	(40) \$
<b>Non financé</b>				
Protection vendue	68		351	–
Juste valeur positive		–		–
Juste valeur négative		(11)		(198)
Protection achetée	91		131	
Juste valeur positive		15		45
Juste valeur négative		(7)	–	(4)

<sup>1</sup> Ce tableau exclut la tranche de titres adossés à des créances de l'indice standard.

La Banque n'a pas d'exposition à des prêts hypothécaires à risque américains par l'entremise des structures de titres adossés à des créances présentées ci-dessus. Les structures de titres adossés à des créances sont composées de titres de créance de sociétés. Toutes les expositions sont gérées selon des limites de risque approuvées par le groupe Gestion des risques de la Banque et sont couvertes au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit et des obligations au sein du portefeuille de négociation, qui ne sont pas inclus dans ce tableau. Le risque de contrepartie sur les couvertures est garanti par des ententes de soutien au crédit et des accords de compensation, comme d'autres contrats dérivés négociés hors Bourse. Les positions de la Banque dans des titres adossés à des créances sont évaluées à la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation intégrant des données importantes inobservables sur les marchés. L'effet que pourrait avoir l'utilisation d'autres hypothèses possibles et raisonnables aux fins de l'évaluation de ces positions dans des titres adossés à des créances varierait d'une réduction de 0,7 million de dollars (7,5 millions de dollars au 31 octobre 2009) de la juste valeur à une hausse de 1,2 million de dollars (7,7 millions de dollars au 31 octobre 2009) de la juste valeur. Une analyse de sensibilité a été effectuée pour tous les éléments évalués à la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation intégrant des données importantes inobservables sur les marchés, et est présentée sous «Juste valeur des instruments financiers» de la rubrique «Estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion.

## **ENGAGEMENTS**

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de revenus d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques d'illiquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 31 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2010 de la Banque contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

### ***Ententes de crédit de financement adossé***

Les ententes de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé par rapport à son secteur d'activité. L'exposition de la Banque à des engagements de financement adossé n'était pas importante au 31 octobre 2010 (ni au 31 octobre 2009).

## **FIDUCIES DE CAPITAL**

La Banque est le promoteur de SA pour mobiliser des capitaux, y compris les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II), émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), et les billets de Fiducie de capital TD IV (billets TD CaTS IV), émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), qui sont toutes deux des EDDV. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II ou de la Fiducie IV, elle ne les consolide pas. Pour des détails sur l'activité des fiducies de capital et sur les modalités des billets TD CaTS II et TD CaTS IV émis et en circulation, voir la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

## **GARANTIES**

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des garanties de la Banque, voir la note 31 afférente aux états financiers consolidés.



## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Opérations entre apparentés

### OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	11 \$	9 \$
Prêts aux entreprises	182	175
<b>Total</b>	<b>193 \$</b>	<b>184</b>

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir les notes 24 et 34 afférentes aux états financiers consolidés de 2010.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes aux tiers.

### OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

#### TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relative au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Trois des cinq administrateurs nommés par TD sont aujourd'hui notre chef de la direction, notre ancien chef de groupe, Gestion de patrimoine, et un administrateur indépendant de TD. Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

#### Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 713,5 millions de dollars en 2010 (653,7 millions de dollars en 2009; 657,0 millions de dollars en 2008) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les honoraires payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés au cours de la période, qui s'est établi à 39,2 milliards de dollars en 2010 (22,0 milliards de dollars en 2009), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires fixes équivalant à 25 points de base et se fait rembourser le coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2010, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 52,9 millions de dollars (39,8 millions de dollars en 2009). Au 31 octobre 2010, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 81,9 millions de dollars (73,8 millions de dollars en 2009).

### OPÉRATIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 133,7 millions de dollars (134,7 millions de dollars en 2009; 164,0 millions de dollars en 2008) pour ces services. Au 31 octobre 2010, le montant à verser à Symcor était de 12,7 millions de dollars (12,3 millions de dollars en 2009).

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts et des instruments dérivés, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de négociation par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation pour son propre compte dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les prêts et les valeurs mobilières désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à «Juste valeur des instruments financiers» de la rubrique «Estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de revenus de transactions, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, d'illiquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la rubrique «Gestion des risques» du présent rapport de gestion.

## FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

# Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits à la rubrique «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont beaucoup échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion.

### FACTEURS LIÉS AU SECTEUR

#### **Conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités**

La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions a une incidence importante sur ses bénéfices. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés financiers et du marché de la dette, les dépenses gouvernementales, les taux de change, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. Par exemple, si l'économie traversait une période de ralentissement marquée par une hausse du chômage et une baisse du revenu familial, cela aurait un effet négatif sur les bénéfices et les investissements des sociétés, la consommation et la demande de nos prêts et autres produits, et notre provision pour pertes sur créances augmenterait probablement, ce qui porterait atteinte à nos bénéfices. De même, un désastre naturel pourrait causer une interruption des affaires et entraîner un accroissement des réclamations d'assurance et des poursuites pour dommages, ce qui pourrait nuire à nos résultats. De plus, les marchés des capitaux sont généralement caractérisés par de nombreuses interconnexions entre les institutions financières. Par conséquent, les défauts d'autres institutions financières au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque.

#### **Taux de change**

Les variations des taux de change au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de conversion) et sur ses bénéfices futurs. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain, ou l'inverse, les placements et les bénéfices de la Banque aux États-Unis peuvent être touchés négativement ou positivement. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi avoir des retombées sur les bénéfices des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada.

#### **Politiques monétaires et économiques**

Les bénéfices de la Banque sont touchés par les politiques économiques et monétaires de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor des États-Unis, de la U.S. Federal Deposit Insurance Corporation et de divers autres organismes de réglementation internationaux. L'adoption de nouvelles politiques économiques ou monétaires par ces organismes, des modifications des politiques déjà en place ou une variation de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent nuire à la rentabilité de la Banque. Les conséquences involontaires des nouvelles politiques et des modifications des politiques existantes peuvent comprendre une diminution de la concurrence, une plus grande incertitude sur les marchés et, dans des pays autres que le Canada, un traitement préférentiel accordé à certaines institutions de ces pays. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, fait varier l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui entraîne une variation du revenu d'intérêts net de la Banque. Les modifications des politiques monétaires et les fluctuations des marchés des capitaux, et leur incidence sur la Banque, échappent au contrôle de la Banque qui peut difficilement les prévoir ou les anticiper.

#### **Concurrence**

À l'heure actuelle, la Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité et les prix des produits ou des services. La détérioration de ces facteurs ou la perte d'une part de marché peuvent avoir un effet défavorable sur les bénéfices de la Banque. En outre, d'autres types d'institutions financières, comme les sociétés d'assurance, ainsi que des établissements non financiers proposent de plus en plus des produits et services traditionnellement offerts par les banques. Cette forme de concurrence peut avoir des effets néfastes sur les bénéfices de la Banque si elle entraîne une baisse des revenus d'honoraires et du revenu d'intérêts net.

#### **Modifications des lois et des règlements et poursuites judiciaires**

Les modifications des lois et des règlements actuels, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, et la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, par exemple en limitant la gamme de produits ou de services qu'elle peut offrir ou en augmentant la capacité des concurrents à rivaliser avec ses produits et services. Plus particulièrement, la récente crise financière a entraîné des changements sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et au secteur financier, et pourrait en entraîner d'autres. Un manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur les bénéfices de la Banque et sur sa réputation.

### ***Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties***

Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et des contreparties, la Banque peut se fier à des renseignements fournis par ces parties ou pour le compte de ces parties, y compris des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également se fier aux déclarations faites par des clients et des contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements. La situation financière et les bénéfices de la Banque peuvent subir des conséquences néfastes si la Banque se fie à des états financiers ou à de l'information qui ne sont pas conformes aux PCGR, qui sont trompeurs ou qui ne présentent pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des contreparties.

### ***Conventions et méthodes comptables utilisées par la Banque***

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle recoure à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Ces estimations et ces hypothèses peuvent nécessiter des révisions, et toute modification peut avoir une incidence néfaste marquée sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Les principales conventions comptables sont décrites à la note 1 afférente à nos états financiers consolidés.

## **FACTEURS PARTICULIERS À LA BANQUE**

### ***Adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque***

Le cadre de gestion des risques de la Banque comporte divers processus et stratégies visant à gérer les risques, ainsi qu'un cadre de tolérance au risque de l'entreprise. Parmi les types de risques auxquels la Banque fait face, mentionnons les risques de crédit, de marché (y compris les marchés des actions et des marchandises), d'illiquidité, de taux d'intérêt, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie, de change et de réglementation, le risque juridique, ainsi que le risque lié à la réglementation et d'autres risques. Rien ne garantit que le cadre de gestion des risques de la Banque, y compris les hypothèses et les modèles sous-jacents, sera efficace dans toutes les situations et circonstances. Si le cadre de gestion des risques de la Banque se révélait inefficace, en raison de changements dans la situation de la Banque ou des marchés ou d'autres changements, la Banque pourrait subir des pertes imprévues et pourrait être gravement touchée.

### ***Nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché***

La capacité de la Banque à maintenir ou à accroître sa part de marché dépend, en partie, de sa capacité d'innover et d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur et de développer ou d'étendre ses réseaux de distribution. Les sociétés de services financiers subissent de plus en plus de pression pour que les prix des produits et des services baissent et que l'offre de services commodés augmente, comme le prolongement des heures d'ouverture des succursales. De ce fait, le revenu d'intérêts net ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions peuvent diminuer, les frais de la Banque peuvent augmenter et le bénéfice net peut en souffrir. En outre, l'engouement pour de nouvelles technologies pourrait entraîner des dépenses considérables pour la Banque qui devrait modifier ou adapter ses produits et services, et ces technologies pourraient être utilisées de façon inédite par des tiers de plus en plus avertis qui cherchent à frauder la Banque ou ses clients de diverses manières. La Banque pourrait être incapable de déployer avec succès de nouveaux produits et services, de les faire accepter par le marché, de développer et d'étendre ses réseaux de distribution, et de développer une clientèle et de la fidéliser.

### ***Acquisitions et plans stratégiques***

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés de services financiers ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Bien que la Banque entreprenne un contrôle préalable serré avant de procéder à une acquisition, il est possible que des facteurs imprévus surgissent et rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers ou stratégiques ou réalisera les économies de coûts prévues par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque ou d'une filiale de réaliser avec succès une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires sera accordée ni des conditions en vertu desquelles elle le sera, le cas échéant. Le rendement financier dépend également de la capacité de la Banque à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisent pas avec succès ou s'ils sont modifiés, les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

### **Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste**

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des dirigeants clés, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des dirigeants clés, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

### **Infrastructure commerciale**

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque comme les communications voix-données et l'accès aux réseaux. Compte tenu du volume élevé d'opérations que nous traitons quotidiennement, la Banque compte sur de tels services fournis par des tiers pour assurer la livraison efficace de ses produits et services. Malgré nos plans d'urgence et ceux de nos tiers fournisseurs, des interruptions de services Internet, de services d'accès aux réseaux ou d'autres services de communication voix-données pourraient avoir une incidence néfaste sur la capacité de la Banque à offrir des produits et des services aux clients et à exercer autrement ses activités.

### **Modifications de nos notations de crédit**

Rien ne garantit que les notations de crédit et les perspectives connexes attribuées à la Banque par des agences de notation comme Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch Ratings ou DBRS ne seront pas abaissées ou que ces agences de notation ne formuleront pas de commentaires défavorables sur la Banque. Pareilles modifications pourraient entraîner une hausse des frais de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une baisse des notations de crédit pourrait aussi nuire à la capacité de la Banque de conclure, dans le cours normal des affaires, des opérations sur dérivés ou des opérations de couverture et avoir une influence sur les coûts liés à ces opérations.

## FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

# Gestion des risques

### SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers suppose de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de la tolérance au risque de TD. Nous prenons les risques requis pour bâtir l'entreprise de TD, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires de TD et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent TD à aucune perte importante individuelle; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. TD dispose d'un cadre de gestion des risques et d'une structure de gouvernance permettant d'assurer une gestion efficace des risques et le respect de sa tolérance au risque. Les ressources et processus de gestion des risques de TD sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre au point le cadre de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques dont elles ont besoin pour bien gérer ces risques. Ces ressources et processus sont renforcés par notre culture du risque qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation.

### RISQUES POUR NOS ENTREPRISES

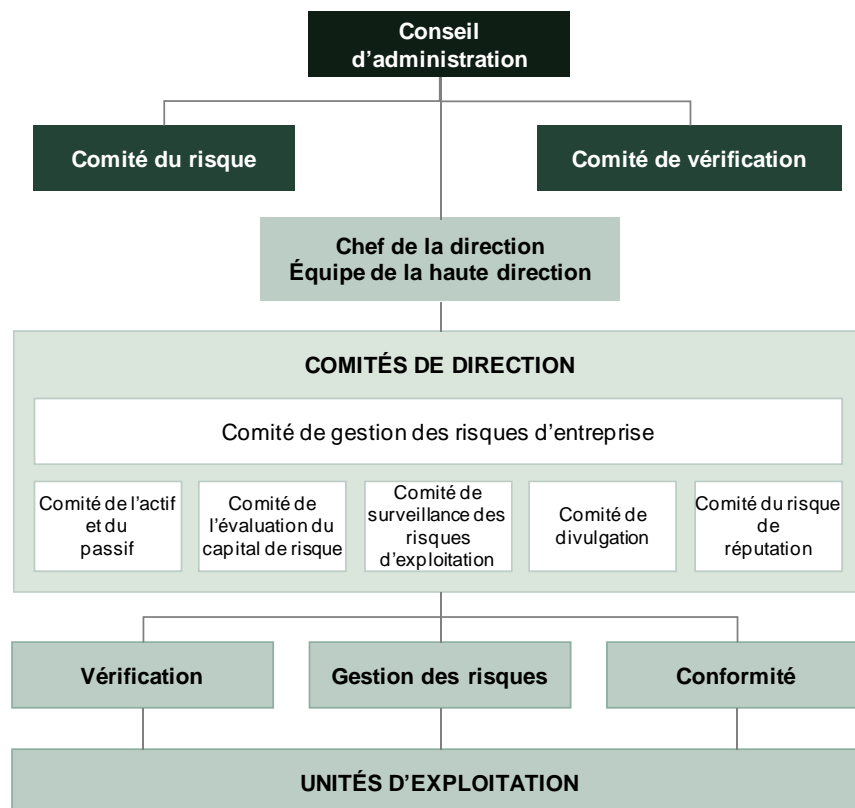
Nous avons créé un cadre de gestion des risques qui établit les principales catégories de risque et qui recense et définit un grand nombre de risques auxquels peuvent être exposées nos entreprises et nos activités d'exploitation. Ces catégories de risque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque d'exploitation, le risque d'assurance, le risque de réglementation et risque juridique, et le risque de réputation. Ce cadre nous donne une vue globale de tous les risques éventuels auxquels TD et chacune de ses entreprises sont confrontées, et nous permet d'élaborer des stratégies de gestion appropriées.

#### Cadre de gestion des risques

Risque de stratégie	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'illiquidité	Risque d'exploitation	Risque d'assurance	Risque de réglementation et risque juridique	Risque de réputation
---------------------	------------------	------------------	----------------------	-----------------------	--------------------	----------------------------------------------	----------------------

### RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

Notre structure de gouvernance pour la gestion des risques met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse centralisée et un contrôle des risques par les unités d'exploitation fondé sur la responsabilisation claire et la prise en charge des risques. Cette structure assure l'échange d'information entre les unités d'exploitation, les membres de la haute direction, qui représentent chacun les principaux secteurs d'exploitation et la fonction de surveillance du Siège social (y compris la Gestion des risques, la Vérification interne et la Conformité), le président et chef de la direction et le conseil d'administration.



## STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES

Les éléments clés de notre structure de gouvernance pour la gestion des risques sont les suivants :

### *Le conseil d'administration*

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de TD et la mise en œuvre d'une culture du risque efficace à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, y compris le comité du risque du conseil d'administration (comité du risque) et le comité de vérification.

### *Le comité du risque*

Le comité du risque est chargé de surveiller les activités de gestion du risque à l'échelle de TD. Chaque année, le comité du risque examine et approuve la prise de position de TD en matière de tolérance au risque, et les mesures qui s'y rattachent, afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes à la stratégie de TD. Le comité du risque approuve les politiques en matière de gestion du risque, et examine le profil de risque réel en regard de la tolérance au risque de TD.

### *Comité de vérification*

Le comité de vérification, en plus de surveiller la présentation de l'information financière, évalue le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles sur les processus pertinents de gestion du risque.

### *Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction*

Le chef de la direction, le chef de groupe et le chef de la gestion des risques, ainsi que d'autres membres de l'équipe de la haute direction tracent l'orientation stratégique à long terme de TD et définissent la tolérance au risque et l'appliquent aux entreprises. Ils gèrent le risque selon la tolérance au risque de TD, et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de TD. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et en faire rapport au comité du risque.

### *Comités de direction*

Le chef de la direction, en consultation avec le chef de la gestion des risques, désigne les comités de direction de TD, qui soutiennent le chef de la direction dans la gestion globale des risques. Ces comités sont présidés par les membres de l'équipe de la haute direction qui se réunissent à intervalles réguliers afin d'assurer une surveillance en matière de gouvernance, de risque et de contrôle à l'échelon de la direction le plus élevé, et examinent et avalisent les politiques, stratégies et contrôles en matière de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, assure une surveillance de toutes les catégories de risque recensées dans le cadre de gestion des risques. D'autres comités de direction ont été mis en place pour certains secteurs, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe.

- Comité de l'actif et du passif – présidé par le chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation de TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement et de fonds propres consolidés.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, s'assure que des contrôles et des procédures adéquats sont en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.
- Comité de surveillance des risques d'exploitation – présidé par le chef de la gestion des risques, surveille l'évaluation stratégique de la structure de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques d'exploitation de TD.
- Comité du risque de réputation – présidé par le chef de la gestion des risques, veille à ce que les projets mis de l'avant à l'échelle de la Banque ou des unités d'exploitation qui présentent un profil de risques de réputation importants aient reçu toute l'attention voulue pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation.
- Comité de l'évaluation du capital de risque – présidé par le chef de la gestion des risques, supervise l'établissement des besoins de fonds propres fondés sur le risque compte tenu des risques que TD prend selon sa tolérance au risque déclarée et ses limites, ainsi que la qualité et l'efficacité du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes.

### *Gestion des risques*

La fonction Gestion des risques, dirigée par le chef de la gestion des risques, assure une surveillance et une gouvernance indépendante en ce qui concerne l'identification et le contrôle des risques. Cette fonction travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation afin d'établir des politiques, des normes et des limites conformes à la tolérance au risque de TD, et surveille les risques existants et émergents et le respect de la tolérance au risque de TD et en fait rapport. Des procédures précises indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

### *Secteurs d'exploitation*

Chaque secteur d'exploitation de TD a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à la fonction Gestion des risques et indirectement à l'équipe de direction de l'unité. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance centrale en même temps que la prise en charge des risques par le secteur d'exploitation et la responsabilisation qui en découle. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir la tolérance au risque de son secteur et les mesures qui s'y rattachent, lesquelles sont revues par la fonction Gestion des risques et avalisées par le CGRE, afin qu'elles soient conformes à la tolérance au risque de TD, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées établies dans les politiques de TD.

### Vérification interne

La fonction de vérification de TD fournit une assurance indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance employés pour assurer la conformité avec la tolérance au risque de TD, et fait rapport de son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

### Conformité

Le groupe de la conformité établit des programmes et normes fondés sur le risque pour gérer le risque de conformité à l'échelle de TD, et fournit un examen indépendant des contrôles de conformité quotidiens utilisés par l'unité pour se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

## COMMENT NOUS GÉRONS LES RISQUES

Le mode de gestion des risques de la Banque est complet et proactif. Il combine l'expérience et les connaissances spécialisées de nos secteurs d'exploitation et de nos professionnels de la gestion des risques ainsi que les fonctions de surveillance du Siège social. La prise de position de TD en matière de tolérance au risque est le principal moyen employé pour communiquer sa compréhension de la façon dont TD perçoit le risque et sa tolérance au risque à tous les échelons de l'organisation et pour toutes les catégories de risque importantes. La tolérance au risque de TD tient compte de notre mission, de notre vision, de nos principes directeurs, de notre stratégie, ainsi que de la philosophie de TD face au risque et de notre capacité de supporter le risque. Les conditions d'exploitation actuelles et l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de TD nous renseignent également sur la manière dont nous appliquons la tolérance au risque de TD. La prise de position de TD en matière de tolérance au risque se résume comme suit.

Nous prenons les risques requis pour bâtir notre entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans notre stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent l'entreprise à aucune perte importante; nous ne mettons pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit;
3. ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD.

La fonction Gestion des risques est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, présenter, surveiller et examiner l'application de la tolérance au risque de TD et des mesures qui s'y rattachent. Elle a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les principes suivants guident la fonction Gestion des risques dans l'exécution de son mandat :

- **Champ d'action illimité** – La fonction Gestion des risques couvrira tous les secteurs de TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises, de même que toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions de risque seront communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombera expressément à l'entreprise et à tous les employés, qui devront s'assurer de bien les comprendre et d'en assumer la gestion active.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques et les procédures de gestion des risques et de communication des risques seront établies de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques seront intégrées dans les tâches quotidiennes, la prise de décisions et la stratégie de TD.
- **Équilibre stratégique** – Les risques seront gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger la valeur pour les actionnaires.

C'est la fonction Gestion des risques qui gère et surveille la tolérance au risque de TD à l'échelle de l'entreprise, avec le soutien des comités de surveillance. Des politiques et mesures clés ont été mises en œuvre comme protection contre les risques importants. Ces mesures clés sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration.

Pour évaluer son niveau de respect de la tolérance au risque et quantifier le risque, TD utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque, des analyses de scénario et des évaluations des facteurs de stress. Nous exigeons également que les principales unités d'exploitation et les fonctions de surveillance du Siège social évaluent annuellement leurs risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. Nous surveillons activement les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité de nos contrôles internes. Cela nous permet de cerner les problèmes de risque importants, de les signaler aux échelons supérieurs et de les surveiller, au besoin.

Notre méthode de gestion des risques exige également que nous définissions l'interaction entre le risque et l'évaluation du capital de sorte que les risques pertinents puissent être pris en compte comme il se doit par TD dans son évaluation et sa gestion de l'adéquation des fonds propres. Pour cela, les comités de la haute direction doivent examiner, contester et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes pour le capital économique. Nous mesurons notre rendement d'après la répartition du capital économique à risque entre les unités d'exploitation et le coût correspondant imputé. Enfin, nous examinons et évaluons annuellement la performance de la direction de TD en regard de la tolérance au risque de TD afin d'en tenir compte dans les décisions en matière de rémunération.



## Évaluation des facteurs de stress de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à TD fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme qui aide à définir et à comprendre la tolérance au risque. Le Programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de plusieurs scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats et les fonds propres. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels de façon à établir un profil de risque pertinent pour TD. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation dans les secteurs des finances, de la gestion de la trésorerie et du bilan, des services économiques et de la gestion des risques. Les résultats sont passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de TD et présentés au comité du risque.

Les pages suivantes décrivent les principaux risques que nous courons et la façon dont ils sont gérés.

## Risque de stratégie

*Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de stratégies d'affaires inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate de stratégies d'affaires ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires.*

La direction prend des décisions stratégiques aujourd'hui pour améliorer nos rendements futurs pour les actionnaires. La haute direction suit de près, évalue, gère et atténue les principaux risques de stratégie, sous la surveillance du conseil d'administration.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'équipe de la haute direction et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'équipe de la haute direction, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme de TD avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants de TD. De plus, chaque membre de l'équipe de la haute direction est responsable d'établir et de gérer les stratégies pour son secteur d'affaires et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise. Chaque membre de l'équipe de la haute direction est également responsable, devant le chef de la direction, de la surveillance et de la gestion des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de TD, et s'assure que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

Le chef de la direction fait rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de TD, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

### COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction et les membres concernés de l'équipe de la haute direction examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports sur l'exploitation et en procédant à des examens fonctionnels stratégiques. Notre processus de planification annuel permet d'examiner les stratégies des différents secteurs d'exploitation et les grandes initiatives, et de veiller à ce que ces stratégies soient alignées sur celles de l'entreprise. Une fois la stratégie établie, des examens fonctionnels stratégiques menés tout au long de l'exercice assurent que la stratégie demeure alignée au moment de sa mise en œuvre. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie, de la position concurrentielle, du rendement financier, des initiatives d'exécution de la stratégie et des principaux risques d'affaires de chaque unité. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE examine la situation globale du risque de stratégie et le respect de la tolérance au risque de TD dans le cours normal des affaires.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité conformément au chapitre 3862 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, «Instruments financiers – informations à fournir», qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui comprennent le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés vérifiés des exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2010.

## Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre TD et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose TD à un certain degré de risque de crédit.

Notre principal objectif est de procéder à une évaluation méthodique de notre risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer nos expositions afin d'atténuer les variations importantes de nos bénéfices.

Notre stratégie consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque entreprise, ce qui renforce une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque entreprise, mais sont sous la responsabilité de la fonction Gestion des risques afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est principalement responsable des décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit, déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes établies d'évaluation du crédit et obtenir l'approbation de la fonction Gestion des risques pour les décisions importantes en matière de crédit.

La fonction Gestion des risques assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques centralisées de gestion de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est l'autorité ultime de surveillance de la gestion du risque de crédit et il approuve chaque année toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

## **COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est géré au moyen d'une infrastructure centralisée :

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit, y compris les lignes directrices sur la gestion des exceptions et les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des directeurs à l'échelle de TD, est centralisée à la fonction Gestion des risques.

Des lignes directrices sont instaurées pour surveiller et limiter les risques-pays, les risques sectoriels et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques approuvées par le comité du risque pour l'ensemble de l'entreprise.

Nos secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des notations de risque propres aux emprunteurs et aux facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit que nous sommes prêts à accorder à un emprunteur particulier.

Nos entreprises de détail utilisent des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard dans nos activités de détail. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives aux risques-pays, aux risques sectoriels et aux risques de contrepartie, ce qui comprend des exigences d'examen quotidiens, mensuels et trimestriels et annuels des risques de crédit.

Les principaux paramètres utilisés dans nos modèles de risque de crédit font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de TD du pays étranger. Actuellement, TD est exposée à un risque de contrepartie dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. Nous mesurons le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les lignes directrices sur le risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent nos diverses entreprises. Les notations de risques-pays sont gérées de façon continue et soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de notre stratégie touchant le risque de crédit, nous établissons des limites quant au montant de crédit que nous sommes prêts à accorder dans un secteur d'activité précis. Nous surveillons notre concentration par secteur d'activité afin de nous assurer que notre portefeuille de prêts est diversifié. Nous limitons notre risque au moyen de lignes directrices établies d'après une notation de risque interne fondée sur notre modèle de notation du risque sectoriel et une analyse sectorielle exhaustive.

Si plusieurs secteurs d'activité sont touchés par des facteurs de risque identiques, nous attribuons à ces secteurs une ligne directrice commune. En outre, la fonction Gestion des risques attribue à chaque secteur d'activité importante une limite d'exposition au risque ou de concentration, exprimée en pourcentage de notre exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux. Nous passons régulièrement en revue les notations de risque par secteur d'activité afin que ces notations continuent de bien refléter le risque lié à chaque secteur.

Nous fixons également des limites sur le montant du crédit que nous sommes prêts à accorder à une entité ou à un groupe d'entités particulier (également appelé «risque de l'entité»). Le risque de l'entité doit toujours être approuvé par l'autorité appropriée qui prend les décisions à l'aide des lignes directrices fondées sur la notation de risque-emprunteur de l'entité, la notation de risque de la facilité et la notation de risque du secteur dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue. Au 31 octobre 2010, l'exposition de l'entité se situe dans les limites approuvées et TD n'est pas exposée de manière indue à une entité considérée à risque plus élevé (comme le définissent les politiques de crédit et le processus de surveillance interne de la direction).

Dans le cadre de nos techniques de gestion des risques de portefeuille, il est possible que, de temps à autre, nous ayons recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur.

Des exceptions aux lignes directrices et aux politiques sont permises sous réserve de l'obtention d'une approbation par la voie des procédures établies.

## **Le dispositif Bâle II**

L'objectif du dispositif Bâle II est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Bâle II établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, de même que les actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques constituent un facteur important pour nos exigences de fonds propres réglementaires.

### **Risque de crédit et dispositif Bâle II**

Nous avons reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour le risque de crédit selon Bâle II. Nous avons recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- Nous avons approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. La fonction Gestion des risques confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Nous avons obtenu des renoncations temporaires permettant d'utiliser l'approche standard pour notre portefeuille d'opérations sur marge, certains petits portefeuilles de crédit liés aux activités de détail et la majeure partie de nos portefeuilles de crédit aux États-Unis. Des plans visant à procéder à une transition de ces portefeuilles à l'approche NI avancée sont en place.

Pour pouvoir continuer à utiliser l'approche NI avancée, TD doit respecter les conditions et les exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle II. Nous évaluons régulièrement notre conformité aux exigences de Bâle II et retenons les services de professionnels compétents pour exécuter le reste du travail relatif à Bâle II.

### **Expositions au risque de crédit selon l'approche standard**

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est utilisée principalement pour les actifs du portefeuille des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des plans sont en place pour passer à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de nos expositions aux emprunteurs souverains et aux banques, nous utilisons les notations de crédit externes attribuées par Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch et DBRS pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

Nous appliquons les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 % <sup>1</sup>
Banques	20 % <sup>1</sup>
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	35 % ou 75 % <sup>2</sup>
Autres expositions sur la clientèle de détail (y compris les petites entreprises)	75 %
Entreprises	100 %

<sup>1</sup> La notation de risque peut varier selon la notation de risque externe.

<sup>2</sup> 35 % pour un ratio prêt-valeur <=80 %; 75 % pour un ratio prêt-valeur >80 %.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 100 % (expositions garanties par l'immobilier résidentiel) ou de 150 % (tous les autres prêts).

Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

### **Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée**

L'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit est utilisée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas cités à la rubrique «Risque de crédit et dispositif Bâle II». Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Les types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation dans nos états financiers.

Les expositions au risque de crédit de TD sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail. Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, nous gérons les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux secteurs d'activité et d'après le jugement d'experts. Nous avons classé les expositions au risque de crédit dans notre portefeuille autre que de détail selon les types de contrepartie de Bâle II, soit : entreprises (activités de gros et commerciales), emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public), et banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public).

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail (particuliers et petites entreprises), nous gérons les expositions par groupes, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Nous avons trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (hypothèques individuelles, lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de cette catégorie (prêts personnels, lignes de crédit pour étudiant et produits de crédits bancaires pour petites entreprises).

### **Paramètres de risque**

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements dans un horizon de un an; la perte en cas de défaut (PCD) – la perte que TD subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut. En appliquant ces composantes de risque, nous pouvons mesurer et surveiller le risque de crédit afin de nous assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

### **Expositions du portefeuille autre que de détail**

Nous évaluons le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail en attribuant une notation à la fois au risque par emprunteur et au risque par facilité. Nous procédons de la sorte pour toutes les expositions envers des entreprises, des emprunteurs souverains et des banques. Nous déterminons les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux secteurs d'activité qui quantifient le degré de risque, en assurent le suivi et en facilitent la gestion. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année.

Une notation de risque-emprunteur est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, nous tenons compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son secteur d'activité, de son rendement financier, des tendances économiques, de sa gestion et de son accès aux capitaux. Le système de notation sur 21 points de TD est directement aligné sur les systèmes de notation externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Qualité supérieure	0 à 1C	AAA à AA-	Aaa à Aa3
	2A à 2C	A+ à A-	A1 à A3
	3A à 3C	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	4A à 4C	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
	5A à 5C	B+ à B-	B1 à B3
Actifs surveillés et classés	6 à 8	CCC+ à CC et moins	Caa1 à Ca et moins
Douteux ou en défaut	9A à 9B	Défaut	Défaut

La notation de risque d'une facilité correspond à la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les notations de risque internes font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille, et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions générales pour pertes sur créances.

### **Expositions sur instruments dérivés**

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers TD. Nous appliquons l'évaluation du risque courant comme méthode pour établir les exigences de capitaux propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par TD pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Nous utilisons diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Nous utilisons entre autres des méthodes statistiques pour mesurer et limiter l'exposition potentielle future et des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. Nous établissons des limites quant aux notionnels bruts afin de gérer les volumes d'affaires et les concentrations, et nous évaluons à intervalles réguliers les conditions de marché et la qualité des prix des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. La direction du groupe de crédit de trésorerie se réunit à intervalles réguliers avec la direction du groupe de la gestion des risques de négociation et du groupe de négociation de la salle des marchés afin de discuter des conditions changeantes du marché et des interdépendances entre le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie.

TD applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite, de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que nous utilisons pour gérer d'autres opérations qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéance.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière à l'échelon approprié dans le cadre du processus d'approbation du crédit. Nous constatons les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et les limitons en appliquant des limites approuvées par facilité.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2010, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, TD n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés avec des contreparties considérées plus à risque comme le définit le processus de surveillance interne de la direction. En outre, TD n'a pas d'ajustement important de la valeur du crédit pour le risque lié à quelque contrepartie que ce soit.

### **Expositions au risque de crédit de détail**

Dans notre secteur du crédit de détail, nous avons un grand nombre de clients qui sont des particuliers ou des petites entreprises. Nous traitons les demandes de crédit à la consommation à l'aide de systèmes automatisés de pointage du crédit et du comportement. Dans le cas d'opérations plus importantes ou plus complexes, nous acheminons les demandes à des tarifificateurs dans des centres de crédit régionaux qui fonctionnent selon des limites d'approbation établies. Une fois que les crédits de détail sont financés, nous surveillons à intervalles réguliers les indicateurs courants de risque internes et externes afin de relever tout changement dans le risque.

Nous évaluons les expositions au risque de crédit par ensemble, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques semblables. Les ensembles sont divisés selon les catégories de produits et les estimations de PD. Nous avons élaboré des modèles statistiques exclusifs et des stratégies de décision pour chaque portefeuille de produits de détail. Nos modèles se fondent sur sept à dix ans ou plus de données historiques internes. Les paramètres de risque de crédit (PD, ECD et PCD) de chaque facilité sont mis à jour trimestriellement à l'aide de l'information la plus récente disponible au bureau de crédit de l'emprunteur et sur les produits. Nous rajustons le calcul de la PCD pour refléter la possibilité de perte accrue en cas de ralentissement économique.

Le tableau ci-dessous indique l'échelle des PD selon le niveau de risque :

Description	Échelle des PD sur un an > - < =
Risque faible	0,00 % – 0,15 %
Risque normal	0,15 % – 1.10 %
Risque moyen	1,10 % – 4,74 %
Risque élevé	4,74 % – 100 %
Défaut	100,0 %

#### **Validation du système de notation du risque de crédit**

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

Estimations des paramètres de risque – la PD, l'ECD et la PCD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles et sont comparées aux sources d'informations publiques afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.

Performance des modèles – les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.

Qualité des données – les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.

Hypothèses – les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture.

La fonction Gestion des risques veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de notation des risques de TD. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de TD.

#### **Évaluation des facteurs de stress**

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, nous soumettons nos portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante d'un marché.

#### **Atténuation des risques de crédit**

Les techniques que nous utilisons pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par TD de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des biens immobiliers résidentiels, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des biens immobiliers commerciaux et des actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne cote de crédit et à qui on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne cote de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de TD pour évaluer les sûretés, établir les calendriers de révision des calculs et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements et des émetteurs de bonne qualité. Le groupe du crédit de trésorerie des Services bancaires de gros est la source centrale des processus liés aux sûretés financières. Ces processus comprennent des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Sauf exception, dans tous les cas nous protégeons les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où nous pouvons légalement faire valoir nos droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque notre contrepartie l'exige, nous gardons les actifs ou les confions à un dépositaire indépendant. Nous consignons les accords conclus avec les dépositaires dans une convention de garde et de contrôle.

Il se peut que nous prenions des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Nous ne comptabilisons que les cautionnements irrévocables fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

TD utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles nous avons une exposition au crédit. Nous utilisons aussi des sûretés et des accords-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés.

#### **Expositions brutes au risque de crédit**

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaut (ECD), est le montant total auquel nous sommes exposés à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions spécifiques ou les radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan consistent principalement en des prêts impayés, des acceptations, des titres détenus à des fins autres que de transaction, des dérivés et certaines autres transactions assimilables aux pensions. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux pensions.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que nous utilisons pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

**TABLEAU 39 EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – BÂLE II : APPROCHES STANDARD ET NI AVANCÉE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2010			Au 31 octobre 2009		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
<b>Risque de crédit de détail</b>						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	13 486 \$	146 777 \$	160 263 \$	10 606 \$	137 448 \$	148 054 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	40 940	40 940	–	40 894	40 894
Autres expositions aux produits de détail	17 943	28 205	46 148	17 252	23 636	40 888
	<b>31 429</b>	<b>215 922</b>	<b>247 351</b>	<b>27 858</b>	<b>201 978</b>	<b>229 836</b>
<b>Risque de crédit autre que de détail</b>						
Entreprises	50 436	114 603	165 039	45 277	99 856	145 133
Emprunteurs souverains	8 872	63 633	72 505	2 144	57 958	60 102
Banques	20 916	112 003	132 919	18 144	91 089	109 233
	<b>80 224</b>	<b>290 239</b>	<b>370 463</b>	<b>65 565</b>	<b>248 903</b>	<b>314 468</b>
<b>Expositions brutes au risque de crédit</b>	<b>111 653 \$</b>	<b>506 161 \$</b>	<b>617 814 \$</b>	<b>93 423 \$</b>	<b>450 881 \$</b>	<b>544 304 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte des incidences des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau exclut les expositions à la titrisation et les expositions sur actions.

### Autres expositions au risque de crédit

*Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction*

Nos expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction sont à un niveau qui représente moins de 10 % de nos fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie combinés. Par conséquent, nous utilisons des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

### Expositions de titrisation

Pour les expositions sur titrisations notées par des agences externes, nous utilisons à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après les notations externes. Nous utilisons les notations attribuées par l'une ou plusieurs des agences de notation suivantes : Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch et DBRS. L'AFN tient compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur l'ensemble d'actifs sous-jacents et le rang de subordination de la position.

Nous utilisons l'approche basée sur les évaluations internes (ÉI) pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour nos expositions liées aux titrisations de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ne font pas l'objet d'une notation externe. Selon l'ÉI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques.

## Risque de marché

*Le risque de marché est le risque de perte d'instruments financiers ou dans le bilan imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt et de change, les prix, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations.*

Nous sommes exposés au risque de marché dans notre portefeuille de négociation et dans notre portefeuille de placements ainsi que dans nos activités autres que de négociation. Pour ce qui est de nos portefeuilles de négociation et de placement, nous participons activement à des opérations sur le marché afin d'obtenir des rendements pour TD par la gestion prudente de nos positions et de nos stocks. Lorsque nous exerçons des activités bancaires autres que de négociation, nous sommes exposés au risque de marché du fait des transactions que des clients effectuent avec nous.

Au 31 octobre 2010, nous nous conformons aux exigences de Bâle II en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

### RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les quatre principales activités de négociation suivantes nous exposent à un risque de marché :

- Tenue de marché – Nous maintenons un marché pour un grand nombre de valeurs mobilières et d'autres produits négociés. Nous constituons un portefeuille de ces valeurs mobilières afin de conclure des opérations d'achat et de vente avec des investisseurs et de réaliser la marge entre le cours acheteur et le cours vendeur.
- Ventes – Nous offrons une vaste gamme de produits financiers pour répondre aux besoins de nos clients. Les revenus tirés de ces produits nous proviennent des marges bénéficiaires et des commissions.
- Arbitrage – Nous prenons des positions sur certains marchés ou certains produits et compensons le risque connexe sur d'autres marchés ou produits. Grâce à nos connaissances des divers marchés et produits ainsi que des relations entre ceux-ci, nous pouvons relever les anomalies de prix et en tirer avantage.
- Positionnement – En prévision de fluctuations sur certains marchés de capitaux, nous cherchons à réaliser des profits en prenant des positions sur ces marchés.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché dans les activités de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe des risques de négociation qui fait partie de la fonction Gestion des risques. Le comité du capital et du risque de marché, qui est présidé par le premier vice-président, Risques de négociation, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros, se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risques de marché et les résultats de nos activités de négociation, recommander des modifications aux politiques sur les risques, passer en revue les stocks de prises fermes et examiner l'usage qui est fait des capitaux et des actifs au sein des Services bancaires de gros.

## COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. Nous lançons de nouvelles initiatives de négociation et étendons celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé susceptible d'être assumé selon notre seuil de tolérance et nos compétences en affaires, et si nous possédons l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque.

### Limites de négociation

Nous fixons des limites de négociation qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à notre tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, conformément à la tolérance au risque de marché de TD. En établissant ces limites, nous tenons compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau des négociateurs, des portefeuilles et des secteurs d'activité, de même qu'au niveau global des Services bancaires de gros.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de négociation est la valeur à risque que nous utilisons pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La valeur à risque mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risques de marché.

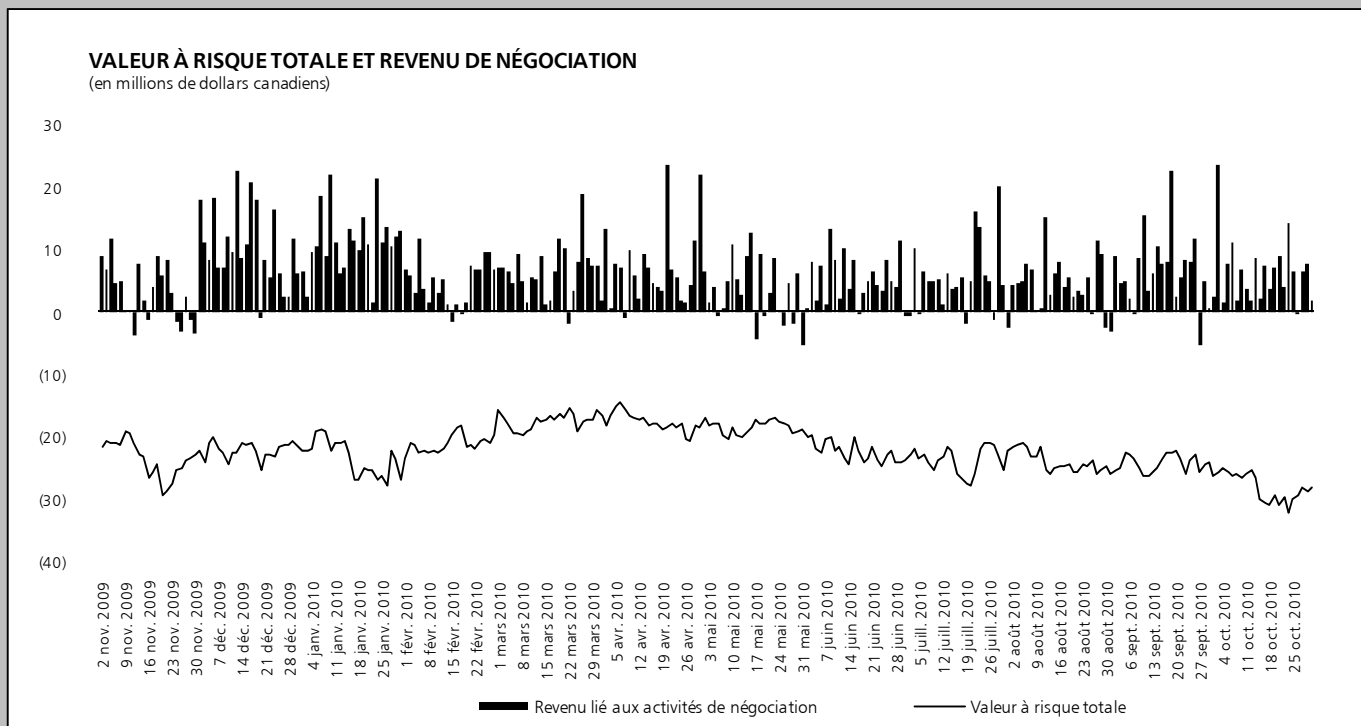
### Calcul de la valeur à risque

TD estime la valeur à risque quotidiennement par la combinaison du risque de marché général et de l'exposition au risque propre aux titres de créance associé aux positions de négociation de TD. Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur marchande du portefeuille courant. Nous évaluons notre portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux (pour les produits sur titres de participation, de taux d'intérêt, de change ou de crédit et sur marchandises) des 259 derniers jours de négociation. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100.

Le risque propre aux titres de créance mesure le risque de migration et de défaut pour les produits de crédit du portefeuille de négociation. Le modèle du risque propre aux titres de créance est fondé sur les simulations de Monte Carlo à l'égard des migrations et défauts de crédit au moyen des probabilités de migrations et de défauts historiques. Le risque propre aux titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100.

Le revenu lié aux activités de négociation est le total du revenu de négociation présenté dans les autres revenus et le revenu d'intérêts net sur les positions de négociation présenté dans le revenu d'intérêts net. Le revenu lié aux activités de négociation dans le graphique ci-dessous exclut le revenu lié aux variations de la juste valeur des engagements de prêts. De la même façon, les engagements ne sont pas inclus dans le calcul de la valeur à risque puisqu'ils ne sont pas gérés comme des positions de négociation. En 2010, nous avons enregistré 30 jours de perte de négociation sans jamais dépasser la valeur à risque.

Le graphique ci-après présente l'utilisation quotidienne de la valeur à risque totale et le revenu lié aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros.



<b>TABLEAU 40 UTILISATION DE LA VALEUR À RISQUE</b>								
(en millions de dollars canadiens)								
	2010				2009			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt et d'écart de taux de crédit	14,4 \$	12,6 \$	20,0 \$	8,1 \$	15,8 \$	21,5 \$	46,3 \$	8,3 \$
Risque sur titres de participation	6,4	7,8	11,3	6,1	8,8	9,2	17,1	4,6
Risque de change	1,5	2,5	6,1	0,7	4,0	4,4	9,7	1,2
Risque de marchandises	0,8	1,1	3,4	0,4	1,0	0,9	2,4	0,5
Risque propre aux titres de créance	22,9	17,2	26,5	10,2	16,8	31,7	67,4	11,9
Effet de diversification <sup>1</sup>	(18,0)	(18,9)	négl. <sup>2</sup>	négl. <sup>2</sup>	(23,1)	(29,3)	négl. <sup>2</sup>	négl. <sup>2</sup>
<b>Total de la valeur à risque</b>	<b>28,0 \$</b>	<b>22,3 \$</b>	<b>32,0 \$</b>	<b>14,5 \$</b>	<b>23,3 \$</b>	<b>38,4 \$</b>	<b>78,7 \$</b>	<b>16,9 \$</b>

<sup>1</sup> La valeur à risque globale est moins élevée que la somme de la valeur à risque des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

<sup>2</sup> Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

#### **Validation du modèle de valeur à risque**

Pour chacun de nos portefeuilles de négociation, et pour le portefeuille dans son ensemble, nous nous servons de tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes, réels et théoriques, à la valeur à risque afin de nous assurer qu'ils correspondent aux hypothèses statistiques du modèle de la valeur à risque. La variation théorique des profits et des pertes est produite par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas.

#### **Évaluation des facteurs de stress**

Nos activités de négociation sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress. En outre, chaque secteur d'exploitation mondial doit obéir à une limite des évaluations des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risque est assortie d'une limite globale d'évaluations de facteurs de stress. Des scénarios de stress sont conçus pour reproduire des événements économiques extrêmes, les pires résultats historiques ou des modifications prononcées, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbations du marché. Les événements que nous avons reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA au Canada en 2007, ainsi que l'effondrement de Lehman Brothers et la crise du crédit qui s'en est suivie à l'automne de 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité du capital et du risque de marché.

#### **RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE PLACEMENT**

Nous sommes aussi exposés à un risque de marché dans le propre portefeuille de placements de TD et dans les activités de banque d'affaires. Les risques sont gérés au moyen de divers processus, y compris la détermination de ces risques et de leur incidence possible. Des politiques et des procédures sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

#### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE PLACEMENT**

Le comité de placements de TD examine régulièrement le rendement des propres placements de TD et évalue la performance des gestionnaires de portefeuille. Le comité du risque examine et approuve les politiques et les limites de placement pour le propre portefeuille de TD.

#### **COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DANS LES ACTIVITÉS DE PLACEMENT**

Nous utilisons des systèmes et des outils de mesure évolués pour gérer le risque du portefeuille. L'information compilée sur le risque fait partie intégrante du processus de prise de décisions en matière de placement du fait de l'utilisation d'objectifs de rendement, de profils risque/rendement et de seuils de tolérance à l'égard du risque. L'analyse des rendements fait ressortir les inducteurs de rendement comme les expositions à certains secteurs ou à certains titres, ainsi que l'influence de facteurs de marché. Le risque de marché découlant des activités de placement dans le portefeuille de TD est géré comme une composante du profil global de TD lié à l'actif et au passif.

Nous sommes exposés à un risque de marché lorsque nous concluons des opérations bancaires autres que de négociation avec nos clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme nos «positions d'actif et de passif».

### **Gestion de l'actif et du passif**

*La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent nos activités bancaires traditionnelles. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.*

#### **RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

Le service de gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché de nos activités bancaires autres que de négociation, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif, qui est présidé par le chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, et comprend d'autres membres de la haute direction. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement toutes les politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

#### **COMMENT NOUS GÉRONS NOS POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF**

Lorsque des produits de TD sont émis, les risques sont évalués au moyen d'un cadre de prix de transfert redressé en fonction des options assurant une couverture intégrale. Ce cadre permet d'évaluer et de gérer le risque lié aux produits selon un profil de risque cible. Il permet aussi de s'assurer que les unités d'exploitation ne prendront de risques que pour des activités jugées productives.



## Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur nos marges, nos bénéfices et notre valeur économique. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des bénéfices réguliers et prévisibles au fil du temps. À cette fin, nous avons adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport au bénéfice net de nos positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts net et la valeur économique;
- mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires;
- élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser le bénéfice net à l'égard de tous les produits bancaires personnels et commerciaux.

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est refixé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Notre risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il est aussi influencé par les volumes de nouvelles affaires, par les renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que par la fréquence à laquelle les clients exercent les options, comme le remboursement d'un prêt avant son échéance.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les revenus annuels à risque et la valeur économique à risque de la Banque. Les revenus annuels à risque correspondent à la variation de notre revenu d'intérêts net annuel résultant d'un mouvement défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt dû à des flux de trésorerie asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la valeur actualisée de notre portefeuille d'actifs et la variation de la valeur actualisée de notre portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan, qui résulte d'un mouvement défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt.

La politique de TD établit des limites globales pour les revenus annuels à risque et la valeur économique à risque fondées sur une fluctuation défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt dans le but de gérer son risque de taux d'intérêt pour les activités autres que de négociation au Canada et aux États-Unis.

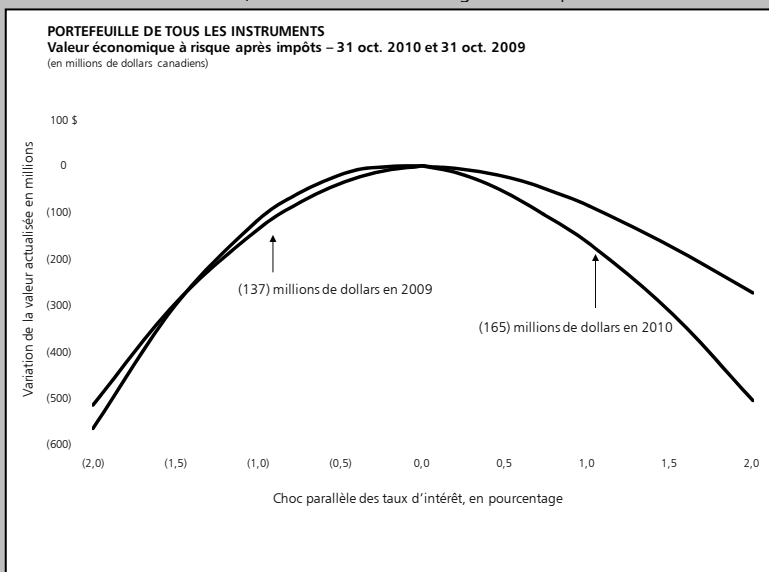
Nous procédons régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. Nous visons à protéger la valeur actualisée de la marge fixée au moment de la prise d'effet des actifs et des passifs à taux fixe et à dégager un revenu d'intérêts net plus stable au fil du temps.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. Nous faisons des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- un profil présumé d'échéances pour notre portefeuille de dépôts de base;
- notre profil cible de placement d'après notre position nette en actions;
- les hypothèses de règlement des hypothèques, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que le revenu d'intérêts net devienne plus prévisible. Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou dans un dépôt, nous exposent à un risque financier considérable. Nous modélisons notre exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. Nous modélisons notre exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement ou de rachat anticipé, d'après une analyse des comportements rationnels des clients. Nous modélisons aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt. Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, nous achetons des options ou utilisons un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

Le graphique suivant présente notre exposition au risque de taux d'intérêt (mesuré par la valeur économique à risque) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, TD utilise des instruments financiers dérivés, des instruments de gros et d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2010, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 165,4 millions de dollars (85,6 millions de dollars en 2009) après impôts la valeur économique de l'avoir des actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 116,5 millions de dollars (137,0 millions de dollars en 2009) après impôts la valeur économique de l'avoir des actionnaires.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique de l'avoir des actionnaires (après impôts) par monnaie pour les monnaies étrangères qui exposent TD à un risque important.

**TABLEAU 41 SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔTS PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2010		Au 31 octobre 2009	
Monnaie	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(12,4) \$	(68,1) \$	(0,5) \$	(67,6) \$
Dollar américain	(153,0)	(48,4)	(85,1)	(69,4)
	(165,4) \$	(116,5) \$	(85,6) \$	(137,0) \$

Pour la mesure des revenus à risque (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2010 aurait fait baisser le bénéfice net avant impôts de 20,7 millions de dollars (diminution de 95,2 millions de dollars en 2009) au cours des douze mois suivants. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2010 aurait fait augmenter le bénéfice net avant impôts de 20,7 millions de dollars (augmentation de 95,2 millions de dollars en 2009) au cours des douze mois suivants. Le bas niveau des revenus à risque laisse sous-entendre une faible sensibilité des flux de trésorerie aux refixations de taux.

Le tableau suivant présente la sensibilité du bénéfice net (avant impôts) par monnaie pour les monnaies étrangères qui exposent TD à un risque important.

**TABLEAU 42 SENSIBILITÉ DU BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS À RISQUE PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2010		Au 31 octobre 2009	
Monnaie	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(1,0) \$	1,0 \$	(72,6) \$	72,6 \$
Dollar américain	(19,7)	19,7	(22,6)	22,6
	(20,7) \$	20,7 \$	(95,2) \$	95,2 \$

#### **Gestion du risque de change hors du compte de négociation**

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

Nous sommes exposés à un risque de change hors du compte de négociation en raison de nos investissements dans des établissements étrangers. Lorsque nos actifs libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à nos passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent nuire à notre bénéfice net et à l'avoir de nos actionnaires ainsi qu'à nos ratios de fonds propres. Nous visons à réduire au minimum l'effet de ces fluctuations.

Réduire au minimum l'effet d'une fluctuation défavorable des taux de change sur l'avoir des actionnaires comme présenté donne lieu à une variabilité des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés en monnaies étrangères. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens de nos actifs pondérés en fonction des risques libellés en monnaies étrangères augmente, ce qui accroît nos exigences en matière de fonds propres. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de TD dans des établissements étrangers est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas une valeur acceptable pour une variation donnée des taux de change.

#### **Portefeuille de placements disponibles à la vente**

La Banque gère un portefeuille de titres disponibles à la vente dans le cadre du processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres disponibles à la vente est formé de deux composantes distinctes soit un portefeuille canadien de titres adossés à des créances hypothécaires qui sont adossés à des prêts accordés puis ultérieurement titrisés par la Banque, et un portefeuille de placements qui est composé de titres acquis par la Banque. Le portefeuille canadien de titres adossés à des créances hypothécaires offre à la Banque la souplesse lui permettant d'offrir des garanties, du financement et des liquidités. En règle générale, la gestion du portefeuille de placements au moyen de titres de haute qualité comportant peu de risque vise les objectifs suivants : i) générer un crédit des fonds ciblé par rapport aux dépôts excédant les prêts; ii) procurer une marge suffisante d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion des fonds; iii) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et iv) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt.

#### **POURQUOI LES MARGES SUR LES PRODUITS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS**

Comme nous l'expliquons plus haut, l'objectif de notre méthode de gestion de l'actif et du passif est de bloquer les marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Cette approche neutralise aussi l'incidence d'un mouvement instantané de taux d'intérêt sur le montant du revenu d'intérêts net devant être gagné avec le temps, en raison de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens est assujettie aux variations au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les nouveaux produits à taux fixe ou sur les produits à taux fixe renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur les marges existantes des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les fluctuations du taux de base des acceptations bancaires et le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que nous générerons à partir de notre profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placement de notre position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

Notre méthode tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

Nous utilisons une simulation modélisée du revenu d'intérêts net pour évaluer le niveau et les variations du revenu d'intérêts net qui sera dégagé au fil du temps, selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Le modèle comprend également l'incidence des hypothèses quant à la croissance projetée des volumes de produits, aux nouvelles marges et à la combinaison de produits.

## Risque d'illiquidité

*Le risque d'illiquidité est le risque que nous ne puissions pas satisfaire aux demandes de liquidités ou de sûretés et nous acquitter de nos obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Des demandes de liquidités peuvent découler de retraits de dépôts ou de l'échéance d'une dette ainsi que dans le cadre d'engagements d'accorder un crédit ou de fournir un concours de trésorerie. Le risque d'illiquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de vendre des actifs dans des délais convenables et à un prix raisonnable.*

En tant qu'organisation financière, nous devons toujours nous assurer d'avoir accès à des fonds suffisants pour faire face à nos obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance et soutenir et faire croître nos actifs et nos activités, tant dans des conditions normales qu'en situation de stress. Dans le cas de pertes de sources de financement, nous devons pouvoir poursuivre nos activités sans être forcés de liquider des actifs non négociables et/ou de modifier considérablement nos stratégies d'affaires. La gestion du risque d'illiquidité est le processus qui nous assure l'accès à des fonds adéquats.

### QUEL EST NOTRE APPÉTIT POUR LE RISQUE D'ILLIQUIDITÉ?

Le risque d'illiquidité pourrait facilement placer TD dans une situation très vulnérable étant donné que, dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de respecter nos engagements et/ou exigences en matière de financement, nous cesserions d'exercer nos activités en tant qu'entreprise en exploitation. Par conséquent, nous maintenons une approche saine et prudente de gestion de notre exposition éventuelle au risque d'illiquidité, notamment en ciblant un horizon de survie strict de 90 jours dans des conditions d'exploitation difficiles causées par la combinaison de scénarios de stress propres à la Banque et à l'échelle du marché. Cet horizon de survie ciblé et les stratégies de gestion des liquidités et du financement comprennent un programme de gestion du risque d'illiquidité intégré conçu de façon à ce que nous maintenions une faible exposition aux variations défavorables des niveaux de liquidités attribuables à des causes connues de risque d'illiquidité.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif surveille notre programme de gestion du risque d'illiquidité. Il s'assure que la structure de gestion est efficace pour mesurer et gérer adéquatement le risque d'illiquidité. De plus, le Forum général sur les liquidités, qui comprend des cadres supérieurs du Service de gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances et des Services bancaires de gros, relève et surveille nos risques d'illiquidité. Au besoin, le Forum recommande au comité de gestion de l'actif et du passif les mesures qui s'imposent pour maintenir notre situation de liquidité à l'intérieur de certaines limites dans des conditions normales et en situation de stress.

Nous avons une seule politique mondiale pour le risque d'illiquidité, mais les grandes unités d'exploitation évaluent et gèrent les risques d'illiquidité comme suit :

- Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan est chargé de consolider la situation mondiale de TD à l'égard du risque d'illiquidité et d'en faire rapport ainsi que de gérer la situation de risque d'illiquidité des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités canadiennes de Gestion de patrimoine.
- Les Services bancaires de gros, en étroite collaboration avec le groupe des risques de négociation, qui fait partie de la fonction Gestion des risques, sont responsables de la gestion des risques d'illiquidité inhérents à chacun des portefeuilles des Services bancaires de gros et à ses filiales consolidées réglementées.
- Le groupe Trésorerie américaine de TD est chargé de gérer la situation du risque d'illiquidité du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan travaille en étroite collaboration avec le secteur afin d'assurer la conformité au cadre de gestion du risque d'illiquidité à l'échelle mondiale.
- Chaque secteur doit se conformer à la politique mondiale de gestion du risque d'illiquidité. Cette politique est passée en revue à intervalles réguliers par le comité du risque. La direction responsable de la liquidité dans notre secteur d'activité aux États-Unis et dans chacune de nos succursales et filiales outre-mer réglementées doit également mettre en œuvre les politiques de gestion du risque d'illiquidité et les programmes connexes qui sont nécessaires pour satisfaire aux conditions d'affaires et aux exigences réglementaires locales. Chacune de ces politiques est soumise à l'examen du Forum général sur les liquidités et à l'approbation du comité de l'actif et du passif.

### COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Nos exigences globales en matière de liquidité sont définies comme la somme dont nous avons besoin pour financer les sorties de fonds prévues, plus une réserve de liquidités prudente visant à financer d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'un autre événement qui pourrait influencer sur notre accès à des liquidités. Nous ne recourons au financement de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités que nous devons détenir en tout temps pendant une période minimale de 90 jours, nous nous servons d'un scénario de «stress combiné critique» prudent, qui modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise de confiance qui a été déclenchée sur les marchés, particulièrement en ce qui a trait à notre capacité de nous acquitter de nos obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de «stress combiné critique» intègre également l'incidence d'un événement d'illiquidité à l'échelle du marché comportant des contraintes donnant lieu à une importante réduction de l'accès à du financement à court terme et à long terme pour toutes les institutions, à une augmentation importante de notre coût de financement et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. Ce scénario nous assure de disposer de suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins globaux équivalant à la totalité de nos titres de créance de gros non garantis venant à échéance et des retraits possibles de dépôts de détail et commerciaux, et combler les besoins opérationnels prévus. De plus, nous incluons la couverture de programmes de financement soutenus par la Banque, tels que les acceptations bancaires que nous émettons pour le compte de clients et le PCAA.

Pour combler les besoins globaux de liquidités qui en résultent, nous détenons des actifs facilement convertibles en espèces. Les actifs doivent être négociables à court terme, être assortis d'une notation de crédit suffisante et être disponibles à la vente pour être considérés comme facilement convertibles en espèces. Les actifs liquides sont représentés selon l'écart cumulatif des liquidités d'après le moment du règlement et la capacité d'absorption du marché. Les actifs qui ne sont pas disponibles sans délai parce qu'ils servent de sûretés ou à d'autres fins semblables ne sont pas considérés comme étant facilement convertibles en espèces.

Notre position d'actifs liquides excédentaires correspond à notre total d'actifs liquides, moins nos besoins de financement de gros non garanti, les retraits possibles de dépôts autres que de gros et les passifs éventuels venant à échéance dans une tranche de temps donnée. Le 31 octobre 2010, notre position globale d'actifs liquides excédentaires jusqu'à 90 jours, mesurée selon le scénario de «stress combiné critique» applicable aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris les activités canadiennes de Gestion de patrimoine) et Services bancaires de gros, s'établissait à 10,7 milliards de dollars (6,8 milliards de dollars en 2009). Au 31 octobre 2010, la situation d'actifs liquides excédentaires cumulatifs pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'établissait à 7,0 milliards de dollars (10,0 milliards de dollars en 2009).

Nous procédons également à un test de couverture supplémentaire des liquidités afin de mesurer notre capacité à financer nos activités de façon entièrement garantie pendant une période maximale de un an. À des fins de calcul des résultats de ce test, nous estimons la qualité marchande et le potentiel de nantissement des actifs disponibles non considérés comme liquides dans les 90 jours selon le scénario de «stress combiné critique», puis nous déduisons une estimation pour les passifs de gros et les retraits possibles de dépôts, et pour l'utilisation additionnelle de lignes de crédit avec engagement sur une période de 91 à 365 jours. Le 31 octobre 2010, notre estimation des actifs liquides, déduction faite de nos besoins, mesurée par le test de couverture supplémentaire des liquidités pour les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, s'établissait à 15,4 milliards de dollars (14,9 milliards de dollars en 2009), tandis que pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, elle s'établissait à 13,4 milliards de dollars (16,8 milliards de dollars en 2009).

Bien que chacun de nos secteurs d'exploitation ait la responsabilité d'évaluer et de gérer ses propres risques d'illiquidité, nous gérons aussi la liquidité à l'échelle de l'entreprise afin de maintenir une gestion uniforme et efficace du risque d'illiquidité dans toutes nos activités.

Nous avons mis en place des plans de financement d'urgence afin de donner des directives en cas de crise de liquidités sur un marché local précis.

Les notations de crédit sont importantes pour nos coûts d'emprunt et notre capacité à mobiliser des capitaux. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Il pourrait aussi nuire à notre capacité de conclure, dans le cours normal des affaires, des opérations sur dérivés ou des opérations de couverture et influencer sur les coûts liés à ces opérations. Nous examinons régulièrement le niveau de sûretés accru dont nos contreparties auraient besoin dans le cas d'un abaissement de la notation de crédit de TD. Nous sommes d'avis que l'incidence d'un abaissement d'un cran serait minime et pourrait être facilement géré dans le cours normal des affaires; toutefois, un abaissement plus important pourrait avoir une incidence davantage marquée qui se traduirait par l'augmentation de nos coûts d'emprunt ou par l'obligation de présenter des sûretés additionnelles dans l'intérêt de nos contreparties. Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment notre capacité financière, notre situation concurrentielle et notre situation de trésorerie, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble du secteur des services financiers.

TABLEAU 43 NOTATIONS DE CRÉDIT			
Au 31 octobre 2010 <sup>1</sup>			
AGENCE DE NOTATION	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang et perspective	
Moody's	P-1	Aaa	Négative
S&P	A-1+	AA-	Positive
Fitch	F-1+	AA-	Stable
DBRS	R-1 (haut)	AA	Stable

<sup>1</sup> Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de TD à l'adresse [www.td.com/investor/credit.jsp](http://www.td.com/investor/credit.jsp). Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par une agence de notation.

## FINANCEMENT

Nous disposons d'une réserve importante de dépôts stables de détail et commerciaux, comptant pour plus de 70 % du total du financement. De plus, nous comptons un programme actif de financement de gros nécessaire pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs. Notre financement de gros est également réparti par région, par monnaie et par réseau de distribution. Nous maintenons des limites sur les sommes que nous pouvons garder pour un seul déposant de façon à ne pas compter excessivement sur un client ou sur un petit groupe de clients comme source de financement. Lorsque les niveaux de dépôt dépassent ces limites, le montant excédentaire doit être investi dans des actifs très liquides et n'est donc pas utilisé pour financer les besoins des Services bancaires de gros. Nous limitons également le financement de gros qui peut arriver à échéance au cours d'une période

donnée. Ces limites de financement visent à répondre aux risques liés à la complexité opérationnelle de vendre des actifs et à une liquidité des actifs réduite dans le cas d'un événement de marché systémique, et servent aussi à limiter notre exposition à des échéances de passifs importants.

Au cours de l'exercice précédent, nous avons été en mesure de répondre à nos besoins de financement principalement au moyen de la vente de titres hypothécaires garantis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, y compris une participation au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Nous avons également obtenu du financement en émettant des obligations couvertes au cours de l'exercice. Nous continuons d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement additionnel ou à moindre coût à l'égard de nos besoins de financement à terme projetés.

<b>TABLEAU 44 SOURCES DE FINANCEMENT À TERME</b>		
(milliards de dollars canadiens)	2010	2009
Actifs titrisés	9,0 \$	19,6 \$
Obligations couvertes	2,0	–
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital	–	3,3
<b>Total</b>	<b>11,0 \$</b>	<b>22,9 \$</b>

#### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

TD a des obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs à l'égard d'engagements découlant de contrats de location-exploitation et de location-acquisition, de certaines obligations liées à des acquisitions et d'autres obligations. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de TD. Le tableau ci-dessous présente la durée contractuelle restante de certains passifs financiers et d'autres obligations contractuelles non actualisés.

<b>TABLEAU 45 CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES</b>						
(en millions de dollars canadiens)					2010	2009
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôts <sup>1</sup>	349 221 \$	47 269 \$	14 756 \$	18 725 \$	429 971 \$	391 034 \$
Billets et débiteures subordonnés	208	210	148	11 940	12 506	12 383
Engagements découlant de contrats de location-exploitation	626	1 127	859	1 949	4 561	4 206
Engagements en vertu de contrats de location-acquisition	37	20	15	25	97	86
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	895
Ententes de services de réseau	32	–	–	–	32	99
Guichets automatiques	121	136	73	–	330	489
Technologie de centre d'appels	33	55	–	–	88	123
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	99	31	–	–	130	166
<b>Total</b>	<b>350 377 \$</b>	<b>48 848 \$</b>	<b>15 851 \$</b>	<b>32 639 \$</b>	<b>447 715 \$</b>	<b>409 481 \$</b>

<sup>1</sup> Comme la date des dépôts payables à vue et des dépôts payables sur préavis n'est pas précisée et est établie au gré du déposant, les obligations sont considérées à moins de un an.

#### ENGAGEMENTS AU TITRE DU CRÉDIT ET DES LIQUIDITÉS

Dans le cours normal des affaires, TD prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de TD sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par TD.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que TD pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le tableau qui suit présente la durée contractuelle des notionnels des engagements au titre du crédit, des garanties et des liquidités si les contrats étaient entièrement utilisés et les clients, en défaut. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

<b>TABLE 46 ENGAGEMENTS AU TITRE DU CRÉDIT ET DES LIQUIDITÉS</b>		
(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>14 299 \$</b>	<b>13 311 \$</b>
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>262</b>	<b>354</b>
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>		
Durée initiale de un an ou moins	22 947	25 197
Durée initiale de plus de un an	39 849	36 182
<b>Total</b>	<b>77 357</b>	<b>75 044</b>

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de TD.

#### ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE, VALEURS MISES EN PENSION ET SÛRETÉ

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2010, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 46 milliards de dollars (32 milliards de dollars en 2009) avaient été cédés en nantissement relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. En outre, au 31 octobre 2010, des actifs d'une valeur comptable de 17 milliards de dollars (8 milliards de dollars en 2009) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, TD conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2010 s'élevaient à 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2009).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2010, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 24,2 milliards de dollars (23,2 milliards de dollars en 2009). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,7 milliards de dollars au 31 octobre 2010 (6,3 milliards de dollars en 2009).

Au 31 octobre 2010, 2,2 milliards de dollars (néant en 2009) d'actifs liés aux prêts à la consommation et aux autres prêts aux particuliers ont également été donnés en garantie à l'égard d'obligations couvertes émises actuellement par la Banque. Ces actifs ont été vendus par la Banque à une EDDV consolidée par la Banque. La note 6 aborde la structure de cette EDDV et les actifs détenus.

## Risque d'exploitation

*Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que de sources externes.*

Les rouages d'une institution financière complexe exposent nos entreprises à une vaste gamme de risques d'exploitation, notamment l'inexécution des opérations et les erreurs dans la documentation, les infractions fiduciaires et les bris d'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque d'exploitation fait partie intégrante de toutes nos activités, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité. Nous devons gérer le risque d'exploitation de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires et la soutenir, exécuter avec succès nos stratégies d'affaires, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. Nous maintenons un cadre de gestion du risque d'exploitation officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture solide de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de TD.

Conformément à Bâle II, nous utilisons l'approche standard à l'égard des fonds propres réglementaires exposés au risque d'exploitation. TD s'affaire à élaborer un cadre de gestion de son risque d'exploitation afin de respecter les exigences de l'approche de mesure avancée en cette matière.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'EXPLOITATION

La Gestion du risque d'exploitation est une fonction indépendante qui conçoit et maintient notre cadre de gestion du risque d'exploitation global. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise dans le but de recenser, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler le risque d'exploitation ainsi que de faire rapport sur ce risque. Le service Gestion des risques fait en sorte que notre risque d'exploitation soit adéquatement surveillé et présenté à la haute direction, au comité de surveillance du risque d'exploitation et au comité du risque.

Nous comptons également sur nos propres groupes de spécialistes qui s'occupent de la gestion des risques d'exploitation spécifiques nécessitant des activités d'atténuation de contrôle spécialisées. Ces groupes sont responsables de l'établissement de politiques pour l'ensemble de l'entreprise et du maintien d'une surveillance appropriée dans des secteurs spécialisés comme la poursuite des activités, la gestion de l'impartition, le crime financier, la gestion des changements de projets, la gestion du risque lié à la technologie et la sécurité des données.

La responsabilité de la gestion courante du risque d'exploitation incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation selon nos politiques de gestion du risque d'exploitation. Chaque unité d'exploitation et chaque groupe du Siège social comportent une fonction de gestion des risques indépendante qui met en œuvre le cadre de gestion des risques d'exploitation, compte tenu de la nature et de l'ampleur de ses risques d'exploitation propres. Chaque unité d'exploitation a un comité de gestion des risques, composé des cadres supérieurs de l'unité, qui supervise les enjeux et les initiatives à l'égard de la gestion des risques d'exploitation.

### COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'EXPLOITATION

Notre cadre de gestion du risque d'exploitation vise à assurer la gestion et le contrôle proactifs de notre risque d'exploitation à des niveaux acceptables qui correspondent à l'appétit de TD pour le risque. Le cadre intègre les meilleures pratiques du secteur et respecte les directives réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

#### **Gouvernance et politique**

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque d'exploitation de chaque unité d'exploitation et de chaque groupe du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction pour la gestion du risque d'exploitation.

#### **Autoévaluation des risques et des contrôles**

Le contrôle interne est l'un des principaux boucliers qui assurent la protection de nos employés, des clients, des actifs et de l'information et sert à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède annuellement à une évaluation de ses principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats des évaluations afin de s'assurer que notre gestion du risque et nos contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes à nos politiques.

#### **Surveillance des occurrences de risque d'exploitation**

Afin de réduire notre exposition à des pertes futures, il est très important que nous demeurions au fait de nos propres risques et des risques de l'industrie et que nous y répondions adéquatement. Nos politiques et nos processus exigent que les événements liés au risque d'exploitation soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de nous assurer que nous les analysons et que nous les gérons adéquatement et

que nous prenons des mesures correctives judicieuses. De plus, nous examinons, analysons et évaluons TD en regard des pertes liées au risque d'exploitation qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

### **Rapports sur les risques**

Le service Gestion des risques, en collaboration avec la haute direction, présente régulièrement de l'information sur les mesures prises à l'égard des risques et sur l'état des risques à l'échelle de TD à la direction de la gestion des risques et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque d'exploitation font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir.

### **Assurance**

Afin de procurer à TD une protection additionnelle contre les pertes, le service Gestion des risques gère activement un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques d'assurance d'affaires et d'autres risques. Le type et le niveau de couverture d'assurance nécessaire pour s'assurer que notre tolérance au risque et que nos exigences réglementaires sont respectées sont constamment évalués. Il s'agit entre autres de procéder à des analyses de risques et à des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert des risques à des tiers, au besoin.

### **Technologie et information**

Pratiquement toutes les sphères de nos activités et entreprises utilisent la technologie et l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels et des canaux de distribution et d'autres activités de prospection. Les principaux risques sont liés à la disponibilité, à l'intégrité et à la sécurité opérationnelles de nos données, de nos systèmes et de notre infrastructure. Ces risques sont gérés de façon active au moyen de programmes de gestion des risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques du secteur et notre cadre de gestion du risque d'exploitation. Ces programmes comprennent des évaluations strictes de la menace et de la vulnérabilité, de même que des processus liés à la sécurité et des pratiques méthodiques de gestion des changements.

### **Gestion de la poursuite des activités**

Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber nos activités, le service Gestion de la poursuite des activités aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Notre solide programme de gestion de la poursuite des activités à l'échelle de l'entreprise comprend des protocoles de gestion de crise officiels et des stratégies de poursuite des activités. Toutes les unités d'exploitation de TD sont tenues de maintenir et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

### **Gestion de l'impartition**

L'impartition est une entente conclue avec un fournisseur externe qui exécute, en notre nom, des activités, des fonctions ou des processus d'affaires. Les avantages de l'impartition comprennent l'accès à des technologies de pointe, des connaissances spécialisées, des économies d'échelle et des efficacités opérationnelles. Bien que ces ententes soient avantageuses pour nos activités et notre clientèle, nous nous devons également de gérer et de réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un programme de gestion des risques d'impartition à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités d'impartition et assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance de la haute direction sont adéquats selon la portée et l'importance de l'entente d'impartition.

### **Gestion de projets**

Nous avons établi un programme de gestion de projets articulé qui comprend des processus et des mécanismes de supervision visant à nous assurer que les projets sont mis en œuvre avec succès de façon planifiée et systématique et qu'ils font l'objet d'une surveillance par des membres de la haute direction. Notre bureau de gestion des programmes de l'entreprise maintient des normes de gestion de projets qui sont continuellement comparées aux pratiques de pointe du secteur.

### **Crime financier**

Il est primordial pour nous de protéger nos clients, nos employés, nos actifs et l'information, et de prévenir et de déceler les fraudes et autres formes de crimes financiers. Pour ce faire, nous disposons de systèmes, de protocoles et de pratiques de pointe en matière de sécurité pour déceler et prévenir les cas de crime financier, y compris de la formation régulière afin d'assurer que les employés se conforment aux politiques et pratiques en matière de prévention du crime.

## **Risque d'assurance**

*Le risque d'assurance est le risque de perte découlant de réclamations d'assurance d'un montant dépassant les prix des produits. De plus, le risque de prise ferme est défini comme le risque de perte financière découlant de la conception, de la sélection et de l'établissement des prix inappropriés inhérents aux risques à assurer. Le risque de réclamation est défini comme le risque de perte imputable à des augmentations imprévues de la taille et de la fréquence des réclamations et des charges liées au délai de paiement.*

De par sa nature, l'assurance comporte la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement qui est prévu dans les primes gagnées. Nous sommes exposés à des risques d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurances multi-risques, et de nos activités d'assurances de personnes et de réassurance.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurances, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance du service Gestion des risques. Le comité de vérification du conseil d'administration agit comme comité de vérification et comité de révision pour les filiales canadiennes d'assurance. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

## COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'ASSURANCE

Nous avons mis en place un ensemble de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance. À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant. La plupart des risques assurés sont essentiellement à court terme, c'est-à-dire qu'ils n'engendrent pas de garanties de prix à long terme. Une diversification géographique et une diversification de la gamme de produits sont également des éléments importants. Une protection de réassurance est souscrite pour réduire davantage l'exposition aux risques de fluctuations des réclamations, notamment l'exposition aux catastrophes naturelles dans nos activités d'assurances IARD. Nous gérons aussi le risque par des pratiques efficaces de tarification et d'approbation des réclamations, le suivi constant des résultats et des analyses de scénarios de facteurs de stress.

## Risque de réglementation et risque juridique

*Le risque de réglementation et le risque juridique est le risque de non-conformité aux lois, règles, réglementations, pratiques ou normes obligatoires, ententes contractuelles ou autres exigences légales, y compris la prévention et le règlement efficaces des litiges.*

Les services financiers sont parmi les secteurs les plus strictement réglementés, et il est attendu que la direction d'une entreprise de services financiers comme la nôtre respecte des normes élevées dans toutes ses relations et activités d'affaires. Par conséquent, nous sommes exposés à un risque de réglementation et juridique dans la quasi-totalité de nos activités. La non-conformité aux exigences réglementaires et légales peut non seulement donner lieu à des amendes ou à des blâmes, et mener à une poursuite, mais aussi poser un risque pour notre réputation. Les amendes, les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation ainsi que tout autre coût associé à des poursuites judiciaires peuvent également avoir une incidence négative sur les bénéfices de TD.

Le risque de réglementation et le risque juridique diffèrent des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas de risques que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. Ce sont des risques auxquels nous faisons face dans le cours normal de nos affaires.

## RESPONSABLES DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET DU RISQUE JURIDIQUE

Les unités d'exploitation et les groupes du Siège social sont responsables de la gestion quotidienne du risque de réglementation et du risque juridique, tandis que le Service juridique, le Service de la conformité et le Service des affaires réglementaires les aident en leur fournissant des conseils et de la surveillance.

Le Service de la conformité et le Service des affaires réglementaires recensent et surveillent le risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise et le Service de la conformité est tenu de veiller à ce que les contrôles quotidiens soient conformes aux lois en vigueur.

Les conseillers juridiques internes et externes travaillent en étroite collaboration avec les unités d'exploitation et les groupes du Siège social pour relever les secteurs présentant un risque de réglementation et un risque juridique potentiels, et les gèrent activement afin de réduire le risque pour TD.

## COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET LE RISQUE JURIDIQUE

Notre Code de conduite et d'éthique contribue à donner le ton, au niveau de la haute direction, pour l'instauration d'une culture fondée sur l'intégrité au sein de notre organisation. Le Code stipule que le souci de bien faire les choses doit être le premier point à prendre en considération dans toutes nos décisions d'affaires et actions, ce qui comprend le respect de la loi. Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent attester tous les ans qu'ils ont lu le Code et qu'ils se sont conformés à toutes ses dispositions.

Les unités d'exploitation et les groupes du Siège social gèrent le risque de réglementation et le risque juridique au quotidien principalement en mettant en œuvre les politiques, procédures et contrôles appropriés. Le Service juridique, le Service de la conformité et le Service des affaires réglementaires, dans certains cas, les assistent :

- en communiquant de l'information et en donnant des conseils sur les exigences réglementaires et légales et les nouveaux risques liés à la conformité à chaque unité d'exploitation, le cas échéant;
- en travaillant de près ou de loin à la mise en œuvre de politiques et procédures et de programmes de formation;
- en les surveillant de manière indépendante et en vérifiant par des tests s'ils se conforment à certaines exigences réglementaires et légales, et si les principaux contrôles internes connexes sont efficaces;
- en recensant et en signalant à la haute direction et au conseil d'administration les enjeux et résultats importants;
- en assurant au besoin la liaison avec les organismes de réglementation concernant de nouvelles lois ou des lois révisées, la réglementation ou des examens réglementaires.

De plus, le Programme de gestion de la conformité aux lois mené par le Service de la conformité voit à la gestion du risque de réglementation et du risque lié à la législation à l'échelle de l'entreprise. Dans le cadre de ce programme, les exigences législatives et les contrôles clés connexes sont évalués à l'échelle de l'organisation à l'aide d'une approche fondée sur le risque. Lorsque des écarts sont décelés, des plans d'action sont mis en œuvre et suivis jusqu'à la fin. Le chef de la conformité remet au comité de vérification du conseil d'administration un rapport annuel sur le Programme de gestion de la conformité dans lequel il présente les résultats du processus annuel ainsi que son opinion quant à la rigueur du cadre de gestion de la conformité et du risque de réglementation au sein de TD.



Enfin, bien qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement le risque juridique, le Service juridique travaille aussi étroitement avec les unités d'exploitation et les autres groupes du Siège social pour dresser et négocier des accords juridiques visant à gérer ces risques, fournir des conseils quant à l'exécution des obligations juridiques en vertu des accords et des lois applicables, et gérer les litiges auxquels TD ou ses filiales sont parties.

## Risque de réputation

*Le risque de réputation est la possibilité que des impressions négatives de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions d'une institution, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur de l'institution ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle.*

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation ne peut être géré indépendamment des autres risques. Comme elle n'échappe à aucun risque, la réputation peut rejaillir sur la marque, le bénéfice et les fonds propres. Qu'il s'agisse du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'exploitation, du risque d'assurance, du risque d'illiquidité, et du risque de réglementation ou du risque juridique, tous doivent être gérés de manière efficace afin de protéger la réputation de TD.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'équipe de la haute direction et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leur mandat normal sont responsables en dernier ressort de la réputation de TD. Le comité du risque de réputation est le comité de direction ayant comme responsabilité à l'échelle de l'entreprise de prendre des décisions sur les risques de réputation. L'objectif du comité est de s'assurer que les pratiques nouvelles et existantes touchant les activités, les opérations, les produits ou les ventes qui lui sont soumises font l'objet d'une revue suffisamment exhaustive et par l'échelon de direction adéquat pour permettre d'examiner à fond les questions connexes touchant le risque de réputation.

Néanmoins, tous les employés et les représentants de notre organisation doivent contribuer positivement à notre réputation, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps et de maintenir des relations harmonieuses avec les parties intéressées et en s'assurant que la Banque respecte les politiques, les lois et les règlements applicables. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur d'améliorer et de protéger notre réputation.

### COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE RÉPUTATION

Notre politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise est approuvée par le comité du risque. Cette politique établit un cadre selon lequel chaque unité d'exploitation est tenue de mettre en œuvre une politique et des procédures à l'égard du risque de réputation, y compris former un comité chargé d'examiner les questions touchant le risque de réputation et de déterminer les questions à soumettre à l'attention du comité du risque de réputation au niveau de l'entreprise.

Nous avons également défini et documenté des processus d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités, particulièrement les opérations structurées dans le secteur Services bancaires de gros. Ces processus font intervenir des comités incluant des représentants des unités d'exploitation et des fonctions de contrôle, et ils consistent entre autres à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

## Risque lié à l'environnement

*Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau stratégique et financier et au niveau de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques à court et à long terme.*

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de notre entreprise, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de flottes, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale des clients à qui la Banque fournit du financement ou dans lesquels la Banque investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques émergents qui pourraient représenter un risque important pour la Banque; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

La responsabilisation de la haute direction à l'égard de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction, Collectivité, Environnement et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. Le chef de groupe et l'équipe des affaires environnementales ont pour mission d'élaborer une stratégie environnementale à l'échelle de l'entreprise, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. Le chef de groupe dirige également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principales unités d'exploitation de la Banque. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombe au CDE. Les unités d'exploitation de TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale au sein de leurs unités.

### COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

Nous gérons le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit trois composantes : une politique environnementale, un cadre de gestion environnementale ainsi que des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. En 2010, nous avons mis à niveau notre SGE afin de le rendre conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique du secteur. Notre politique environnementale a été mise à jour afin de tenir compte de la portée mondiale des activités environnementales de TD.

À l'intérieur de notre cadre de gestion environnementale, nous avons relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels nous avons pris des engagements réfléchis.

Notre performance environnementale est présentée dans notre Rapport annuel sur les responsabilités. Elle se classe au niveau C-plus de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI).

Les activités mondiales de TD sont devenues neutres en carbone en février 2010. Nous y sommes parvenus en réduisant notre consommation d'énergie, en achetant de l'électricité produite par des sources d'énergie renouvelable et en élaborant des solutions compensatoires novatrices aux émissions de carbone au sein de notre marché nord-américain.

Au cours de 2010, TD a terminé le déploiement des procédures de gestion mises à jour du risque de crédit environnemental et social appliquées aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros, commercial et de détail. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement de nos clients à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié au climat, la biodiversité, le risque lié à l'eau, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. TD est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

Gestion de Placements TD (GPTD) est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. En vertu de ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable.

Nous continuons de surveiller et d'évaluer les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintenons une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur notre politique, notre gestion et notre performance environnementales, consultez notre Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse <http://www.td.com/francais/responsabilite>.

## TD Ameritrade

### COMMENT TD AMERITRADE GÈRE LE RISQUE

La direction de TD Ameritrade est principalement responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, précisément de son comité du risque et de son comité de vérification. TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en siégeant au conseil d'administration et en participant à la gouvernance et aux protocoles de TD Ameritrade.

En vertu d'une convention d'actionnaires intervenue entre TD, TD Ameritrade et certains autres actionnaires, TD a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Trois des cinq administrateurs nommés par TD sont actuellement notre chef de la direction, notre ancien chef de groupe, Gestion de patrimoine, et un administrateur indépendant de TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir l'appui de TD. Les administrateurs que nous désignons participent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité de vérification et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de TD dans la mesure où TD s'y remet pour gérer et évaluer son investissement de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus et protocoles de gestion de TD et ceux de TD Ameritrade sont alignés afin de coordonner la circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction, des rapports mensuels sur l'exploitation de TD Ameritrade permettent à TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation de celle-ci et ses principaux risques. De même, certaines fonctions comme Vérification interne, Finances et Conformité ont des protocoles de communication qui permettent de partager l'information sur les questions de risque et de contrôle. Les rapports trimestriels remis à notre comité de vérification et à notre comité du risque comprennent des commentaires sur toutes les questions importantes liées à la vérification interne de TD Ameritrade; les questions liées au risque sont portées à l'attention du comité du risque au besoin, et au moins une fois l'an.

## NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES

# Estimations comptables critiques

Les conventions comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Un sommaire des principales conventions comptables est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la Banque. Certaines conventions comptables de la Banque nécessitent des jugements et des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a établi des procédés pour assurer que les conventions comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en œuvre de manière appropriée et systématique. En outre, les conventions comptables critiques de la Banque sont régulièrement examinées avec le comité de vérification. Les conventions comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des pertes sur prêts, la comptabilisation de la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des titrisations et des entités à détenteurs de droits variables, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, la comptabilisation des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et les passifs éventuels.

### PERTES SUR PRÊTS

La comptabilisation des pertes sur prêts revêt une grande importance compte tenu de la taille du portefeuille de prêts de la Banque. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective, après la constatation initiale du prêt, que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la direction n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La Banque utilise deux types de provisions pour pertes sur prêts : les provisions spécifiques et la provision générale.

Les provisions spécifiques sont présentées en diminution des prêts qui sont classés comme prêts douteux lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur au niveau des prêts spécifiques. Le choix du moment pour désigner un prêt comme prêt douteux et établir le montant de la provision spécifique nécessaire exige un jugement éclairé. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Des modifications au montant que la direction prévoit recouvrer peuvent avoir une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et entraîner une modification de cette provision. Les modifications apportées aux provisions spécifiques, le cas échéant, influeraient surtout sur les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et les Services bancaires de gros.

La provision générale tient compte des pertes sur créances lorsque la perte est réputée être survenue, mais pour laquelle il n'y a pas encore de preuves objectives de perte de valeur au niveau des prêts spécifiques. Pour établir la provision générale, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut (PD), de perte en cas de défaut (PCD) et d'exposition en cas de défaut (ECD). Ces modèles calculent la fourchette probable des niveaux de la provision générale. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'expérience de pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Si l'on augmentait ou réduisait isolément de 10 % les paramètres dans les secteurs de gros et commercial, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution du point milieu de la fourchette respectivement de 25 millions de dollars au titre de la PD, 25 millions de dollars au titre de la PCD et 77 millions de dollars au titre de l'ECD. Les modifications apportées à la provision générale, le cas échéant, influeraient surtout sur les secteurs Siège social et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Une analyse plus détaillée du risque de crédit figure dans «Risque de crédit» sous la rubrique «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Se reporter également à la note 3 afférente aux états financiers consolidés de la Banque et à la rubrique «Qualité du portefeuille de crédit» du présent rapport de gestion pour plus d'information sur la provision pour pertes sur créances.

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant, et rajustée en fonction des règlements de marge quotidiens, s'il y a lieu. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données comprennent les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers complexes ou illiquides, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation, comme des modèles d'évaluation internes pouvant incorporer des données de marche non observables.

La direction doit poser un jugement sur les données faisant l'objet d'estimations. Par exemple, certains produits de crédit sont évalués à l'aide de modèles reposant sur des données non observables comme des taux de corrélation et de recouvrement. Toute incertitude dans l'estimation des données peut avoir une incidence sur le montant des revenus ou des pertes comptabilisés pour une position particulière. La direction exerce également son jugement pour comptabiliser les rajustements de juste valeur apportés aux évaluations obtenues à partir de modèles pour tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Les rajustements de valeur sont décrits plus en détail à la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Pour s'assurer que les évaluations produites par les modèles et les données sont appropriées, la Banque exerce des contrôles, notamment l'examen indépendant et l'approbation des modèles d'évaluation et des données, ainsi qu'une revue indépendante des évaluations par du personnel compétent. Si le marché des instruments financiers complexes se développe, le cours de ces produits pourrait devenir plus facilement disponible, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Pour une analyse du risque de marché, voir «Risque de marché» sous la rubrique «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Comme il est décrit à la note 29 afférente aux états financiers consolidés en ce qui a trait aux instruments

financiers dont la juste valeur est estimée d'après des techniques d'évaluation qui intègrent des données de marché importantes non observables pour l'évaluation globale, la différence entre la meilleure estimation de la juste valeur au moment de la constatation initiale représentée par le prix de transaction et la juste valeur établie d'après la technique d'évaluation est passée en résultat au fur et à mesure que les données non observables deviennent observables. La note 29 présente également un résumé de l'écart entre le prix de transaction et le montant calculé initialement à l'aide de techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché importantes non observables.

Le processus suivi pour obtenir divers prix externes du marché, l'application uniforme de modèles sur une période donnée et les contrôles et processus susmentionnés appuient la vraisemblance des modèles d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels conformément aux modalités des contrats.

L'évaluation des placements dans des titres de participation privés exige que la direction fasse preuve de jugement, étant donné l'absence de prix cotés, le manque inhérent de liquidité et la nature à plus long terme de ces placements. Les placements dans des titres de participation privés sont comptabilisés au coût et comparés régulièrement à la juste valeur afin d'évaluer si une baisse de valeur durable est survenue. La juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés et un multiple du bénéfice avant impôts et amortissement. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul, lesquelles peuvent varier d'une période de présentation à l'autre. Ces estimations font l'objet d'un suivi et d'un examen périodiques de la part de la direction afin d'en établir l'uniformité et la vraisemblance. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera. En raison de la nature inhérente des placements dans des titres de participation privés, l'évaluation de la direction changera avec le temps, à mesure que les titres sous-jacents arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer en raison de l'évolution des affaires des sociétés émettrices. Les changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'importance des variations de ces facteurs.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont ramenées à leur juste valeur dans l'état des résultats consolidé lorsqu'une baisse de valeur est considérée comme durable. La détermination du caractère temporaire ou durable de la baisse de valeur est une question de jugement. Nous examinons régulièrement ces valeurs mobilières pour déterminer toute baisse de valeur durable possible, et cet examen comporte généralement une analyse des faits et circonstances propres à chaque placement et des attentes de rendement d'un titre. La baisse de valeur d'un placement peut être décelée par la présence de facteurs qui doivent être examinés dans leur ensemble. Pour les titres de capitaux propres, certains de ces facteurs comprennent le fait que la juste valeur du titre soit nettement inférieure, depuis longtemps, à sa valeur comptable; les difficultés financières importantes de la société émettrice; le fait que la société émettrice ait subi des pertes importantes au cours de l'exercice considéré ou des exercices précédents; le fait que la société émettrice accumule des pertes depuis plusieurs années; la suspension des opérations portant sur le titre en question; une détérioration de la notation de crédit de l'entité ou de sa trésorerie; et des problèmes de continuité de l'exploitation de la société émettrice.

Un titre de créance classé comme disponible à la vente est considéré comme douteux quand le paiement des intérêts et le remboursement du capital deviennent incertains. Ainsi, il faut exercer un jugement professionnel pour évaluer si la baisse de la juste valeur découle d'une baisse générale de la liquidité du marché, ou d'une variation des taux d'intérêt ou de problèmes de recouvrement liés aux flux de trésorerie prévus sur la durée du titre de créance.

Voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés de la Banque pour plus d'information concernant les actifs financiers et les passifs financiers importants de la Banque comptabilisés à la juste valeur selon la méthode d'évaluation. Cette convention comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés au coût après amortissement et pour ceux qui sont classés comme disponibles à la vente, la Banque constate les revenus et les frais d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier; ainsi, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés selon un taux constant.

L'effet éventuel de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables possibles aux fins de l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 pourrait aller d'une réduction de 113 millions de dollars de la juste valeur (159 millions de dollars en 2009) à une hausse de 111 millions de dollars de la juste valeur (161 millions de dollars en 2009) (avant les modifications de rajustements de valeur).

## **TITRISATIONS ET ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES**

La comptabilisation des titrisations repose sur deux questions importantes. La première question importante porte sur les actifs titrisés montés par la Banque. Il faut établir si la titrisation doit être considérée comme une vente selon les PCGR. Selon les PCGR, il faut que la Banque satisfasse à certains critères particuliers pour établir qu'elle a renoncé au contrôle des actifs et, par conséquent, être en mesure de constater un gain ou une perte à la vente. Par exemple, les actifs titrisés doivent être isolés par rapport à la Banque et être placés hors d'atteinte de la Banque et de ses créanciers, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre. Pour calculer le gain ou la perte à la vente, la direction estime les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimatif des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la direction. Si les flux de trésorerie réels diffèrent de nos estimations des flux de trésorerie futurs, alors les gains ou les pertes de titrisation constatés dans les résultats seront rajustés. Les droits conservés sont classés comme des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé de la Banque. La note 5 afférente aux états financiers consolidés de la Banque présente de l'information additionnelle sur les titrisations, y compris une analyse de sensibilité pour les principales hypothèses. Pour 2010, les principales hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs n'ont fait l'objet d'aucune modification importante. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

La deuxième question importante consiste à déterminer si une EDDV doit être consolidée. La Banque détient des participations dans un certain nombre d'EDDV, y compris toutes les fiducies de titrisation de la Banque qui sont considérées comme des EDDV. Selon les PCGR actuels, les EDDV doivent être consolidées seulement lorsque la Banque est le principal bénéficiaire et est exposée à la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou a droit à la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV. En outre, s'il est conclu que l'EDDV est une SAA, conclusion qui repose sur le jugement, la Banque ne doit pas la consolider. La direction exerce son jugement pour estimer les pertes prévues et le rendement résiduel prévu pour établir si la Banque conserve la presque totalité des risques et des avantages résiduels relatifs à l'EDDV.

Selon les PCGR actuels, la totalité des actifs montés par la Banque et cédés à des EDDV satisfont aux critères de traitement à titre de vente et de non-consolidation. Cette convention comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

## **ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DES AUTRES ACTIFS INCORPORELS**

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation chaque année à moins que certains critères soient respectés conformément aux PCGR et si un événement ou un changement de situation survient et qui indique que la valeur comptable de l'unité d'exploitation pourrait dépasser sa juste valeur. La première étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste à déterminer si la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle l'écart est associé est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable, l'écart d'acquisition de cette unité est considéré ne pas avoir subi de perte de valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, une deuxième étape est requise et la juste valeur de l'écart d'acquisition de cette unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est considéré avoir subi une perte de valeur, et une charge pour dépréciation représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'écart d'acquisition est constatée immédiatement dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur des unités d'exploitation de la Banque est déterminée d'après des modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur des unités d'exploitation, et le recours à différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur peut influencer sur l'établissement de l'existence de la dépréciation et sur l'évaluation des écarts d'acquisition. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des unités d'exploitation de la Banque sont déterminées par la direction au moyen de modèles de capital économique aux fins de rajustement des actifs et passifs nets par unité d'exploitation. Ces modèles sont fondés sur divers facteurs, y compris le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'exploitation, et ils visent à produire les fonds propres qui seraient détenus par une unité d'exploitation si elle était une entité autonome. L'attribution par la Banque de capital économique aux unités d'exploitation est revue par le Comité de gestion du capital.

Pour 2010, le test de dépréciation de l'écart d'acquisition de la Banque conclut que l'écart d'acquisition de chaque unité d'exploitation est considéré ne pas avoir subi de perte de valeur. De plus, aucune des unités d'exploitation de la Banque ne risque d'échouer la première étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

Les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis. Ils doivent plutôt être soumis chaque année à un test de dépréciation. Au 31 octobre 2010, la Banque n'avait aucun actif incorporel à durée de vie indéfinie. Les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie qui doivent être amortis, après la constatation initiale, sont amortis sur leur durée de vie estimative. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstance indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. La détermination de la durée de vie utile estimative et l'identification de tout événement ou changement de circonstance touchant la recouvrabilité de la valeur comptable de ces actifs incorporels à durée de vie limitée nécessitent une analyse des faits ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction. Lorsque des événements ou changements de circonstance indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et que la valeur comptable est plus élevée que la somme des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle, l'actif est ramené à sa juste valeur.

Cette convention comptable a une incidence sur tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2010 pour plus d'information sur l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels.

## **PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE**

L'obligation et la charge au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite dépendent des hypothèses utilisées pour le calcul de ces montants. Les hypothèses actuarielles à l'égard du taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, des augmentations salariales, du taux de variation du coût des soins de santé et du taux d'actualisation représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque pose chaque hypothèse en tenant compte de l'expérience passée pertinente de même que des données connexes du marché, et examine si ces facteurs auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. Le rendement à long terme prévu des actifs du régime se fonde sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi que sur la répartition cible des actifs de la caisse. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les variations des hypothèses découlant des modifications des attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution de l'obligation et de la charge au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite au cours des exercices futurs. Cette convention comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et de la charge de retraite pour les principaux régimes de retraite de la Banque aux variations du taux d'actualisation et des hypothèses à l'égard du taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime et des augmentations de salaire. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Pour plus d'information sur les principales hypothèses utilisées pour établir la charge de retraite annuelle et l'obligation au titre des prestations projetées de la Banque, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés de 2010.

**TABLEAU 48 SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Obligation	Charge
<b>Incidence d'une variation de 1,0 % des principales hypothèses</b>		
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation	5,81 %	6,90 %
Diminution de l'hypothèse	499 \$	74 \$
Augmentation de l'hypothèse	(386)	(57)
Hypothèse utilisée pour le taux de rendement à long terme prévu des actifs	s.o.	6,75 %
Diminution de l'hypothèse	s.o.	26
Augmentation de l'hypothèse	s.o.	(26)
Hypothèse utilisée pour le taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,50 %
Diminution de l'hypothèse	(121)\$	(24)\$
Augmentation de l'hypothèse	129	26

**IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. L'incidence fiscale définitive de bon nombre d'opérations et calculs est incertaine dans le cours normal des affaires. Nous maintenons des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, à notre avis, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations du montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Nous évaluons ces provisions à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour voir si le montant est suffisant. Cependant, il se peut qu'un passif supplémentaire découle ultérieurement de vérifications effectuées par les autorités fiscales concernées. Les provisions sont contrepassées aux résultats dans la période au cours de laquelle la direction estime qu'elles ne sont plus requises, ou tel que défini par la loi.

Des impôts sur les bénéfices futurs sont constatés pour tenir compte de l'incidence des impôts futurs sur les opérations réalisées pendant l'exercice considéré. La constatation d'impôts sur les bénéfices futurs a une incidence sur tous les secteurs de la Banque et fait appel au jugement, notamment dans les situations suivantes :

- La recouvrabilité des actifs d'impôts futurs est évaluée. La Banque constate une provision pour moins-value lorsqu'elle croit, d'après tous les éléments probants disponibles, qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs constatés ne se réaliseront pas tous avant leur échéance. Cependant, le montant des actifs d'impôts futurs constatés et considérés comme réalisables pourrait être réduit si le bénéfice projeté n'était pas réalisé en raison de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estimait que le bénéfice projeté ne sera pas atteint, elle constaterait une provision pour moins-value additionnelle pour ramener ses actifs d'impôts futurs à un montant qu'elle croit réalisable. L'ampleur de la provision pour moins-value repose en grande partie sur les prévisions de bénéfices de la Banque, ces bénéfices établissant la mesure dans laquelle la Banque pourra utiliser ses actifs d'impôts futurs.
- Les actifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui sont censés s'appliquer au cours de la période où ils seront réalisés. Les actifs et les passifs d'impôts constatés antérieurement doivent être rajustés lorsque la date prévue de l'événement futur est révisée en fonction de nouvelles informations.
- La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts futurs au titre des bénéfices non répartis de certaines activités à l'étranger puisqu'elle ne prévoit pas rapatrier ces bénéfices. Les impôts estimatifs à payer sur ces bénéfices en cas de rapatriement seraient de 409 millions de dollars au 31 octobre 2010.

**PASSIFS ÉVENTUELS**

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il existe une incertitude quant à la possibilité que la Banque subisse une perte dans le futur en raison d'une opération ou d'un événement passé. La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées aux prêts. De l'avis de la direction, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Banque.

Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. Outre la direction de la Banque, dans le cas des provisions pour litiges, des experts internes et externes évaluent la probabilité et le montant estimatif des pertes. Tant qu'une éventualité existe, la direction ou les experts de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent changer leur évaluation quant à la probabilité de pertes et à leur montant estimatif. Toute modification des évaluations peut faire varier le montant des pertes comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces réclamations peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions.

Pour plus de renseignements, voir la note 31 afférente aux états financiers consolidés de la Banque.

## NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES

# Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière

La Banque prévoit adopter les normes comptables suivantes au cours des prochains exercices. Voir la note 1 afférente aux états financiers consolidés de la Banque pour plus de détails sur ces modifications futures.

### Conversion aux Normes internationales d'information financière à l'exercice 2012

Le Conseil des normes des normes comptables (CNC) a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes convergeront avec les Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour la Banque, les IFRS entreront en vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Les états financiers consolidés de l'exercice 2012 comprendront les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, établis selon les IFRS.

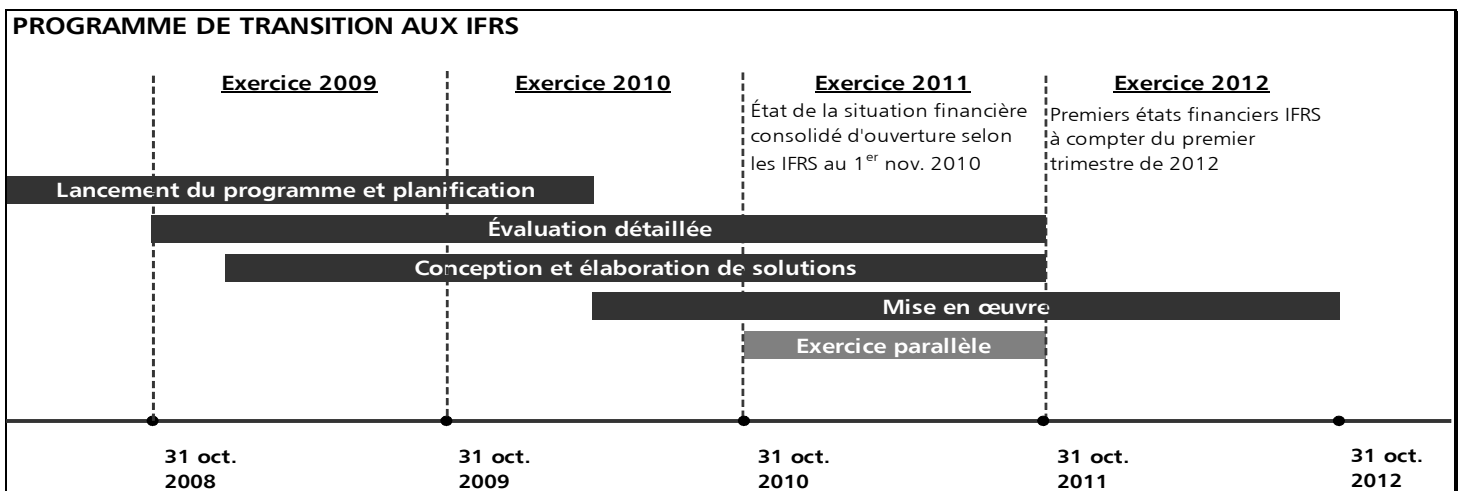
L'International Accounting Standards Board (IASB) publie les IFRS. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable aux PCGR du Canada, mais présentent quelques différences relatives à des éléments comme la constatation, l'évaluation et les informations à fournir. À l'heure actuelle, l'IASB a plusieurs projets en cours liés à l'examen et à la modification des IFRS existantes, qu'il prévoit achever en 2011. La Banque surveille de près ces modifications du fait que bon nombre de ces normes comptables sont critiques pour la Banque. Cependant, il est difficile d'évaluer quelles seront les répercussions de ces modifications sur les états financiers consolidés de la Banque étant donné que ces normes comptables et leur interprétation ne sont pas encore définitives.

La Banque continue d'affecter des ressources considérables à la conversion aux IFRS. Une analyse détaillée des différences entre les IFRS et les conventions comptables de la Banque ainsi qu'une évaluation de l'incidence de diverses solutions ont été réalisées aux fins d'examen et d'évaluation internes. Une formation continue d'être donnée aux employés clés, et l'incidence de la transition sur nos pratiques commerciales, la technologie de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière est surveillée de près.

### a) Sommaire du programme de transition aux IFRS

Afin de gérer la transition aux IFRS, la Banque a mis en œuvre, pour l'ensemble de ses activités, un programme exhaustif qui repose sur un cadre de gouvernance établi. Les principales activités du programme de transition aux IFRS comprennent l'élaboration d'un cadre de gouvernance pour le projet, la mise à jour des méthodes comptables, la préparation des états financiers, l'acquisition d'une expertise dans la présentation de l'information financière, la détermination de l'incidence sur les processus administratifs et les technologies de l'information, la mise en place des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) et la mise en place des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI), y compris les relations avec les investisseurs et les plans de communication. Le plan de mise en œuvre de la Banque est composé des phases suivantes :

i) Lancement du programme et planification; ii) Évaluation détaillée; iii) Conception et élaboration de solutions; et iv) Mise en œuvre.



ACTIVITÉS CLÉS ET JALONS	PHASE CONNEXE	ÉTAT D'AVANCEMENT
<b>1. Cadre de gouvernance du projet</b>		
<p>Établir la structure du programme et la faire connaître, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former le comité directeur et les équipes de projet, soit les groupes Finances, Technologie, Vérification interne et Programme.</li> <li>• Établir des protocoles pour la présentation des progrès accomplis et des pratiques de gestion de projet.</li> <li>• Déterminer des processus pour obtenir un consensus à l'égard des décisions clés et de la supervision du projet.</li> <li>• Tenir des séances d'information donnant un aperçu des IFRS à différents niveaux au sein de la Banque.</li> </ul>	<p>Lancement du programme et planification; Évaluation détaillée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les jalons ont été réalisés.</li> <li>• Le comité directeur est tenu au courant de l'état du projet et des décisions clés qui sont prises en matière de politique. Le comité de vérification reçoit des rapports d'étape périodiques. Les services de conseillers externes ont été retenus pour certains éléments de l'analyse IFRS. Les parties intéressées externes de la Banque, dont le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et les vérificateurs externes, sont informées des progrès accomplis.</li> </ul>
<b>2. Méthodes comptables</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer une comparaison détaillée entre les IFRS et les PCGR du Canada pour déterminer les effets sur les méthodes comptables de la Banque.</li> </ul>	<p>Évaluation détaillée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada ont été relevées (voir le sommaire des principales différences ci-après).</li> <li>• Les autres différences entre les IFRS et les PCGR du Canada dont l'incidence devrait être moindre et qui n'exigent que peu de changements aux processus administratifs ont également été relevées (voir le sommaire des autres différences plus loin).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser et déterminer les méthodes pour lesquelles d'autres choix sont permis.</li> </ul>	<p>Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque a analysé les autres options disponibles pour la majorité de ses principales méthodes comptables et a achevé une évaluation préliminaire des options qu'elle choisira.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les exemptions prévues par l'IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, et établir celles dont la Banque se prévaut à la transition.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque a analysé les exemptions disponibles en vertu de l'IFRS 1 et a terminé une évaluation de certaines des exemptions qu'elle prévoit appliquer à la transition (voir Première application des IFRS, ci-après).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relever les incidences fiscales résultant des décisions liées à la première application et des différences entre les méthodes comptables.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque évalue présentement les incidences fiscales des décisions liées à la première application des IFRS et des ajustements transitoires et les incidences fiscales continues découlant des différences entre les méthodes comptables.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les changements des principales méthodes comptables.</li> </ul>	<p>Mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les analyses techniques comptables pour l'ensemble des normes IFRS qui devraient avoir une incidence sur la Banque sont pratiquement achevées.</li> <li>• Les principales méthodes comptables à revoir ont été relevées.</li> </ul>
<b>3. Préparation et publication des états financiers</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relever les changements importants à refléter dans les notes complémentaires et la présentation des états financiers.</li> </ul>	<p>Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements importants aux notes complémentaires et à la présentation des états financiers ont été relevés, des ébauches ont été préparées et les données requises sont en train d'être évaluées et recueillies.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer l'incidence de la transition sur l'état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS.</li> </ul>	<p>Conception et élaboration de solutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse de l'incidence sur l'état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque a été préparée aux fins d'examen interne. Cette analyse pourrait évoluer à mesure que la Banque finalisera ses choix d'exemptions facultatives selon l'IFRS 1 et ses décisions liées aux méthodes comptables, en plus d'examiner l'ensemble des données afin d'en assurer l'exactitude.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les données et préparer l'état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS et l'information financière comparative, y compris les rapprochements transitoires connexes et les notes complémentaires.</li> </ul>	<p>Mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus de collecte de données pour la préparation de l'état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS ont été mis en place. Une ébauche de l'état de la situation financière consolidé d'ouverture devrait être achevée d'ici le premier trimestre de 2011 aux fins d'examen interne. Nous prévoyons que cette ébauche évoluera à mesure que la</li> </ul>



ACTIVITÉS CLÉS ET JALONS	PHASE CONNEXE	ÉTAT D'AVANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication des états financiers consolidés selon les IFRS, y compris l'état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS, les rapprochements transitoires et les notes complémentaires.</li> </ul>		<p>Banque finalisera ses choix d'exemptions facultatives selon l'IFRS 1 et ses décisions liées aux méthodes comptables au cours de l'exercice 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des ébauches préliminaires des rapprochements transitoires des PCGR du Canada et des IFRS et des notes complémentaires connexes, comme il est exigé par l'IFRS 1, devraient être achevées d'ici le premier trimestre de 2011 aux fins d'examen interne.</li> <li>En vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012.</li> </ul>
<b>4. Information financière et connaissance des IFRS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Trouver du personnel qualifié et d'expérience en information financière selon les IFRS et en gestion de projets.</li> <li>Donner de la formation sur les IFRS au personnel clé des finances et de l'exploitation, y compris aux responsables des procédés administratifs.</li> <li>Instruire la direction, le comité directeur et le comité de vérification sur les incidences des IFRS.</li> </ul>	Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les jalons ont été réalisés.</li> <li>Des spécialistes en IFRS, du personnel des finances et de l'exploitation et des gestionnaires de projets ont été réunis pour former une équipe de projet.</li> <li>De la formation sur les IFRS a été donnée aux principales parties intéressées internes, et continue d'être donnée au besoin.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancer un programme de formation sur les IFRS pour l'ensemble des finances.</li> </ul>	Conception et élaboration de solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des séances de formation et de perfectionnement professionnel sur des sujets techniques des IFRS sont offertes de façon continue à tout le personnel des finances. La Banque tient également des séances d'information régulières sur les IFRS à l'intention des membres du comité directeur, du comité de vérification, de la haute direction et de certaines parties intéressées.</li> <li>Des directives sur des points particuliers continueront d'être fournies au personnel touché des finances et de l'exploitation.</li> </ul>
<b>5. Incidences sur les activités</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les incidences importantes de la transition aux IFRS sur les activités, notamment les processus prévisionnels, les modes de rémunération, les fonds propres réglementaires, les activités de couverture et d'autres contrats importants.</li> </ul>	Évaluation détaillée; Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effets des IFRS seront répercutés progressivement dans les processus sur les prévisions et les fonds propres de la Banque.</li> <li>Les modes de rémunération de la Banque ne devraient pas être touchés de façon importante.</li> <li>Des modifications ont été apportées aux processus et aux systèmes afin de répondre aux changements ayant une incidence sur les activités de couverture de la Banque, principalement le fait que certains actifs titrisés ne seront plus admissibles à la décomptabilisation selon les IFRS.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer l'incidence des IFRS sur les clients externes de la Banque qui adoptent les IFRS et l'incidence sur les états financiers et les clauses restrictives des contrats de prêt de ces clients.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La Banque examine les informations fournies par les clients externes qui adoptent les IFRS et d'autres informations disponibles faisant état des changements possibles dans les états financiers de ces clients afin d'évaluer l'incidence possible sur les pratiques de prêt de la Banque. Cet examen se poursuivra en 2010 et en 2011.</li> </ul>
<b>6. Technologies de l'information</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les changements à apporter aux systèmes de technologie de l'information et aux processus de conception afin de préparer un état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS.</li> <li>Élaborer une solution pour la saisie de</li> </ul>	Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une solution a été conçue et élaborée pour la saisie en parallèle de l'information financière selon les PCGR du Canada et de l'information selon les IFRS au cours de l'exercice 2011.</li> <li>Un environnement de présentation de l'information financière a été testé et est en train d'être mis en œuvre afin d'assurer le suivi de tous les ajustements requis pour effectuer la transition des PCGR du Canada aux IFRS</li> </ul>

ACTIVITÉS CLÉS ET JALONS	PHASE CONNEXE	ÉTAT D'AVANCEMENT
l'information financière selon les PCGR du Canada et de l'information selon les IFRS au cours de l'exercice 2011. • Concevoir, développer et tester les changements liés aux processus et à la technologie.		et pour produire l'état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS, les états financiers comparatifs de l'exercice 2011, les rapprochements transitoires connexes et les notes complémentaires.
• Tester les autres nouveaux processus et nouvelles technologies de l'information.	Mise en œuvre	• Les tests sur les autres nouveaux processus et les changements de technologies, y compris les processus et les systèmes de couverture selon les IFRS, sont en cours.
<b>7. Activités liées aux contrôles : CIIF et CPIC; y compris les relations avec les investisseurs et les plans de communication</b>		
• Dresser une liste des changements à apporter aux contrôles internes d'après les changements devant être apportés aux processus et aux technologies, et la mettre à jour. • Pour tous les changements importants qui ont été relevés comme devant être apportés aux conventions et aux procédures, évaluer l'efficacité des CIIF et des CPIC et mettre en œuvre tous les changements nécessaires. • Concevoir et mettre en œuvre des contrôles internes sur le processus de transition aux IFRS.	Conception et élaboration de solutions; Mise en œuvre	• Des parties intéressées ont commencé à participer à la conception et à la mise en œuvre de contrôles et procédures quant au processus de transition aux IFRS et autres changements qui auront une incidence continue après la transition.
• Concevoir un plan de communication pour faire connaître aux parties intéressées externes les incidences de la transition aux IFRS.		• La Banque est en train d'évaluer son plan de communication à certaines parties intéressées externes des incidences prévues de la transition aux IFRS.
• Communiquer aux parties intéressées externes l'incidence de la transition aux IFRS.		• La communication se poursuivra dans les rapports trimestriels et annuels, et des renseignements supplémentaires seront fournis lorsque des décisions seront prises à l'égard des principales méthodes comptables et de leur mise en œuvre.

## b) Première application des IFRS

En général, les changements comptables découlant de la transition aux IFRS seront reflétés de manière rétrospective dans l'état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque. Dans les cas où la transition aura été comptabilisée de manière rétrospective, l'état de la situation financière consolidé selon les IFRS sera présenté comme si les IFRS avaient toujours été appliqués, et les rajustements pour tenir compte de toute différence entre les PCGR du Canada et les IFRS seront répercutés dans les résultats non distribués selon les IFRS. Les choix initiaux qui seront faits au moment de l'adoption des IFRS (IFRS 1) prescrivent certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective de certaines normes et permettent des exemptions facultatives à l'égard d'autres normes. Pour la Banque, des exemptions facultatives importantes touchent la comptabilisation de ce qui suit : i) les avantages sociaux futurs, ii) les regroupements d'entreprises, iii) la désignation des instruments financiers et iv) la conversion des monnaies étrangères. L'application de certaines de ces exemptions influera sur les résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS et pourrait aussi toucher leur comptabilisation au cours des périodes suivant la transition aux IFRS. Ces exemptions, jumelées à certains autres choix auront aussi une incidence sur les fonds propres réglementaires de la Banque. Toutefois, le BSIF a publié une directive qui permet à la Banque d'échelonner l'incidence des IFRS sur les fonds propres réglementaires de première catégorie sur une période de cinq trimestres débutant au premier trimestre de l'exercice 2012. La Banque a préparé des estimations préliminaires de l'incidence des principales exemptions facultatives dont elle devrait se prévaloir à partir de l'information la plus récente mise à sa disposition. Ces estimations pourraient changer considérablement à mesure que la Banque arrêtera ses choix en vertu de l'IFRS 1 et que de plus amples renseignements seront mis à sa disposition.

Un sommaire des principales exemptions facultatives est présenté ci-dessous.

CHAMP DES IFRS	PRINCIPALES EXEMPTIONS FACULTATIVES ET DÉCISIONS
<b>Avantages sociaux futurs</b>	La Banque peut choisir de comptabiliser tout gain actuariel ou toute perte actuarielle non amorti(e) dans ses résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS. La Banque choisira de se prévaloir de cette exemption facultative. Pour 2010, les pertes actuarielles non amorties (évaluées le 31 juillet 2010) selon les PCGR du Canada ont été d'environ 1,2 milliard de dollars avant impôts (880 millions de dollars après impôts), comme il est indiqué à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels 2010 de la Banque. Cet élément diminuera les fonds propres réglementaires de première catégorie. La perte actuarielle non amortie que la Banque comptabilisera dans ses résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS pourrait différer de ce montant par suite de la réception et de l'analyse de l'évaluation terminée en date du 1 <sup>er</sup> novembre 2010.
<b>Regroupements d'entreprises</b>	La Banque peut choisir de ne pas appliquer l'IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> (IFRS 3), à tous les regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS, ou encore elle peut choisir une date avant la date de transition et appliquer l'IFRS 3 à tous les regroupements d'entreprises réalisés après cette date. La Banque examine la possibilité de se prévaloir de cette exemption facultative et pourrait choisir une date antérieure à la date de la transition et appliquer l'IFRS 3 à tous les regroupements d'entreprises réalisés après cette date. Si la Banque se prévalait de cette exemption facultative, il pourrait y avoir une différence entre le prix d'acquisition selon les IFRS et celui auparavant calculé selon les PCGR du Canada en raison de certaines différences, comme l'évaluation d'une contrepartie en actions, ainsi que dans la comptabilisation des actifs incorporels, des coûts de transaction et des frais de restructuration, comme il est expliqué plus en détail ci-dessous. Ces différences pourraient entraîner la diminution de l'écart d'acquisition et de l'avoir des actionnaires. Cette diminution n'est le fait que des différences comptables entre les IFRS et les PCGR du Canada et son incidence sur les fonds propres réglementaires de première catégorie devrait être négligeable.
<b>Désignation des instruments financiers</b>	Selon l'IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> , les entités ne sont autorisées à effectuer des désignations qu'au moment de la comptabilisation initiale. L'IFRS 1 offre aux entités la possibilité d'effectuer des désignations à la date de transition aux IFRS. Plus particulièrement, au moment de la transition, l'IFRS 1 autorise la Banque a) à désigner des actifs financiers comme disponibles à la vente et b) à désigner tout actif financier ou passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à condition que l'actif ou le passif remplisse les critères IFRS à cette date. La Banque a décidé qu'elle redésignerait certains de ses actifs financiers comme disponibles à la vente ou à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la transition.
<b>Conversion des monnaies étrangères</b>	<p>La Banque peut choisir de reclasser dans les résultats non distribués l'ensemble des écarts de conversion inscrits dans les autres éléments du résultat étendu au moment de la transition. La Banque choisira de se prévaloir de cette exemption facultative; cependant, le montant à reclasser ne sera pas connu avec certitude avant que l'ensemble des ajustements au titre des choix initiaux au moment de l'adoption des IFRS et des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS aient été comptabilisés dans les résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS.</p> <p>L'écart de conversion cumulé que la Banque a comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada au 31 octobre 2010 s'établissait à environ 2,9 milliards de dollars. Cet élément représente un reclassement dans l'avoir des actionnaires n'ayant aucune incidence sur les fonds propres de première catégorie de la Banque.</p>

### c) Sommaire des principales différences

Les principales différences relevées entre les IFRS et les PCGR du Canada comprennent i) la décomptabilisation des instruments financiers (titrisations), ii) les consolidations, et iii) les avantages sociaux futurs. La Banque a préparé des estimations préliminaires de l'incidence de certaines des principales différences relevées entre les IFRS et les PCGR du Canada. Ces estimations pourraient changer considérablement à mesure que de plus amples renseignements seront mis à la disposition de la Banque. Un sommaire des principales différences est présenté ci-dessous.

CHAMP DE MÉTHODE COMPTABLE	PRINCIPALES DIFFÉRENCES RELATIVES AU TRAITEMENT COMPTABLE	PRINCIPALES INCIDENCES POSSIBLES
<p><b>Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)</b></p>	<p><b>PCGR du Canada</b> Selon les PCGR du Canada, la décomptabilisation repose sur l'abandon par la Banque du contrôle sur les actifs cédés.</p> <p><b>IFRS</b> Selon les IFRS, la décomptabilisation repose surtout sur le transfert par la Banque de pratiquement tous les risques et avantages attachés à la propriété.</p> <p><b>Analyse</b> Le modèle retenu pour la décomptabilisation des actifs financiers selon les IFRS diffère sensiblement de celui suivi selon les PCGR. Ainsi, la Banque prévoit que la plupart des cessions d'actifs financiers qui étaient auparavant admissibles à la décomptabilisation selon les PCGR du Canada ne le seront plus selon les IFRS. Ces actifs seront présentés à l'état de la situation financière consolidé au moment de la transition aux IFRS de la Banque, ce qui fera augmenter le total des actifs et le total des passifs. Par exemple, selon les IFRS, la Banque ne prévoit pas que ses transferts de prêts hypothécaires par l'entremise du Programme d'obligations hypothécaires du Canada seront admissibles à la décomptabilisation. Comme ces transferts représentent des opérations de financement, la Banque ne réalisera dorénavant plus de gains ou de pertes sur titrisation à la cession des prêts hypothécaires. Au moment de la transition, les résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS refléteront l'incidence de la comptabilisation des cessions des exercices précédents à titre d'opérations de financement plutôt qu'à titre d'opérations de vente. Si des actifs financiers cédés devaient rester dans l'état de la situation financière consolidé selon les IFRS, les stratégies de gestion des risques et de gestion des actifs et des passifs de la Banque pourraient être touchées. La Banque continue d'évaluer l'incidence de cette différence inhérente aux IFRS de même que tout effet que cette différence pourrait avoir sur ses fonds propres réglementaires.</p> <p>En août 2010, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant certaines modifications à l'IFRS 1. Les modifications proposées permettent à la Banque d'appliquer de manière prospective les exigences relatives à la décomptabilisation selon l'IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, au moment de la transition aux IFRS. La période d'appel à commentaires relative à l'exposé-sondage a pris fin en octobre 2010. La Banque a analysé les répercussions de l'exposé-sondage et ne prévoit pas appliquer cette exemption. Par conséquent, elle est susceptible d'appliquer les exigences relatives à la décomptabilisation selon l'IAS 39 d'une manière rétrospective.</p>	<p><b>Incidence prévue sur l'état de la situation financière consolidé selon les IFRS</b> La Banque estime que le total de l'actif et le total du passif inscrits à l'état de la situation financière consolidé selon les IFRS augmenteront d'environ 50 milliards de dollars. Elle s'attend aussi à un ajustement des résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS, car des gains ou des pertes déjà comptabilisés à l'égard de certaines opérations de titrisation qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation selon les IFRS seront contrepassés. Cette contrepassation de gains ou de pertes aura une incidence sur les fonds propres de première catégorie.</p> <p><b>Modifications de normes futures</b> L'IASB étudie la possibilité d'apporter aux IFRS des changements sur cette question. Une directive définitive n'est attendue qu'au début de 2011. Il est peu probable que l'adoption de ces changements soit obligatoire avant que la Banque fasse la transition aux IFRS.</p>
<p><b>Consolidation</b></p>	<p><b>PCGR du Canada</b> Selon les PCGR du Canada, la Banque ne consolide une structure d'accueil (SA) que si elle est exposée à la majorité des pertes prévues de la SA ou si elle a droit à la majorité du rendement résiduel prévu de la SA, ou les deux. En outre, les PCGR du Canada prévoient une exemption pour la consolidation des structures d'accueil désignées «admissibles» (SAA), lorsque certaines conditions sont remplies.</p> <p><b>IFRS</b> Selon les IFRS, la consolidation d'entités ad hoc repose sur le fait que la Banque a le contrôle sur une entité ad hoc. En outre, le concept de SAA est inexistant dans les termes des IFRS.</p>	<p><b>Incidence prévue sur l'état de la situation financière consolidé selon les IFRS</b> Des augmentations des participations ne donnant pas le contrôle et des variations des résultats non distribués pourraient être comptabilisées en raison de cette différence.</p> <p><b>Modifications de normes futures</b> L'IASB étudie la possibilité d'apporter aux</p>

CHAMP DE MÉTHODE COMPTABLE	PRINCIPALES DIFFÉRENCES RELATIVES AU TRAITEMENT COMPTABLE	PRINCIPALES INCIDENCES POSSIBLES
	<p><b>Analyse</b></p> <p>La Banque prévoit donc que, au moment de la transition aux IFRS, elle consolidera certaines entités ad hoc qui, actuellement, ne sont pas consolidées comme SA selon les PCGR du Canada. La consolidation d'entités auparavant non consolidées pourrait entraîner une hausse des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle. De plus, il pourrait en découler la contrepassation de gains ou de pertes auparavant comptabilisés dans les résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS lors d'opérations menées avec ces entités. La Banque est en train d'évaluer l'incidence qu'aura sur ses fonds propres réglementaires la consolidation d'entités ad hoc selon les IFRS qui n'étaient pas déjà consolidées. Par ailleurs, la consolidation d'entités auparavant non consolidées pourrait entraîner une variation des positions d'actifs et de passifs, ce qui pourrait aussi influencer sur les stratégies de couverture de la Banque.</p>	<p>IFRS des changements à ce champ d'application. L'un des changements proposés vise la nouvelle définition de la notion de contrôle, qui pourrait influencer encore davantage sur le nombre d'entités que la Banque serait tenue d'intégrer dans ses états financiers consolidés. Une norme définitive n'est prévue que pour la fin de 2011. Il est peu probable que l'adoption de ces changements soit obligatoire avant que la Banque fasse la transition aux IFRS.</p>
<p><b>Avantages sociaux futurs</b></p>	<p><b>PCGR du Canada</b></p> <p>Selon les PCGR du Canada, il n'y a pas de différence entre la comptabilisation des tranches des avantages acquis et non acquis du coût des modifications de régime, l'amortissement se faisant dans les deux cas sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres du régime. En outre, les PCGR du Canada permettent deux choix de méthode comptable à l'égard des gains et des pertes actuariels. La méthode comptable de la Banque consiste à amortir l'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs, comme il est décrit à la note 24 des états financiers consolidés annuels de la Banque.</p> <p><b>IFRS</b></p> <p>Selon les IFRS, le coût des modifications de régime est comptabilisé immédiatement lorsqu'il se rapporte aux avantages acquis; sinon, il est comptabilisé sur le reste de la période d'acquisition des droits. La méthode de la Banque à l'égard de la comptabilisation des gains et des pertes actuariels selon les PCGR du Canada fait partie des choix de méthodes comptables permis aux termes des IFRS.</p> <p><b>Analyse</b></p> <p>Compte tenu de cette différence relative aux coûts des modifications de régime, au moment de la transition aux IFRS, la Banque devra comptabiliser la tranche acquise du coût des modifications de régime au moment où les avantages sont accordés et comptabiliser la charge relative aux avantages non acquis plus rapidement qu'aux termes des PCGR du Canada. La Banque prévoit que la méthode de comptabilisation des gains et des pertes actuariels ne changera pas à la transition aux IFRS.</p>	<p><b>Incidence prévue sur l'état de la situation financière consolidé selon les IFRS</b></p> <p>Outre l'incidence de l'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 discutée précédemment, la Banque s'attend à ce que son coût des services passés non amorti en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 ait des répercussions. Cette différence entre les PCGR du Canada et les IFRS devrait donner lieu à une réduction des résultats non distribués, avec un ajustement correspondant au titre de l'actif et du passif.</p> <p><b>Modifications de normes futures</b></p> <p>L'IASB étudie la possibilité d'apporter des changements à la comptabilisation des avantages sociaux futurs, changements qui ne sont pas prévus avant le début de 2011. Il est peu probable que l'adoption de ces changements soit obligatoire avant que la Banque fasse la transition aux IFRS.</p>
<p><b>Regroupements d'entreprises</b></p>	<p><b>PCGR du Canada</b></p> <p><u>Évaluation d'une contrepartie en actions</u></p> <p>Les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle sont convenues et annoncées les conditions du regroupement d'entreprises.</p> <p><u>Frais de restructuration</u></p> <p>Les coûts relatifs au plan d'un acquéreur visant à sortir d'une activité, ou encore à mettre fin à l'emploi ou à relocaliser des employés d'une entreprise sont comptabilisés à titre de passif dans la répartition du prix d'acquisition.</p> <p><u>Frais connexes à l'acquisition</u></p> <p>Les frais connexes à l'acquisition (c.-à-d. les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseillers, de juristes, etc.) sont inclus dans la répartition du prix d'acquisition.</p>	<p><b>Incidence prévue sur l'état de la situation financière consolidé selon les IFRS</b></p> <p>(y compris l'incidence de certaines exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1; se reporter à l'incidence estimative indiquée à la rubrique «Première application des IFRS», plus haut)</p>

CHAMP DE MÉTHODE COMPTABLE	PRINCIPALES DIFFÉRENCES RELATIVES AU TRAITEMENT COMPTABLE	PRINCIPALES INCIDENCES POSSIBLES
	<p><b>IFRS</b></p> <p><u>Évaluation du prix d'acquisition</u> Les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours à la date de conclusion de l'acquisition.</p> <p><u>Frais de restructuration</u> Les coûts sont généralement passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.</p> <p><u>Frais connexes à l'acquisition</u> Les frais sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.</p> <p><b>Analyse</b> L'IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>, fournit des indications sur la comptabilisation et l'évaluation des regroupements d'entreprises qui diffèrent des recommandations données dans les PCGR canadiens actuels. L'IFRS 3 met davantage l'accent sur l'évaluation à la juste valeur d'éléments comme les participations ne donnant pas le contrôle et les contreparties éventuelles. Ces différences auront une incidence sur la répartition du prix d'acquisition, y compris le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé par la Banque.</p>	

#### d) Sommaire des autres différences

Le tableau suivant présente d'autres modifications de méthodes comptables qui auront, selon la Banque, une incidence moindre sur les états financiers consolidés de la Banque et qui exigeront peu de modifications sur le plan des processus.

CHAMP DE MÉTHODE COMPTABLE	AUTRES DIFFÉRENCES RELATIVES À LA COMPTABILISATION
<b>Provisions et passifs éventuels</b>	Selon les IFRS, une provision est comptabilisée lorsqu'une sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation est plus probable qu'improbable, tandis que, selon les PCGR du Canada, une provision est comptabilisée lorsqu'une sortie de ressources est probable. Les IFRS exigent également qu'une provision soit comptabilisée lorsqu'un contrat devient déficitaire, tandis que les PCGR du Canada n'exigent la comptabilisation d'un tel passif que dans certaines situations. La Banque continue d'examiner l'ensemble des obligations éventuelles afin de déterminer si des provisions additionnelles doivent être constituées.
<b>Paiements fondés sur des actions</b>	Selon les IFRS, le coût des paiements fondés sur des actions est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle un employé rend un service en vue de gagner l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et peut commencer avant la date d'attribution. Selon les PCGR du Canada, la Banque ne comptabilise pas de charge avant la date d'attribution.
<b>Dépréciation d'actifs à long terme</b>	Selon les IFRS, un test de dépréciation en une seule étape est effectué pour détecter et évaluer les dépréciations, pour comparer la valeur comptable d'un actif à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente, selon les plus élevées des deux valeurs. Selon les PCGR du Canada, une analyse de la dépréciation selon les flux de trésorerie actualisés est réalisée seulement si les flux de trésorerie non actualisés de l'actif sont inférieurs à la valeur comptable de l'actif.  Les pertes de valeur déjà comptabilisées doivent être reprises lorsqu'un changement de circonstance indique que la dépréciation s'est résorbée, à l'exception de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. Les reprises de pertes de valeur sont interdites selon les PCGR du Canada.

Par rapport aux PCGR du Canada, les IFRS exigent généralement la présentation d'informations additionnelles. Par conséquent, la Banque s'attend à présenter des informations additionnelles, particulièrement en ce qui a trait aux opérations entre apparentés, aux assurances, aux provisions, aux instruments financiers et aux impôts sur les bénéfices, en plus de l'information transitoire selon les IFRS. En outre, le classement et la présentation de certains postes de l'état de la situation financière et du compte de résultats pourraient différer. La Banque analyse à l'heure actuelle l'incidence globale des modifications apportées au classement et à la présentation sur ses états financiers consolidés.

#### **e) Autres faits nouveaux sur les IFRS**

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. Il a déjà été question ci-dessus de plusieurs changements possibles. En outre, l'IASB poursuit de nombreux autres grands projets de normes. Ces normes porteront, entre autres, sur diverses questions, notamment la comptabilisation des impôts sur le résultat, les contrats de location, les provisions et les passifs éventuels, ainsi que sur les informations à fournir relativement à divers sujets.

L'IASB est également en train d'étudier la possibilité d'apporter des changements importants aux normes comptables sur les instruments financiers, entre autres pour ce qui est de la comptabilité de couverture et d'autres sujets touchant les instruments financiers comme la dépréciation d'actifs financiers. Il est probable que ces changements ne seront obligatoires pour la Banque qu'après la transition. Une nouvelle norme portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers a déjà été publiée par l'IASB. Cependant, cette nouvelle norme ne sera pas adoptée par la Banque avant l'exercice 2014, date d'adoption obligatoire.

La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque, et adapte son plan d'application des IFRS en conséquence.

L'exposé des différences présenté dans l'information transitoire ne doit pas être perçu comme étant exhaustif, et d'autres changements peuvent résulter de la transition aux IFRS. En outre, les incidences présentées quant à la transition aux IFRS tiennent compte des hypothèses, estimations et attentes les plus récentes, dont l'évaluation des IFRS qui devraient être applicables au moment de la transition. Il est possible que, par suite de changements de situation comme l'état de l'économie ou des activités, et du fait de l'incertitude inhérente à l'utilisation d'hypothèses, les incidences réelles de la transition aux IFRS diffèrent de celles présentées plus haut.

#### **PCGR DES ÉTATS-UNIS**

Pour connaître les modifications futures de conventions comptables liées aux PCGR des États-Unis, veuillez vous reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis», qui figure dans le rapport annuel 2010 de la Banque sur formulaire 40-F déposé auprès de la SEC des États-Unis et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/investor/index.jsp>, et sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov>.

# Contrôles et procédures

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2010. Selon cette appréciation, sous réserve de ce qui est énoncé dans la rubrique «Limitation de l'étendue de la conception» ci-dessous, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2010.

### RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le rapport Internal Control – Integrated Framework, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, sous réserve de ce qui est énoncé dans la rubrique «Limitation de l'étendue de la conception» ci-dessous, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2010. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été vérifiée par les vérificateurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi vérifié les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2010 et pour l'exercice terminé à cette date. Dans leur rapport, à la page 2 des états financiers consolidés, les vérificateurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010.

### MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre terminés le 31 octobre 2010, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### LIMITATION DE L'ÉTENDUE DE LA CONCEPTION

La direction a limité l'étendue de la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) de la Banque pour exclure les contrôles, politiques et procédures de The South Financial Group, Inc., dont les résultats sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice 2010 depuis la date d'acquisition, le 30 septembre 2010. La limitation de l'étendue est conforme aux lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, qui permettent à un émetteur de limiter la conception des CPCI (dans le cadre des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) et des CIIF pour exclure les contrôles, politiques et procédures d'une société acquise moins de 365 jours avant la date de la clôture de la période de présentation de l'information financière visée par l'attestation. The South Financial Group, Inc. représente 1,6 % du total des actifs consolidés et moins de 1 % du bénéfice net consolidé total pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Les renseignements additionnels concernant The South Financial Group, Inc. sont fournis à la rubrique «Événements importants en 2010».



## ANNEXE 99.3

## RÉSULTATS FINANCIERS

# États financiers consolidés

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée dans le présent rapport annuel. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2010. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace au 31 octobre 2010.

L'étendue de l'appréciation qu'a faite la direction de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière (CIIF) au 31 octobre 2010 n'incluait pas les contrôles, politiques et procédures de The South Financial Group, Inc., dont les résultats depuis la date d'acquisition, le 30 septembre 2010, sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice 2010. La limitation de l'étendue est conforme aux lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, qui permettent à un émetteur de limiter la conception des contrôles, politiques et procédures (dans le cas des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) et des CIIF pour exclure les contrôles, politiques et procédures d'une société acquise moins de 365 jours avant la date de la clôture de la période de présentation de l'information financière visée par l'attestation. The South Financial Group, Inc. a représenté 1,6 % du total des actifs consolidés et moins de 1 % du total du bénéfice net consolidé total pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité de vérification incluent la surveillance des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination du vérificateur externe.

Le vérificateur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité de vérification, procède à un vaste programme de vérifications. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle de vérificateurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010, en plus de vérifier les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages 2 et 3 des états financiers consolidés. Les vérificateurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur vérification et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



**W. Edmund Clark**  
Président et  
chef de la direction du Groupe



**Colleen M. Johnston**  
Chef de groupe, Finances et  
chef des finances

Toronto, Canada  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2010

## RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie (collectivement, les «états financiers consolidés») pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme expliqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, la Banque a adopté, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008, les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA») concernant la dépréciation des actifs financiers. En outre, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA* qui permet le reclassement de certaines valeurs mobilières hors des catégories détenues à des fins de transaction et disponibles à la vente dans des circonstances déterminées.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

*Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010

## RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

### ***Rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)***

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010, selon les critères du COSO.

Comme il est mentionné dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation qu'a faite la direction de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière (CIIF) au 31 octobre 2010 n'incluait pas les contrôles, politiques et procédures de The South Financial Group, Inc., dont les résultats depuis la date d'acquisition, le 30 septembre 2010, sont inclus dans les états financiers consolidés de l'exercice 2010 de la Banque et représentaient 1,6 % du total des actifs consolidés et moins de 1 % du total du bénéfice net consolidé pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Notre vérification du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière n'incluait pas non plus les contrôles internes à l'égard de l'information financière de The South Financial Group, Inc.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 1<sup>er</sup> décembre 2010 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

**Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010

# Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>	<b>2 574 \$</b>	<b>2 414 \$</b>
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>19 136</b>	<b>19 103</b>
	<b>21 710</b>	<b>21 517</b>
<b>Valeurs mobilières (Note 2)</b>		
Détenues à des fins de transaction (Note 4)	59 542	54 320
Disponibles à la vente (Note 1)	102 355	84 841
Détenues jusqu'à leur échéance (Note 1)	9 715	9 662
	<b>171 612</b>	<b>148 823</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension (Note 2)</b>	<b>50 658</b>	<b>32 948</b>
<b>Prêts (Note 3)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	71 507	65 665
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 880	94 357
Cartes de crédit	8 870	8 152
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (Note 4)	83 481	76 176
Titres d'emprunt classés comme prêts (Note 1)	7 591	11 146
	<b>272 329</b>	<b>255 496</b>
Provision pour pertes sur prêts (Note 3)	<b>(2 309)</b>	<b>(2 368)</b>
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	<b>270 020</b>	<b>253 128</b>
<b>Divers</b>		
Engagements de clients au titre d'acceptations (Note 3)	7 757	9 946
Placement dans TD Ameritrade (Note 7)	5 485	5 465
Dérivés (Note 8)	51 675	49 445
Écarts d'acquisition (Note 9)	14 460	15 015
Autres actifs incorporels (Note 9)	2 093	2 546
Terrains, constructions, matériel et mobilier (Note 10)	4 247	4 078
Impôts sur les bénéfices à recevoir pour l'exercice	-	238
Autres actifs (Note 11)	19 828	14 070
	<b>105 545</b>	<b>100 803</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>619 545 \$</b>	<b>557 219 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dépôts (Notes 12, 16)</b>		
Particuliers	249 251 \$	223 228 \$
Banques	12 508	5 480
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	145 221	126 907
Négociation	22 991	35 419
	<b>429 971</b>	<b>391 034</b>
<b>Divers</b>		
Acceptations (Note 3)	7 757	9 946
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23 695	17 641
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 2)	25 426	16 472
Dérivés (Note 8)	53 685	48 152
Impôts sur les bénéfices exigibles	352	-
Passifs d'impôts futurs (Note 27)	460	235
Autres passifs (Note 13)	21 316	19 632
	<b>132 691</b>	<b>112 078</b>
<b>Billets et débiteures subordonnés (Note 14)</b>	<b>12 506</b>	<b>12 383</b>
<b>Passif au titre des actions privilégiées (Note 15)</b>	<b>582</b>	<b>550</b>
<b>Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 16)</b>	<b>-</b>	<b>895</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 17)</b>	<b>1 493</b>	<b>1 559</b>
Passif éventuel, engagements et garanties (Note 31)		
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 879,7 en 2010 et 859,6 en 2009) (Note 18)	16 730	15 357
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 en 2010 et 135,8 en 2009) (Note 18)	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (1,2) en 2010 et (0,8) en 2009) (Note 18)	(91)	(15)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : néant en 2010 et néant en 2009) (Note 18)	(1)	-
Surplus d'apport	305	336
Bénéfices non répartis	20 959	18 632
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)	1 005	1 015
	<b>42 302</b>	<b>38 720</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>619 545 \$</b>	<b>557 219 \$</b>

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.  
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



**W. Edmund Clark**  
Président et chef de la direction du Groupe



**William E. Bennett**  
Président du comité de vérification

# État des résultats consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008
<b>Revenu d'intérêts</b>			
Prêts	12 939 \$	13 691 \$	13 501 \$
Valeurs mobilières			
Dividendes	737	868	987
Intérêts	3 043	3 886	4 467
Dépôts auprès de banques	668	442	629
	<b>17 387</b>	<b>18 887</b>	<b>19 584</b>
<b>Frais d'intérêts</b>			
Dépôts	4 578	5 818	8 481
Billets et débiteures subordonnés	667	671	654
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 15, 16)	37	94	94
Divers	562	978	1 823
	<b>5 844</b>	<b>7 561</b>	<b>11 052</b>
<b>Revenu d'intérêts net</b>	<b>11 543</b>	<b>11 326</b>	<b>8 532</b>
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 424	2 212	2 245
Commissions sur crédit	634	622	459
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières (Note 2)	75	(437)	331
Revenu (perte) de négociation (Note 21)	484	685	(794)
Frais de service	1 651	1 507	1 237
Titrisations de prêts (Note 5)	489	468	231
Services de cartes	820	733	589
Assurances, déduction faite des règlements (Note 22)	1 028	913	927
Honoraires de fiducie	153	141	140
Autres revenus (pertes)	264	(310)	772
	<b>8 022</b>	<b>6 534</b>	<b>6 137</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>19 565</b>	<b>17 860</b>	<b>14 669</b>
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 3)</b>	<b>1 625</b>	<b>2 480</b>	<b>1 063</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>			
Salaires et avantages sociaux (Note 24)	5 960	5 839	4 984
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	1 236	1 213	935
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	880	897	683
Amortissement d'autres actifs incorporels (Note 9)	592	653	577
Frais de restructuration (Note 25)	17	36	48
Marketing et développement des affaires	595	566	491
Frais liés aux activités de courtage	297	274	252
Services professionnels et de conseil	804	740	569
Communications	251	239	210
Divers (Note 26)	1 531	1 754	753
	<b>12 163</b>	<b>12 211</b>	<b>9 502</b>
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée</b>	<b>5 777</b>	<b>3 169</b>	<b>4 104</b>
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 27)</b>	<b>1 262</b>	<b>241</b>	<b>537</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices</b>	<b>106</b>	<b>111</b>	<b>43</b>
<b>Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 7)</b>	<b>235</b>	<b>303</b>	<b>309</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>4 644</b>	<b>3 120</b>	<b>3 833</b>
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	<b>194</b>	<b>167</b>	<b>59</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>4 450 \$</b>	<b>2 953 \$</b>	<b>3 774 \$</b>
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 28)</b>			
De base	867,1	847,1	769,6
Dilué	872,1	850,1	775,7
<b>Bénéfice par action (en dollars canadiens) (Note 28)</b>			
De base	5,13 \$	3,49 \$	4,90 \$
Dilué	5,10	3,47	4,87
<b>Dividendes par action (en dollars canadiens)</b>	<b>2,44</b>	<b>2,44</b>	<b>2,36</b>

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.  
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
<b>Actions ordinaires (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	15 357 \$	13 278 \$	6 602 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	521	247	255
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	546	451	274
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	252	1 381	–
Actions émises dans le cadre d'acquisitions (Note 7)	54	–	6 147
Solde à la fin de l'exercice	16 730	15 357	13 278
<b>Actions privilégiées (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	3 395	1 875	425
Actions émises	–	1 520	1 450
Solde à la fin de l'exercice	3 395	3 395	1 875
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	(15)	(79)	(71)
Achat d'actions	(2 158)	(1 756)	(2 434)
Vente d'actions	2 082	1 820	2 426
Solde à la fin de l'exercice	(91)	(15)	(79)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	–	–	–
Achat d'actions	(63)	(6)	–
Vente d'actions	62	6	–
Solde à la fin de l'exercice	(1)	–	–
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de l'exercice	336	392	165
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	52	(27)	(4)
Options sur actions (Note 23)	(83)	(29)	(32)
Conversion d'options d'achat d'actions d'entités acquises (Note 23)	–	–	263
Solde à la fin de l'exercice	305	336	392
<b>Bénéfices non répartis</b>			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	18 632	17 857	15 954
Bénéfice net attribuable à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	4	–
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1)	–	(59)	–
Bénéfice net	4 644	3 120	3 833
Dividendes sur actions ordinaires	(2 118)	(2 075)	(1 851)
Dividendes sur actions privilégiées	(194)	(167)	(59)
Frais liés à l'émission d'actions	(5)	(48)	(20)
Solde à la fin de l'exercice	20 959	18 632	17 857
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)</b>			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	1 015	(1 649)	(1 671)
Autres éléments du résultat étendu liés à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	329	–
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1)	–	563	–
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	(10)	1 772	22
Solde à la fin de l'exercice	1 005	1 015	(1 649)
<b>Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>21 964</b>	<b>19 647</b>	<b>16 208</b>
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	<b>42 302 \$</b>	<b>38 720 \$</b>	<b>31 674 \$</b>

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
<b>Bénéfice net</b>	<b>4 644 \$</b>	<b>3 120 \$</b>	<b>3 833 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices</b>			
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture <sup>1</sup>	445	1 129	(1 725)
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	9	257	(53)
Variation nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant de placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture <sup>3,4</sup>	(1 362)	(72)	440
Variation des gains nets (perte nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	1 955	1 702	1 522
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>6</sup>	(1 057)	(1 244)	(162)
	(10)	1 772	22
<b>Résultat étendu pour l'exercice</b>	<b>4 634 \$</b>	<b>4 892 \$</b>	<b>3 855 \$</b>

<sup>1</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 229 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 456 millions de dollars en 2009).

<sup>2</sup> Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 5 millions de dollars (économie d'impôts sur les bénéfices de 148 millions de dollars en 2009).

<sup>3</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 316 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 604 millions de dollars en 2009).

<sup>4</sup> Comprend un montant de 867 millions de dollars au titre des gains après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (gains après impôts de 1 380 millions de dollars en 2009).

<sup>5</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 865 millions de dollars (828 millions de dollars en 2009).

<sup>6</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 447 millions de dollars (552 millions de dollars en 2009).

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.  
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



# État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>			
Bénéfice net	4 644 \$	3 120 \$	3 833 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	1 625	2 480	1 063
Frais de restructuration (Note 25)	17	36	48
Amortissement (Note 10)	601	600	438
Amortissement des autres actifs incorporels	592	653	577
Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières	(75)	437	(331)
Gain net sur titrisations (Note 5)	(317)	(321)	(41)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(235)	(303)	(309)
Participations ne donnant pas le contrôle	106	111	43
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 27)	98	336	108
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices à recevoir et exigibles	590	1 703	(2 857)
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 11, 13)	20	224	27
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	(5 222)	5 043	26 302
Actifs dérivés	(2 230)	33 880	(44 630)
Passifs dérivés	5 533	(26 137)	32 852
Divers	(2 498)	2 781	2 859
<b>Flux de trésorerie nets d'exploitation</b>	<b>3 249</b>	<b>24 643</b>	<b>19 982</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>			
Variation des dépôts	26 645	14 319	52 030
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	6 054	(877)	(5 677)
Variation des valeurs mobilières mises en pension	8 954	(2 460)	2 080
Émission de billets et de débentures subordonnés	–	–	4 025
Remboursement de billets et de débentures subordonnés	(35)	(20)	(1 079)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	(863)	1	(5)
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	158	(37)	41
Actions ordinaires émises	657	1 544	201
Vente d'actions autodétenues	2 196	1 799	2 422
Achat d'actions autodétenues	(2 221)	(1 762)	(2 434)
Dividendes versés	(1 766)	(1 791)	(1 636)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées	–	1 497	1 430
<b>Flux de trésorerie nets de financement</b>	<b>39 779</b>	<b>12 213</b>	<b>51 398</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(33)	(6 313)	(683)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance			
Achats	(80 778)	(92 331)	(120 077)
Produit tiré des échéances	40 510	43 101	29 209
Produit tiré des ventes	23 731	33 022	63 995
Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations	(25 339)	(51 036)	(36 659)
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 5)	15 580	27 491	10 370
Achats nets de locaux, matériel et mobilier	(770)	(820)	(532)
Valeurs mobilières prises en pension	(17 710)	10 275	(14 777)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 7)	2 024	–	(1 759)
<b>Flux de trésorerie nets d'investissement</b>	<b>(42 785)</b>	<b>(36 611)</b>	<b>(70 913)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(83)	(159)	260
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>160</b>	<b>86</b>	<b>727</b>
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	(189)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 414	2 517	1 790
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques</b>	<b>2 574 \$</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>2 517 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	5 865 \$	8 337 \$	10 678 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice	917	(1 198)	1 905

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.  
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## NOTE 1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Certaines informations sont présentées dans le rapport de gestion selon les PCGR et sont décrites à la rubrique «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2010. Ces informations sont ombragées dans le rapport de gestion de 2010 et font partie intégrante des états financiers consolidés de 2010. Les états financiers consolidés de 2010 contiennent tous les rajustements qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes présentées. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. Les EDDV sont décrites à la note 6. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales, et le bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans les revenus, les gains et pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé. La participation de la Banque dans les bénéfices de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de façon notable de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur de certains instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les passifs éventuels font l'objet d'importantes estimations de la part de la direction qui sont tributaires des principales hypothèses pour calculer les montants à comptabiliser dans les états financiers consolidés.

### CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et pertes réalisés sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures du risque de change liées à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou les pertes de conversion cumulatifs sont inclus dans les autres revenus au moment de la cession des placements ou au moment de la réduction des placements nets par suite d'opérations portant sur les capitaux propres, telles que les distributions de dividendes.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de montants à recevoir de banques, qui sont émis par des institutions financières de première qualité.

### CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les revenus tirés des honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, et les revenus tirés des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement

comprennent les honoraires de services conseils, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndication, qui sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.

Les revenus tirés des services de cartes comprennent les commissions sur paiement tirées des cartes de crédit et de débit et les frais annuels. Les revenus tirés des frais, y compris les frais de service, sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont constatés sur une période de douze mois.

## CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales conventions comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à l'intérieur des notes présentant les informations s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

<b>Note</b>	<b>Sujet</b>	<b>Page</b>
2	Valeurs mobilières	12
3	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts	16
4	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	20
5	Titrisations de prêts	21
6	Entités à détenteurs de droits variables	23
7	Acquisitions et autres	24
8	Dérivés	24
9	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	34
10	Terrains, constructions, matériel et mobilier	35
11	Autres actifs	35
12	Dépôts	35
13	Autres passifs	36
14	Billets et débentures subordonnés	36
15	Passif au titre des actions privilégiées	37
16	Titres de fiducie de capital	38
17	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	39
18	Capital social	40
19	Fonds propres réglementaires	43
20	Cumul des autres éléments du résultat étendu	44
21	Revenu lié aux activités de négociation	44
22	Assurances	44
23	Rémunération à base d'actions	45
24	Avantages sociaux futurs	47
25	Frais d'intégration de restructuration	51
26	Frais autres que d'intérêts	52
27	Impôts sur les bénéfices	52
28	Bénéfice par action	53
29	Juste valeur des instruments financiers	54
30	Risque de taux d'intérêt	62
31	Passif éventuel, engagements, actifs donnés en garantie, sûretés et garanties	63
32	Risque de crédit	65
33	Informations sectorielles	69
34	Opérations entre apparentés	71
35	Gestion des risques	72
36	Événements postérieurs à la date du bilan	72

## MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

### INSTRUMENTS FINANCIERS – MODIFICATIONS DE 2009

#### *Titres de créance classés comme prêts et prêts classés comme détenus à des fins de transaction*

En août 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3025, «Prêts douteux», du *Manuel de l'ICCA* (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, de façon à ce que certains titres de créance puissent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et si la Banque n'a pas l'intention de vendre les titres immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le «modèle de perte sur prêt subie» du chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. La valeur comptable des titres de créance classés comme disponibles à la vente continue d'être ramenée à la juste valeur par imputation dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée comme durable; la perte de valeur peut toutefois être reprise si la juste valeur s'accroît ultérieurement et si l'accroissement peut être objectivement rattaché à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie des prêts avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2008 d'après leur coût après amortissement à cette date. Pour pouvoir être reclassés, les titres de créance devaient répondre à la définition modifiée d'un prêt le 1<sup>er</sup> novembre 2008. Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les

variations de la juste valeur étaient constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis leur reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, la Banque a également reclassé comme prêts les titres détenus jusqu'à leur échéance qui n'étaient pas cotés sur un marché actif, conformément aux modifications de 2009. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de créance reclassés au 31 octobre 2008 et au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

#### Titres de créance reclassés dans les prêts

(en millions de dollars canadiens)

	<b>Montant</b>
<b>Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans les prêts<sup>1</sup></b>	
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	8 435 \$
Obligations de sociétés et autres	277
	<b>8 712</b>
<b>Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance reclassés dans les prêts</b>	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	69
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	459
Autres titres de créance	1 424
	<b>1 952</b>
<b>Total de la valeur comptable des titres de créance reclassés dans les prêts le 31 octobre 2008</b>	<b>10 664</b>
Rajustement transitoire pour la modification de la base d'évaluation, montant avant impôts <sup>2</sup>	895
Montant brut des titres de créance classés comme prêts le 1 <sup>er</sup> novembre 2008	11 559
Rajustement transitoire pour la comptabilisation d'une provision générale, montant avant impôts <sup>3</sup>	(95)
<b>Valeur comptable nette des titres de créance classés comme prêts le 1<sup>er</sup> novembre 2008</b>	<b>11 464 \$</b>

<sup>1</sup> Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement.

<sup>2</sup> 563 millions de dollars après impôts.

<sup>3</sup> 59 millions de dollars après impôts.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Ces prêts sont donc comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, dans le bilan consolidé. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

#### Alignement de la période de présentation des entités américaines

En date du 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui mène présentement ses activités sous la bannière TD Bank, la banque américaine la plus pratique, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de convention comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois terminés les 31 octobre 2010 et 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois terminés les 31 octobre 2010 et 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis, sans incidence sur l'état des résultats consolidé.

#### MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

##### Conversion aux Normes internationales d'information financière

Les PCGR du Canada pour les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacées par les Normes internationales d'information financière (IFRS) qui entreront en vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice 2012 comprendront un état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010 («état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS»), les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011 selon les IFRS, des rapprochements transitoires connexes et des notes complémentaires.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada; il existe toutefois des différences pour certains éléments, comme la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir, qui pourraient influencer de manière importante sur les conventions comptables et les processus administratifs connexes de la Banque. La Banque poursuit l'évaluation de l'incidence de sa transition aux IFRS.

**VALEURS MOBILIÈRES**

La Banque classe les valeurs mobilières d'après les exigences du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, soit comme détenues à des fins de transaction (y compris celles qui sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (décrites à la note 4)), disponibles à la vente ou détenues jusqu'à leur échéance. Les titres de créance classés comme prêts sont décrits à la note 3.

**Détenues à des fins de transaction**

Les valeurs mobilières achetées dans le but de générer un gain à court terme sont constatées à la date de transaction et classées comme détenues à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur, et toute variation de juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

**Disponibles à la vente**

Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction, et toute variation de juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les titres de participation qui sont classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sont constatés au coût. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont constatés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

**Détenues jusqu'à leur échéance**

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les valeurs mobilières à échéance fixe sont classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

**BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE**

La valeur comptable des valeurs mobilières disponibles à la vente est ramenée à leur juste valeur au besoin pour refléter une baisse de valeur durable et tout gain ou toute perte est constaté(e) dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une augmentation ultérieure de la juste valeur qui peut être objectivement rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la baisse de valeur entraînera une reprise de valeur.

**BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE**

Pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, une baisse de valeur est comptabilisée lorsqu'il y a une indication objective de la détérioration de la qualité du crédit après la comptabilisation initiale des valeurs mobilières au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

**RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE EN 2008**

Au cours de 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications de 2008 apportées au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*.

Le 1<sup>er</sup> août 2008, la juste valeur des titres de créance détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans la catégorie disponibles à la vente s'établissait à 6 979 millions de dollars. De plus, à la date du reclassement, ces titres de créance comportaient un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 6,99 % et des flux de trésorerie recouvrables prévus, sur une base non actualisée, de 9 732 millions de dollars. La juste valeur des titres de créance reclassés était de 4 228 millions de dollars au 31 octobre 2010 (5 963 millions de dollars au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, des revenus d'intérêts nets de 262 millions de dollars après impôts (378 millions de dollars après impôts en 2009; 110 millions de dollars pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008) ont été comptabilisés relativement aux titres de créance reclassés. L'augmentation de 108 millions de dollars après impôts de la juste valeur de ces titres pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (augmentation de 687 millions de dollars après impôts au 31 octobre 2009) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation du bénéfice net de 108 millions de dollars après impôts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (augmentation de 687 millions de dollars après impôts en 2009; diminution de 561 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les titres de créance reclassés d'une juste valeur de 1 594 millions de dollars (1 526 millions de dollars en 2009) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 22 millions de dollars après impôts ((72) millions de dollars après impôts en 2009; néant en 2008) a été comptabilisé au titre des gains (pertes) sur valeurs mobilières au cours de cette période.

## **VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION, VALEURS MOBILIÈRES MISES EN PENSION, PRÊTS ET EMPRUNTS DE VALEURS MOBILIÈRES**

Les prises en pension consistent en l'achat par la Banque de valeurs mobilières que la Banque s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de conventions de revente. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés selon lesquelles la Banque prend possession des valeurs mobilières acquises, surveille leur valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige l'apport d'une sûreté additionnelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté et de porter le produit en diminution du montant à recevoir de la contrepartie.

Les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension consistent en la vente par la Banque de valeurs mobilières à des contreparties que la Banque s'engage à racheter à une date ultérieure, en vertu de conventions de rachat. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts garantis.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts payés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Dans le cadre des opérations de prêts de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si des sûretés sous forme de trésorerie sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre la trésorerie au bilan consolidé à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de sûretés, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cadre des opérations d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si les sûretés sont sous forme de trésorerie, la Banque comptabilise les opérations comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque. Lorsque les sûretés sont sous forme de valeurs mobilières, les revenus tirés des prêts de valeurs mobilières et les frais liés aux emprunts de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts dans l'état des résultats consolidé. Lorsque les sûretés données sont sous forme de trésorerie, les intérêts payés ou reçus sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

**Calendrier des échéances des valeurs mobilières**

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						2010 Total	2009 Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>2</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	3 114 \$	1 946 \$	1 170 \$	1 451 \$	487 \$	– \$	8 168 \$	10 021 \$
Provinces	971	256	360	1 162	478	–	3 227	2 609
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	4 346	1 701	159	209	933	–	7 348	5 090
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	2 640	630	521	271	40	–	4 102	2 014
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	25	272	773	6	–	–	1 076	1 289
	11 096	4 805	2 983	3 099	1 938	–	23 921	21 023
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens								
	1 073	482	469	1 009	168	–	3 201	2 521
Autres émetteurs								
	2 644	1 404	1 207	604	146	–	6 005	6 810
	3 717	1 886	1 676	1 613	314	–	9 206	9 331
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	27	27	33
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	24 951	24 951	22 594
	–	–	–	–	–	24 978	24 978	22 627
<b>Droits conservés</b>								
	54	582	625	35	36	105	1 437	1 339
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	<b>14 867 \$</b>	<b>7 273 \$</b>	<b>5 284 \$</b>	<b>4 747 \$</b>	<b>2 288 \$</b>	<b>25 083 \$</b>	<b>59 542 \$</b>	<b>54 320 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	10 869 \$	89 \$	101 \$	167 \$	22 \$	– \$	11 248 \$	10 881 \$
Provinces	20	158	88	111	11	–	388	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	1 176	54	731	1 525	7 629	–	11 115	6 731
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	213	4 441	6 494	–	–	–	11 148	10 816
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	2 053	8 805	14 993	11	–	–	25 862	19 145
	14 331	13 547	22 407	1 814	7 662	–	59 761	47 953
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières								
	44	3 655	8 860	3 478	4 124	–	20 161	12 060
Obligations de sociétés et autres								
	949	10 254	3 517	589	891	–	16 200	16 950
	993	13 909	12 377	4 067	5 015	–	36 361	29 010
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>								
	837	1 179	608	942	662	–	4 228	5 963
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	320	320	342
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	1 685	1 685	1 573
	–	–	–	–	–	2 005	2 005	1 915
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>16 161 \$</b>	<b>28 635 \$</b>	<b>35 392 \$</b>	<b>6 823 \$</b>	<b>13 339 \$</b>	<b>2 005 \$</b>	<b>102 355 \$</b>	<b>84 841 \$</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	335 \$	87 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	422 \$	399 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	127	–	–	–	–	–	127	1 358
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	861	4 606	3 103	–	–	–	8 570	7 267
	1 323	4 693	3 103	–	–	–	9 119	9 024
<b>Autres titres de créance</b>								
Autres émetteurs								
	74	286	236	–	–	–	596	638
	74	286	236	–	–	–	596	638
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>1 397 \$</b>	<b>4 979 \$</b>	<b>3 339 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>9 715 \$</b>	<b>9 662 \$</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>32 425 \$</b>	<b>40 887 \$</b>	<b>44 015 \$</b>	<b>11 570 \$</b>	<b>15 627 \$</b>	<b>27 088 \$</b>	<b>171 612 \$</b>	<b>148 823 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

<sup>2</sup> Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction comprennent des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

## Gains et pertes latents sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2010				2009			
	Coût/après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	11 232 \$	19 \$	3 \$	11 248 \$	10 872 \$	9 \$	– \$	10 881 \$
Provinces	370	18	–	388	368	12	–	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, de municipalités et d'autres organismes américains	10 944	200	29	11 115	6 676	102	47	6 731
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	10 986	170	8	11 148	10 712	125	21	10 816
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	25 405	568	111	25 862	19 016	385	256	19 145
	58 937	975	151	59 761	47 644	633	324	47 953
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	19 623	554	16	20 161	12 010	104	54	12 060
Obligations de sociétés et autres	15 880	344	24	16 200	16 422	532	4	16 950
	35 503	898	40	36 361	28 432	636	58	29 010
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>1</sup></b>								
	3 928	331	31	4 228	5 787	299	123	5 963
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	326	33	12	347	370	49	30	389
Actions ordinaires	1 609	235	18	1 826	1 509	317	71	1 755
	1 935	268	30	2 173	1 879	366	101	2 144
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>2</sup></b>	<b>100 303 \$</b>	<b>2 472 \$</b>	<b>252 \$</b>	<b>102 523 \$</b>	<b>83 742 \$</b>	<b>1 934 \$</b>	<b>606 \$</b>	<b>85 070 \$</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	422 \$	– \$	– \$	422 \$	399 \$	– \$	– \$	399 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, de municipalités et d'autres organismes américains	127	–	–	127	1 358	34	–	1 392
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	8 570	219	8	8 781	7 267	187	1	7 453
	9 119	219	8	9 330	9 024	221	1	9 244
<b>Autres titres de créance</b>								
Autres émetteurs	596	11	–	607	638	15	–	653
	596	11	–	607	638	15	–	653
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>9 715 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>9 937 \$</b>	<b>9 662 \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>9 897 \$</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>110 018 \$</b>	<b>2 702 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>112 460 \$</b>	<b>93 404 \$</b>	<b>2 170 \$</b>	<b>607 \$</b>	<b>94 967 \$</b>

<sup>1</sup> Inclut la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2010 de 18 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2009) et d'autres titres de créance au 31 octobre 2010 de 4 210 millions de dollars (5 925 millions de dollars au 31 octobre 2009).

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2010, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 004 millions de dollars (2 242 millions de dollars en 2009) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 2 172 millions de dollars (2 471 millions de dollars en 2009) et est incluse dans le tableau ci-dessus.



Dans le tableau suivant, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant le 31 octobre 2010, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût après amortissement. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois». Aucune de ces pertes latentes n'est réputée refléter une baisse de valeur durable.

### Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		2010	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Total	
					Juste valeur	Pertes brutes latentes
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations de gouvernements canadiens – Fédéral	9 840 \$	3 \$	– \$	– \$	9 840 \$	3 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines	1 940	26	886	3	2 826	29
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	–	3 028	8	3 028	8
Titres adossés à des créances hypothécaires Résidentiel	3 079	46	3 052	65	6 131	111
	14 859	75	6 966	76	21 825	151
<b>Autres titres de créance</b>						
Titres adossés à des créances mobilières	2 465	9	146	7	2 611	16
Obligations de sociétés et autres	977	22	3	2	980	24
	3 442	31	149	9	3 591	40
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	129	3	204	28	333	31
<b>Titres de participation</b>						
Actions privilégiées	6	1	99	11	105	12
Actions ordinaires	45	9	98	9	143	18
	51	10	197	20	248	30
<b>Total</b>	18 481 \$	119 \$	7 516 \$	133 \$	25 997 \$	252 \$

### Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
<b>Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)</b>			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	134 \$	(111) \$	576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	(8)	–	–
<b>Moins-values</b>			
Valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>1</sup>	(51)	(326)	(245)
<b>Total</b>	75 \$	(437) \$	331 \$

<sup>1</sup> Les pertes de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente comprennent un montant de 14 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (88 millions de dollars en 2009, néant en 2008) lié aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique ci-dessus intitulée «Reclassement de certains titres de créance en 2008». Ces pertes ont été principalement compensées par les gains sur la protection de crédit détenue, lesquels ont été comptabilisés dans les autres revenus.

### NOTE 3 PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

#### PRÊTS

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour pertes sur prêts et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt payé d'avance, les commissions de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt. À l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, les variations des flux de trésorerie prévus sont comptabilisées comme un rajustement de la valeur comptable du prêt, et un montant correspondant est comptabilisé dans le revenu d'intérêts net dans la période de présentation au cours de laquelle les variations sont survenues. La valeur comptable est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

#### PRÊTS ACQUIS

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à leur juste valeur qui reflète les pertes sur créances estimatives prévues à la date d'acquisition. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, les prêts sont

comptabilisés au coût après amortissement. Pour calculer à la date d'acquisition la juste valeur des prêts acquis, et pour les évaluations subséquentes, la Banque regroupe généralement ensemble les prêts acquis caractérisés par des risques identiques. Les flux de trésorerie prévus à la date d'acquisition excédant la juste valeur des prêts sont comptabilisés comme un revenu d'intérêts sur la durée des prêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif s'il est possible de faire une estimation raisonnable du moment et du montant des flux de trésorerie futurs. Les augmentations de flux de trésorerie postérieures à ceux attendus à la date d'acquisition sont comptabilisées comme un revenu d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les diminutions des flux de trésorerie prévus postérieures à la date d'acquisition sont constatées en comptabilisant une provision pour pertes sur créances.

## PRÊTS ASSURÉS

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation («FDIC») sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés comme des actifs compensatoires. Les pertes sur créances liées aux prêts assurés par la FDIC sont déterminées déduction faite des actifs compensatoires. Au 31 octobre 2010, l'encours des prêts assurés par la FDIC et les actifs compensatoires s'établissaient à respectivement 1,7 milliard de dollars et 168 millions de dollars.

## ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

## PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, les prêts pour lesquels un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont généralement classés comme prêts douteux. Les prêts douteux acquis ne sont pas présentés comme des prêts douteux aussi longtemps que les flux de trésorerie prévus continuent d'équivaloir aux montants prévus au moment de l'acquisition ou d'excéder ces montants.

Pour les titres de créance classés comme prêts, recensés comme douteux, le revenu d'intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances. À la suite d'une baisse de valeur des titres de créance classés comme prêts, le revenu d'intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur prêt. Pour les prêts autres que les titres de créance classés comme prêts, les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont utilisés en premier lieu pour récupérer le capital, toutes les radiations ou provisions antérieures et les frais de recouvrement, et le solde est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

### Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Revenus d'intérêts nets comptabilisés sur les titres de créances douteux classés comme prêts	(53) \$	(2) \$	– \$
Baisse des revenus d'intérêts nets attribuable aux prêts douteux	106	96	66
Recouvrements	(4)	(3)	(6)
<b>Total</b>	<b>49 \$</b>	<b>91 \$</b>	<b>60 \$</b>

## PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La Banque maintient une provision qu'elle considère comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend la provision pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties, lettres de crédit et lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs.

La provision comprend des provisions spécifiques et une provision générale. Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables dont la valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation estimative. Pour les titres de créance classés comme prêts et les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements, des provisions spécifiques sont constituées à l'égard de chaque prêt pour constater les pertes sur prêts. Pour ces prêts, la valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes subies.

Les provisions générales comprennent les provisions accumulées pour les pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas être déterminées au cas par cas. Les prêts sont regroupés selon des caractéristiques similaires de risque de crédit, et le niveau de la provision générale établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. La provision, revue trimestriellement, tient compte du jugement de la direction à l'égard des risques associés au modèle et aux estimations, de même que de la conjoncture de l'économie et du marché du crédit.

## Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	2010								
	Prêts bruts							Total de la provision pour pertes sur prêts	Prêts nets <sup>1</sup>
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	En souffrance	Total	Provisions spécifiques	Provision générale			
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	69 711 \$	1 324 \$	472 \$	71 507 \$	31 \$	32 \$	63 \$	71 444 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 704	5 842	334	100 880	117	361	478	100 402	
Cartes de crédit	8 252	532	86	8 870	66	226	292	8 578	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1</sup>	79 519	2 568	1 394	83 481	323	850	1 173	82 308	
Titres de créance classés comme prêts	6 421	–	1 170	7 591	140	163	303	7 288	
<b>Total</b>	<b>258 607 \$</b>	<b>10 266 \$</b>	<b>3 456 \$</b>	<b>272 329 \$</b>	<b>677 \$</b>	<b>1 632 \$</b>	<b>2 309 \$</b>	<b>270 020 \$</b>	
								2009	
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	63 956 \$	1 315 \$	394 \$	65 665 \$	34 \$	18 \$	52 \$	65 613 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	89 693	4 390	274	94 357	112	378	490	93 867	
Cartes de crédit	7 567	483	102	8 152	71	228	299	7 853	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1</sup>	71 911	2 965	1 300	76 176	296	909	1 205	74 971	
Titres de créance classés comme prêts	10 905	–	241	11 146	45	277	322	10 824	
<b>Total</b>	<b>244 032 \$</b>	<b>9 153 \$</b>	<b>2 311 \$</b>	<b>255 496 \$</b>	<b>558 \$</b>	<b>1 810 \$</b>	<b>2 368 \$</b>	<b>253 128 \$</b>	
								2010	
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice							<b>2 963 \$</b>	1 799 \$	

<sup>1</sup> Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009) et le coût après amortissement de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009) et le coût après amortissement de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Le montant des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 47 886 millions de dollars au 31 octobre 2010 (48 359 millions de dollars en 2009) de prêts hypothécaires assurés par des gouvernements canadiens. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers comprenaient des prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 32 483 millions de dollars au 31 octobre 2010 (31 899 millions de dollars en 2009).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire et prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 158 millions de dollars au 31 octobre 2010 (85 millions de dollars en 2009). La valeur comptable brute des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession au cours de l'exercice n'est pas importante. Les actifs financiers qui ont fait l'objet d'une saisie, tels que du numéraire et des obligations, sont affectés aux activités de négociation et de crédit courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 78 millions de dollars (18 millions de dollars en 2009).

La variation de la provision pour pertes sur prêts de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre est présentée dans le tableau ci-après.

### Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

							2010
	Au début de l'exercice	Alignement de la période de présentation <sup>2</sup>	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recou- vements	Écart de conversion et autres ajustements	Solde aux 31 octobre
<b>Provisions spécifiques</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	34 \$	– \$	25 \$	(35)\$	3 \$	4 \$	31 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	112	–	669	(762)	74	24	117
Cartes de crédit	71	–	410	(457)	39	3	66
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	296	–	494	(512)	24	21	323
Titres de créance classés comme prêts	45	–	128	(24)	–	(9)	140
<b>Total des provisions spécifiques</b>	<b>558</b>	<b>–</b>	<b>1 726</b>	<b>(1 790)</b>	<b>140</b>	<b>43</b>	<b>677</b>
<b>Provision générale</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	18	–	17	–	–	–	35
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	424	–	(9)	–	–	(6)	409
Cartes de crédit	302	–	(2)	–	–	(8)	292
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 060	–	(10)	–	–	(39)	1 011
Titres de créance classés comme prêts	277	–	(97)	–	–	(17)	163
<b>Total de la provision générale</b>	<b>2 081</b>	<b>–</b>	<b>(101)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(70)</b>	<b>1 910</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	52	–	42	(35)	3	4	66
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	536	–	660	(762)	74	18	526
Cartes de crédit	373	–	408	(457)	39	(5)	358
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 356	–	484	(512)	24	(18)	1 334
Titres de créance classés comme prêts	322	–	31	(24)	–	(26)	303
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 639 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 625 \$</b>	<b>(1 790)\$</b>	<b>140 \$</b>	<b>(27)\$</b>	<b>2 587 \$</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan	271	–	11	–	–	(4)	278
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 368 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 614 \$</b>	<b>(1 790)\$</b>	<b>140 \$</b>	<b>(23)\$</b>	<b>2 309 \$</b>

2009

<b>Provisions spécifiques</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	23 \$	– \$	22 \$	(14)\$	1 \$	2 \$	34 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	76	2	623	(654)	55	10	112
Cartes de crédit	44	3	457	(468)	33	2	71
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	209	17	468	(411)	20	(7)	296
Titres de créance classés comme prêts	– <sup>1</sup>	–	44	–	–	1	45
<b>Total des provisions spécifiques</b>	<b>352</b>	<b>22</b>	<b>1 614</b>	<b>(1 547)</b>	<b>109</b>	<b>8</b>	<b>558</b>
<b>Provision générale</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	19	1	(2)	–	–	–	18
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	310	4	187	–	–	(77)	424
Cartes de crédit	228	1	79	–	–	(6)	302
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	627	23	396	–	–	14	1 060
Titres de créance classés comme prêts	95 <sup>1</sup>	–	206	–	–	(24)	277
<b>Total de la provision générale</b>	<b>1 279</b>	<b>29</b>	<b>866</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(93)</b>	<b>2 081</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	42	1	20	(14)	1	2	52
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	386	6	810	(654)	55	(67)	536
Cartes de crédit	272	4	536	(468)	33	(4)	373
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	836	40	864	(411)	20	7	1 356
Titres de créance classés comme prêts	95 <sup>1</sup>	–	250	–	–	(23)	322
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 631 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>2 480 \$</b>	<b>(1 547)\$</b>	<b>109 \$</b>	<b>(85)\$</b>	<b>2 639 \$</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan	–	–	236	–	–	35	271
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>1 631 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>2 244 \$</b>	<b>(1 547)\$</b>	<b>109 \$</b>	<b>(120)\$</b>	<b>2 368 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend l'incidence du rajustement transitoire de 95 millions de dollars à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers – modifications de 2009. Pour plus de renseignements, voir la note 1.

<sup>2</sup> L'incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines comprend les éléments suivants : une provision pour pertes sur créances de 80 millions de dollars; des radiations de 35 millions de dollars; des recouvrements de néant; et divers de 6 millions de dollars.

### Prêts en souffrance mais non douteux

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur. Les titres de créance classés comme prêts et comme prêts douteux acquis sont considérés en souffrance aux termes du contrat lorsque les flux de trésorerie réels sont inférieurs à ceux qui étaient prévus au moment de l'acquisition. Aux 31 octobre 2010 et 2009, aucun titre de créance classé comme prêt ou comme prêt douteux acquis n'était considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2010 et 31 octobre 2009, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2010, 1,7 milliard de dollars (1,4 milliard

de dollars en 2009) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

#### Prêts en souffrance mais non douteux

(en millions de dollars canadiens)

	2010				2009			
	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	849 \$	381 \$	94 \$	1 324 \$	861 \$	387 \$	67 \$	1 315 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 879	788	175	5 842	3 600	627	163	4 390
Cartes de crédit	405	81	46	532	355	79	49	483
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 850	544	174	2 568	2 248	517	200	2 965
<b>Total</b>	<b>7 983 \$</b>	<b>1 794 \$</b>	<b>489 \$</b>	<b>10 266 \$</b>	<b>7 064 \$</b>	<b>1 610 \$</b>	<b>479 \$</b>	<b>9 153 \$</b>

#### Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2010, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 22 millions de dollars (45 millions de dollars en 2009). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. Pour ce qui est des prêts douteux, l'estimation du montant de réalisation net du prêt tient compte de l'évaluation des actifs affectés en garantie.

#### NOTE 4 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si leur juste valeur peut être établie de façon fiable, si les actifs ou les passifs répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou si les actifs ou les passifs sont désignés comme tels par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les revenus de dividendes et d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la même méthode que les valeurs mobilières classées comme détenues à des fins de transaction.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de constatation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

#### VALEURS MOBILIÈRES DÉSIGNÉES COMME DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certaines valeurs mobilières à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation au moyen du taux de rendement de marché pour les actifs à l'appui des provisions d'assurance, l'incidence des variations du facteur d'actualisation étant constatée dans l'état des résultats consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est constaté dans l'état des résultats consolidé à la même période que la perte ou le revenu résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les provisions d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur totale de ces valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur était de 2 983 millions de dollars au 31 octobre 2010 (3 236 millions de dollars en 2009). Ces valeurs mobilières sont comptabilisées dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé.

#### PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'ils répondent aux critères présentés ci-dessus. La méthode utilisée pour évaluer la juste valeur des prêts est décrite à la note 29.

La juste valeur totale de ces prêts était de 85 millions de dollars au 31 octobre 2010 (210 millions de dollars en 2009), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé.

Ces prêts sont gérés comme faisant partie du portefeuille de négociation dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de négociation afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum rattaché aux prêts. Au 31 octobre 2010, la variation cumulée de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit était de néant (perte de 16 millions de dollars en 2009) calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

## REVENU (PERTE) PROVENANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, le revenu (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'est élevé à 37 millions de dollars (256 millions de dollars en 2009; (137) millions de dollars en 2008). Le revenu (la perte) provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur est inclus dans les autres revenus. Ce revenu (cette perte) est principalement compensé par les variations de la juste valeur des dérivés utilisés comme couverture économique de ces actifs et est comptabilisé dans les autres revenus (pertes).

### NOTE 5 TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible (SAA), selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la SAA doit avoir le droit de nantir ou de vendre sa participation dans la SAA, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts et en retirer un avantage non négligeable.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant.

Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour établir les justes valeurs, on utilise les prix cotés, s'il y en a. Cependant, il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – correspondant aux risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation.

Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés. Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque.

#### Activités de titrisation

(en millions de dollars canadiens)	2010				2009			2008	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Produit brut	15 875 \$	4 211 \$	113 \$	20 199 \$	28 624 \$	3 429 \$	4 \$	32 057 \$	19 271 \$
Droits conservés comptabilisés	586	94	2	682	1 100	20	–	1 120	368
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	790 \$	68 \$	– \$	858 \$	519 \$	72 \$	2 \$	593 \$	356 \$

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

#### Gain (perte) de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)	2010				2009			2008	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Gain (perte) à la vente	224 \$	94 \$	(1) \$	317 \$	301 \$	20 \$	– \$	321 \$	41 \$
Revenu sur les droits conservés <sup>1</sup>	157	13	2	172	126	21	–	147	190
<b>Total</b>	<b>381 \$</b>	<b>107 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>489 \$</b>	<b>427 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>468 \$</b>	<b>231 \$</b>

<sup>1</sup> Le revenu sur les droits conservés exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans le revenu de négociation.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés à la date des activités de titrisation sont comme suit :

### Principales hypothèses

	2010			2009			2008		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés <sup>1</sup>	18,9 %	5,1 %	0,0 %	18,8 %	5,0 %	5,2 %	18,4 %	5,9 %	5,2 %
Taux d'actualisation	3,6 %	3,7 %	4,5 %	3,2	3,4	5,8	4,7	5,6	8,1
Pertes sur créances prévues <sup>2</sup>	– %	– %	– %	–	–	0,1	–	–	0,1

<sup>1</sup> Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit garantis.

<sup>2</sup> Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ils sont garantis par un gouvernement.

Au cours de 2010, il y a eu des échéances de prêts et de créances déjà titrisés de 4 619 millions de dollars (4 566 millions de dollars en 2009; 8 901 millions de dollars en 2008), et le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 15 580 millions de dollars (27 491 millions de dollars en 2009; 10 370 millions de dollars en 2008).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2010. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

### Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010			2009		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux
<b>Juste valeur des droits conservés</b>	1 313 \$	121 \$	3 \$	1 216 \$	121 \$	2 \$
<b>Taux d'actualisation</b>	3,5 %	3,4 %	4,2 %	3,4 %	3,0 %	5,8 %
+10 %	(6) \$	– \$	– \$	(3) \$	– \$	– \$
+20 %	(13)	(1)	–	(7)	(1)	–
<b>Taux des remboursements anticipés</b>	18,9 %	5,4 %	0,0 %	18,8 %	4,3 %	5,2 %
+10 %	(37) \$	(8) \$	– \$	(40) \$	(8) \$	– \$
+20 %	(74)	(15)	–	(78)	(14)	–
<b>Pertes sur créances prévues</b>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
+10 %	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	–	–	–	–	–	–

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

### Prêts gérés

(en millions de dollars canadiens)

	2010			2009		
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements
<b>Type de prêt</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	114 950 \$	472 \$	32 \$	106 562 \$	394 \$	13 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	107 435	350	689	101 319	286	599
Cartes de crédit	8 870	86	418	8 152	102	435
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et autres prêts	84 094	1 394	488	76 293	1 300	391
<b>Total des prêts gérés</b>	<b>315 349</b>	<b>2 302</b>	<b>1 627</b>	<b>292 326</b>	<b>2 082</b>	<b>1 438</b>
Moins : Prêts titrisés						
Prêts hypothécaires résidentiels	43 443	–	–	40 897	–	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 555	16	1	6 962	12	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1</sup>	613	–	–	117	–	–
<b>Total des prêts titrisés</b>	<b>50 611</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>47 976</b>	<b>12</b>	<b>–</b>
Titres de créance classés comme prêts	7 591	1 170	24	11 146	241	–
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	35
<b>Total des prêts présentés dans le bilan consolidé</b>	<b>272 329 \$</b>	<b>3 456 \$</b>	<b>1 650 \$</b>	<b>255 496 \$</b>	<b>2 311 \$</b>	<b>1 473 \$</b>

<sup>1</sup> Les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitation ainsi que les pertes sur créances connexes sont inclus dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

### **EDDV IMPORTANTES CONSOLIDÉES**

La Banque est le principal bénéficiaire de deux EDDV importantes qu'elle consolide. Une des EDDV est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2010, l'EDDV avait 0,6 milliard de dollars d'actifs (2,1 milliards de dollars en 2009), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles, et des prêts et crédit-bail – matériel. Les actifs provenaient du Canada en totalité. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'EDDV n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 0,6 milliard de dollars (2,1 milliards de dollars en 2009).

L'autre EDDV a été formée en 2010 afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts relativement aux obligations couvertes émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs, provenant du Canada, à l'EDDV et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Au 31 octobre 2010, cette EDDV détenait des actifs de 9,5 milliards de dollars qui sont inscrits au bilan consolidé de la Banque comme prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. De ce montant, 2,2 milliards de dollars étaient donnés en nantissement à l'égard des obligations couvertes. La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs de l'EDDV aux termes des conventions pertinentes. Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 2,2 milliards de dollars.

### **EDDV IMPORTANTES NON CONSOLIDÉES**

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans des EDDV non consolidées sont analysés comme suit.

#### ***Conduits multicédants***

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement différentes par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les facilités de liquidité peuvent être utilisées par les conduits, s'ils satisfont à certains critères visant à ce que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit. De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits multicédants, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires; toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,3 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars en 2009). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,8 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2009) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2010, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 73 millions de dollars (134 millions de dollars en 2009) pour des transactions.

#### ***Conduits monocédants***

La Banque utilise des conduits monocédants pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Au 31 octobre 2010, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009); 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2009) des actifs détenus par les conduits sont des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (121 millions de dollars en 2009) liés à la marge excédentaire.

#### ***Autres opérations de financement***

En avril 2010, la Banque a abandonné certaines opérations qui offraient un financement à coût économique à des sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV. La Banque n'offre plus de financement à ces sociétés clientes en vertu de ces arrangements et, au 31 octobre 2010, elle n'était plus exposée à ces EDDV (2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2009).



## NOTE 7 ACQUISITIONS ET AUTRES

### **a) Acquisitions pendant l'exercice 2010 des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis**

Le 16 avril 2010, la Banque a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs de la Riverside National Bank of Florida (Riverside), de la First Federal Bank of North Florida (First Federal) et d'AmericanFirst Bank (AmericanFirst) dans le cadre d'opérations facilitées par la FDIC. En outre, la Banque a conclu des accords de partage des pertes avec la FDIC, qui stipulent que la FDIC assume une partie des pertes sur prêts et sur certains actifs immobiliers. Aux termes des accords de partage des pertes, la FDIC rembourse à la Banque 50 % des pertes jusqu'à concurrence d'un seuil établi pour chaque banque (449 millions de dollars pour Riverside, 59 millions de dollars pour First Federal et 18 millions de dollars pour AmericanFirst) et 80 % des pertes subséquentes. Les accords de partage des pertes ont une durée de dix ans à compter de la date d'acquisition pour les prêts hypothécaires sur les résidences unifamiliales et de cinq ans (plus trois ans dans les cas où seuls des recouvrements sont partagés) pour les autres prêts et les actifs immobiliers. À la fin de la période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC selon les pertes réelles engagées par rapport à l'estimation des pertes intrinsèques faite par la FDIC, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes.

Le 30 septembre 2010, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de The South Financial Group, Inc. (South Financial) pour une contrepartie totale d'environ 65 millions de dollars, payée au comptant et en actions ordinaires aux actionnaires ordinaires, soit respectivement 11 millions de dollars et 54 millions de dollars. Chaque action ordinaire de South Financial a été échangée contre 0,28 \$ US au comptant ou 0,004 action ordinaire de la Banque, ce qui a donné lieu à l'émission d'environ 720 mille actions ordinaires de la Banque. En outre, immédiatement avant la clôture de la transaction, le Département du Trésor des États-Unis a vendu à la Banque ses actions privilégiées de South Financial et les bons de souscription associés acquis dans le cadre du Capital Purchase Program du Département du Trésor, et a libéré tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions pour une contrepartie totale au comptant d'environ 134 millions de dollars.

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats à compter des dates d'acquisition jusqu'au 31 octobre 2010 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Les résultats sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Aux dates d'acquisition, les acquisitions ont ajouté au bilan consolidé de la Banque un montant net de 2,2 milliards de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie; 8,6 milliards de dollars de prêts; 123 millions de dollars d'actifs incorporels identifiables; 3,9 milliards de dollars d'autres actifs; 12,3 milliards de dollars de dépôts et 2,6 milliards de dollars d'autres passifs. Les prêts comprennent 2,0 milliards de dollars de prêts assurés et des montants à recevoir de la FDIC relatifs au remboursement en vertu des accords de partage des pertes. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. L'excédent de la juste valeur des actifs identifiables acquis par rapport à celle des passifs pris en charge d'environ 316 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. La répartition du prix d'acquisition est susceptible de faire l'objet de rajustements à mesure que la Banque peaufine l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

### **b) TD AMERITRADE Holding Corporation**

Au cours de l'exercice, TD AMERITRADE Holding Corporation (TD Ameritrade) a racheté environ 15 millions d'actions, ce qui a eu pour effet d'augmenter la participation de la Banque dans TD Ameritrade qui a été portée à 45,9 % au 31 octobre 2010 (45,1 % au 31 octobre 2009). Le 6 août 2010, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant que la Banque pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

### **c) Commerce Bancorp, Inc.**

Le 31 mars 2008, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Commerce Bancorp, Inc. (Commerce) pour une contrepartie totale de 8 510 millions de dollars, principalement payée au comptant et en actions ordinaires, soit respectivement 2 167 millions de dollars et 6 147 millions de dollars. Chaque action de Commerce a été échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant, ce qui a donné lieu à l'émission de 83,3 millions d'actions ordinaires de la Banque. Les résultats d'exploitation de Commerce sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Par suite de l'acquisition de Commerce, les actifs et passifs suivants ont été inclus dans le bilan consolidé de la Banque à la date d'acquisition : 25 154 millions de dollars de valeurs mobilières, 18 171 millions de dollars de prêts, 1 514 millions de dollars d'actifs incorporels; 6 274 millions de dollars d'écart d'acquisition, 5 974 millions de dollars d'autres actifs, 47 271 millions de dollars de dépôts et 1 306 millions de dollars d'autres passifs.

## NOTE 8 DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

### **DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes réalisés et latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

## **DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION**

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, «Couvertures», ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans les autres revenus.

## **RELATIONS DE COUVERTURE**

### ***Comptabilité de couverture***

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultat, sans aucune incidence atténuante sur le bénéfice, lorsque cela convient.

La variation de la juste valeur liée à la composante du dérivé exclue de l'appréciation de l'efficacité de la couverture est immédiatement constatée à l'état des résultats consolidés.

Lorsque des dérivés sont désignés comme couvertures, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations des flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

### ***Couvertures de juste valeur***

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidés, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur liées à la tranche inefficace de la relation de couverture sont immédiatement constatées dans les autres revenus de l'état des résultats consolidés.

Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert (le rajustement au montant de base) est amorti par imputation à l'état des résultats consolidés d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, le rajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges à l'état des résultats consolidés.

### ***Couvertures de flux de trésorerie***

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaies étrangères ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. L'ensemble des flux de trésorerie pour tous les risques couverts au fil du temps forment la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La tranche efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans les autres revenus de l'état des résultats consolidés.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats consolidés de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats consolidés. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les gains et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats consolidés.

### ***Couvertures d'investissement nets***

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur sur les instruments de couverture liée à la tranche efficace de la couverture est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans l'état des résultats consolidés. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats consolidés quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

## CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats standardisés négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme normalisés.

### **Dérivés de taux d'intérêt**

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisés, et qu'ils sont négociés en Bourse.

### **Dérivés de change**

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses investissements dans des établissements étrangers lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisés, et qu'ils sont négociés en Bourse.

### **Dérivés de crédit**

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y

compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

### **Autres dérivés**

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants normalisés avec des dates de règlement normalisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend certains engagements de prêt à taux fixe envers des clients au Canada. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

### **NOTIONNELS**

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

### **DÉRIVÉS INCORPORÉS**

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou de certaines actions, peuvent être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les autres revenus les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas une importante volatilité future des bénéfices, étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace sur le plan économique. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée au bilan consolidé dans les dérivés.

## Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2010				2009	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice <sup>1</sup>		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	2 \$	– \$
Contrats de garantie de taux	39	33	17	12	78	74
Swaps	18 012	18 077	19 846	19 872	17 590	18 166
Options vendues	–	677	–	642	–	766
Options achetées	625	–	641	–	652	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	18 677	18 788	20 505	20 527	18 322	19 006
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	5 989	5 307	5 385	5 734	6 907	5 251
Swaps	2 365	867	2 240	881	2 763	801
Swaps de taux et de devises	8 017	12 158	9 395	14 090	7 472	10 627
Options vendues	–	889	–	829	–	730
Options achetées	814	–	800	–	731	–
Total des contrats de change	17 185	19 221	17 820	21 534	17 873	17 409
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	370	210	70	65	1 102	287
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	100	389	52	65	205	1 305
Divers	3	–	–	–	9	–
Total des dérivés de crédit	473	599	122	130	1 316	1 592
Autres contrats						
Contrats sur actions	1 900	2 322	2 146	2 772	2 159	2 122
Contrats sur marchandises	823	806	775	711	984	920
Total des autres contrats	2 723	3 128	2 921	3 483	3 143	3 042
<b>Juste valeur – à des fins de transaction</b>	<b>39 058 \$</b>	<b>41 736 \$</b>	<b>41 368 \$</b>	<b>45 674 \$</b>	<b>40 654 \$</b>	<b>41 049 \$</b>
<b>Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantis de taux	3 \$	6 \$	5 \$	7 \$	– \$	– \$
Swaps	5 853	4 760	6 972	5 215	5 675	4 508
Options vendues	6	9	7	5	4	10
Options achetées	97	2	30	3	210	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	5 959	4 777	7 014	5 230	5 889	4 518
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 184	494	845	523	123	700
Swaps	21	–	27	–	14	–
Swaps de taux et de devises	1 151	1 472	1 191	1 294	1 808	1 064
Total des contrats de change	2 356	1 966	2 063	1 817	1 945	1 764
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	86	99	66	93	164	103
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	–	–	–	–	24
Total des dérivés de crédit	86	99	66	93	164	127
Autres contrats						
Contrats sur actions	1 002	262	1 164	871	793	694
Total des autres contrats	1 002	262	1 164	871	793	694
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>9 403 \$</b>	<b>7 104 \$</b>	<b>10 307 \$</b>	<b>8 011 \$</b>	<b>8 791 \$</b>	<b>7 103 \$</b>
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>48 461 \$</b>	<b>48 840 \$</b>	<b>51 675 \$</b>	<b>53 685 \$</b>	<b>49 445 \$</b>	<b>48 152 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 était comme suit : positive de 62 685 millions de dollars et négative de 61 862 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

### Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	2010					
	Actifs dérivés			Passifs dérivés		
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantis de taux	– \$	5 \$	5 \$	– \$	7 \$	7 \$
Swaps	3 660	3 312	6 972	595	4 620	5 215
Options vendues	–	7	7	–	5	5
Options achetées	30	–	30	–	3	3
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 690	3 324	7 014	595	4 635	5 230
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	841	4	845	517	6	523
Swaps	27	–	27	–	–	–
Swaps de taux et de devises	453	738	1 191	960	334	1 294
Total des contrats de change	1 321	742	2 063	1 477	340	1 817
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	66	66	–	93	93
Total des contrats sur dérivés de crédit	–	66	66	–	93	93
Autres contrats						
Contrats sur actions	–	1 164	1 164	–	871	871
Total des autres contrats	–	1 164	1 164	–	871	871
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>5 011 \$</b>	<b>5 296 \$</b>	<b>10 307 \$</b>	<b>2 072 \$</b>	<b>5 939 \$</b>	<b>8 011 \$</b>
						2009
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps	2 851 \$	2 824 \$	5 675 \$	795 \$	3 713 \$	4 508 \$
Options vendues	–	4	4	–	10	10
Options achetées	204	6	210	–	–	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 055	2 834	5 889	795	3 723	4 518
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	119	4	123	695	5	700
Swaps	–	14	14	–	–	–
Swaps de taux et de devises	883	925	1 808	590	474	1 064
Total des contrats de change	1 002	943	1 945	1 285	479	1 764
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	164	164	–	103	103
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	–	–	–	24	24
Total des contrats sur dérivés de crédit	–	164	164	–	127	127
Autres contrats						
Contrats sur actions	–	793	793	–	694	694
Total des autres contrats	–	793	793	–	694	694
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>4 057 \$</b>	<b>4 734 \$</b>	<b>8 791 \$</b>	<b>2 080 \$</b>	<b>5 023 \$</b>	<b>7 103 \$</b>

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des éléments couverts, le cas échéant, sur l'état des résultats consolidé et sur les autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009.

### Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	2010			
	Montants comptabilisés dans le revenu tiré des dérivés <sup>1</sup>	Montants comptabilisés dans le revenu tiré des éléments couverts <sup>1</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>2</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>3</sup>
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	(286) \$	274 \$	(12) \$	(93) \$
Contrats de change	-	-	-	-
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>(286) \$</b>	<b>274 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(93) \$</b>
2009				
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	(424) \$	440 \$	16 \$	(137) \$
Contrats de change	159	(144)	15	(20)
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>(265) \$</b>	<b>296 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>(157) \$</b>

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

<sup>2</sup> Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

<sup>3</sup> Les montants sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts et représentent les composantes exclues des dérivés. Les montants sont principalement compensés dans le revenu d'intérêts net par l'amortissement de la valeur comptable des éléments couverts.

### Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

	2010			
	Montants comptabilisés à l'égard des dérivés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>1</sup>	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats <sup>1,2</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>3</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>3</sup>
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	3 399 \$	2 224 \$	(3) \$	-
Contrats de change	(225)	(20)	-	-
Autres contrats	192	179	1	-
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>3 366 \$</b>	<b>2 383 \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Couvertures d'investissement net</b>				
Contrats de change <sup>4</sup>	1 205 \$	(11) \$	-	-
2009				
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	2 430 \$	1 880 \$	3 \$	(1) \$
Contrats de change	(794)	43	-	(1)
Autres contrats	2	-	-	-
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>1 638 \$</b>	<b>1 923 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>(2) \$</b>
<b>Couvertures d'investissement net</b>				
Contrats de change <sup>4</sup>	1 984 \$	-	-	(11) \$

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat étendu sont présentés avant impôts.

<sup>2</sup> Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

<sup>3</sup> Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

<sup>4</sup> Comprend les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Pour les douze prochains mois, la Banque prévoit que des gains nets estimés à 745 millions de dollars au 31 octobre 2010 (999 millions de dollars au 31 octobre 2009) constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 29 ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les opérations prévues ont été réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Ces gains (pertes) sont partiellement contrebalancés par des gains (pertes) comptabilisés dans l'état des résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat étendu liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

**Gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Contrats sur taux d'intérêt	(247) \$	(518) \$
Contrats de change	(4)	(13)
Dérivés de crédit	(14)	(866)
Actions	214	116
Autres contrats	(2)	(2)
<b>Total</b>	<b>(53) \$</b>	<b>(1 283) \$</b>

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

**Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse**

(milliards de dollars canadiens)	Détenus à des fins de transaction				2010	2009
	Négoiés hors Bourse	Négoiés en Bourse	Total	Détenues à des fins autres que de transaction	Total	Total
<b>Notionnel</b>						
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>						
Contrats à terme standardisés	– \$	255,4 \$	255,4 \$	– \$	255,4 \$	173,7 \$
Contrats de garantie de taux	50,5	–	50,5	6,2	56,7	111,2
Swaps	989,3	–	989,3	357,0	1 346,3	1 203,9
Options vendues	36,3	14,0	50,3	0,6	50,9	66,3
Options achetées	24,9	28,6	53,5	5,5	59,0	86,5
Total des contrats sur taux d'intérêt	1 101,0	298,0	1 399,0	369,3	1 768,3	1 641,6
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme standardisés	–	17,5	17,5	–	17,5	14,7
Contrats à terme de gré à gré	344,0	–	344,0	36,9	380,9	336,7
Swaps	20,1	–	20,1	0,3	20,4	21,4
Swaps de taux et de devises	312,0	–	312,0	25,2	337,2	308,5
Options vendues	53,7	–	53,7	–	53,7	36,9
Options achetées	44,5	–	44,5	–	44,5	32,5
Total des contrats de change	774,3	17,5	791,8	62,4	854,2	750,7
<b>Dérivés de crédit</b>						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	4,5	–	4,5	5,5	10,0	40,9
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	3,7	–	3,7	–	3,7	30,9
Total des dérivés de crédit	8,2	–	8,2	5,5	13,7	71,8
<b>Autres contrats</b>						
Contrats sur actions	39,0	7,8	46,8	18,4	65,2	63,8
Contrats sur marchandises	7,7	4,8	12,5	–	12,5	11,6
Total des autres contrats	46,7	12,6	59,3	18,4	77,7	75,4
<b>Total</b>	<b>1 930,2 \$</b>	<b>328,1 \$</b>	<b>2 258,3 \$</b>	<b>455,6 \$</b>	<b>2 713,9 \$</b>	<b>2 539,5 \$</b>



Le tableau ci-dessous présente les dérivés selon leurs durées contractuelles jusqu'à l'échéance.

### Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance					2010	2009
	1 an et moins	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>							
Contrats à terme standardisés	203,5 \$	51,8 \$	0,1 \$	– \$	– \$	255,4 \$	173,7 \$
Contrats de garantie de taux	53,0	3,7	–	–	–	56,7	111,2
Swaps	439,7	402,7	283,9	167,8	52,2	1 346,3	1 203,9
Options vendues	39,3	4,4	4,1	2,7	0,4	50,9	66,3
Options achetées	47,9	2,7	3,8	3,3	1,3	59,0	86,5
Total des contrats sur taux d'intérêt	783,4	465,3	291,9	173,8	53,9	1 768,3	1 641,6
<b>Contrats de change</b>							
Contrats à terme standardisés	15,7	1,5	0,3	–	–	17,5	14,7
Contrats à terme de gré à gré	327,5	39,5	13,7	0,1	0,1	380,9	336,7
Swaps	4,6	3,8	3,5	5,8	2,7	20,4	21,4
Swaps de taux et de devises	60,4	93,2	93,9	69,0	20,7	337,2	308,5
Options vendues	48,4	4,1	1,2	–	–	53,7	36,9
Options achetées	40,0	3,3	1,2	–	–	44,5	32,5
Total des contrats de change	496,6	145,4	113,8	74,9	23,5	854,2	750,7
<b>Dérivés de crédit</b>							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1,6	4,1	2,1	2,2	–	10,0	40,9
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	0,5	2,0	0,8	0,4	–	3,7	30,9
Total des dérivés de crédit	2,1	6,1	2,9	2,6	–	13,7	71,8
<b>Autres contrats</b>							
Contrats sur actions	46,4	14,1	4,5	0,2	–	65,2	63,8
Contrats sur marchandises	9,1	3,2	0,2	–	–	12,5	11,6
Total des autres contrats	55,5	17,3	4,7	0,2	–	77,7	75,4
<b>Total</b>	<b>1 337,6 \$</b>	<b>634,1 \$</b>	<b>413,3 \$</b>	<b>251,5 \$</b>	<b>77,4 \$</b>	<b>2 713,9 \$</b>	<b>2 539,5 \$</b>

### RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

#### Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour d'autres opérations qui créent un risque de crédit, notamment l'évaluation de la solvabilité des contreparties et le contrôle de la taille des portefeuilles et de leur profil de diversification et d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation d'accords-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les accords-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'ils lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de tels accords si certains événements se produisent. L'incidence de ces accords-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

## Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2010			2009		
	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux	22 \$	40 \$	8 \$	78 \$	109 \$	15 \$
Swaps	26 817	33 600	13 978	23 283	29 676	11 429
Options achetées	669	770	293	850	986	344
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>27 508</b>	<b>34 410</b>	<b>14 279</b>	<b>24 211</b>	<b>30 771</b>	<b>11 788</b>
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme de gré à gré	6 148	11 683	2 209	6 905	11 890	2 128
Swaps	2 267	3 315	865	2 777	3 951	1 048
Swaps de taux et de devises	10 587	27 276	9 107	9 281	25 038	8 206
Options achetées	800	1 431	284	731	1 148	193
<b>Total des contrats de change</b>	<b>19 802</b>	<b>43 705</b>	<b>12 465</b>	<b>19 694</b>	<b>42 027</b>	<b>11 575</b>
<b>Autres contrats</b>						
Dérivés de crédit	96	588	203	1 302	4 511	1 535
Contrats sur actions	3 039	6 053	1 456	2 499	5 119	1 030
Contrats sur marchandises	626	1 239	304	836	1 572	417
<b>Total des autres contrats</b>	<b>3 761</b>	<b>7 880</b>	<b>1 963</b>	<b>4 637</b>	<b>11 202</b>	<b>2 982</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>51 071</b>	<b>85 995</b>	<b>28 707</b>	<b>48 542</b>	<b>84 000</b>	<b>26 345</b>
Moins l'incidence des accords-cadres de compensation	37 566	54 233	19 494	35 711	52 076	18 127
<b>Total des dérivés après compensation</b>	<b>13 505</b>	<b>31 762</b>	<b>9 213</b>	<b>12 831</b>	<b>31 924</b>	<b>8 218</b>
Moins l'incidence des garanties	5 343	5 644	2 107	4 808	5 131	1 492
<b>Dérivés nets</b>	<b>8 162 \$</b>	<b>26 118 \$</b>	<b>7 106 \$</b>	<b>8 023 \$</b>	<b>26 793 \$</b>	<b>6 726 \$</b>

<sup>1</sup> Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 604 millions de dollars au 31 octobre 2010 (903 millions de dollars en 2009).

## Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Par secteur	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres pays <sup>1</sup>		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Services financiers	30 422 \$	30 563 \$	976 \$	128 \$	8 706 \$	9 501 \$	40 104 \$	40 192 \$
Gouvernement	5 901	3 600	105	—	571	774	6 577	4 374
Divers	2 655	2 810	1 108	717	627	449	4 390	3 976
<b>Coût de remplacement courant</b>	<b>38 978 \$</b>	<b>36 973 \$</b>	<b>2 189 \$</b>	<b>845 \$</b>	<b>9 904 \$</b>	<b>10 724 \$</b>	<b>51 071 \$</b>	<b>48 542 \$</b>
Moins : l'incidence des accords-cadres de compensation et des garanties	—	—	—	—	—	—	42 909	40 519
<b>Total</b>	<b>38 978 \$</b>	<b>36 973 \$</b>	<b>2 189 \$</b>	<b>845 \$</b>	<b>9 904 \$</b>	<b>10 724 \$</b>	<b>8 162 \$</b>	<b>8 023 \$</b>

Par région de risque ultime <sup>2</sup>	2010		2009	
	2010	% de répartition	2009	% de répartition
Canada	3 737 \$	45,8%	4 269 \$	53,2%
États-Unis	1 820	22,3	1 590	19,8
Autres pays				
Royaume-Uni	332	4,1	191	2,4
Autres pays européens	1 252	15,3	1 373	17,1
Divers	1 021	12,5	600	7,5
<b>Total – autres pays</b>	<b>2 605</b>	<b>31,9</b>	<b>2 164</b>	<b>27,0</b>
<b>Total du coût de remplacement courant</b>	<b>8 162 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 023 \$</b>	<b>100,0%</b>

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.

<sup>2</sup> Après l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement, i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2010, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 9,1 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque et ii) un financement total de néant à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par cet accord-cadre de dérivés. Certains de ces accords peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des

garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2010, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 11,9 milliards de dollars (7,6 milliards de dollars en 2009). La Banque a fourni une sûreté de 8,8 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars en 2009) pour cette exposition de risque dans le cours normal des affaires. Au 31 octobre 2010, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars en 2009) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,7 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2009) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires.

## NOTE 9 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

### ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008.

### Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

						2010
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	591 \$	12 115 \$	146 \$	947 \$	15 015 \$
Écart d'acquisition provenant des acquisitions	–	–	316 <sup>1</sup>	4	–	320
Écart de conversion et autres	–	(4)	(871)	–	–	(875)
<b>Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>1 216 \$</b>	<b>587 \$</b>	<b>11 560 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>947 \$</b>	<b>14 460 \$</b>
						2009
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	585 \$	11 948 \$	146 \$	947 \$	14 842 \$
Écart d'acquisition provenant d'acquisitions	–	10	(56) <sup>2</sup>	–	–	(46)
Écart de conversion et autres	–	(4)	223	–	–	219
<b>Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>1 216 \$</b>	<b>591 \$</b>	<b>12 115 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>947 \$</b>	<b>15 015 \$</b>

<sup>1</sup> L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Riverside, de First Federal, d'AmericanFirst et de South Financial. Pour plus de renseignements, voir la note 7.

<sup>2</sup> Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Commerce a diminué de 56 millions de dollars, passant de 6 330 millions de dollars à 6 274 millions de dollars, ce qui s'explique par la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts et d'un passif d'impôts futurs s'y rapportant. La répartition du prix d'acquisition, y compris l'évaluation des actifs et des passifs, a été terminée et finalisée le 31 mars 2009.

### AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base et les relations avec les clients. Les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu.

La dotation aux amortissements future pour la valeur comptable des autres actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 562 millions de dollars pour 2011; 288 millions de dollars pour 2012; 250 millions de dollars pour 2013; 216 millions de dollars pour 2014; et 182 millions de dollars pour 2015.

Tous les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

### Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

			2010	2009
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	5 335 \$	(3 721) \$	1 614 \$	1 964 \$
Autres actifs incorporels	5 130	(4 651)	479	582
<b>Total</b>	<b>10 465 \$</b>	<b>(8 372) \$</b>	<b>2 093 \$</b>	<b>2 546 \$</b>

**NOTE 10 TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER**

Les constructions, le mobilier, les agencements et autre matériel, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé. Lorsque les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. La Banque évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent qu'une dépréciation est possible. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à la valeur comptable des actifs. Une baisse de valeur serait alors constatée.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur sa durée de vie utile restante, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs sont comme suit :

Actif	Taux et méthodes d'amortissement
Constructions	15 à 40 ans, amortissement linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Logiciels	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Mobilier et agencements	3 à 15 ans, amortissement linéaire
Autre matériel	5 à 8 ans, amortissement linéaire
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans, amortissement linéaire

**Valeur comptable nette**

(en millions de dollars canadiens)

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	830 \$	– \$	830 \$	804 \$
Constructions	1 975	608	1 367	1 298
Matériel informatique et logiciels	1 197	517	680	502
Mobilier, agencements et autre matériel	1 382	708	674	834
Améliorations locatives	1 148	452	696	640
<b>Total</b>	<b>6 532 \$</b>	<b>2 285 \$</b>	<b>4 247 \$</b>	<b>4 078 \$</b>

L'amortissement cumulé à la fin de 2009 était de 2 043 millions de dollars. La dotation aux amortissements s'est établie à 601 millions de dollars en 2010 (600 millions de dollars en 2009; 438 millions de dollars en 2008).

**NOTE 11 AUTRES ACTIFS****Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Montants à recevoir des courtiers et des clients	8 132 \$	6 136 \$
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	5 865	4 587
Charge de retraite reportée	1 223	1 156
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 319	1 110
Intérêts courus	1 040	1 081
Marchandises détenues à des fins de transaction <sup>1</sup>	2 249	–
<b>Total</b>	<b>19 828 \$</b>	<b>14 070 \$</b>

<sup>1</sup> Depuis le quatrième trimestre de 2010, les métaux précieux ont été reclassés, passant de la trésorerie et des montants à recevoir de banques et dépôts productifs d'intérêts auprès des banques à la catégorie marchandises détenues à des fins de transaction (1 077 millions de dollars en 2009).

**NOTE 12 DÉPÔTS**

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2010 s'établissait à 100 milliards de dollars (98 milliards de dollars en 2009).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.

### Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)				2010	2009
	Sur préavis	À vue	À terme	Total	Total
Particuliers	15 126 \$	157 013 \$	77 112 \$	249 251 \$	223 228 \$
Banques	3 903	20	8 585	12 508	5 480
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	30 611	66 663	47 947	145 221	126 907
Détenus à des fins de transaction	–	–	22 991	22 991	35 419
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>49 640 \$</b>	<b>223 696 \$</b>	<b>156 635 \$</b>	<b>429 971 \$</b>	<b>391 034 \$</b>

### Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	7 383 \$	6 302 \$
À l'étranger	8 292	6 194

### Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	233 489	219 890
À l'étranger	178 355	157 556
Fonds fédéraux américains déposés	2 452	1 092

<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>429 971 \$</b>	<b>391 034 \$</b>
--------------------------	-------------------	-------------------

<sup>1</sup> Une somme de 2 milliards de dollars (néant en 2009) due à des détenteurs d'obligations couvertes; une somme de 350 millions de dollars (350 millions de dollars en 2009) due à Fiducie de capital TD II; et une somme de 1 750 millions de dollars (1 750 millions de dollars en 2009) due à Fiducie de capital TD IV sont incluses dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

### Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)							2010	2009
	1 an et moins	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	12 614 \$	15 786 \$	22 110 \$	8 571 \$	2 429 \$	15 602 \$	77 112 \$	77 899 \$
Banques	8 482	25	41	7	1	29	8 585	2 054
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	33 036	5 158	3 816	451	2 932	2 554	47 947	38 434
Détenus à des fins de transaction	21 753	84	249	194	171	540	22 991	35 419
<b>Total</b>	<b>75 885 \$</b>	<b>21 053 \$</b>	<b>26 216 \$</b>	<b>9 223 \$</b>	<b>5 533 \$</b>	<b>18 725 \$</b>	<b>156 635 \$</b>	<b>153 806 \$</b>

### NOTE 13 AUTRES PASSIFS

#### Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Montants à payer aux courtiers et aux clients	7 911 \$	6 333 \$
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	4 761	5 214
Passifs liés aux assurances	4 091	3 730
Intérêts courus	1 538	1 559
Charges salariales à payer	1 619	1 331
Passif au titre des prestations constituées	923	855
Chèques et autres effets en circulation	473	610
<b>Total</b>	<b>21 316 \$</b>	<b>19 632 \$</b>

### NOTE 14 BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Billets et débiteures subordonnés

(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2010	2009
Décembre 2010 – août 2011	–	–	–	3 \$	3 \$
Juin 2011 <sup>1</sup>	7,63	–	201 millions \$ US	205	220
Mai 2012 <sup>1</sup>	7,00	–	206 millions \$ US	210	226
Août 2014	10,05	–	–	148	150
Janvier 2016	4,32	Janvier 2011	–	998	997
Octobre 2016	4,87	Octobre 2011	–	490	500
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012	–	2 493	2 500
Juin 2018	5,69	Juin 2013	–	898	900
Avril 2020	5,48	Avril 2015	–	855	874
Septembre 2022 <sup>1</sup>	4,64	Septembre 2017	–	270	270
Juillet 2023	5,83	Juillet 2018	–	650	650
Mai 2025	9,15	–	–	198	199
Juillet 2030 <sup>1</sup>	11,30	–	–	–	11
Octobre 2030 <sup>1</sup>	10,88	–	–	–	26
Février 2031 <sup>1</sup>	10,20	Février 2011	4 millions \$ US	4	4
Juin 2033 <sup>1</sup>	3,39	Décembre 2010	3 millions \$ US	3	–
Mars 2034 <sup>1</sup>	3,08	Décembre 2010	21 millions \$ US	21	22
Juin 2035 <sup>1</sup>	2,00	Décembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Juin 2035 <sup>1</sup>	2,00	Décembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Juin 2036 <sup>1</sup>	1,88	Juin 2011	41 millions \$ US	42	–
Juillet 2036 <sup>1</sup>	1,85	Juillet 2011	36 millions \$ US	37	–
Septembre 2037 <sup>1</sup>	1,72	Septembre 2012	78 millions \$ US	79	–
Septembre 2037 <sup>1</sup>	1,61	Septembre 2012	31 millions \$ US	31	–
Octobre 2037 <sup>1</sup>	1,62	Octobre 2012	18 millions \$ US	18	–
Octobre 2104	4,97	Octobre 2015	–	800	796
Décembre 2105	4,78	Décembre 2016	–	2 231	2 233
Décembre 2106	5,76	Décembre 2017	–	1 800	1 780
<b>Total</b>				<b>12 506 \$</b>	<b>12 383 \$</b>

<sup>1</sup> Obligation d'une filiale.

### Nouvelles émissions et nouveaux rachats

Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, des filiales de la Banque ont racheté 33 millions de dollars US de débiteures subordonnées de second rang.

Après la fin de l'exercice, le 2 novembre 2010, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme qui constituent un endettement subordonné dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 3,367 % jusqu'au 2 novembre 2015, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,25 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 2 novembre 2020. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à partir du 2 novembre 2015. Cette émission sera admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie de la Banque.

Le 29 novembre 2010, la Banque a annoncé son intention de racheter le 18 janvier 2011 la totalité des billets à moyen terme à 4,317 %, échéant le 18 janvier 2016 en circulation.

### CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débiteures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

#### Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
1 an et moins	208 \$	– \$
De 1 an à 3 ans	210	449
De 3 ans à 4 ans	148	–
De 4 ans à 5 ans	–	150
Plus de 5 ans	11 940	11 784
<b>Total</b>	<b>12 506 \$</b>	<b>12 383 \$</b>

### NOTE 15 PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Les actions privilégiées, qui ne sont pas à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 18.

**Passif au titre des actions privilégiées émises et en circulation**

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions privilégiées de catégorie A</b>				
Série M	14,0	350 \$	14,0	350 \$
Série N	8,0	200	8,0	200
<b>Actions privilégiées de FPI</b>				
Série 2000A	- <sup>1</sup>	27	-	-
Série 2002C	- <sup>2</sup>	5	-	-
<b>Total</b>	<b>22,0</b>	<b>582 \$</b>	<b>22,0</b>	<b>550 \$</b>

<sup>1</sup> 263 actions émises et en circulation.<sup>2</sup> 55 actions émises et en circulation.**ACTIONS PRIVILÉGIÉES****Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M**

Les actions de série M donnent droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,70 % par action de série M. La Banque peut racheter les actions de série M, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action, si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série M ne sont pas rachetables au gré du porteur. À compter du 30 avril 2009, la Banque peut convertir les actions de série M en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substituts pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion. Les actions de série M sont admissibles comme fonds de première catégorie de la Banque.

**Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N**

Les actions de série N donnent droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,60 % par action de série N. La Banque peut racheter les actions de série N, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action, si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série N ne sont pas rachetables au gré du porteur. À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substituts pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion. Les actions de série N sont admissibles comme fonds de première catégorie de la Banque.

**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER****Actions privilégiées de FPI, série 2000A**

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées de série A (actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série A de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances. Les actions de série 200A sont admissibles comme fonds propres de deuxième catégorie de la Banque.

**Actions privilégiées de FPI, série 2002C**

La FPI Carolina First a émis des actions privilégiées de série C (actions de série 2002C). Les actions de série 2002C donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux variable équivalant au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de trois mois majoré de 3,50 % par action de série 2002C. Les actions de série 2002C sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 mai 2012 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2002C peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série C de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

**NOTE 16 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL**

Les titres de fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) ont été émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Le 31 décembre 2009, la Fiducie a racheté la totalité de ses 900 000 TD CaTS en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, majoré de toute distribution non encore versée. Les TD CaTS ont été admis à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) ont été émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A3 (actions de série A3) de la Banque, dans certaines

circonstances. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. La Fiducie II est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II, elle ne la consolide pas.

Les titres de Fiducie de capital TD III, série 2008 (TD CaTS III) ont été émis par Fiducie de capital TD III (la Fiducie III), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, dans certaines circonstances. Les TD CaTS III ne sont ni convertibles ni rachetables au gré du porteur. La Fiducie III est consolidée par la Banque et les TD CaTS III sont classés comme des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

Les billets de Fiducie de capital TD IV, série 1, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 1), les billets de Fiducie de capital TD IV, série 2, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 2) et les billets de Fiducie de capital TD IV, série 3, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 3) (collectivement les billets TD CaTS IV), ont été émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), fiducie établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV – série 1 et TD CaTS IV – série 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – série 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et dans certaines circonstances. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Fiducie IV est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie IV, elle ne la consolide pas.

Les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV sont tous admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat		Date de conversion	
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur	2010	2009
<b>Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital dans le bilan consolidé</b>							
Titres de fiducie de capital – série 2009	900	30 juin, 31 décembre	7,600 %	30 juin 2005	30 juin 2010	– \$	895 \$
<b>Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé</b>							
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 décembre	7,243 %	31 décembre 2013 <sup>1</sup>		986 \$	981 \$
<b>Billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV inclus dans les dépôts au bilan consolidé<sup>2</sup></b>							
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	350	30 juin, 31 décembre	6,792 %	31 décembre 2007 <sup>1</sup>	À tout moment <sup>3</sup>	350 \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 décembre	9,523 % <sup>4</sup>	30 juin 2014 <sup>5</sup>		550	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 décembre	10,000 % <sup>6</sup>	30 juin 2014 <sup>5</sup>		450	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 décembre	6,631 % <sup>7</sup>	31 décembre 2014 <sup>5</sup>		750	750
	2 100					2 100 \$	2 100 \$

<sup>1</sup> À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie II ou la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS II ou les TD CaTS III, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

<sup>2</sup> Les billets TD CaTS II et TD CaTS IV ne sont pas consolidés par la Banque. Les billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV sont inclus dans les dépôts. Voir la note 12.

<sup>3</sup> Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série A2 (actions de série A2) de la Banque. Les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

<sup>4</sup> Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 10,125 %.

<sup>5</sup> À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – série 1, TD CaTS IV – série 2 ou TD CaTS IV – série 3, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

<sup>6</sup> Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 9,735 %.

<sup>7</sup> Pour la période du 15 septembre 2009 inclusivement au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 4,00 %.

#### NOTE 17 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

##### Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Actions privilégiées de FPI, série A	501 \$	532 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	986	981
Divers	6	46
<b>Total</b>	<b>1 493 \$</b>	<b>1 559 \$</b>



## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, SÉRIE A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), une filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées de série A (actions de série A). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, si un dividende est déclaré, à un taux annuel de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes réglementaires, au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

## TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III, SÉRIE 2008

CaTSIII, filiale de la Banque, a émis 1 milliard de dollars de TD CaTS III comme décrit à la note 16.

### NOTE 18 CAPITAL SOCIAL

#### ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Le 15 juin 2010, la Banque a émis 3,5 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Le 5 décembre 2008, la Banque a émis 35 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 1,38 milliard de dollars. Les actions ordinaires sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### Actions émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2010		2009		2008	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>						
Solde au début de l'exercice	859,6	15 357 \$	811,3	13 278 \$	718,8	6 602 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	8,1	521	4,6	247	4,6	255
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	7,7	546	8,8	451	4,6	274
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	3,6	252	34,9	1 381	–	–
Actions émises dans le cadre d'acquisitions	0,7	54	–	–	83,3	6 147
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires</b>	<b>879,7</b>	<b>16 730 \$</b>	<b>859,6</b>	<b>15 357 \$</b>	<b>811,3</b>	<b>13 278 \$</b>
<b>Actions privilégiées de catégorie A</b>						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Q	8,0	200	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série S	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Y	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AA	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AC	8,8	220	8,8	220	–	–
Série AE	12,0	300	12,0	300	–	–
Série AG	15,0	375	15,0	375	–	–
Série AI	11,0	275	11,0	275	–	–
Série AK	14,0	350	14,0	350	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>75,0</b>	<b>1 875 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>1</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	(0,8)	(15) \$	(1,1)	(79) \$	(0,9)	(71) \$
Achat d'actions	(30,6)	(2 158)	(33,3)	(1 756)	(38,4)	(2 434)
Vente d'actions	30,2	2 082	33,6	1 820	38,2	2 426
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(91) \$</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(15) \$</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(79) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>1</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	–	– \$	–	– \$	–	– \$
Achat d'actions	(2,3)	(63)	(0,2)	(6)	–	–
Vente d'actions	2,3	62	0,2	6	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>–</b>	<b>(1) \$</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>

<sup>1</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction de l'avoir des actionnaires.

#### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

##### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de

4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010, et à prime décroissante de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014. Les actions de série O sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016. Les actions de série P sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q**

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017. Les actions de série Q sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R**

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017. Les actions de série R sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S**

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série S sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y**

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les actions de série Y sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA**

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AA sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC**

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AC sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE**

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AE sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG**

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AG sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI**

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AI sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK**

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AK sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### **RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES**

Aucun programme de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2009 et 2010.

#### **RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES**

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché

libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 7,7 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 %. En 2009, 8,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 % en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

## RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

## NOTE 19 FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ces objectifs.

La Banque a entre autres comme objectifs :

- Avoir des fonds propres suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en dégagant un rendement satisfaisant pour les actionnaires ordinaires.
- Posséder une structure de fonds propres appropriée, selon l'évaluation interne de la Banque, comme définie par les organismes de réglementation, et par rapport aux autres institutions financières.
- Obtenir le coût global le plus économique pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de première catégorie comprennent des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les bénéfices non répartis, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les fonds propres de première catégorie sont diminués d'éléments tels que les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes (excluant les filiales d'assurances) et des déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débiteures subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes et 100 % des participations dans des filiales d'assurances et des déductions des placements dans des titrisations.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 octobre était comme suit :

### Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009
Fonds propres de première catégorie	24 386 \$	21 407 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie <sup>1</sup>	12,2 %	11,3 %
Total des fonds propres <sup>2</sup>	31 070 \$	28 338 \$
Ratio du total des fonds propres <sup>3</sup>	15,5 %	14,9 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres <sup>4</sup>	17,5	17,1

<sup>1</sup> Le ratio des fonds propres de première catégorie est calculé comme le total des fonds propres de première catégorie divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>2</sup> Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première et de deuxième catégories.

<sup>3</sup> Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>4</sup> Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les placements dans des sociétés liées, les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total des fonds propres rajusté.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de première catégorie et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

**NOTE 20 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements autonomes, déduction faite des activités de couverture d'investissement net, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre.

**Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Gain net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture	1 193 \$	739 \$
Gain net latent (perte nette latente) de change sur les investissements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture	(2 901)	(1 539)
Gain net (perte nette) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 713	1 815
<b>Total</b>	<b>1 005 \$</b>	<b>1 015 \$</b>

**NOTE 21 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

**Revenu lié aux activités de négociation**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Revenu (perte) d'intérêts net(te)	827 \$	1 210 \$	379 \$
Revenu (perte) de négociation	484	685	(794)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur <sup>1</sup>	21	47	(165)
<b>Total</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>	<b>(580) \$</b>
<b>Par produit</b>			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	896 \$	1 292 \$	(663) \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	418	573	481
Portefeuilles d'actions et autres	(3)	30	(233)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur <sup>1</sup>	21	47	(165)
<b>Total</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>	<b>(580) \$</b>

<sup>1</sup> Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été jumelées aux dérivés pour former des relations de couverture économiques.

**NOTE 22 ASSURANCES**

La Banque se livre à des activités d'assurances qui comprennent les assurances IARD, les assurances de personnes et la réassurance.

Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus.

Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné conformément à la pratique actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs. L'incidence des modifications des hypothèses actuarielles sur les obligations liées aux indemnités d'assurance n'a pas été importante au cours de l'exercice. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**Revenus tirés des assurances, déduction faite des demandes de règlement**

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Primes et commissions gagnées, montant net	3 102 \$	2 802 \$	2 701 \$
Règlements et charges connexes, déduction faite de la réassurance	2 074	1 889	1 774
<b>Total</b>	<b>1 028 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>927 \$</b>

**NOTE 23 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**

La Banque a divers plans de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions attribuées après le 31 octobre 2002. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en vertu des options attribuées, à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée pour les 23,9 millions d'options sur actions attribuées et en cours avant le 1<sup>er</sup> novembre 2002, puisque la Banque a adopté de façon prospective l'actuelle norme comptable concernant la rémunération à base d'actions. Au 31 octobre 2010, 0,9 million d'options sur actions restaient non exercées (2,3 millions au 31 octobre 2009; 4,4 millions au 31 octobre 2008).

**PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS****a) La Banque**

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 4,0 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (5,7 millions en 2009; 9,2 millions en 2008). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 14 décembre 2019. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

**Situation des options sur actions**

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

	2010		2009		2008	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	25,9	53,25 \$	27,5	55,37 \$	20,1	45,02 \$
Conversion d'options de Commerce en options sous-jacentes de la Banque	-	-	-	-	10,8	54,63
Attribuées	1,7	65,98	4,0	41,50	2,0	72,67
Exercées	(8,1)	47,60	(4,6)	39,26	(4,6)	41,31
Frappées d'extinction / annulées	(0,3)	65,68	(1,0)	61,58	(0,8)	64,06
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>19,2</b>	<b>57,68 \$</b>	<b>25,9</b>	<b>53,25 \$</b>	<b>27,5</b>	<b>55,37 \$</b>
Options exerçables à la fin de l'exercice	13,4	58,63 \$	19,6	53,41 \$	23,0	53,27 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2010.

**Fourchette des prix d'exercice**

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
22,64 \$ - 32,95 \$	0,2	1,27	28,87 \$	0,2	28,87 \$
33,42 \$ - 43,78 \$	6,4	3,97	39,80	3,7	38,58
44,54 \$ - 55,90 \$	2,5	2,71	51,89	2,5	51,89
56,22 \$ - 67,42 \$	7,1	5,16	63,59	5,0	62,48
67,86 \$ - 74,13 \$	3,0	5,38	71,08	2,0	70,33

La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées : i) taux d'intérêt sans risque de 2,72 % (2,17 % en 2009; 3,80 % en 2008); ii) durée prévue des options de 6,2 ans (5,6 ans en 2009; 5,5 ans en 2008); iii) volatilité prévue de 26,6 % (23,9 % en 2009; 15,9 % en 2008); et iv) rendement de l'action prévu de 3,24 % (3,0 % en 2009; 2,85 % en 2008).

Au cours de l'exercice, 1,7 million d'options (4,0 millions en 2009; 2,0 millions en 2008) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 14,09 \$ l'option (7,62 \$ l'option en 2009; 10,80 \$ l'option en 2008). Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé

une charge de rémunération de 28 millions de dollars (30 millions de dollars en 2009; 22 millions de dollars en 2008) au titre des options sur actions attribuées.

#### **b) Commerce**

Par suite de l'acquisition de Commerce le 31 mars 2008, les droits rattachés à l'ensemble des options sur actions de Commerce, soit 19,6 millions d'options, sont devenus acquis à l'acquisition et ces options ont immédiatement été converties en 10,8 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange prévu dans la convention de regroupement. La juste valeur des options converties était de 263 millions de dollars. Cette somme a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition. Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de Commerce en cours.

#### **c) South Financial**

Par suite de l'acquisition de The South Financial Group, Inc. le 30 septembre 2010, les droits rattachés à l'ensemble des options sur actions de South Financial, soit 2,9 millions d'options, sont devenus acquis à l'acquisition et ces options ont immédiatement été converties en 11 mille options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange prévu dans la convention de regroupement. La juste valeur des options converties s'établissait à néant. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incidence sur le surplus d'apport. Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de South Financial en cours.

### **AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**

#### **a) La Banque**

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période d'acquisition des droits. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Depuis l'attribution d'unités en décembre 2009, le comité des ressources humaines du conseil d'administration a le pouvoir de choisir d'ajuster le nombre d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance selon une fourchette de plus ou moins 20 % à l'échéance, soit au niveau du plan ou au niveau du participant, en fonction d'un examen du risque engagé pour atteindre les résultats financiers sur la durée de l'attribution et les dividendes seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2010, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 12 millions (11 millions en 2009; 9 millions en 2008).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment où le participant prend sa retraite, en cas d'invalidité permanente ou de cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur, et doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant avant la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2010, 2,9 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (2,5 millions en 2009; 2,3 millions en 2008).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 245 millions de dollars (235 millions de dollars en 2009; 191 millions de dollars en 2008). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 418 millions de dollars (309 millions de dollars en 2009; 77 millions de dollars en 2008).

#### **b) TD Banknorth**

TD Banknorth a offert des unités d'actions subalternes et des plans d'unités d'actions fondées sur la performance à certains employés de TD Banknorth. En vertu de ces plans, des unités équivalant aux actions ordinaires de TD Banknorth et dont les droits s'acquerraient généralement après trois ans ont été attribuées aux participants. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, les unités d'actions ont été converties en équivalent en actions ordinaires de la Banque au moyen du ratio d'échange indiqué dans la convention de fusion. En outre, pour les périodes de performance futures, le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance sera rajusté selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

TD Banknorth a également offert un plan d'unités d'actions subalternes fondées sur la performance à certains de ses dirigeants, qui prévoit l'attribution d'unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque qui s'acquerraient à la fin de la période de trois ans. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour les deux premières années de la période de performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour la troisième et dernière année de la période de performance sera rajusté compte tenu du rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

En vertu de ces plans, le nombre d'unités d'actions de TD Banknorth au 31 octobre 2010 était de 8 mille (0,4 million en 2009; 0,5 million en 2008). La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Au cours de l'exercice, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 1 million de dollars (14 millions de dollars en 2009; 32 millions de dollars en 2008). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009; 12 millions de dollars en 2008).

## PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les cotisations de la Banque ont totalisé 55 millions de dollars (52 millions de dollars en 2009; 52 millions de dollars en 2008) et ont été passées dans les salaires et avantages sociaux. Au 31 octobre 2010, 8,8 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (8,7 millions en 2009; 7,4 millions en 2008). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

## NOTE 24 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le RRTD), sont des régimes de retraite à prestations déterminées. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont soit à capitalisation partielle ou sans capitalisation. Les prestations de retraite s'y rapportant sont payées par la Banque. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1<sup>er</sup> mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en bout de ligne, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2010 se sont établies à 168 millions de dollars (626 millions de dollars en 2009). Ces cotisations ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2008 et au 1<sup>er</sup> mars 2009 respectivement pour l'Association et le RRTD. Les prochaines évaluations aux fins de la capitalisation seront faites au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou pour soins d'enfants.

Pour les régimes de retraite principaux et les régimes d'avantages complémentaires de retraite principaux, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement par les actuaire de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime d'avantages et les gains et les pertes actuariels. Les modifications de régime sont amorties d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs des régimes de retraite principaux (10 ans pour l'Association et 11 ans pour le Régime), et d'après la période résiduelle moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite (7 ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (10 ans pour l'Association, 11 ans pour le Régime et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

### HYPOTHÈSES DES RÉGIMES

Pour établir l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs de ses régimes de retraite principaux, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que les politiques de placement des régimes de retraite principaux. Cela a entraîné le choix de 6,75 % (6,75 % en 2009) pour l'Association et de 4,25 % (4,25 % en 2009) pour le Régime comme hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs.

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,50 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite. Pour 2010, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux de variation du coût des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 6 millions de dollars et à une baisse de 5 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 75 millions de dollars et à une baisse de 60 millions de dollars.



## STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 juillet, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite), étaient les suivantes :

### Politique de placement et répartition des actifs

Titres	Fourchette acceptable		Répartition des actifs				
	Association	RRTD	Association			RRTD	
			2010	2009	2008	2010	2009
Titres de créance	30 %–48 %	95 %–100 %	<b>34 %</b>	33 %	33 %	<b>100 %</b>	0 %
Actions	35 %–65 %	0 %	<b>55 %</b>	55 %	57 %	<b>0 %</b>	0 %
Placements alternatifs	0 %–15 %	0 %	<b>7 %</b>	8 %	8 %	<b>0 %</b>	0 %
Équivalents de trésorerie	0 %–4 %	0 %–5 %	<b>4 %</b>	4 %	2 %	<b>0 %</b>	0 %
<b>Total</b>			<b>100 %</b>	100 %	100 %	<b>100 %</b>	0 %

La politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir jusqu'à 20 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX dans des obligations et assorties d'une notation inférieure à BBB. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. En règle générale, l'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Pour 2010, les actifs nets de l'Association comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009; 9 millions de dollars en 2008).

La politique de placement du RRTD, établie le 1<sup>er</sup> mars 2009, vise un portefeuille de placements à revenu fixe à long terme de grande qualité. Les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % de l'ensemble du fonds et ceux d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % de l'ensemble du fonds. Tous les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du fonds. Tous les instruments de créance doivent avoir une notation d'au moins BBB- (ou une notation équivalente) au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. De plus, tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 35 % de l'ensemble du fonds. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de l'ensemble du fonds. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

### PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- suivi du risque de crédit des contreparties;
- suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs;
- suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère.

### AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

#### Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations déterminées du régime. Depuis août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'accepte plus de cotisations des participants actifs, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Pour la portion des cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque pour cette portion du régime.

**Régimes de retraite de TD Bank, N.A. (qui comprend TD Banknorth et Commerce)**

TD Banknorth a un régime de retraite à prestations déterminées non contributif fermé qui couvre la quasi-totalité des employés permanents. Des régimes de retraite complémentaires ont été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

En outre, TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure une cotisation de base de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Le montant additionnel versé au régime par TD Bank, N.A. pour l'exercice 2010 s'est élevé à 34 millions de dollars (31 millions de dollars en 2009). Pour le régime à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

**Régimes de retraite complémentaires**

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque, de son régime d'avantages complémentaires de retraite principal et de ses autres régimes de retraite importants. Les actifs et les obligations des régimes sont évalués aux 31 juillet.

**Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs**

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux			Régime d'avantages complémentaires de retraite principal			Autres régimes de retraite <sup>1</sup>		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 170 \$	2 201 \$	2 070 \$	351 \$	329 \$	396 \$	1 108 \$	978 \$	1 018 \$
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	97	66	78	8	9	12	8	10	25
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	155	143	129	24	21	23	62	66	58
Cotisations des participants	47	43	36	–	–	–	–	–	–
Prestations versées	(123)	(122)	(110)	(9)	(9)	(9)	(53)	(53)	(50)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	–	21	141	44	(9)	(93)	58	2	(24)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	(26)	2	24
Modification des hypothèses actuarielles	411	(182)	(149)	–	–	–	7	97	(59)
Compression	–	–	–	–	–	–	–	–	(14)
Modifications de régime	–	–	6	–	10	–	–	6	–
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	2 757	2 170	2 201	418	351	329	1 164	1 108	978
<b>Variation des actifs des régimes</b>									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	2 473	2 138	2 225	–	–	–	743	770	817
Rendement réel des actifs des régimes	92	73	72	–	–	–	11	13	16
Gain (perte) à la cession de placements	72	(138)	10	–	–	–	12	(11)	19
Cotisations des participants	46	43	36	–	–	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	193	583	83	9	9	9	15	14	14
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	127	(130)	(174)	–	–	–	56	9	(71)
Variation du taux de change	(43)	34	4	–	–	–	(25)	6	30
Prestations versées	(123)	(122)	(110)	(9)	(9)	(9)	(54)	(53)	(50)
Frais d'administration	(8)	(8)	(8)	–	–	–	(3)	(5)	(5)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	2 829	2 473	2 138	–	–	–	755	743	770
<b>Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées</b>									
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	838	527	414	59	14	23	256	238	95
Coût des services passés non constaté	44	54	64	(27)	(32)	(48)	10	14	12
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	47	72	29	2	3	2	9	7	2
<b>Actifs des régimes de retraite payés d'avance (passif au titre des prestations constituées)</b>									
	1 001 \$	956 \$	444 \$	(384) \$	(366) \$	(352) \$	(134) \$	(106) \$	(99) \$
<b>Charge annuelle</b>									
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :									
Prestations acquises par les employés	99 \$	68 \$	78 \$	8 \$	9 \$	12 \$	9 \$	11 \$	28 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	155	143	129	24	21	23	63	68	57
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>2</sup>	(170)	(131)	(150)	–	–	–	(46)	(59)	(59)
Pertes actuarielles (gains actuariels) comptabilisé(e)s dans la charge	28	24	14	–	–	5	5	3	5
Amortissement des coûts de modification de régime	10	10	10	(5)	(6)	(6)	7	3	3
<b>Charge totale</b>	<b>122 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>81 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>34 \$</b>
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle</b>									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées <sup>3</sup>	6,90 %	7,13 %	5,68 %	6,70 %	6,30 %	5,60 %	5,97 %	6,42 %	5,63 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	2,19	2,09	3,82
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes <sup>4</sup>	6,75	6,75	6,75	s.o.	s.o.	s.o.	6,70	6,95	7,05
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,81 %	6,90 %	6,30 %	5,80 %	6,70 %	6,30 %	5,40 %	5,94 %	6,25 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	2,19	2,09	2,38

<sup>1</sup> Comprend le régime de retraite à prestations déterminées de CT, le régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Les actifs et les obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth sont évalués en date du 31 octobre (du 30 septembre en 2008).

<sup>2</sup> Le rendement réel des actifs des régimes de retraite principaux a été de 243 millions de dollars ((169) millions de dollars en 2009; (96) millions de dollars en 2008).

<sup>3</sup> L'Association a été réévaluée le 31 octobre 2008 au moyen d'un taux d'actualisation de 7,4 %, ce qui reflète les évaluations actuarielles au 31 octobre 2008. Le Régime a été évalué le 1<sup>er</sup> mars 2009, date de création du Régime, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,3 %.

<sup>4</sup> Déduction faite des frais et charges de l'Association.

Le tableau suivant ne présente que les obligations au titre des prestations projetées en excédant des actifs des régimes à la juste valeur.

#### Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux			Régime d'avantages complémentaires de retraite principal			Autres régimes de retraite		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	- \$	13 \$	2 201 \$	418 \$	351 \$	329 \$	1 164 \$	782 \$	329 \$
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	-	1	2 138	-	-	-	755	413	2
<b>Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées</b>	<b>- \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>(418) \$</b>	<b>(351) \$</b>	<b>(329) \$</b>	<b>(409) \$</b>	<b>(369) \$</b>	<b>(327) \$</b>

#### FLUX DE TRÉSORERIE ET MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite et à son principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite sont comme suit :

##### Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Régimes de retraite principaux	168 \$	626 \$	96 \$
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	9	10	9
Autres régimes de retraite	17	18	10
<b>Total</b>	<b>194 \$</b>	<b>654 \$</b>	<b>115 \$</b>

##### Cotisations estimatives

La Banque ou ses filiales prévoient verser en 2011 des cotisations de 160 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 15 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite et de 21 millions de dollars aux autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

##### Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des régimes de retraite principaux s'élèvent à 130 millions de dollars pour 2011; 137 millions de dollars pour 2012; 142 millions de dollars pour 2013; 146 millions de dollars pour 2014; 152 millions de dollars pour 2015 et 852 millions de dollars pour les exercices compris entre 2016 et 2020.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite s'élèvent à 15 millions de dollars pour 2011; 16 millions de dollars pour 2012; 17 millions de dollars pour 2013; 19 millions de dollars pour 2014; 20 millions de dollars pour 2015 et 120 millions de dollars pour les exercices compris entre 2016 et 2020.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé pour les exercices terminés le 31 octobre :

#### Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
<b>Autres actifs</b>		
Régimes de retraite principaux	1 001 \$	956 \$
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	64	65
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	158	135
Charge de retraite reportée	1 223	1 156
<b>Autres passifs</b>		
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	384	366
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	28	-
Régimes de retraite complémentaires	328	306
Autres avantages sociaux futurs – montant net	183	183
Passif au titre des prestations constituées	923	855
<b>Montant net constaté aux 31 octobre</b>	<b>300 \$</b>	<b>301 \$</b>

#### NOTE 25 FRAIS D'INTÉGRATION ET DE RESTRUCTURATION

Par suite des acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et les initiatives d'intégration et de restructuration connexes entreprises, la Banque a engagé des frais d'intégration et de restructuration de 17 millions de dollars au cours de l'exercice (36 millions de dollars en 2009; 48 millions de dollars en 2008). Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, des frais liés à la résiliation de contrats et de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2010, la Banque a également engagé des frais d'intégration de 90 millions de dollars (393 millions de dollars en 2009 et 63 millions de dollars en 2008). Les frais d'intégration se composent des frais relatifs aux ressources affectées à l'intégration, des coûts de maintien de l'effectif,

des honoraires de consultation externe, des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Dans l'état des résultats consolidé, les frais d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Au 31 octobre 2010, le solde total inutilisé des frais de restructuration de 11 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009; 29 millions de dollars en 2008), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

#### Frais de restructuration

(en millions de dollars canadiens)				2010	2009	2008
	Ressources humaines	Immobilier	Divers	Total	Total	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	20 \$	- \$	20 \$	29 \$	29 \$
Frais de restructuration engagés au cours de l'exercice :						
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	7	-	10	17	36	48
Montant utilisé au cours de l'exercice :						
Services bancaires de gros	-	2	-	2	5	7
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	7	7	8	22	37	41
Écart de conversion et autres rajustements	-	(2)	-	(2)	(3)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>29 \$</b>

#### NOTE 26 FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts comprennent les éléments suivants :

- Une charge de cotisation spéciale de 55 millions de dollars avant impôts (35 millions de dollars après impôts) ou 49 millions de dollars US avant impôts (31 millions de dollars US après impôts) a été imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux États-Unis le 22 mai 2009.
- Une charge dans le cadre du règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth. Par suite de l'annonce de la privatisation de TD Banknorth en novembre 2006, certains actionnaires minoritaires de TD Banknorth ont initié un recours collectif alléguant diverses réclamations contre la Banque, TD Banknorth et les dirigeants et administrateurs de TD Banknorth. En février 2009, les parties ont convenu de régler le litige moyennant 61,3 millions de dollars (50 millions de dollars US), dont un montant de 3,7 millions de dollars (3 millions de dollars US) avait déjà été comptabilisé au moment de la privatisation. La cour de chancellerie du Delaware a approuvé le règlement du litige initié par des actionnaires de TD Banknorth le 24 juin 2009 et le règlement est maintenant définitif.
- Un rajustement positif de 477 millions de dollars lié à une reprise partielle de la provision pour litiges de la Banque relative à Enron en 2008.

#### NOTE 27 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés de 2010. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

#### Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé</b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	1 164 \$	(95) \$	429 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	98	336	108
	<b>1 262</b>	<b>241</b>	<b>537</b>
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu</b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	420	688	(1 092)
Impôts sur les bénéfices futurs	548	798	(598)
	<b>968</b>	<b>1 486</b>	<b>(1 690)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires</b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	(18)	-
Impôts sur les bénéfices futurs	(421)	348	(463)
	<b>(421)</b>	<b>330</b>	<b>(463)</b>
<b>Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 809 \$</b>	<b>2 057 \$</b>	<b>(1 616) \$</b>
<b>Impôts sur les bénéfices exigibles</b>			
Fédéral	878 \$	539 \$	(529) \$
Provinciaux	539	297	(237)
Autres pays	167	(261)	103
	<b>1 584</b>	<b>575</b>	<b>(663)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices futurs</b>			
Fédéral	(25)	446	118
Provinciaux	(16)	238	57
Autres pays	266	798	(1 128)
	<b>225</b>	<b>1 482</b>	<b>(953)</b>
<b>Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 809 \$</b>	<b>2 057 \$</b>	<b>(1 616) \$</b>

**Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010		2009		2008	
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 761 \$	30,5 %	1 006 \$	31,8 %	1 342 \$	32,7 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(283)	(4,9)	(333)	(10,5)	(345)	(8,4)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(359)	(6,2)	(448)	(14,1)	(457)	(11,1)
Entente avec l'Agence du revenu du Canada <sup>1</sup>	121	2,1	—	—	—	—
Divers – montant net	22	0,3	16	0,4	(3)	(0,1)

**Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices effectif**

	1 262 \$	21,8 %	241 \$	7,6 %	537 \$	13,1 %
--	----------	--------	--------	-------	--------	--------

<sup>1</sup> La Banque a conclu une entente avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui a donné lieu à une augmentation de la charge d'impôts sur les bénéfices de 121 millions de dollars. L'entente établit un règlement pour un certain nombre de questions fiscales en suspens liées à certaines stratégies abandonnées dans le secteur Services bancaires de gros.

L'actif (le passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, comprend ce qui suit :

**Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net**

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
Provision pour pertes sur créances	479 \$	678 \$
Locaux et matériel	137	170
Valeurs mobilières	—	65
Écart d'acquisition	59	67
Avantages sociaux	426	545
Pertes pouvant être reportées en avant	259	141
Divers	301	35
Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 661	1 701
Provision pour moins-value	(194)	(124)
Actifs d'impôts futurs	1 467	1 577
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Valeurs mobilières	(634)	—
Actifs incorporels	(692)	(898)
Revenus reportés	(78)	(72)
Avantages sociaux	(257)	(323)
Divers	(266)	(519)
Total des passifs d'impôts sur les bénéfices futurs	(1 927)	(1 812)
<b>Passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net<sup>1</sup></b>	<b>(460) \$</b>	<b>(235) \$</b>

<sup>1</sup> Sont inclus dans le passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, au 31 octobre 2010, des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de (432) millions de dollars ((473) millions de dollars en 2009) du Canada; de (12) millions de dollars (194 millions de dollars en 2009) des États-Unis et de (16) millions de dollars (44 millions de dollars en 2009) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales sont assujettis à un impôt additionnel en cas de rapatriement. La Banque n'a pas constaté de passif d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel, étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer auraient atteint 409 millions de dollars au 31 octobre 2010 (462 millions de dollars en 2009).

**NOTE 28 BÉNÉFICE PAR ACTION**

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est établi en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

## Bénéfice de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008
<b>Bénéfice de base par action</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 450 \$	2 953 \$	3 774 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	867,1	847,1	769,6
<b>Bénéfice de base par action (en dollars canadiens)</b>	<b>5,13 \$</b>	<b>3,49 \$</b>	<b>4,90 \$</b>

## Bénéfice dilué par action

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 450 \$	2 953 \$	3 774 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	867,1	847,1	769,6
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions (en millions) <sup>1</sup>	5,0	3,0	6,1
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	872,1	850,1	775,7
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars canadiens)<sup>1</sup></b>	<b>5,10 \$</b>	<b>3,47 \$</b>	<b>4,87 \$</b>

<sup>1</sup> Pour 2010, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 2 723 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,41 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque. Pour 2009, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 14 292 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 64,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque. Pour 2008, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 7 077 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 68,94 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque.

## NOTE 29 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières et les prêts détenus dans le portefeuille de négociation, les valeurs mobilières et prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

### CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers, représentent le meilleur indice de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise la moyenne des cours acheteur et vendeur comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position ouverte nette. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions effectuées sur des marchés courants observables pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix observables sur des marchés, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation, comme des modèles d'évaluation internes, pouvant incorporer des données de marché non observables.

S'il existe une différence entre la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui comprend des données de marché observables, et le prix de la transaction initial, cette différence correspond alors à un gain ou une perte de comptabilisation initiale, qui sera comptabilisé dans les résultats au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données de marché non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier ou il est éteint.

### RAJUSTEMENTS DE VALEUR

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les participants au marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les participants au marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

### MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

#### *Instruments financiers dont la valeur comptable équivaut à la juste valeur*

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur et/ou les courbes de crédit appropriés. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des engagements de clients au titre d'acceptations, des acceptations et des valeurs mobilières empruntées ou achetées en vertu de prises en pension est considérée se rapprocher de la valeur comptable.

### **Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement**

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement du gouvernement.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les titres des gouvernements municipaux américains sont évalués à l'aide de données obtenues d'une base de données municipales de référence américaine complète et généralement reconnues, MuniView. Les données comprennent les transactions publiées, les avis d'événements importants et les données sur les nouvelles émissions. Les autres données utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est principalement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts acheteur-vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

### **Autres titres de créance**

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de référence et de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les hypothèses relatives. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés aux courbes de rendement de référence et des écarts acheteur-vendeur.

### **Titres de participation**

La juste valeur des titres de participation repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, ou si l'écart acheteur-vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables. S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de participation détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions.

### **Droits conservés**

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 5, «Titrisations de prêts».

### **Prêts**

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût après amortissement, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés, notamment les changements dans la solvabilité. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les valeurs mobilières qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. Comme les autres titres de créance non classés en tant que prêts, en l'absence de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marchés observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour déterminer la juste valeur des titres de créance classés en tant que prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance. Les prix sont corroborés dans le cadre du processus d'examen indépendant de la Banque, ce qui peut exiger de recourir à des techniques d'évaluation ou d'obtenir des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

### **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents dotés d'échéances et de caractéristiques semblables.



Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur du crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur du crédit, la Banque tient compte d'accords-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et de sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

Au 31 octobre 2010, l'ajustement de valeur lié au crédit comptabilisé apporté à la valeur établie selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse s'élevait à 178 millions de dollars (195 millions de dollars en 2009).

Dans le cas du défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimative, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans de telles situations, la valeur de réalisation estimative est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la perte de valeur, après rajustement pour tenir compte de la valeur du bien détenu en garantie.

La méthode de calcul de la juste valeur employée pour les dérivés détenus à des fins autres que de transaction est la même que celle utilisée pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

### **Dépôts**

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables tels que des courbes de rendement de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

### **Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert**

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de participation ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de participation et les titres de créance sous-jacents.

### **Billets et débiteures subordonnés**

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

### **Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital**

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables. La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix de marchés externes et de valeur des données.

La direction applique de façon constante des modèles d'évaluation et de contrôles sur une certaine période au cours du processus d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels conformément aux modalités des contrats. Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

**Actifs et passifs financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>	<b>2 574 \$</b>	<b>2 574 \$</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>2 414 \$</b>
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>19 136</b>	<b>19 136</b>	<b>19 103</b>	<b>19 103</b>
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>1</sup></b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	23 921 \$	23 921 \$	21 023 \$	21 023 \$
Autres titres de créance	9 206	9 206	9 331	9 331
Titres de participation	24 978	24 978	22 627	22 627
Droits conservés	1 437	1 437	1 339	1 339
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	<b>59 542 \$</b>	<b>59 542 \$</b>	<b>54 320 \$</b>	<b>54 320 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	59 761 \$	59 761 \$	47 953 \$	47 953 \$
Autres titres de créance	36 361	36 361	29 010	29 010
Titres de participation	2 005	2 173	1 915	2 144
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	4 228	4 228	5 963	5 963
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>102 355 \$</b>	<b>102 523 \$</b>	<b>84 841 \$</b>	<b>85 070 \$</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	9 119 \$	9 330 \$	9 024 \$	9 244 \$
Autres titres de créance	596	607	638	653
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>9 715 \$</b>	<b>9 937 \$</b>	<b>9 662 \$</b>	<b>9 897 \$</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>50 658 \$</b>	<b>50 658 \$</b>	<b>32 948 \$</b>	<b>32 948 \$</b>
<b>Prêts<sup>1</sup></b>	<b>270 020</b>	<b>271 989</b>	<b>253 128</b>	<b>253 448</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>7 757</b>	<b>7 757</b>	<b>9 946</b>	<b>9 946</b>
<b>Dérivés</b>	<b>51 675</b>	<b>51 675</b>	<b>49 445</b>	<b>49 445</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>13 988</b>	<b>13 988</b>	<b>9 503</b>	<b>9 503</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts</b>	<b>406 980 \$</b>	<b>409 067 \$</b>	<b>355 615 \$</b>	<b>358 696 \$</b>
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	<b>22 991</b>	<b>22 991</b>	<b>35 419</b>	<b>35 419</b>
<b>Acceptations</b>	<b>7 757</b>	<b>7 757</b>	<b>9 946</b>	<b>9 946</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>23 695</b>	<b>23 695</b>	<b>17 641</b>	<b>17 641</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	<b>25 426</b>	<b>25 426</b>	<b>16 472</b>	<b>16 472</b>
<b>Dérivés</b>	<b>53 685</b>	<b>53 685</b>	<b>48 152</b>	<b>48 152</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>15 905</b>	<b>15 905</b>	<b>14 717</b>	<b>14 717</b>
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	<b>12 506</b>	<b>13 529</b>	<b>12 383</b>	<b>13 087</b>
<b>Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	<b>582</b>	<b>613</b>	<b>1 445</b>	<b>1 484</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2010, de 18 millions de dollars (38 millions de dollars en 2009), et d'autres titres de créance de 4 210 millions de dollars (5 925 millions de dollars en 2009).

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2010, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 004 millions de dollars (2 242 millions de dollars en 2009) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 2 172 millions de dollars (2 471 millions de dollars en 2009) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

**Hiérarchie des justes valeurs**

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* précise les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

**Niveau 1** : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadiens et américains et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

**Niveau 2** : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

**Niveau 3** : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les droits conservés dans la titrisation de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 octobre 2010, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur :

### Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	2010				2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>1</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	2 625 \$	5 543 \$	– \$	8 168 \$	4 426 \$	5 580 \$	15 \$	10 021 \$
Provinces	–	3 213	14	3 227	–	2 605	4	2 609
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	765	6 546	37	7 348	542	4 509	39	5 090
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	4 102	–	4 102	–	2 010	4	2 014
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	–	1 076	–	1 076	–	1 289	–	1 289
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	16	3 134	51	3 201	34	2 439	48	2 521
Autres émetteurs	–	5 923	82	6 005	–	6 498	312	6 810
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	27	–	–	27	33	–	–	33
Actions ordinaires	23 907	1 044	–	24 951	21 818	775	1	22 594
<b>Droits conservés</b>	–	–	1 437	1 437	–	–	1 339	1 339
	<b>27 340 \$</b>	<b>30 581 \$</b>	<b>1 621 \$</b>	<b>59 542 \$</b>	<b>26 853 \$</b>	<b>25 705 \$</b>	<b>1 762 \$</b>	<b>54 320 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	10 850 \$	398 \$	– \$	11 248 \$	10 679 \$	202 \$	– \$	10 881 \$
Provinces	–	388	–	388	–	380	–	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	10 792	–	10 792	6	6 166	–	6 172
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	11 140	–	11 140	447	10 363	–	10 810
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	–	25 862	–	25 862	–	19 145	–	19 145
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	–	20 161	–	20 161	97	11 963	–	12 060
Obligations de sociétés et autres	39	16 137	24	16 200	1 045	15 875	–	16 920
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	105	–	–	105	111	–	–	111
Actions ordinaires	104	123	–	227	89	68	–	157
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>	–	4 164	64	4 228	–	5 795	168	5 963
	<b>11 098 \$</b>	<b>89 165 \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>100 351 \$</b>	<b>12 474 \$</b>	<b>69 957 \$</b>	<b>168 \$</b>	<b>82 599 \$</b>
<b>Prêts<sup>1</sup></b>	– \$	245 \$	28 \$	273 \$	– \$	328 \$	22 \$	350 \$
<b>Dérivés</b>								
Contrats sur taux d'intérêt	4 \$	27 469 \$	46 \$	27 519 \$	15 \$	24 126 \$	70 \$	24 211 \$
Contrats de change	385	19 328	170	19 883	526	18 991	301	19 818
Contrats de crédit	–	167	21	188	–	1 090	390	1 480
Contrats sur actions	11	2 742	557	3 310	206	2 360	386	2 952
Contrats sur marchandises	150	620	5	775	148	832	4	984
	<b>550 \$</b>	<b>50 326 \$</b>	<b>799 \$</b>	<b>51 675 \$</b>	<b>895 \$</b>	<b>47 399 \$</b>	<b>1 151 \$</b>	<b>49 445 \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	– \$	21 881 \$	1 110 \$	22 991 \$	– \$	34 479 \$	940 \$	35 419 \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	10 846	12 819	30	23 695	6 741	10 892	8	17 641
<b>Dérivés</b>								
Contrats sur taux d'intérêt	3 \$	25 632 \$	122 \$	25 757 \$	15 \$	23 349 \$	160 \$	23 524 \$
Contrats de change	452	22 814	85	23 351	518	18 581	74	19 173
Contrats de crédit	–	180	43	223	–	1 057	662	1 719
Contrats sur actions	–	2 721	922	3 643	202	1 836	778	2 816
Contrats sur marchandises	71	630	10	711	150	762	8	920
	<b>526 \$</b>	<b>51 977 \$</b>	<b>1 182 \$</b>	<b>53 685 \$</b>	<b>885 \$</b>	<b>45 585 \$</b>	<b>1 682 \$</b>	<b>48 152 \$</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2010, de 18 millions de dollars (38 millions de dollars en 2009), et d'autres titres de créance au 31 octobre 2010 de 4 210 millions de dollars (5 925 millions de dollars en 2009).

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (niveau 3) pour les exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des gains (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s						Activités		Transferts		Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2009	Inclus dans le résultat <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	Achats Émissions		Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2010		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>											
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>											
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>											
Obligations des gouvernements canadiens											
Fédéral	15 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(15) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Provinces	4	1	–	12	–	(23)	26	(6)	14	–	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	39	6	–	–	–	(8)	–	–	37	2	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	4	1	–	6	–	(2)	–	(9)	–	–	–
<b>Autres titres de créance</b>											
Émetteurs canadiens	48	3	–	82	–	(110)	62	(34)	51	1	–
Autres émetteurs	312	19	–	432	–	(554)	123	(250)	82	–	–
<b>Titres de participation</b>											
Actions ordinaires	1	–	–	1	–	(2)	–	–	–	–	–
<b>Droits conservés</b>	<b>1 339</b>	<b>173</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>669</b>	<b>(744)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 437</b>	<b>99</b>	<b>–</b>
	<b>1 762 \$</b>	<b>203 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>533 \$</b>	<b>669 \$</b>	<b>(1 458) \$</b>	<b>211 \$</b>	<b>(299) \$</b>	<b>1 621 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>											
<b>Autres titres de créance</b>											
Obligations de sociétés et autres	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	– \$	33 \$	– \$	24 \$	(9) \$	– \$
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	<b>168</b>	<b>9</b>	<b>(3)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(20)</b>	<b>–</b>	<b>(90)</b>	<b>64</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
	<b>168 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(20) \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>(90) \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>(7) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Prêts<sup>4</sup></b>	<b>22 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(7) \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>											
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	<b>940 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>405 \$</b>	<b>(287) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>(13)</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>(6)</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
<b>Dérivés<sup>5</sup></b>	<b>531 \$</b>	<b>(35) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(122) \$</b>	<b>255 \$</b>	<b>(241) \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>383 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>– \$</b>

<sup>1</sup> Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

<sup>2</sup> Consiste en des ventes et règlements.

<sup>3</sup> Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

<sup>4</sup> Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction.

<sup>5</sup> Composés d'actifs dérivés de 799 millions de dollars (1 151 millions de dollars en 2009) et de passifs dérivés de 1 182 millions de dollars (1 682 millions de dollars en 2009), tous évalués d'après des données du niveau 3, au 31 octobre 2010, qui ont été présentées au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

	Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2009	Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2008	Inclus dans le résultat <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	26 \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	(21) \$	8 \$	– \$	15 \$	– \$
Provinces	59	6	–	139	–	(254)	57	(3)	4	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
	46	1	–	3	–	(57)	46	–	39	(5)
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	381	16	–	118	–	(446)	40	(105)	4	–
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	375	(6)	–	36	–	(103)	52	(306)	48	(1)
Autres émetteurs	711	76	–	216	–	(615)	387	(463)	312	34
<b>Titres de participation</b>										
Actions ordinaires	–	–	–	78	–	(77)	–	–	1	–
<b>Droits conservés</b>	523	(9)	–	–	1 262	(437)	–	–	1 339	(41)
	2 121 \$	85 \$	– \$	591 \$	1 262 \$	(2 010) \$	590 \$	(877) \$	1 762 \$	(13) \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
	10 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(10) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	–	10	(3)	–	–	(30)	197	(6)	168	(17)
	10 \$	10 \$	(3) \$	– \$	– \$	(40) \$	197 \$	(6) \$	168 \$	(17) \$
<b>Prêts<sup>4</sup></b>	51 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	(73) \$	54 \$	(12) \$	22 \$	(5) \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	583 \$	44 \$	– \$	– \$	574 \$	(300) \$	39 \$	– \$	940 \$	60 \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	268	–	–	(26)	–	(173)	–	(61)	8	–
<b>Dérivés<sup>5</sup></b>	(431) \$	(148) \$	– \$	(129) \$	353 \$	614 \$	270 \$	2 \$	531 \$	96 \$

<sup>1</sup> Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

<sup>2</sup> Consiste en des ventes et règlements.

<sup>3</sup> Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

<sup>4</sup> Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction.

<sup>5</sup> Composés d'actifs dérivés de 799 millions de dollars (1 151 millions de dollars en 2009) et de passifs dérivés de 1 182 millions de dollars (1 682 millions de dollars en 2009), tous évalués d'après des données du niveau 3, au 31 octobre 2010, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants dans le niveau 3 ou hors du niveau 3 présentés dans le tableau ci-dessus ont surtout été effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données de marché non observables importantes.

Le tableau ci-dessous indique l'effet qu'aurait pu avoir aux 31 octobre l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. En calculant ces fourchettes, la Banque a tenu compte des variations de certaines données non observables tels que les taux de corrélation et de recouvrement.

### Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 \$	1 \$	– \$	– \$
<b>Autres titres de créance</b>				
Émetteurs canadiens	1	1	3	3
Autres émetteurs	–	–	1	1
<b>Titres de participation</b>				
<b>Droits conservés</b>	52	54	48	50
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	54	56	52	54
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	1	1	3	3
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	1	1	3	3
<b>Prêts</b>	2	2	2	2
<b>Dérivés</b>	3	25	39	46
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	3	2	5	5
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	1	1	–	–
<b>Dérivés</b>	49	24	58	51
<b>Total</b>	113 \$	111 \$	159 \$	161 \$

Un actif ou passif financier du niveau 3 est d'abord comptabilisé à son prix de transaction. La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-dessous résume la différence totale non encore comptabilisée dans le bénéfice net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes.

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Solde au début de l'exercice	19 \$	33 \$
Nouvelles transactions	11	4
Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice	(18)	(18)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>12 \$</b>	<b>19 \$</b>

### NOTE 30 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixation du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable.

**Risque de taux d'intérêt**

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

								2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	4,4 \$	15,8 \$	1,0 \$	21,2 \$	– \$	– \$	0,5 \$	21,7 \$
<i>Rendement réel</i>		0,1 %	1,3 %		– %	– %		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	7,1 \$	7,0 \$	7,2 \$	21,3 \$	10,0 \$	5,9 \$	22,3 \$	59,5 \$
<i>Rendement réel</i>		1,6 %	1,6 %		3,2 %	3,2 %		
Disponibles à la vente	0,2 \$	53,1 \$	11,1 \$	64,4 \$	30,8 \$	6,5 \$	0,6 \$	102,3 \$
<i>Rendement réel</i>		0,4 %	1,1 %		1,7 %	2,2 %		
Détenues jusqu'à leur échéance	– \$	0,6 \$	0,7 \$	1,3 \$	8,3 \$	– \$	0,1 \$	9,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,8 %	3,1 %		2,8 %	– %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,1 \$	33,7 \$	6,9 \$	45,7 \$	3,1 \$	0,9 \$	1,0 \$	50,7 \$
<i>Rendement réel</i>		0,7 %	0,3 %		1,7 %	3,0 %		
Prêts	7,5 \$	154,4 \$	21,4 \$	183,3 \$	66,6 \$	14,5 \$	5,6 \$	270,0 \$
<i>Rendement réel</i>		4,1 %	4,9 %		5,2 %	5,2 %		
Divers	59,4 \$	– \$	– \$	59,4 \$	– \$	– \$	46,2 \$	105,6 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>83,7 \$</b>	<b>264,6 \$</b>	<b>48,3 \$</b>	<b>396,6 \$</b>	<b>118,8 \$</b>	<b>27,8 \$</b>	<b>76,3 \$</b>	<b>619,5 \$</b>
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	12,4 \$	9,2 \$	21,6 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	23,0 \$
<i>Rendement réel</i>		0,3 %	0,3 %		1,7 %	2,8 %		
Autres dépôts	144,4 \$	51,6 \$	38,3 \$	234,3 \$	42,8 \$	2,3 \$	127,6 \$	407,0 \$
<i>Rendement réel</i>		1,2 %	1,7 %		2,9 %	7,8 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23,7 \$	– \$	– \$	23,7 \$	– \$	– \$	– \$	23,7 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,6 \$	21,9 \$	0,3 \$	23,8 \$	1,0 \$	0,6 \$	– \$	25,4 \$
<i>Rendement réel</i>		0,5 %	1,1 %		1,4 %	2,8 %		
Billets et débiteures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	11,8 \$	0,5 \$	– \$	12,5 \$
<i>Rendement réel</i>		– %	7,6 %		5,4 %	5,1 %		
Divers	61,4 \$	– \$	– \$	61,4 \$	0,6 \$	– \$	23,6 \$	85,6 \$
Avoir des actionnaires	– \$	0,4 \$	– \$	0,4 \$	3,0 \$	– \$	38,9 \$	42,3 \$
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>231,1 \$</b>	<b>86,3 \$</b>	<b>48,0 \$</b>	<b>365,4 \$</b>	<b>59,3 \$</b>	<b>3,7 \$</b>	<b>191,1 \$</b>	<b>619,5 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(147,4) \$</b>	<b>178,3 \$</b>	<b>0,3 \$</b>	<b>31,2 \$</b>	<b>59,5 \$</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>(114,8) \$</b>	<b>– \$</b>

**Risque de taux d'intérêt par catégorie**

(en milliards de dollars canadiens)

								2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Monnaie canadienne	(91,1) \$	122,5 \$	(4,5) \$	26,9 \$	17,0 \$	8,1 \$	(60,7) \$	(8,7) \$
Monnaie étrangère	(56,3)	55,8	4,8	4,3	42,5	16,0	(54,1)	8,7
<b>Position nette</b>	<b>(147,4) \$</b>	<b>178,3 \$</b>	<b>0,3 \$</b>	<b>31,2 \$</b>	<b>59,5 \$</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>(114,8) \$</b>	<b>– \$</b>
2009								
Total de l'actif	73,6 \$	231,5 \$	39,9 \$	345,0 \$	106,5 \$	31,2 \$	74,5 \$	557,2 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	202,3	69,2	47,1	318,6	57,6	17,5	163,5	557,2
<b>Position nette</b>	<b>(128,7) \$</b>	<b>162,3 \$</b>	<b>(7,2) \$</b>	<b>26,4 \$</b>	<b>48,9 \$</b>	<b>13,7 \$</b>	<b>(89,0) \$</b>	<b>– \$</b>

**NOTE 31 PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE, SÛRETÉS ET GARANTIES**
**LITIGES**

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées aux prêts. Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. De l'avis de la direction, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Banque.



## ENGAGEMENTS

### Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter également à la rubrique «Garanties» ci-après.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 6 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

### Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>14 299 \$</b>	13 311 \$
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>262</b>	354
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>		
Durée initiale de un an ou moins	22 947	25 197
Durée initiale de plus de un an	39 849	36 182
<b>Total</b>	<b>77 357 \$</b>	75 044 \$

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 423 millions de dollars (459 millions de dollars en 2009).

### Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 626 millions de dollars pour 2011; 582 millions de dollars pour 2012; 545 millions de dollars pour 2013; 462 millions de dollars pour 2014; 397 millions de dollars pour 2015; et 1 949 millions de dollars pour 2016 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 37 millions de dollars pour 2011; 10 millions de dollars pour 2012; 10 millions de dollars pour 2013; 8 millions de dollars pour 2014; 7 millions de dollars pour 2015; et 25 millions de dollars pour 2016 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, matériel et mobilier inclus dans les frais autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 ont été de 786 millions de dollars (844 millions de dollars en 2009; 679 millions de dollars en 2008).

### Actifs donnés en garantie, valeurs mises en pension et sûretés

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2010, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 46 milliards de dollars (32 milliards de dollars en 2009) avaient été donnés en garantie relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. Au 31 octobre 2010, 2,2 milliards de dollars (néant en 2009) d'actifs liés aux prêts à la consommation et aux autres prêts aux particuliers ont également été donnés en garantie à l'égard d'obligations couvertes émises par la Banque. Ces actifs ont été vendus par la Banque à une EDDV consolidée par la Banque. En outre, au 31 octobre 2010, des actifs d'une valeur comptable de 17 milliards de dollars (8 milliards de dollars en 2009) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux systèmes de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2010 s'élevaient à 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2009).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2010, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 24,2 milliards de dollars (23,2 milliards de dollars en 2009). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,7 milliards de dollars au 31 octobre 2010 (6,3 milliards de dollars en 2009).

## GARANTIES

Les garanties émises par la Banque comprennent des contrats qui obligent la Banque à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en fonction i) des changements aux caractéristiques économiques sous-jacentes liées à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de

l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Toute cession de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle. Si les garanties sont admissibles comme dérivés, elles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date du bilan et présentées comme dérivés dans les autres actifs ou les autres passifs, selon le cas. Les types d'opérations suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

#### **Actifs vendus avec recours – ententes de services**

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD, un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, il est possible que la Banque soit tenue de racheter les prêts hypothécaires à leur valeur comptable au moment de leur échéance, de leur renouvellement ou d'une défaillance de crédit. En outre, si le fonds commun de placement éprouve des problèmes de liquidités, la Banque peut être tenue de racheter les prêts hypothécaires à leur juste valeur. Les obligations de rachat n'empêchent pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente étant donné que la Banque ne conserve pas le contrôle réel des prêts hypothécaires cédés. En général, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

#### **Rehaussements de crédit**

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 14 ans.

#### **Options vendues**

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2010, le notionnel total des options vendues était de 120 milliards de dollars (123 milliards de dollars en 2009).

#### **Ententes d'indemnisation**

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

#### **Montant maximal éventuel des paiements futurs**

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	14 057 \$	12 999 \$
Actifs vendus avec recours	1 510	870
Rehaussements de crédit et autres	242	312
<b>Total</b>	<b>15 809 \$</b>	<b>14 181 \$</b>

#### **NOTE 32 RISQUE DE CRÉDIT**

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations <sup>1</sup>		Instruments de crédit <sup>2,3</sup>		Instruments financiers dérivés <sup>4,5</sup>	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Canada	72 %	71 %	56 %	62 %	34 %	34 %
États-Unis <sup>6</sup>	26	26	36	32	20	21
Royaume-Uni	1	1	2	2	14	12
Autres pays européens <sup>7</sup>	1	1	2	2	24	26
Autres pays	—	1	4	2	8	7
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>277 777 \$</b>	<b>263 074 \$</b>	<b>77 357 \$</b>	<b>75 044 \$</b>	<b>51 071 \$</b>	<b>48 542 \$</b>

<sup>1</sup> En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, le seul secteur d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2010 : immobilier, 10 % (10 % en 2009).

Au 31 octobre 2010, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 77 357 millions de dollars (75 044 millions de dollars en 2009), y compris des engagements de crédit totalisant 62 795 millions de dollars (61 379 millions de dollars en 2009), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

<sup>2</sup> En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2010 : institutions financières, 22 % (23 % en 2009), pétrole et gaz, 11 % (10 % en 2009), gouvernement et secteur public, 9 % (7 % en 2009), énergie et services publics, 6 % (6 % en 2009), services de santé et services sociaux, 6 % (5 % en 2009), métaux et mines, 5 % (3 % en 2009) et autres, 7 % (8 % en 2009).

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2010, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 51 071 millions de dollars (48 542 millions de dollars en 2009). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

<sup>4</sup> La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 79 % du total (83 % en 2009). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 13 % du total (9 % en 2009). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

<sup>5</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient 2 % (3 % en 2009) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>6</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % (1 % en 2009) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

### Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Encaisse et montants à recevoir de banques	1 625 \$	1 337 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 136	19 103
Valeurs mobilières <sup>1</sup>		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	23 921	21 023
Autres titres de créance	9 206	9 331
Droits conservés	1 437	1 339
Disponibles à la vente <sup>2</sup>		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	59 761	47 953
Autres titres de créance	40 589	34 973
Détenues jusqu'à leur échéance <sup>2</sup>		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	9 119	9 024
Autres titres de créance	596	638
Valeurs mobilières prises en pension	50 658	32 948
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	71 444	65 613
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 402	93 867
Cartes de crédit	8 578	7 853
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	82 308	74 971
Titres de créance classés comme prêts <sup>2</sup>	7 288	10 824
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 757	9 946
Dérivés <sup>3</sup>	85 995	84 000
Autres actifs	13 925	9 439
<b>Total de l'actif</b>	<b>593 745</b>	<b>534 182</b>
Instruments de crédit <sup>4</sup>	77 357	75 044
Engagements de crédit non nulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	118 255	112 354
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>789 357 \$</b>	<b>721 580 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les titres de participation.

<sup>2</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1.

<sup>3</sup> Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse (voir la note 8).

<sup>4</sup> Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus (voir la note 31).

## Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Gestion des risques – Risque de crédit» du rapport de gestion portant sur la notation des risques pour l'approche standard.

### Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)								2010
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	52 \$	245 \$	8 127 \$	– \$	1 525 \$	148 \$	2 \$	10 099 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	582	2 469	–	13 912	40	44	17 047
Cartes de crédit	–	–	–	–	916	–	18	934
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 014	1 395	–	–	2 330	36 580	1 142	42 461
Titres de créance classés comme prêts <sup>1</sup>	–	284	–	–	–	19	–	303
<b>Total des prêts</b>	<b>1 066</b>	<b>2 506</b>	<b>10 596</b>	<b>–</b>	<b>18 683</b>	<b>36 787</b>	<b>1 206</b>	<b>70 844</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>–</b>	<b>2 040</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 040</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>5</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>35</b>	<b>1 063</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 098</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 101</b>	<b>5 609</b>	<b>10 596</b>	<b>–</b>	<b>18 683</b>	<b>36 792</b>	<b>1 206</b>	<b>73 987</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>9</b>	<b>1 849</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>659</b>	<b>9 824</b>	<b>–</b>	<b>12 341</b>
<b>Total</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>7 458 \$</b>	<b>10 596 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>19 342 \$</b>	<b>46 616 \$</b>	<b>1 206 \$</b>	<b>86 328 \$</b>

2009

<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	91 \$	– \$	5 964 \$	– \$	1 266 \$	159 \$	3 \$	7 483 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	–	2 243	–	15 168	26	51	17 488
Cartes de crédit	–	–	–	–	820	–	23	843
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	415	735	–	1	1 620	33 508	856	37 135
Titres de créance classés comme prêts <sup>1</sup>	–	167	–	–	–	86	–	253
<b>Total des prêts</b>	<b>506</b>	<b>902</b>	<b>8 207</b>	<b>1</b>	<b>18 874</b>	<b>33 779</b>	<b>933</b>	<b>63 202</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>–</b>	<b>2 164</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 164</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>7</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>1 902</b>	<b>1 708</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 612</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 408</b>	<b>4 774</b>	<b>8 207</b>	<b>3</b>	<b>18 874</b>	<b>33 786</b>	<b>933</b>	<b>68 985</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>5</b>	<b>1 626</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>295</b>	<b>8 929</b>	<b>–</b>	<b>10 855</b>
<b>Total</b>	<b>2 413 \$</b>	<b>6 400 \$</b>	<b>8 207 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>19 169 \$</b>	<b>42 715 \$</b>	<b>933 \$</b>	<b>79 840 \$</b>

<sup>1</sup> Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1.

<sup>2</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle II. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de la contrepartie) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter au paragraphe sur le risque de crédit de la section Gestion des risques du rapport de gestion sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque des actifs financiers de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

#### Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

					2010
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	37 285 \$	– \$	– \$	– \$	37 285 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	32 616	153	–	–	32 769
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	17 648	16 668	719	224	35 259
Titres de créance classés comme prêts	6 414	151	495	–	7 060
<b>Total des prêts</b>	<b>93 963</b>	<b>16 972</b>	<b>1 214</b>	<b>224</b>	<b>112 373</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>9 715</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 715</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>42 146</b>	<b>6 359</b>	<b>113</b>	<b>–</b>	<b>48 618</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 948</b>	<b>3 699</b>	<b>101</b>	<b>4</b>	<b>7 752</b>
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>18 684</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>18 689</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>168 456</b>	<b>27 034</b>	<b>1 429</b>	<b>228</b>	<b>197 147</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>44 612</b>	<b>5 071</b>	<b>174</b>	<b>9</b>	<b>49 866</b>
<b>Total</b>	<b>213 068 \$</b>	<b>32 105 \$</b>	<b>1 603 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>247 013 \$</b>

2009

<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	38 681 \$	– \$	– \$	– \$	38 681 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	31 951	235	–	–	32 186
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	16 389	15 675	924	365	33 353
Titres de créance classés comme prêts	9 057	683	733	199	10 672
<b>Total des prêts</b>	<b>96 078</b>	<b>16 593</b>	<b>1 657</b>	<b>564</b>	<b>114 892</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>9 662</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 662</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>27 094</b>	<b>3 690</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>30 784</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>5 040</b>	<b>4 798</b>	<b>96</b>	<b>5</b>	<b>9 939</b>
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>15 785</b>	<b>52</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>15 841</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>153 659</b>	<b>25 133</b>	<b>1 757</b>	<b>569</b>	<b>181 118</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>42 911</b>	<b>5 091</b>	<b>232</b>	<b>29</b>	<b>48 263</b>
<b>Total</b>	<b>196 570 \$</b>	<b>30 224 \$</b>	<b>1 989 \$</b>	<b>598 \$</b>	<b>229 381 \$</b>

<sup>1</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

#### Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

						2010
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	8 069 \$	10 156 \$	4 556 \$	1 230 \$	112 \$	24 123 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 550	22 166	17 047	5 060	241	51 064
Cartes de crédit	714	2 012	2 848	2 301	61	7 936
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	218	1 944	2 088	1 355	71	5 676
<b>Total des prêts</b>	<b>15 551</b>	<b>36 278</b>	<b>26 539</b>	<b>9 946</b>	<b>485</b>	<b>88 799</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 551</b>	<b>36 278</b>	<b>26 539</b>	<b>9 946</b>	<b>485</b>	<b>88 799</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>17 680</b>	<b>16 179</b>	<b>6 125</b>	<b>1 432</b>	<b>5</b>	<b>41 421</b>
<b>Total</b>	<b>33 231 \$</b>	<b>52 457 \$</b>	<b>32 664 \$</b>	<b>11 378 \$</b>	<b>490 \$</b>	<b>130 220 \$</b>

2009

<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	6 586 \$	7 434 \$	4 257 \$	1 106 \$	118 \$	19 501 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 976	20 443	14 442	3 626	196	44 683
Cartes de crédit	655	1 831	2 554	2 198	71	7 309
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	184	1 791	2 037	1 371	95	5 478
<b>Total des prêts</b>	<b>13 401</b>	<b>31 499</b>	<b>23 290</b>	<b>8 301</b>	<b>480</b>	<b>76 971</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 401</b>	<b>31 499</b>	<b>23 290</b>	<b>8 301</b>	<b>480</b>	<b>76 971</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>16 960</b>	<b>15 836</b>	<b>6 197</b>	<b>1 410</b>	<b>6</b>	<b>40 409</b>
<b>Total</b>	<b>30 361 \$</b>	<b>47 335 \$</b>	<b>29 487 \$</b>	<b>9 711 \$</b>	<b>486 \$</b>	<b>117 380 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre principaux secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, y compris TD Ameritrade. Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, regroupés sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, et Services bancaires de gros.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada ainsi que les activités mondiales d'assurance de la Banque et offre des produits et des services financiers de même que des produits et services d'assurance aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces. Le secteur Gestion de patrimoine offre des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend le placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services d'assurance, des services de gestion de patrimoine, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. En date du troisième trimestre de 2008, les activités liées aux assurances et aux cartes de crédit aux États-Unis ont été transférées au secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine, au secteur Gestion de patrimoine aux fins de la présentation de l'information de gestion, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités puisque l'incidence n'était pas importante.

Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision générale pour pertes sur créances dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéficiaires est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'activité est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein des Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéficiaires non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle fournit en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Comme indiqué à la note 5, la Banque titre les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les transactions comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la perte de valeur à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux PCGR, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de la période courante. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité des bénéficiaires d'une période à l'autre, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 2, le 1<sup>er</sup> août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat dans la période courante. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

## Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

	2010					
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis <sup>1,2</sup>	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Revenu d'intérêts net	7 134 \$	336 \$	3 579 \$	1 815 \$	(1 321) \$	11 543 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 237	2 121	1 180	1 059	425	8 022
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 046	–	646	25	(92)	1 625
Frais autres que d'intérêts	4 934	1 813	2 910	1 395	1 111	12 163
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	4 391	644	1 203	1 454	(1 915)	5 777
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 296	197	230	588	(1 049)	1 262
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	106	106
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	194	–	–	41	235
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>3 095 \$</b>	<b>641 \$</b>	<b>973 \$</b>	<b>866 \$</b>	<b>(931) \$</b>	<b>4 644 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>						
Bilan	198 058 \$	20 836 \$	179 604 \$	188 824 \$	32 223 \$	619 545 \$
Titrisés <sup>3</sup>	65 615	–	–	4 023	(19 027)	50 611
						2009
Revenu d'intérêts net	6 348 \$	270 \$	3 607 \$	2 488 \$	(1 387) \$	11 326 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 101	1 935	1 117	733	(352)	6 534
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 155	–	948	164	213	2 480
Frais autres que d'intérêts	4 725	1 701	3 213	1 417	1 155	12 211
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	3 569	504	563	1 640	(3 107)	3 169
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 097	159	(70)	503	(1 448)	241
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	111	111
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	252	–	–	51	303
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>2 472 \$</b>	<b>597 \$</b>	<b>633 \$</b>	<b>1 137 \$</b>	<b>(1 719) \$</b>	<b>3 120 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>						
Bilan	183 236 \$	20 592 \$	153 820 \$	164 939 \$	34 632 \$	557 219 \$
Titrisés <sup>3</sup>	57 659	–	–	4 057	(13 740)	47 976
						2008
Revenu d'intérêts net	5 790 \$	347 \$	2 144 \$	1 318 \$	(1 067) \$	8 532 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 036	1 981	853	(68)	335	6 137
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	766	–	226	106	(35)	1 063
Frais autres que d'intérêts	4 522	1 615	1 791	1 199	375	9 502
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	3 538	713	980	(55)	(1 072)	4 104
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 114	233	258	(120)	(948)	537
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	43	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	289	–	–	20	309
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>2 424 \$</b>	<b>769 \$</b>	<b>722 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>(147) \$</b>	<b>3 833 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>						
Bilan	172 389	15 399	126 996	215 013	33 417	563 214
Titrisés <sup>3</sup>	42 817 \$	– \$	– \$	3 022 \$	(13 259) \$	32 580 \$

<sup>1</sup> Depuis le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2008, les résultats des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis comprennent ceux de Commerce.

<sup>2</sup> Comme expliqué à la note 1, à compter du deuxième trimestre terminé le 30 avril 2009, par suite de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, TD Bank, N.A., qui mène présentement ses activités sous la bannière TD Bank, la banque américaine la plus pratique, est consolidée suivant la même période de présentation que la Banque.

<sup>3</sup> Les actifs titrisés continuent d'être présentés dans les secteurs desquels proviennent les prêts initiaux.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Total des revenus	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	Bénéfice net	Écart d'acquisition	Total de l'actif
					<b>2010</b>
Canada	12 741 \$	3 689 \$	2 637 \$	1 530 \$	355 021 \$
États-Unis	4 953	518	502	12 880	207 755
Autres pays	1 871	1 570	1 505	50	56 769
<b>Total</b>	<b>19 565 \$</b>	<b>5 777 \$</b>	<b>4 644 \$</b>	<b>14 460 \$</b>	<b>619 545 \$</b>
					<b>2009</b>
Canada	12 154 \$	2 938 \$	2 256 \$	1 529 \$	329 454 \$
États-Unis	3 906	(1 265)	(541)	13 432	177 593
Autres pays	1 800	1 496	1 405	54	50 172
<b>Total</b>	<b>17 860 \$</b>	<b>3 169 \$</b>	<b>3 120 \$</b>	<b>15 015 \$</b>	<b>557 219 \$</b>
					<b>2008</b>
Canada	10 770 \$	3 186 \$	2 486 \$	1 529 \$	352 418 \$
États-Unis	2 925	216	487	13 265	154 418
Autres pays	974	702	860	48	56 378
<b>Total</b>	<b>14 669 \$</b>	<b>4 104 \$</b>	<b>3 833 \$</b>	<b>14 842 \$</b>	<b>563 214 \$</b>

## NOTE 34 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

### OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui régissent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

#### Prêts aux dirigeants et aux administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	11 \$	9 \$
Prêts aux entreprises	182	175
<b>Total</b>	<b>193 \$</b>	<b>184 \$</b>

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 23.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

### OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

#### TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Trois des cinq administrateurs nommés par TD comprennent actuellement notre chef de la direction, notre ancien chef de groupe, Gestion de patrimoine et un administrateur de TD.

Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées à TD Ameritrade est présentée ci-après.

#### Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade fournit des services de marketing et de soutien pour les comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 713,5 millions de dollars en 2010 (653,7 millions de dollars en 2009; 657,0 millions de dollars en 2008) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés de 39,2 milliards de dollars en 2010 (22,0 milliards de dollars en 2009) et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels payés aux clients de TD Ameritrade et le reste est produit par un taux de rendement convenu. La Banque obtient un taux fixe de 25 points de base et reçoit le remboursement du coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2010, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 52,9 millions de dollars (39,8 millions de dollars en 2009). Au 31 octobre 2010, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 81,9 millions de dollars (73,8 millions de dollars en 2009).



## **SYMCOR**

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 133,7 millions de dollars (134,7 millions de dollars en 2009; 164,0 millions de dollars en 2008) pour ces services. Au 31 octobre 2010, le montant à verser à Symcor était de 12,7 millions de dollars (12,3 millions de dollars en 2009).

### **NOTE 35 GESTION DES RISQUES**

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la rubrique «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2010.

### **NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

#### **Billets à moyen terme**

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Pour de l'information détaillée, consulter la note 14.

Le 29 novembre 2010, la Banque a annoncé son intention de racheter le 18 janvier 2011 la totalité des billets à moyen terme à 4,317 %, échéant le 18 janvier 2016 en circulation.

ANNEXE 99.4

## INTRODUCTION

La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») produit des rapports trimestriels et annuels qui sont déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis au moyen respectivement des formulaires 6-K et 40-F et qui sont intégrés par renvoi dans les déclarations d'inscription de la Banque liées à des placements de titres. Ces rapports sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Les règlements de la SEC exigent que certaines informations supplémentaires soient présentées deux fois par année dans ces déclarations d'inscription établissant le rapprochement entre l'information financière selon les PCGR du Canada et les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) dans les rapports. Cette information supplémentaire est comprise dans le présent document pour les trois exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008 et doit être lue avec les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2010 et pour l'exercice terminé à cette date figurant ailleurs dans le présent rapport annuel sur formulaire 40-F.

---

## RAPPROCHEMENT DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Les conventions comptables suivies par la Banque, y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, sont conformes aux PCGR du Canada.

Comme il est exigé par la SEC, les principales différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis sont décrites ci-dessous.

### Bénéfice net

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices terminés les 31 octobre		
	2010 <sup>1</sup>	2009 <sup>1</sup>	2008 <sup>1</sup>
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR du Canada	4 644 \$	3 120 \$	3 833 \$
Avantages sociaux futurs (note a)	(13)	2	(10)
Valeurs mobilières disponibles à la vente	–	–	(4)
Instruments dérivés et activités de couverture (note e)	246	617	953
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction (notes b, c)	–	–	(791)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (note c)	–	–	116
Passifs détenus à des fins de transaction	–	–	36
Passif et capitaux propres (note h)	26	94	93
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières <sup>2</sup> (note g)	(16)	45	–
Revenus tirés des assurances (note v)	86	–	–
Autres revenus (charges) (notes f, i)	56	82	(31)
Provision pour pertes sur créances (note b)	31	250	–
Impôts sur les bénéfices et variation nette des impôts sur les bénéfices compte tenu des éléments présentés plus haut (notes k, l, x)	91	(350)	(205)
<b>Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis</b>	<b>5 151</b>	<b>3 860</b>	<b>3 990</b>
Moins : bénéfice net additionnel attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle selon les PCGR des États-Unis (notes h, s)	–	(68)	(68)
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque selon les PCGR des États-Unis</b>	<b>5 151 \$</b>	<b>3 792 \$</b>	<b>3 922 \$</b>
Moins : dividendes sur actions privilégiées (note h)	220	193	94
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque selon les PCGR des États-Unis</b>	<b>4 931 \$</b>	<b>3 599 \$</b>	<b>3 828 \$</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
De base – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	867,1 \$	847,1 \$	769,6 \$
Dilué – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	872,1	850,1	775,7
Bénéfice de base par action – PCGR des États-Unis	5,69 \$	4,25 \$	4,97 \$
– PCGR du Canada	5,13	3,49	4,90
Bénéfice dilué par action – PCGR des États-Unis	5,65 \$	4,23 \$	4,93 \$
– PCGR du Canada	5,10	3,47	4,87

<sup>1</sup> Pour 2010, l'incidence des rajustements selon les PCGR des États-Unis sur l'état des résultats consolidé dressé selon les PCGR du Canada se présente comme suit : diminution de 1 083 millions de dollars du revenu d'intérêts net (diminution de 561 millions de dollars en 2009 et de 819 millions de dollars en 2008), augmentation de 1 609 millions de dollars des autres revenus (augmentation de 1 450 millions de dollars en 2009 et de 1 230 millions de dollars en 2008) et augmentation de 19 millions de dollars des frais autres que d'intérêts (augmentation de 217 millions de dollars en 2009 et de 322 millions de dollars en 2008).

<sup>2</sup> Les pertes nettes sur valeurs mobilières pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 comprennent des pertes sur créances de 117 millions de dollars (45 millions de dollars en 2009) (constituées de pertes latentes de 178 millions de dollars (72 millions de dollars en 2009), déduction faite d'un montant de 61 millions de dollars (27 millions de dollars en 2009) constaté dans les autres éléments du résultat étendu) et des gains sur valeurs mobilières réalisés de 101 millions de dollars (90 millions de dollars en 2009).

## État du résultat étendu consolidé

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices terminés les 31 octobre

	PCGR du Canada	Rajuste- ments	PCGR des États-Unis 2010	2009	2008
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	4 644 \$	507 \$	5 151 \$	3 792 \$	3 922 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices					
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture <sup>1</sup>	445	210	655	1 507	(1 016)
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	9	–	9	257	(53)
Variation nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant de placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture <sup>3, 4</sup>	(1 362)	(35)	(1 397)	(41)	416
Variation des gains nets (perte nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	1 955	(239)	1 716	1 530	255
Reclassement en résultat de gains nets sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>6</sup>	(1 057)	–	(1 057)	(1 244)	(162)
Ajustement du passif découlant des régimes de retraite <sup>7</sup>	–	(205)	(205)	(282)	(82)
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts</b>	<b>(10)</b>	<b>(269)</b>	<b>(279)</b>	<b>1 727</b>	<b>(642)</b>
<b>Résultat étendu attribuable aux actionnaires de la Banque</b>	<b>4 634</b>	<b>238</b>	<b>4 872</b>	<b>5 519</b>	<b>3 280</b>
Ajout : résultat étendu attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	106	–	106	111	43
<b>Total du résultat étendu</b>	<b>4 740 \$</b>	<b>238 \$</b>	<b>4 978 \$</b>	<b>5 630 \$</b>	<b>3 323 \$</b>

<sup>1</sup> Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 452 millions de dollars (207 millions de dollars en 2009; (625) millions de dollars en 2008).

<sup>2</sup> Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 5 millions de dollars ((148) millions de dollars en 2009; 22 millions de dollars en 2008).

<sup>3</sup> Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 316 millions de dollars (604 millions de dollars en 2009; (1 363) millions de dollars en 2008).

<sup>4</sup> L'exercice 2010 comprend un montant de 867 millions de dollars (1 380 millions de dollars en 2009; (2 881) millions de dollars en 2008) au titre des gains (pertes) après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers.

<sup>5</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 803 millions de dollars (742 millions de dollars en 2009; 156 millions de dollars en 2008).

<sup>6</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 447 millions de dollars (552 millions de dollars en 2009; 70 millions de dollars en 2008).

<sup>7</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de (49) millions de dollars ((36) millions de dollars en 2009; 25 millions de dollars en 2008).

**Bilan consolidé condensé**

(en millions de dollars canadiens)

Aux 31 octobre

	2010			2009		
	PCGR du Canada	Rajuste-ments	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Rajuste-ments	PCGR des États-Unis
<b>Actif</b>						
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 574 \$	– \$	2 574 \$	2 414 \$	– \$	2 414 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques (note d)	19 136	(4 768)	14 368	19 103	(3 333)	15 770
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction (note c)	56 559	502	57 061	51 084	–	51 084
Détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (note c)	2 983	–	2 983	3 236	–	3 236
Disponibles à la vente (note b)	102 355	15 474	117 829	84 841	18 248	103 089
Détenues jusqu'à leur échéance (note b)	9 715	(9 180)	535	9 662	(9 229)	433
Valeurs mobilières prises en pension	50 658	–	50 658	32 948	–	32 948
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels (notes e, n)	71 507	(632)	70 875	65 665	(612)	65 053
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 880	–	100 880	94 357	–	94 357
Cartes de crédit	8 870	–	8 870	8 152	–	8 152
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (note c)	83 396	(316)	83 080	75 966	19	75 985
Prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (note c)	85	27	112	210	–	210
Titres de créance classés comme prêts (note b)	7 591	(7 591)	–	11 146	(11 146)	–
				255 496	(11 739)	243 757
Provision pour pertes sur prêts (note b)	(2 309)	303	(2 006)	(2 368)	288	(2 080)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	270 020	(8 209)	261 811	253 128	(11 451)	241 677
Placement dans TD Ameritrade	5 485	–	5 485	5 465	–	5 465
Dérivés (note d)	51 675	(42 039)	9 636	49 445	(39 456)	9 989
Écarts d'acquisition (notes e, i)	14 460	(20)	14 440	15 015	(82)	14 933
Autres actifs incorporels	2 093	(8)	2 085	2 546	–	2 546
Autres actifs (notes a, b, e, m)	31 832	5 325	37 157	28 332	6 260	34 592
<b>Total de l'actif</b>	<b>619 545 \$</b>	<b>(42 923) \$</b>	<b>576 622 \$</b>	<b>557 219 \$</b>	<b>(39 043) \$</b>	<b>518 176 \$</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts (notes d, e)	429 971 \$	(3 653) \$	426 318 \$	391 034 \$	(3 465) \$	387 569 \$
Dérivés (note d)	53 685	(42 753)	10 932	48 152	(39 407)	8 745
Autres passifs (notes a, b, e, j, k, l, m, n, v)	79 006	4 354	83 360	63 926	4 899	68 825
Billets et débiteures subordonnés	12 506	–	12 506	12 383	–	12 383
Passif au titre des actions privilégiées (note h)	582	(550)	32	550	(550)	–
Passif au titre des titres de fiducie de capital (note h)	–	–	–	895	(895)	–
<b>Total du passif</b>	<b>575 750</b>	<b>(42 602)</b>	<b>533 148</b>	<b>516 940</b>	<b>(39 418)</b>	<b>477 522</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>						
Total de l'avoir des actionnaires de la Banque						
Actions ordinaires (note j)	16 730	39	16 769	15 357	39	15 396
Actions privilégiées (note h)	3 395	550	3 945	3 395	550	3 945
Actions autodétenues	(92)	–	(92)	(15)	–	(15)
Surplus d'apport	305	(6)	299	336	–	336
Bénéfices non répartis (notes a, c, e, h, i, j, l)	20 959	892	21 851	18 632	417	19 049
Cumul des autres éléments du résultat étendu						
Gain latent net sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture <sup>1</sup> (notes b, g)	1 193	670	1 863	739	460	1 199
Perte de change latente nette découlant des investissements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture	(2 901)	(28)	(2 929)	(1 539)	7	(1 532)
Gain net sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (note e)	2 713	(1 599)	1 114	1 815	(1 360)	455
Rajustement des obligations au titre des régimes de retraite (note a)	–	(839)	(839)	–	(633)	(633)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 005	(1 796)	(791)	1 015	(1 526)	(511)
<b>Total de l'avoir des actionnaires de la Banque</b>	<b>42 302</b>	<b>(321)</b>	<b>41 981</b>	<b>38 720</b>	<b>(520)</b>	<b>38 200</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle (notes h, s)</b>	<b>1 493</b>	<b>–</b>	<b>1 493</b>	<b>1 559</b>	<b>895</b>	<b>2 454</b>
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	<b>43 795</b>	<b>(321)</b>	<b>43 474</b>	<b>40 279</b>	<b>375</b>	<b>40 654</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>619 545 \$</b>	<b>(42 923) \$</b>	<b>576 622 \$</b>	<b>557 219 \$</b>	<b>(39 043) \$</b>	<b>518 176 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend 61 millions de dollars (27 millions de dollars en 2009) de la composante hors crédit de la perte de valeur durable liée aux titres de créance disponibles à la vente.

<sup>2</sup> Pour 2009, comprend un gain de 329 millions de dollars à titre de rajustement d'ouverture des autres éléments du résultat étendu en raison de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines.

## État des flux de trésorerie consolidé

	Pour les exercices terminés les					
	31 octobre 2010			31 octobre 2009		
(en millions de dollars canadiens)	PCGR du Canada	Rajuste-ments	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Rajuste-ments	PCGR des États-Unis
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>						
Bénéfice net attribuable à la Banque	4 644 \$	507 \$	5 151 \$	3 120 \$	672 \$	3 792 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation :						
Provision pour pertes sur créances	1 625	(31)	1 594	2 480	(250)	2 230
Frais de restructuration	17	–	17	36	–	36
Amortissement	601	–	601	600	–	600
Amortissement des autres actifs incorporels	592	–	592	653	–	653
Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières	(75)	16	(59)	437	(45)	392
Gain net sur titrisations	(317)	–	(317)	(321)	–	(321)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(235)	–	(235)	(303)	–	(303)
Participations ne donnant pas le contrôle	106	–	106	111	68	179
Impôts sur les bénéfices futurs	98	(91)	7	336	350	686
Variations des actifs et passifs d'exploitation :						
Impôts sur les bénéfices à recevoir et exigibles	590	–	590	1 703	–	1 703
Intérêts à recevoir et à payer	20	–	20	224	–	224
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	(5 222)	–	(5 222)	5 043	–	5 043
Actifs dérivés	(2 230)	2 583	353	33 880	(26 279)	7 601
Passifs dérivés	5 533	(3 346)	2 187	(26 137)	26 530	393
Divers	(2 498)	388	(2 110)	2 781	(1 020)	1 761
<b>Flux de trésorerie nets d'exploitation</b>	<b>3 249</b>	<b>26</b>	<b>3 275</b>	<b>24 643</b>	<b>26</b>	<b>24 669</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>						
Variation des dépôts	26 645	–	26 645	14 319	–	14 319
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	6 054	–	6 054	(877)	–	(877)
Variation des valeurs mobilières mises en pension	8 954	–	8 954	(2 460)	–	(2 460)
Remboursement de billets et de débetures subordonnés	(35)	–	(35)	(20)	–	(20)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	(863)	–	(863)	1	–	1
Écart de conversion sur les billets et les débetures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	158	–	158	(37)	–	(37)
Actions ordinaires émises	657	–	657	1 544	–	1 544
Vente d'actions autodétenues	2 196	–	2 196	1 799	–	1 799
Achat d'actions autodétenues	(2 221)	–	(2 221)	(1 762)	–	(1 762)
Dividendes versés	(1 766)	(26)	(1 792)	(1 791)	(26)	(1 817)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées	–	–	–	1 497	–	1 497
<b>Flux de trésorerie nets de financement</b>	<b>39 779</b>	<b>(26)</b>	<b>39 753</b>	<b>12 213</b>	<b>(26)</b>	<b>12 187</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(33)	–	(33)	(6 313)	–	(6 313)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance :						
Achats	(80 778)	(411)	(81 189)	(92 331)	(1 427)	(93 758)
Produit tiré des échéances	40 510	2 606	43 116	43 101	2 164	45 265
Produit tiré des ventes	23 731	1 139	24 870	33 022	–	33 022
Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations	(25 339)	(3 334)	(28 673)	(51 036)	(737)	(51 773)
Produit tiré des titrisations de prêts	15 580	–	15 580	27 491	–	27 491
Achats nets de locaux, matériel et mobilier	(770)	–	(770)	(820)	–	(820)
Valeurs mobilières prises en pension	(17 710)	–	(17 710)	10 275	–	10 275
Acquisitions, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis	2 024	–	2 024	–	–	–
<b>Flux de trésorerie nets d'investissement</b>	<b>(42 785)</b>	<b>–</b>	<b>(42 785)</b>	<b>(36 611)</b>	<b>–</b>	<b>(36 611)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(83)	–	(83)	(159)	–	(159)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>160</b>	<b>–</b>	<b>160</b>	<b>86</b>	<b>–</b>	<b>86</b>
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines	–	–	–	(189)	–	(189)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>2 414</b>	<b>–</b>	<b>2 414</b>	<b>2 517</b>	<b>–</b>	<b>2 517</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques</b>	<b>2 574 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 574 \$</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 414 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :</b>						
Montant des intérêts payés au cours de la période	5 865 \$	– \$	5 865 \$	8 337 \$	– \$	8 337 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de la période	917	–	917	(1 198)	–	(1 198)

Certains chiffres correspondants ont également été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS

Les informations suivantes contiennent des renvois au Financial Accounting Standards Board (FASB) Statement 168, «The FASB Accounting Standards Codification». La codification constitue la nouvelle et unique source autorisée des PCGR des États-Unis (ASC signifie Accounting Standards Codification).

### a) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le FASB Statement 158, «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans» (SFAS 158/ASC 715-20-65) a exigé que la Banque constate la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite dans son bilan consolidé au 31 octobre 2007. La Banque est aussi tenue de constater à titre de composante des autres éléments du résultat étendu les gains ou les pertes et les coûts ou les crédits au titre des services passés qui sont survenus au cours d'une période, mais qui ne sont pas constatés à titre de composantes de la charge nette au titre des prestations de cette période. La charge nette au titre des prestations d'une période dont on prévoit le reclassement, des autres éléments du résultat étendu à la charge de retraite, est de 75 millions de dollars pour l'exercice 2011.

Les PCGR du Canada ne comportent pas pareille exigence relative à la comptabilisation de la situation de capitalisation actuelle du régime.

Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque a comptabilisé au bilan consolidé les montants indiqués dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Charge de retraite reportée (passif au titre des prestations constituées)	<b>(803) \$</b>	(648) \$
Rajustement du passif au titre des régimes de retraite, déduction faite des impôts sur les bénéfices (cumul des autres éléments du résultat étendu)	<b>832</b>	633

Au cours de 2010, les rajustements au titre des avantages sociaux futurs selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une hausse des frais autres que d'intérêts de 13 millions de dollars (baisse de 2 millions de dollars en 2009; hausse de 10 millions de dollars en 2008).

Le SFAS 158/ASC 715-20-65 exige que l'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes soient évalués à la date de clôture de l'exercice de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue certains de ses régimes à prestations déterminées à la date de clôture aux fins des PCGR des États-Unis et trois mois avant la date des états financiers aux fins des PCGR du Canada.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté le FSP SFAS 132, «Employers' Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets» (FSP SFAS 132(R)-1/ASC 715-20), dont l'incidence principale pour la Banque se traduit par la présentation d'informations additionnelles à l'égard des évaluations à la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées ou des actifs d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Tout comme la directive fournie à l'égard des actifs et des passifs financiers, le FSP SFAS 132(R)-1 (ASC 715-20) définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif (c.-à-d. le prix de sortie) dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date d'évaluation, et établit un cadre d'évaluation de la juste valeur. La norme établit aussi une hiérarchie de l'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données utilisées pour réaliser l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Se reporter à la note 29 du rapport annuel de la Banque pour plus d'informations sur la définition des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les actifs des régimes sont comptabilisés à la date de transaction. La juste valeur des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les titres de participation négociés sur un marché sont habituellement évalués au cours de clôture de la Bourse où ils sont cotés ou, s'ils n'ont pas été négociés à la date d'évaluation, à la valeur de clôture du dernier jour de Bourse où ils ont été négociés.

Les titres de participation privés (placements alternatifs), qui ne sont pas négociés sur un marché, sont évalués d'après les plus récents états financiers mis à la disposition de l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) par les gestionnaires de placements concernés, rajustés pour tenir compte de tout retrait effectué ou remboursement reçu par l'Association après la date des états financiers.

Les obligations, les débetures et les billets à court terme sont évalués au moyen des cours de clôture des courtiers canadiens. Les obligations et débetures non cotées sont comptabilisées à des valeurs qui reflètent les taux de rendement courants d'obligations similaires.

Les fonds communs, y compris les fonds de couverture, sont évalués à la dernière valeur liquidative par part disponible, qui est calculée chaque jour ou chaque mois.

Les instruments du marché monétaire sont évalués au coût majoré des produits à recevoir, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Le tableau suivant présente, pour les principaux régimes de retraite, l'Association et le Régime de retraite TD (Canada), le niveau de la hiérarchie de la juste valeur pour chacun des instruments mesurés à la juste valeur au 31 octobre 2010. Le tableau ne tient pas compte des autres actifs et des autres passifs qui sont évalués à leur valeur comptable, soit une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.



(en millions de dollars canadiens)				31 octobre 2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Actifs des régimes</b>				
Billets à court terme canadiens	– \$	77 \$	– \$	77 \$
Fonds communs de titres de créance	–	368	–	368
Obligations de gouvernements canadiens				
Fédéral	–	195	–	195
Provinciaux et autres	–	296	–	296
Obligations de sociétés canadiennes	–	240	–	240
Fonds communs d'actions	44	153	–	197
Actions canadiennes	778	–	–	778
Actions étrangères	611	–	–	611
Fonds communs de placement du compte d'amélioration des prestations de retraite	–	37	–	37
Placements alternatifs	22	49	138	209
	<b>1 455 \$</b>	<b>1 415 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>3 008 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement sommaire de tous les actifs des régimes qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (niveau 3) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2009	Total des gains/(pertes) réalisé(e)s/latent(e)s <sup>1</sup>	Achats, ventes et règlements	Cessions	Transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci <sup>2</sup>	Juste valeur au 31 octobre 2010
<b>Actifs des régimes</b>						
Obligations de sociétés canadiennes	1 \$	– \$	– \$	– \$	(1) \$	– \$
Actions canadiennes	11	(1)	–	–	(10)	–
Placements alternatifs	116	10	13	(1)	–	138
	<b>128 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(11) \$</b>	<b>138 \$</b>

<sup>1</sup> Le total des gains/(pertes) latent(e)s correspond à la variation des gains latents ou des pertes latentes lié(s) aux actifs qui étaient toujours détenus au 31 octobre 2010.

<sup>2</sup> La Banque comptabilise les transferts entre des niveaux à la fin de la période au cours de laquelle le transfert a lieu.

## b) VALEURS MOBILIÈRES

Certaines valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance selon les PCGR du Canada sont classées comme disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis et sont portées au bilan consolidé à leur juste valeur, les gains et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur étant constatés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, dans l'état du résultat étendu consolidé.

En octobre 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et du chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir» (les modifications de 2008) du *Manuel de l'ICCA* aux fins des PCGR du Canada. Les modifications de 2008 autorisaient le reclassement d'actifs financiers compris dans les catégories de titres détenus à des fins de transaction et de titres disponibles à la vente dans des circonstances précises. Les modifications de 2008 s'appliquaient aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008. La Banque a adopté les modifications de 2008 en date du 1<sup>er</sup> août 2008 pour les PCGR du Canada et a reclassé certains titres de créance en les transférant de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction à la catégorie des titres disponibles à la vente. Les PCGR des États-Unis ont également été modifiés pour autoriser le reclassement d'actifs financiers compris dans les catégories de titres détenus à des fins de transaction et de titres disponibles à la vente dans des circonstances précises. Toutefois, les reclassements en vertu des PCGR des États-Unis n'étaient autorisés que de manière prospective. Compte tenu des conditions du marché à ce moment-là, et de l'intention de la Banque de ne pas négocier activement ces titres de créance, ces derniers ont été reclassés de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction à la catégorie des titres disponibles à la vente aux fins des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 31 octobre 2008. La juste valeur des titres de créance reclassés s'établissait à 7 355 millions, ce qui a entraîné une perte de 791 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008.

En août 2009, d'autres modifications ont été apportées au chapitre 3855 et au chapitre 3025, «Prêts douteux» (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, de façon à ce que certains titres de créance puissent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et si la Banque n'a pas l'intention de vendre les titres immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le modèle de perte sur créance subie du chapitre 3025. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite

des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé dans les prêts certains titres de créance qui étaient disponibles à la vente, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2008, à leur coût après amortissement à cette date, seulement aux fins des PCGR du Canada, ce qui a entraîné une diminution de 59 millions de dollars des bénéfices non répartis d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2008. Après le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances comptabilisée selon le modèle de perte subie. Au 31 octobre 2010, une provision globale de 303 millions de dollars (322 millions de dollars en 2009), composée d'une provision générale de 163 millions de dollars (277 millions de dollars en 2009) et de provisions spécifiques de 140 millions de dollars (45 millions de dollars en 2009), était comptabilisée aux fins des PCGR du Canada. Ces montants ont été repris aux fins des PCGR des États-Unis étant donné que ces titres de créance demeurent classés comme disponibles à la vente et continuent d'être soumis à un test de perte de valeur durable. Pour 2010, la provision pour pertes sur créances de 30 millions de dollars (250 millions de dollars en 2009) comptabilisée selon les PCGR du Canada a également été reprise aux fins des PCGR des États-Unis, et une perte de valeur durable de 107 millions de dollars (45 millions de dollars en 2009) a été comptabilisée. Pour de plus amples renseignements sur la perte de valeur durable, voir la note g).

Compte tenu des modifications de 2009, la Banque devait également reclasser certains titres détenus jusqu'à leur échéance dans les prêts, car les titres ne sont pas cotés sur un marché actif et ne peuvent donc plus être classés comme détenus jusqu'à leur échéance aux fins des PCGR du Canada. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement. Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque continue de classer certains de ces titres de créance comme disponibles à la vente et d'autres comme détenus jusqu'à leur échéance. En ce qui concerne les titres qui demeurent disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis, des pertes latentes de 12 millions de dollars (gains de 68 millions de dollars en 2009) sur ces titres de créance sont incluses dans l'état du résultat étendu consolidé. Le reclassement de ces titres qui restent classés comme détenus jusqu'à leur échéance en vertu des PCGR des États-Unis n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Par conséquent, ces prêts sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé aux fins des PCGR du Canada. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, au bilan consolidé aux fins des PCGR du Canada. Aux fins des PCGR des États-Unis, ces prêts sont classés comme disponibles à la vente et sont constatés au coût ou à la valeur marchande si elle est inférieure. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque aux fins des PCGR des États-Unis (voir la note n) pour plus de renseignements).

### **c) OPTION DE LA JUSTE VALEUR POUR LES ACTIFS FINANCIERS ET LES PASSIFS FINANCIERS**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2008, la Banque a adopté le SFAS 159, «The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities» (SFAS 159/ASC 820-10). Le SFAS 159 (ASC 820-10) permet que certains instruments financiers admissibles soient évalués à la juste valeur à l'aide de l'option de la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées à l'état des résultats consolidé. Étant donné que les PCGR du Canada permettent l'utilisation de l'option de la juste valeur, la Banque avait déjà désigné certaines valeurs mobilières et certains prêts à la juste valeur selon cette option. L'adoption de cette norme a entraîné l'élimination d'un écart entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis à l'égard des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'adoption du SFAS 159 (ASC 820-10) a donné lieu à une diminution de 72 millions de dollars des bénéfices non répartis d'ouverture de 2009 selon les PCGR des États-Unis.

### **d) COMPENSATION DES SOLDES DE DÉRIVÉS**

Comme il est permis par la prise de position des permanents du FASB (FSP) intitulée FIN 39-1, «Amendment to FASB Interpretation No. 39» (FSP FIN 39-1/ASC 815-10-45), les actifs et les passifs au titre des dérivés de la Banque sont présentés au bilan dressé selon les PCGR des États-Unis sur la base du solde net pour les contreparties avec lesquelles la Banque a conclu un accord-cadre de compensation. Les sûretés en numéraire reçues ou données en vertu du même accord-cadre de compensation sont déduites de la juste valeur du dérivé. Selon les PCGR du Canada, les actifs dérivés et les passifs dérivés sont comptabilisés au bilan au montant brut. Par suite de la compensation, les actifs dérivés ont diminué de 42,0 milliards de dollars et les passifs dérivés, de 42,7 milliards de dollars au 31 octobre 2010 (diminution de 39,5 milliards de dollars des actifs dérivés et de 39,4 milliards de dollars des passifs dérivés au 31 octobre 2009).

#### **e) INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE**

La Banque a mis fin à la désignation de certains instruments dérivés à titre d'éléments constitutifs de relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie admissibles à la comptabilisation de couverture selon les PCGR des États-Unis, le 1<sup>er</sup> novembre 2006. Ces instruments dérivés continuent d'être désignés dans les relations de couverture admissibles selon les PCGR du Canada. Les instruments dérivés visés par ces relations de couverture ainsi que par certaines autres relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie, qui ont été conclues après cette date, sont également non désignés dans des relations de couverture admissibles en vertu des PCGR des États-Unis. Cela a entraîné une variation de la juste valeur de ces instruments dérivés de 300 millions de dollars qui a été portée en augmentation des résultats de l'exercice 2010 dans l'état des résultats consolidé selon les PCGR des États-Unis (augmentation de 476 millions de dollars en 2009; diminution de 907 millions de dollars en 2008).

En ce qui concerne les couvertures de juste valeur dont la désignation a pris fin aux fins des PCGR des États-Unis, les rajustements ultérieurs de la valeur comptable de l'élément couvert comptabilisés selon les PCGR du Canada sont repris, et tout rajustement de la valeur comptable constatée au bilan en vertu des PCGR des États-Unis avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006 est amorti ou ramené à la valeur nominale ou au montant du rachat de l'élément couvert sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. À la fin de 2010, un montant de 2 millions de dollars (24 millions de dollars en 2009; 45 millions de dollars en 2008) avait été comptabilisé à titre de rajustement de la valeur comptable et constaté dans le revenu d'intérêts net à l'état des résultats consolidé aux fins des PCGR des États-Unis.

Pour les couvertures de flux de trésorerie dont la désignation a pris fin aux fins des PCGR des États-Unis, tous les flux de trésorerie couverts associés aux opérations prévues pertinentes restent probables, c'est pourquoi les gains nets sur instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie dont la désignation a pris fin continueront d'être présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, jusqu'à ce que l'opération couverte ait une incidence sur le bénéfice. À la fin de 2010, des gains reportés nets sur les instruments dérivés de néant (35 millions de dollars en 2009; 35 millions de dollars en 2008) étaient compris dans les autres éléments du résultat étendu.

Les couvertures de flux de trésorerie qui demeurent désignées selon les PCGR des États-Unis comprennent les couvertures de certaines opérations prévues pendant une durée maximale de 29 ans.

Le risque de change sur les acquisitions d'entreprises prévues peut être couvert par la Banque et désigné dans des relations de comptabilité de couverture admissibles conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR des États-Unis, les risques de change sur les acquisitions d'entreprises prévues ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Selon les PCGR du Canada, les variations de la juste valeur des dérivés désignés dans des relations de couverture sont comptabilisées dans l'écart d'acquisition à la conclusion de l'acquisition d'entreprise. Aux fins des PCGR des États-Unis, la variation de la juste valeur de ces dérivés est constatée à l'état des résultats consolidé. En 2010, un montant de néant (néant en 2009; gain de 129 millions de dollars en 2008) a été constaté dans le résultat net aux fins des PCGR des États-Unis.

Certains engagements de crédit sont considérés constituer des instruments dérivés selon les PCGR du Canada, de sorte qu'ils sont comptabilisés à la juste valeur, et que les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé. Aux fins des PCGR des États-Unis, l'incidence de la comptabilisation des instruments dérivés selon les PCGR du Canada est reprise, étant donné que ces engagements ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

En 2010, le revenu d'intérêts net a diminué de 1 213 millions de dollars (724 millions de dollars en 2009; 909 millions de dollars en 2008) et les autres revenus ont augmenté de 1 458 millions de dollars (1 341 millions de dollars en 2009; 1 862 millions de dollars en 2008), en raison des rajustements au titre des instruments dérivés et des activités de couverture selon les PCGR des États-Unis.

#### **f) REVENU D'INTÉRÊTS NET SUR CERTAINS TITRES DE CRÉANCE ET PRÊTS**

Selon les PCGR du Canada, toute variation des flux de trésorerie prévus de certains titres de créance et prêts est comptabilisée comme un rajustement de la valeur comptable de l'instrument financier par imputation immédiate à l'état des résultats consolidé. La valeur comptable est recalculée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt effectif original de l'instrument financier. Le rajustement est comptabilisé dans l'état des résultats consolidé de la période de présentation au cours de laquelle est survenue la variation des flux de trésorerie estimatifs.

Selon les PCGR des États-Unis, toute variation des flux de trésorerie prévus nécessite le recalcul du taux d'intérêt effectif. Un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'instrument financier pour refléter le montant qui aurait prévalu si le nouveau taux d'intérêt effectif avait été appliqué depuis la création de l'instrument financier. La variation de la valeur comptable de l'instrument financier est comptabilisée dans l'état des résultats consolidé.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, l'écart entre les PCGR a entraîné une réduction du revenu d'intérêts net selon les PCGR des États-Unis de 25 millions de dollars (22 millions de dollars en 2009; néant en 2008).

Au cours de 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente en raison de l'adoption des modifications de 2008 (voir la note b)). La différence dans la date d'adoption des modifications de 2008 entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada a entraîné une différence dans le coût après amortissement de ces titres. Par conséquent, selon les PCGR des États-Unis, le revenu d'intérêts comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 a été supérieur de 128 millions de dollars (96 millions de dollars en 2009; néant en 2008).

#### **g) PERTES SUR VALEURS MOBILIÈRES CONSTATÉES À L'ÉGARD DE VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE ET CONSTATATION ET PRÉSENTATION DE LA PERTE DE VALEUR DURABLE**

En ce qui a trait aux titres de créance classés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance, si une entité a l'intention de vendre un titre de créance ou s'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit tenue de le vendre avant de recouvrer son coût initial, la totalité de la perte de valeur doit être constatée comme perte de valeur à l'état des résultats consolidé. Cependant, si la Banque n'a pas l'intention de vendre le titre de créance et qu'il est peu probable que la Banque soit tenue de le vendre avant d'en recouvrer la valeur comptable, seule la partie de la

perte de valeur représentant des pertes sur créances est constatée dans l'état des résultats consolidé. Le solde de la perte de valeur est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
<b>Titres de créance que la Banque n'a pas l'intention de vendre affichant des pertes sur créances</b>		
Total des pertes <sup>1</sup>	<b>(168) \$</b>	(72) \$
Pertes constatées dans les autres éléments du résultat étendu	<b>(61)</b>	(27)
<b>Pertes sur créances portées en résultat net<sup>2</sup></b>	<b>(107) \$</b>	(45) \$

<sup>1</sup> Les pertes de valeur durables initiales représentent l'excédent du coût après amortissement sur la juste valeur des titres de créance disponibles à la vente. Une perte de valeur subséquente relative à un même titre de créance représente les baisses additionnelles de la juste valeur ultérieures aux pertes de valeur durables déjà constatées, s'il y a lieu.

<sup>2</sup> Représente la composante pertes sur créances d'une baisse de juste valeur pour certains titres de créance que la Banque n'a pas l'intention de vendre. Les pertes sur créances ultérieures peuvent être constatées à l'égard des titres de créance sans que la juste valeur n'enregistre une baisse additionnelle correspondante, s'il y a eu une diminution des flux de trésorerie prévus.

La perte de valeur durable comptabilisée par la Banque pour les exercices terminés les 31 octobre sur toutes les valeurs mobilières disponibles à la vente, y compris les titres de participation, se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Total de la perte de valeur durable constatée selon les PCGR du Canada	<b>(51) \$</b>	(326) \$
Total de la perte de valeur durable constatée selon les PCGR des États-Unis	<b>(229)</b>	(398)
Perte de valeur durable additionnelle constatée selon les PCGR des États-Unis	<b>(178)</b>	(72)
Moins : tranche de la perte de valeur durable non liée aux pertes sur créances constatée dans les autres éléments du résultat étendu <sup>1</sup>	<b>61</b>	27
<b>Pertes de valeur nettes additionnelles constatées dans l'état des résultats consolidé selon les PCGR des États-Unis</b>	<b>(117) \$</b>	(45) \$

<sup>1</sup> Représente la composante non liée aux pertes sur créances de la perte de valeur durable sur les titres de créance disponibles à la vente.

Le tableau qui suit présente les variations du montant lié aux pertes sur créances constatées dans les résultats sur des titres de créance détenus par la Banque pour lesquels une tranche de la perte de valeur durable a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés les 31 octobre.

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Solde aux 1 <sup>er</sup> novembre <sup>1</sup>	<b>(45) \$</b>	– \$
Augmentation pour la composante crédit d'une perte de valeur durable n'ayant pas déjà été constatée <sup>2</sup>	<b>(96)</b>	(45)
Augmentation de la portion perte sur créances de titres subis une perte de valeur <sup>3</sup>	<b>(11)</b>	–
Réduction pour les titres vendus au cours de la période	<b>3</b>	–
<b>Solde aux 31 octobre</b>	<b>(149) \$</b>	(45) \$

<sup>1</sup> Montant lié à des pertes sur créances sur titres de créance pour lequel une tranche de la perte de valeur durable a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu.

<sup>2</sup> En 2010, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur durables sur titres de créance de 10 millions de dollars (51 millions de dollars en 2009), à l'égard desquelles aucune portion de la perte de valeur durable n'est demeurée dans les autres éléments du résultat étendu. Les pertes de valeur durables liées à ces titres de créance sont exclues de ces montants.

<sup>3</sup> Ce montant peut provenir soit d'une augmentation des pertes de valeur durables, soit d'un reclassement des autres éléments du résultat étendu aux résultats en raison des pertes sur créances.

Au 31 octobre 2010, les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable pour lesquels une tranche de la perte de valeur durable demeure dans les autres éléments du résultat étendu comprennent des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, des portefeuilles de titres de créance de sociétés et d'autres titres de créance disponibles à la vente.

La perte de valeur qui a été constatée en résultat sur le portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes et les portefeuilles d'autres titres de créance se rapporte à des pertes sur créances pour des titres de créance disponibles à la vente que la Banque n'a pas l'intention de vendre et qu'elle ne sera pas tenue de vendre. Les flux de trésorerie prévus sont fondés sur des paiements contractuels rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés et des pertes sur créances prévues qui sont établis à partir d'hypothèses relatives à des données comme l'ampleur des défauts et la probabilité de défaut.

#### **h) PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**

Certaines séries d'actions privilégiées émises par la Banque et certaines structures de capital innovatrices sont classées dans le passif et les distributions sur ces titres, dans les frais d'intérêts, selon les PCGR du Canada. Cependant, selon les PCGR des États-Unis, ces actions privilégiées sont considérées comme des fonds propres, et les structures de capital innovatrices, comme des participations ne donnant pas le contrôle.

En 2010, les rajustements au titre des PCGR des États-Unis pour les passifs et l'avoir des actionnaires ont fait augmenter le revenu d'intérêts net de 26 millions de dollars (94 millions de dollars en 2009; 93 millions de dollars en 2008).

#### **i) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté de façon prospective le SFAS 141 (révisé), «Business Combinations» (SFAS 141/ASC 805-10), qui conserve les notions fondamentales du SFAS 141 et qui exige la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition et l'identification d'un acquéreur pour tous les regroupements d'entreprises. Selon les PCGR des États-Unis, les frais de restructuration et d'acquisition sont généralement passés en charges au moment où ils sont engagés, alors que, selon les PCGR du Canada, ils sont capitalisés comme faisant partie de la contrepartie de l'acquisition. L'adoption de cette norme s'est traduite par une augmentation des frais autres que d'intérêts de 22 millions de dollars. Se reporter à la note 7 du rapport annuel de la Banque pour obtenir des renseignements sur les acquisitions réalisées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

#### **j) RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONNAIRES**

La comptabilisation des options sur actions selon les PCGR du Canada actuels est conforme à celle prévue selon les PCGR des États-Unis. Jusqu'au 5 octobre 2002, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir, au titre d'une option, une somme au comptant égale à sa valeur intrinsèque. Pour la comptabilisation de ces options sur actions, les PCGR des États-Unis exigent que la variation annuelle de la valeur intrinsèque des options sur actions soit passée en charges. Dans le cas des options dont les droits ne sont pas entièrement acquis, la variation de la valeur intrinsèque est amortie sur la période d'acquisition restante. Selon les anciens PCGR du Canada, aucune charge n'était comptabilisée, et les paiements au comptant aux détenteurs d'options étaient imputés aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. D'après les PCGR des États-Unis, le passif de 39 millions de dollars au titre des options sur actions a donc été reclassé dans les actions ordinaires en date du 6 octobre 2002.

#### **k) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Selon les PCGR du Canada, les incidences des modifications des taux d'imposition sont constatées lorsque les modifications sont considérées comme pratiquement en vigueur. D'après les PCGR des États-Unis, les modifications des taux d'imposition n'ont pas d'incidence sur la mesure des soldes d'impôt tant qu'elles n'ont pas force de loi. L'écart entre les taux d'imposition pratiquement en vigueur et les taux d'imposition en vigueur a entraîné une hausse des impôts à payer de néant (néant en 2009; augmentation de 10 millions de dollars en 2008).

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, une provision pour moins-value de 99 millions de dollars liée à une acquisition qui avait déjà été constatée a été reprise du fait qu'elle n'était plus nécessaire compte tenu de nouvelles informations. La contrepartie de cette reprise a été constatée à titre de diminution de l'écart d'acquisition selon les PCGR du Canada et de la charge d'impôts sur les bénéfices selon les PCGR des États-Unis.

#### **l) COMPTABILISATION DES POSITIONS FISCALES INCERTAINES**

La Banque garde des économies fiscales non comptabilisées à l'égard de certaines positions fiscales incertaines connues qui font l'objet de pourparler avec les autorités fiscales et de questions qui seront tranchées par la cour. Aux fins des PCGR des États-Unis, l'interprétation 48 du FASB, «Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109» (FIN 48/ASC 740-10-25), clarifie la comptabilisation des impôts sur les bénéfices en prescrivant un seuil de réalisation «plus probable qu'improbable» qui doit être atteint avant que les positions fiscales soient constatées dans les états financiers. Elle établit aussi une norme pour l'évaluation des positions fiscales incertaines et le classement des intérêts et des pénalités, et exige la présentation d'informations additionnelles sur les économies fiscales non comptabilisées. Aux fins des PCGR du Canada, l'évaluation des positions fiscales incertaines repose sur une seule «meilleure estimation».

Le total des économies fiscales non comptabilisées au 31 octobre 2010 s'établissait à 1 225 millions de dollars (1 038 millions de dollars en 2009). Le total des économies fiscales non comptabilisées additionnelles pour l'exercice 2010 s'est établi à 247 millions de dollars (189 millions de dollars en 2009; 286 millions de dollars en 2008). Le total des économies fiscales non comptabilisées, s'il était comptabilisé, aurait une incidence sur le taux d'impôt effectif. La Banque comptabilise les arriérés d'intérêts et les pénalités dans la charge d'impôts sur les bénéfices. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, des intérêts et des pénalités de 26 millions de dollars (29 millions de dollars en 2009; 76 millions de dollars en 2008) ont été comptabilisés. La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres juridictions fiscales, et divers exercices entre 2002 et 2009 pourraient faire l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

La Banque prévoit que le total des économies fiscales non comptabilisées diminuera d'environ 286 millions de dollars au cours de l'exercice 2011.

Le tableau qui suit présente la réserve fiscale de la Banque selon les PCGR des États-Unis :

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Total des économies fiscales non comptabilisées aux 1 <sup>er</sup> novembre	1 038 \$	909 \$
Montant des augmentations au titre des positions fiscales de l'exercice considéré	185	162
Montant des augmentations au titre des positions fiscales des exercices antérieurs	67	40
Montant des diminutions au titre des positions fiscales des exercices antérieurs	(60)	(37)
Montant des diminutions liées à des règlements	–	(23)
Écart de conversion et acquisitions	(5)	(13)
Total des économies fiscales non comptabilisées aux 31 octobre	1 225 \$	1 038 \$

#### m) SÛRETÉS AUTRES QU'EN ESPÈCES

Selon les PCGR des États-Unis, des sûretés autres qu'en espèces, que la Banque a reçues pour des opérations de prêt de valeurs mobilières et qu'elle a le droit de vendre ou de redonner en garantie, sont comptabilisées comme un actif, alors qu'un passif est inscrit relativement à l'obligation de remettre les sûretés. Selon les PCGR du Canada, une sûreté autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée au bilan consolidé.

#### n) PRÊTS DISPONIBLES À LA VENTE

Selon les PCGR des États-Unis, les prêts disponibles à la vente sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande si elle est inférieure, avec rajustements portés en diminution des autres revenus. Aux fins des PCGR du Canada, ces prêts sont généralement comptabilisés à leur juste valeur. En 2010, les rajustements au titre des PCGR des États-Unis pour les prêts disponibles à la vente ont été de néant (baisse de 1 million de dollars en 2009; baisse de 26 millions de dollars en 2008).

#### o) ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

##### Évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers évalués sur une base non récurrente

Certains actifs financiers sont évalués à la juste valeur sur une base non récurrente; c'est-à-dire que les instruments ne sont pas évalués à la juste valeur sur une base continue, mais ils sont soumis à des rajustements à la juste valeur dans certaines circonstances (par exemple, lorsqu'il y a des signes évidents d'une perte de valeur ou lorsque les actifs sont évalués selon la méthode de la moindre valeur).

Certains titres de participation comptabilisés au coût qui n'ont pas de cours du marché, et certains placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, sont ramenés à leur juste valeur dans l'état des résultats consolidé pour refléter des pertes de valeur durables. La juste valeur de ces instruments de capitaux propres est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés et un multiple du bénéfice avant impôts et amortissement. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Les prêts disponibles à la vente sont évalués selon la méthode de la moindre valeur. Certains prêts disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur puisque cette dernière était inférieure au coût après amortissement. La juste valeur de ces prêts est établie à l'aide des prix observables sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance. Les prix sont corroborés dans le cadre du processus d'examen indépendant de la Banque, et cette dernière peut recourir à des techniques d'évaluation ou obtenir des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation. Ces données sont habituellement de niveau 2. Lorsque des notations de courtier ne sont pas disponibles ou fiables, la juste valeur des prêts disponibles à la vente est établie à l'aide de cours du marché pour des actifs comparables, ajustés en fonction des caractéristiques propres aux prêts. Si les caractéristiques propres aux prêts ne sont pas observables sur le marché et qu'elles sont importantes pour l'évaluation, l'instrument est classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, certains actifs financiers à court terme et prêts ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La juste valeur des actifs financiers à court terme est considérée comme étant égale à la valeur comptable. La juste valeur des prêts est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie prévus actualisés aux taux d'intérêt du marché pour les prêts présentant des risques de crédit semblables. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre 2010, le niveau de la hiérarchie de la juste valeur de chaque type d'actifs financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente, ainsi que le total des pertes comptabilisées à l'état des résultats consolidé pour ces actifs :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2010				31 octobre 2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Perte <sup>1</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Perte <sup>1</sup>
Prêts disponibles à la vente	– \$	188 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	12 \$	3 \$
Titres de participation comptabilisés au coût	–	–	34	6	–	–	143	83
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	–	5	–	–	–	11
Actifs financiers acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	–	–	9 605	–	–	–	–	–
Total des actifs évalués à la juste valeur sur une base non récurrente	– \$	188 \$	9 650 \$	11 \$	– \$	– \$	155 \$	97 \$

<sup>1</sup> Pour les prêts disponibles à la vente, les pertes représentent la dépréciation de la valeur comptable au cours de la période pour la ramener à la valeur de marché. Pour les titres de participation comptabilisés au coût et les placements comptabilisés à la valeur de consolidation, les pertes représentent la dépréciation à la juste valeur pour la perte de valeur durable.

Certains passifs financiers sont évalués à la juste valeur sur une base non récurrente; c'est-à-dire que les instruments ne sont pas évalués à la juste valeur sur une base continue, mais ils sont soumis à des rajustements à la juste valeur dans certaines circonstances (par exemple, lorsque des passifs financiers sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises).

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, certains dépôts, billets subordonnés, débetures et autres passifs ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La juste valeur des dépôts, des billets subordonnés et des débetures est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt du marché offerts pour des passifs assortis des mêmes échéances. Les autres passifs sont à court terme par nature et leur juste valeur est considérée comme égale à leur valeur comptable. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre 2010, le niveau de la hiérarchie de la juste valeur de chaque passif financier évalué à la juste valeur sur une base non récurrente :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2010		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	– \$	– \$	13 872 \$
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente	– \$	– \$	13 872 \$

Aucun passif financier n'était évalué à la juste valeur sur une base non récurrente au 31 octobre 2009.

#### Évaluations à la juste valeur des actifs autres que financiers

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté la dernière disposition du SFAS No.157, «Fair Value Measurements» (SFAS 157/ASC 820-10-35-37 à 35-55), qui touche la Banque du fait principalement qu'elle exige la présentation d'informations supplémentaires sur l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs autres que financiers. Cette norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif (c.-à-d. le prix de sortie) dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date d'évaluation, et établit un cadre d'évaluation de la juste valeur. Une hiérarchie de l'évaluation de la juste valeur à trois niveaux a été établie en fonction de la fiabilité des données prises en compte dans l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Se reporter à la note 29 du rapport annuel de la Banque pour plus d'informations sur la définition des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Les actifs et les passifs autres que financiers sont normalement comptabilisés au coût, et les évaluations à la juste valeur s'appliqueraient uniquement d'une manière non récurrente. Plutôt que de toujours être évalués à la juste valeur, ces actifs et passifs peuvent faire l'objet de rajustements à la juste valeur dans certaines circonstances. L'adoption de la dernière disposition du SFAS 157 (ASC 820-10-35-37 à 35-55) n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, certains actifs saisis ont été classés comme disponibles à la vente. La valeur comptable de ces actifs est le coût ou, si elle est inférieure, la juste valeur moins le coût de la vente. La juste valeur de ces actifs est établie à l'aide de l'expertise de tiers.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, certains actifs autres que financiers ont été acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'acquisitions d'actifs. Se reporter à la note 7 du rapport annuel de la Banque pour obtenir des renseignements sur les acquisitions réalisées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010. La juste valeur de ces actifs est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés, et de l'expertise de tiers. La Banque exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre 2010, le niveau de la hiérarchie de la juste valeur pour des actifs autres que financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente, ainsi que le total des pertes comptabilisées à l'état des résultats consolidé pour ces actifs et passifs pour l'exercice terminé le 31 octobre :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Perte <sup>1</sup>
Actifs autres que financiers :				
Actifs disponibles à la vente	– \$	54 \$	– \$	10 \$
Actifs autres que financiers acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises / d'une acquisition d'actifs <sup>2</sup>	–	776	–	–
Total des actifs autres que financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente	– \$	830 \$	– \$	10 \$

<sup>1</sup> La perte représente la baisse additionnelle de la juste valeur après le classement initial comme actifs disponibles à la vente.

<sup>2</sup> Ce montant comprend les biens saisis disponibles à la vente de 62 millions de dollars pour The South Financial Group et de 42 millions de dollars pour Riverside. Dans le cadre de ces regroupements d'entreprises, tous les actifs ont été évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition, soit le 30 septembre 2010 pour The South Financial Group et le 16 avril 2010 pour Riverside.

#### p) INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ET CERTAINES GARANTIES

La Banque achète et vend des protections de crédit sur le marché des dérivés de crédit aux fins de la gestion des risques de négociation et de crédit, mais dans l'ensemble, elle est un acheteur net de protections de crédit. La Banque est exposée à des entités de référence sous-jacentes en tant que vendeur de dérivés de crédit et peut compenser les expositions en partie, ou en entier, à l'aide de contrats d'achat de protection auprès d'autres contreparties sur les mêmes entités de référence ou sur des entités semblables. Toutes les expositions sont gérées selon des limites de risque approuvées par le groupe Gestion des risques de la Banque et sont couvertes au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit et des obligations au sein du portefeuille de négociation, qui ne sont pas inclus dans ce tableau. Les dérivés de crédit de la Banque sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Au 31 octobre 2010, la Banque avait vendu des protections de crédit en vertu de swaps sur défaillance de crédit pour un montant notionnel de 3,7 milliards de dollars (30,9 milliards de dollars en 2009). Lors d'un incident de crédit, la Banque en tant que vendeur de protection ne rembourse normalement qu'un pourcentage de la valeur notionnelle totale de la protection vendue étant donné que le montant devant être remboursé au contrat tient compte de la valeur recouvrable de l'obligation de référence au moment du règlement.

Le tableau suivant présente le montant notionnel et la juste valeur aux 31 octobre des dérivés de crédit pour lesquels la Banque est le vendeur et l'acheteur de protections de crédit :

(en millions de dollars canadiens)	Échéance			Protections vendues		Protections achetées	
	Moins de un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Notionnel total / Montant maximal à payer	Juste valeur <sup>1</sup>	Notionnel total / Montant maximal à payer	Juste valeur <sup>1</sup>
<b>31 octobre 2010</b>							
<b>Notation du risque de l'entité de référence</b>							
De première qualité (AAA à BBB-) <sup>2</sup>	353 \$	1 680 \$	208 \$	2 241 \$	10 \$	6 187 \$	(70) \$
De qualité inférieure (BB+ et moins) <sup>2</sup>	154	1 111	213	1 478	(22)	3 843	49
<b>Total</b>	<b>507 \$</b>	<b>2 791 \$</b>	<b>421 \$</b>	<b>3 719 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>10 030 \$</b>	<b>(21) \$</b>
<b>31 octobre 2009</b>							
<b>Notation du risque de l'entité de référence</b>							
De première qualité (AAA à BBB-) <sup>2</sup>	2 329 \$	4 701 \$	3 373 \$	10 403 \$	(122) \$	18 096 \$	73 \$
De qualité inférieure (BB+ et moins) <sup>2</sup>	531	2 010	830	3 371	(232)	6 415	303
Sans notation <sup>3</sup>	2 870	11 014	3 239	17 123	(770)	16 366	500
<b>Total</b>	<b>5 730 \$</b>	<b>17 725 \$</b>	<b>7 442 \$</b>	<b>30 897 \$</b>	<b>(1 124) \$</b>	<b>40 877 \$</b>	<b>876 \$</b>

<sup>1</sup> Les montants sont présentés sur une base brute, avant l'avantage des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires et les sûretés en espèces détenues par la Banque.

<sup>2</sup> L'échelle de notation est fondée sur les notations internes de la Banque, qui correspondent habituellement aux notations définies par S&P et Moody's.

<sup>3</sup> Comprend principalement des tranches de l'indice des swaps sur défaillance de crédit.



## q) INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS ET LES PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des structures d'accueil (SA). La Banque utilise des SA pour obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers, afin d'aider nos clients à titriser leurs actifs financiers et de créer pour eux des produits de placement. Les SA peuvent être structurées en fiducies, en sociétés de personnes ou en sociétés commerciales, et elles peuvent être établies comme des structures d'accueil admissibles (SAA) ou comme des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Lorsqu'une entité est considérée comme une EDDV, elle doit être consolidée par le principal bénéficiaire. Les SA consolidées ont été présentées dans le bilan consolidé de la Banque.

### Titrisation d'actifs de la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires commerciaux pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière. L'ensemble des produits titrisés par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes ou des tiers canadiens autres que des SA. Les expositions de titrisation par l'intermédiaire d'importantes SAA non consolidées, d'importantes SA non consolidées et de tiers canadiens autres que des SA sont décrites ci-après :

### Risques titrisés par la Banque en tant qu'initiatrice<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2010						31 octobre 2009					
	SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées		Tiers canadiens autres que des SA		SAA importantes non consolidées		SA importantes non consolidées		Tiers canadiens autres que des SA	
	Valeur comptable des Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Valeur comptable des Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Valeur comptable des Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Valeur comptable des Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Valeur comptable des Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Valeur comptable des Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés
Prêts hypothécaires résidentiels	– \$	– \$	21 721 \$	602 \$	21 722 \$	711 \$	– \$	– \$	21 939 \$	558 \$	18 449 \$	658 \$
Prêts aux particuliers	6 555	121	–	–	–	–	6 962	121	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	–	–	49	–	564	3	62	2	51	–	513	–
<b>Total des expositions</b>	<b>6 555 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>21 770 \$</b>	<b>602 \$</b>	<b>22 286 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>7 024 \$</b>	<b>123 \$</b>	<b>21 990 \$</b>	<b>558 \$</b>	<b>18 962 \$</b>	<b>658 \$</b>

<sup>1</sup> La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé des risques.

### Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts transférés dans les structures de titrisation par l'intermédiaire des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires résidentiels titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

### Prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts aux particuliers au moyen de SAA, ainsi qu'au moyen de conduits monocédants par l'entremise de SAA. Au 31 octobre 2010, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009), alors que l'encours des billets à terme émis par une autre SAA soutenue par la Banque s'élevait à 1,5 milliard de dollars (2,9 milliards de dollars en 2009). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque était exposée, au 31 octobre 2010, pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009). De ce montant, une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2009) de prêts aux particuliers sous-jacents étaient assurée par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (121 millions de dollars en 2009) liés à la marge excédentaire.

### Prêts hypothécaires commerciaux

Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte de la Banque était de néant (2 millions de dollars en 2009) en raison des droits conservés dans la marge excédentaire et le compte de sûreté en numéraire de la SAA.

### Titrisation d'actifs initiés par un tiers

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise de SA soutenues par la Banque, mais qui ne sont pas consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité de style mondial qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,3 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars en 2009). En outre, au 31 octobre 2010, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,8 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2009) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2010, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 73 millions de dollars (134 millions de dollars en 2009) pour des transactions.

L'ensemble des actifs titrisés par des tiers soutenus par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures d'accueil canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

<b>Exposition aux actifs initiés par un tiers titrisés par l'entremise de conduits soutenus par la Banque</b>						
(en millions de dollars canadiens)		<b>Au 31 octobre 2010</b>			<b>Au 31 octobre 2009</b>	
	<b>SA importantes non consolidées</b>	<b>Notation des actifs des SA AAA</b>	<b>Durée moyenne pondérée prévue (en années)<sup>1</sup></b>	<b>SA importantes non consolidées</b>	<b>Notation des actifs des SA AAA</b>	
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>1 637 \$</b>	<b>1 637 \$</b>	<b>3,0</b>	2 311 \$	2 311 \$	
Prêts sur cartes de crédit	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>1,7</b>	500	500	
Prêts et crédit-bail – automobiles	<b>1 561</b>	<b>1 561</b>	<b>1,7</b>	2 487	2 487	
Prêts et crédit-bail – matériel	<b>306</b>	<b>306</b>	<b>1,1</b>	428	428	
Comptes clients	<b>1 287</b>	<b>1 287</b>	<b>2,2</b>	1 753	1 753	
<b>Total des risques</b>	<b>5 291 \$</b>	<b>5 291 \$</b>	<b>2,2</b>	<b>7 479 \$</b>	<b>7 479 \$</b>	

<sup>1</sup> La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actif est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les ensembles renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des ensembles décroissants.

Au 31 octobre 2010, la Banque détenait 354 millions de dollars (848 millions de dollars au 31 octobre 2009) de PCAA émis par des conduits multicédants et des conduits monocédants soutenus par la Banque, sur son bilan consolidé.

#### **Exposition à des conduits soutenus par des tiers**

La Banque n'était aucunement exposée à des conduits soutenus par des tiers américains en raison de facilités de liquidité, car l'ensemble de celles-ci sont arrivées à échéance au cours du deuxième trimestre de 2010 (160 millions de dollars en 2009).

L'exposition de la Banque à des conduits soutenus par des tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 octobre 2010 était négligeable.

#### **Autres placements et opérations de financement**

En avril 2010, la Banque a abandonné des opérations qui offraient, grâce à des partenariats entre le Canada et les États-Unis, un financement à coût économique à des sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV. La Banque ne fournit plus de financement à ces entreprises aux termes de ces ententes et, au 31 octobre 2010, elle n'était plus exposée à ces EDDV (2,0 milliards de dollars en 2009).

Se reporter à la note 5, «Titrisations de prêts», et à la note 6, «Entités à détenteurs de droits variables», afférentes aux états financiers consolidés de l'exercice 2010 de la Banque dressés selon les PCGR du Canada pour une présentation de l'information portant sur la participation importante de la Banque dans des cessions d'actifs financiers, des EDDV et des SAA.

#### **r) REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les prêts détenus à des fins autres que de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières, dérivés et prêts détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le tableau suivant, établi selon les PCGR du Canada, comprend le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits pour les exercices terminés les 31 octobre et ventile le revenu de négociation entre les catégories de négociation importantes.

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Revenu d'intérêts net	827 \$	1 210 \$
Revenu de négociation	484	685
Revenus tirés des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	21	47
<b>Total du revenu lié aux activités de négociation</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>
<b>Par produit</b>		
Taux d'intérêt	683 \$	962 \$
Portefeuilles de crédit	213	330
Portefeuilles de monnaies étrangères	418	573
Titres de participation	(36)	(39)
Autres portefeuilles	33	69
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	21	47
<b>Total du revenu lié aux activités de négociation</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>

#### s) PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté le SFAS No. 160, «Non-controlling Interests» (SFAS 160/ASC 810-10-45-15), qui établit les exigences en matière de comptabilisation et de présentation de l'information à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales et des changements de participation dans les filiales. La norme exige que la participation des actionnaires ne donnant pas le contrôle dans des filiales soit présentée dans un poste distinct de l'avoir des actionnaires de la Banque. Suivant l'adoption initiale, à la perte de contrôle d'une filiale, la participation ne donnant pas le contrôle conservée dans l'ancienne filiale doit être évaluée à la juste valeur à la date de la déconsolidation, le gain ou la perte devant être comptabilisé en résultat. Une fois le contrôle obtenu, une modification des droits de propriété qui n'entraîne pas de perte de contrôle devrait être comptabilisée comme une opération portant sur les capitaux propres.

Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées entre le passif et l'avoir des actionnaires dans le bilan consolidé. À la suite de la perte de contrôle d'une filiale, tous les droits conservés sont réévalués en fonction de la répartition de la valeur comptable antérieure. Toute augmentation de la participation dans une filiale déjà consolidée par la Banque est comptabilisée à titre d'acquisition progressive. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a effectué des transactions avec ses participations ne donnant pas le contrôle, ce qui a eu un effet négligeable sur les capitaux propres de la Banque. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde de l'avoir des actionnaires attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle au début et à la fin de la période.

Participations ne donnant pas le contrôle (en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2010			Pour les exercices terminés les 31 octobre 2009		
	PCGR du Canada	Rajustements	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Rajustements	PCGR des États-Unis
Solde au début de la période <sup>1</sup>	1 559 \$	895 \$	2 454 \$	1 560 \$	894 \$	2 454 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	106	–	106	111	(68)	43
Augmentation ou diminution de la participation dans les filiales et rachat d'actions par des participations ne donnant pas le contrôle <sup>1</sup>	(8)	(895)	(903)	8	–	8
Écart de conversion et autres rajustements	(164)	–	(164)	(120)	69	(51)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>1 493 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 493 \$</b>	<b>1 559 \$</b>	<b>895 \$</b>	<b>2 454 \$</b>

<sup>1</sup> Selon les PCGR du Canada, certaines structures de financement innovatrices sont classées à titre de passif et les distributions correspondantes, à titre d'intérêts débiteurs. Toutefois, selon les PCGR des États-Unis, ces structures sont considérées comme des participations ne donnant pas le contrôle. Le 31 décembre 2009, une de ces structures innovatrices a racheté toutes les parts en circulation, éliminant ainsi le rajustement connexe entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

#### **t) COMPTABILISATION DE TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ET D'OPÉRATIONS DE MISES EN PENSION DE TITRES**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté le SFAS 140-3 du FSP, «Accounting for transfers of financial assets and repurchase financing transactions» (FSP SFAS 140-3/ASC 860-10-40-42). Le FSP FAS 140-3 (ASC 860-10-40-42) donne des directives à savoir si les opérations de rachat concernant un actif précédemment transféré entre les mêmes contreparties qui ont été conclues lors du transfert initial, ou en prévision de celui-ci, seront évaluées ensemble à titre d'opérations liées ou comme deux opérations distinctes. Le FSP FAS 140-3 (ASC 860-10-40-42) présume que les deux opérations sont liées à moins que certains critères ne soient respectés. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

#### **u) MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté l'EITF Issue No. 08-06 du FASB, «Equity Method Investment Accounting» (compris dans l'ASC 323-Investments-Equity Method and Joint Ventures) qui fournit des considérations d'ordre comptable au sujet des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La norme donne des instructions supplémentaires sur les coûts qu'il convient d'inclure dans l'évaluation initiale, la comptabilisation de changements ultérieurs dans les pourcentages de participation et la comptabilisation de la dépréciation de ces placements. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

La Banque suit la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans TD Ameritrade. Au 31 octobre 2010, la juste valeur globale du placement de la Banque dans TD Ameritrade était de 4,6 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 2009), selon le cours de clôture de l'action de TD Ameritrade. Le placement de la Banque dans TD Ameritrade, déduction faite de la valeur comptable nette de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, est d'environ 3,7 milliards de dollars (3,7 milliards de dollars en 2009), et est essentiellement composé d'actifs incorporels et de l'écart d'acquisition. Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile proportionnellement à l'avantage économique attendu.

#### **v) PROVISIONS TECHNIQUES LIÉES AUX ASSURANCES**

Les provisions techniques liées aux assurances sont établies afin de tenir compte du plein montant de tous les passifs associés aux polices d'assurance à la date du bilan, y compris les sinistres survenus mais non déclarés. Il est possible, selon les PCGR du Canada, de comptabiliser les provisions techniques sur une base actualisée ou non actualisée. La Banque a choisi de les comptabiliser sur une base actualisée. De plus, les PCGR du Canada exigent qu'une provision pour écarts défavorables soit établie compte tenu de l'incertitude des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.

Les PCGR des États-Unis exigent que les provisions techniques soient comptabilisées sur une base non actualisée.

Les PCGR des États-Unis n'exigent pas qu'une provision pour écarts défavorables soit établie compte tenu de l'incertitude des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.

La reprise de la provision pour écarts défavorables et de l'escompte comptabilisés a fait baisser les autres passifs et fait augmenter les revenus tirés des assurances de 86 millions de dollars.

#### **w) RESTRUCTURATION DE DETTE DE DÉBITEURS EN DIFFICULTÉ**

Une «restructuration de dette de débiteurs en difficulté» consiste en la restructuration d'un prêt pour lequel la Banque a consenti à l'emprunteur aux prises avec difficultés financières des conditions avantageuses qu'elle n'aurait pas accordées dans d'autres circonstances. Les conditions avantageuses découlent habituellement des mesures d'atténuation des pertes prises par la Banque et peuvent comporter une réduction de taux d'intérêt, un délai de remboursement, une renonciation au principal, une abstention et d'autres mesures. Les prêts dont les conditions contractuelles ont été modifiées dans le cadre d'une restructuration, et qui ne sont pas en souffrance au moment de celle-ci, conservent leur statut de prêts productifs s'il est démontré que les engagements étaient respectés avant la restructuration et si le remboursement du plein montant est attendu selon les nouvelles conditions. Si un prêt était improductif avant d'être visé par une restructuration de la dette de débiteurs en difficulté, il le demeurera après la restructuration. Un prêt improductif visé par une restructuration de la dette de débiteurs en difficulté peut retrouver son statut de prêt productif si l'emprunteur démontre sa capacité d'effectuer les remboursements pendant une période raisonnable.

Si la Banque modifie les conditions d'un prêt en le refinançant ou le restructurant, et si les conditions modifiées du prêt en découlant sont aussi favorables pour la Banque que celles de prêts comparables accordés à d'autres clients dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires et qui ne sont pas refinancés ni restructurés, et si les modifications ne sont pas négligeables, le prêt n'est pas considéré comme une restructuration de dette de débiteurs en difficulté.

Aux termes du chapitre 3025 selon les PCGR du Canada, un prêt restructuré n'est pas considéré comme douteux si le recouvrement est raisonnablement assuré selon les conditions révisées. Toutefois, aux termes de l'ASC 310-40 selon les PCGR des États-Unis, un prêt restructuré est généralement présenté comme douteux jusqu'à son échéance même s'il est considéré comme productif et que ses intérêts sont comptabilisés.

Au 31 octobre 2010, la Banque avait modifié 78 millions de dollars de prêts (2 millions de dollars en 2009) desquels aucun (aucun en 2009) n'était improductif selon les conditions révisées. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, le revenu d'intérêts comptabilisé à l'égard des prêts improductifs et des prêts restructurés productifs a totalisé 1 million de dollars (néant en 2009; néant en 2008). Au 31 octobre 2010, la Banque avait des engagements de prêts additionnels de 5 millions de dollars (néant en 2009) envers des débiteurs ayant bénéficié d'une révision des conditions de leur dette dans le cadre d'une restructuration de dette de débiteurs en difficulté.

## x) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La Banque a procédé à l'évaluation des événements qui se sont produits après le 31 octobre 2010 jusqu'au 2 décembre 2010 (date de dépôt du présent formulaire 40-F).

Après le 31 octobre 2010, mais avant la publication des états financiers, la Banque a conclu une entente avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui a entraîné une hausse de la charge d'impôts sur les bénéfices de 121 millions de dollars. L'entente établit un règlement pour un certain nombre de questions fiscales en suspens liées à certaines stratégies abandonnées antérieurement dans le secteur Services bancaires de gros. La FIN 48 (ASC 740-10) établit que ce type de changement de faits doit être comptabilisé dans la période au cours de laquelle il survient. Les PCGR du Canada exigent que les états financiers soient rajustés pour tenir compte d'un tel changement de faits si ces événements postérieurs fournissent des indications supplémentaires sur une situation qui existait à la date du bilan. Par conséquent, l'incidence de l'entente sur la charge d'impôts a été constatée en 2010 aux fins des PCGR du Canada et le sera en 2011 aux fins des PCGR des États-Unis.

## y) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2010.

## MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

### *Consolidation d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV)*

Le SFAS 167 (ASU 2009-17) modifie la FIN 46(R), «Consolidation of Variable Interest Entities» (FIN 46(R)/ASC 810-10), en changeant de manière importante les critères utilisés par une société pour établir si elle doit consolider une EDDV. Le SFAS 167 (ASC 810-10) modifie la FIN 46(R) (ASC 810-10) en exigeant qu'une EDDV soit consolidée par la société qui détient le pouvoir d'orienter les activités ayant l'incidence la plus importante sur le rendement économique de l'EDDV et l'obligation d'en absorber les pertes ou le droit d'en recevoir les bénéfices qui pourraient s'avérer importants pour l'EDDV. Le SFAS 167 (ASC 810-10) exige aussi qu'une société procède à la réévaluation continue de la nécessité de consolider les EDDV auxquelles elle est liée en fonction des faits et circonstances actuels. Il élimine également l'exemption à l'égard des SAA existantes. La Banque est tenue d'adopter la norme à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

La Banque a analysé l'incidence de ces modifications sur les SAA et les structures des EDDV dans lesquelles elle participe. En fonction de cette analyse, la Banque s'attend à consolider certaines structures de titrisation, par exemple certains conduits monocédaents. La Banque consolidera ces entités puisqu'elle a des droits importants dans la prise de décision et qu'elle en tire des avantages qui pourraient être importants pour ces EDDV. La consolidation de ces entités en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque. Les besoins de financement additionnels de ces entités ne devrait avoir aucune incidence importante sur la situation de trésorerie de la Banque. Au moment de l'adoption, la Banque a consolidé les actifs et les passifs de ces entités à leur juste valeur, par la suite elle les comptabilisera selon la comptabilité d'exercice. L'incidence pro forma sur certains des ratios de fonds propres réglementaires de la Banque en raison de la consolidation de ces entités n'est pas importante. Des renseignements additionnels sur les structures des EDDV de la Banque se trouvent à la note 6, «Entités à détenteurs de droits variables», du rapport annuel de la Banque.

La Banque ne se considère pas actuellement comme le principal bénéficiaire d'autre entité importante hors bilan dans laquelle elle participe; toutefois, la norme comptable exige qu'une entité réévalue son statut de principal bénéficiaire d'une entité au moins une fois par trimestre. Présentement, la Banque ne prévoit pas consolider d'EDDV additionnelles au cours de périodes futures.

L'ASU 2010-10, «Consolidation (Topic 810): Amendments for Certain Investment Funds» (ASC 810-10-10) reporte la date de prise d'effet des exigences de consolidation du SFAS 167 pour certains fonds de placement. Cette mise à jour ne reporte pas les exigences de présentation d'informations du SFAS 167. La Banque est tenue d'adopter la norme à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

### *Comptabilisation de transferts d'actifs financiers*

Le SFAS 166 (ASU 2009-16), «Accounting for Transfers of Financial Assets – an amendment of SFASB Statement No. 140» (SFAS 166/ASC 860-10), apporte des révisions au SFAS 140, «Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishments of Liabilities» (SFAS 140/ASC 860), qui établit les critères à respecter afin de pouvoir comptabiliser la cession d'actifs financiers comme une vente. Le gain sur la vente sera calculé d'après la juste valeur. Entre autres éléments, le SFAS 166 (ASC 860) modifie le SFAS 140 (ASC 860) éliminant le concept de SAA. Par conséquent, les SAA existantes seront assujetties à la consolidation selon les directives du SFAS 167 (ASC 810-10). La Banque est tenue d'adopter la norme à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

### *Créances*

L'ASU 2010-20, «Receivables (Topic 310): Disclosures about the Credit Quality of Financing Receivables and the Allowance for Credit Losses», s'applique aux entités qui détiennent des créances sur financement, exclusion faite des comptes clients à court terme ou des montants à recevoir évalués à la juste valeur ou au moindre du coût et de la juste valeur. Les informations fournies à l'heure actuelle seront améliorées et comprendront un rapprochement des provisions pour pertes sur créances, des indicateurs de la qualité du crédit, un classement chronologique ainsi que les achats et les ventes importants. La Banque est tenue d'adopter la norme à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010 aux fins de la présentation de l'information financière le 30 avril 2011. La Banque est tenue d'adopter les exigences relatives aux informations à fournir concernant les activités qui se produisent pendant une période de présentation à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010 aux fins de la présentation de l'information financière le 31 octobre 2011. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

*Comptabilisation de la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté par les créanciers*

L'exposé-sondage intitulé «Receivables (Topic 310) : Clarifications to Accounting for Troubled Debt Restructuring by Creditors» clarifie l'ASC 310-40, «Receivables – Troubled Debt Restructuring By Creditors», pour interdire à un créancier d'utiliser le test du taux d'intérêt effectif d'un emprunteur indiqué au paragraphe 470-60-55-10 afin d'évaluer si une restructuration correspond à celle de la dette d'un débiteur en difficulté. Pour ce faire, une entité doit examiner des facteurs qualitatifs, même en l'absence d'un défaut de paiement. Les informations fournies à l'heure actuelle seront améliorées et comprendront des informations sur le total des montants à recevoir et des provisions pour les montants à recevoir qui sont considérés comme nouvellement dépréciés. La Banque est tenue d'adopter la norme à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011 aux fins de la présentation de l'information financière le 31 octobre 2011. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

**Code d'éthique**

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 21 janvier 2010.

### Consentement des vérificateurs indépendants

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 1<sup>er</sup> décembre 2010 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010 et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2010.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 1<sup>er</sup> décembre 2010 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-153735),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-170153),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire F-9 N° 333-151254),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire F-9 N° 333-167637),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-06598),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-101026),
- 9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-116159),
- 10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 11) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 12) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000).
- 13) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
- 14) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

Nos vérifications portent également sur le rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis aux 31 octobre 2010 et 2009 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010 qui sont présentés dans le Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis figurant à l'annexe 99.4. La responsabilité de cette annexe incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion en nous fondant sur nos vérifications. À notre avis, l'information présentée dans l'annexe susmentionnée aux 31 octobre 2010 et 2009 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010, considérée en rapport avec les états financiers de base pris dans leur ensemble, donne, à tous les égards importants, une image fidèle de l'information figurant dans cette annexe.

Comme il est indiqué dans le Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté le Statement of Financial Accounting Standards 160 (classé dans FASB ASC Topic ASC 810-10-45-15, «Non-controlling Interests») et le Statement of Financial Accounting Standards 141 (révisé) (classé dans FASB ASC Topic 805-10, «Business Combinations»). La Banque a également adopté le FSP FAS 115-2 et le FAS 124-2 (classés dans FASB ASC Topic 310-10-35, «Recognition and Presentation of Other-Than-Temporary Impairments») avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2009. En outre, le 1<sup>er</sup> novembre 2008, la Banque a adopté le Statement of Financial Accounting Standards 159 (classé dans FASB ASC Topic 825 - «The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities») et les dispositions restantes du Statement of Financial Accounting Standards 158 (classé dans FASB ASC Topic 715-20-65, «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans») qui exige que l'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes soient évalués à la date de clôture de l'exercice.

**(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2010



**Attestation conformément à l'article 302  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, W. Edmund Clark, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
  - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
  - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
  - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
  - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux vérificateurs de l'émetteur et au comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
  - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
  - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 2 décembre 2010

(signé) W. EDMUND CLARK

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Colleen Johnston, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
  - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
  - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
  - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
  - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux vérificateurs de l'émetteur et au comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
  - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
  - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 2 décembre 2010

(signé) COLLEEN JOHNSTON

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances et chef des finances

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18  
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, W. Edmund Clark, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 2 décembre 2010

(signé) W. EDMUND CLARK

---

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18  
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Colleen Johnston, chef de groupe, Finances et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 2 décembre 2010

(signé) COLLEEN JOHNSTON

---

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances et chef des finances